

PLAN PAYSAGE PYRENEES VALLEES DES GAVES

Rapport de synthèse, le 19-04-2021

Outils de planification & de développement territorial des Vallées des Gaves



Groupement ARTELIA - E2D -
Cabinet de Curiosité paysagistes



SOMMAIRE |

p.8	PROPOS PRÉLIMINAIRES <i>Un plan paysage partie prenante du projet de territoire</i>
p.14	PARTIE I. DIAGNOSTIC PAYSAGER <i>Un territoire aux multiples vallées - Des dynamiques paysagères communes</i>
p.15	Introduction
p.17	Le relief et l'eau structure du territoire
p.18	I.1/ Unités de paysage, des spécificités par vallées
p.19	Qu'est-ce qu'un motif et une unité de paysage ?
p.21	Les unités de paysage de la CCPVG
p.22	<i>Lavedan et Val d'Azun</i>
p.26	<i>Hautes Vallées des Gaves</i>
p.30	<i>Néouvielle et hautes Nestes</i>
p.34	I.2/ Des motifs paysagers dessinés dans l'altitude
p.34	L'altitude et le climat créent un étagement pour les facteurs naturels et humains
p.36	Les grandes ambiances paysagères
p.38	<i>Motifs des fonds de vallées et pentes boisées</i>
p.44	<i>Motifs des prairies, hauts pâturages et plateaux</i>
p.48	<i>Motifs des crêtes et sommets</i>
p.50	<i>Des liens forts entre étages : le système de la « Maison » pyrénéenne agropastorale</i>
p.54	I.3/ Fondements naturels et humains des dynamiques paysagères
p.54	L'eau, des fonctions sociales, patrimoniales, paysagères
p.58	Routes et entrées du territoire, entre connexions et éloignement
p.64	Agriculture et boisements, différentes altitudes, différents paysages
p.67	Une multitude de types de forêt
p.72	Habitat et activités - Evolutions des pratiques et de l'architecture
p.84	Sites d'altitude
p.94	Les portes d'entrée sur les sites d'altitude
p.95	Chemins et sentiers, découvrir lentement les paysages
p. 98	Conclusion / Synthèse des dynamiques

P.100 PARTIE II. STRATÉGIE, OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Introduction

p.102 II.1/ Enjeux paysagers

p.102 1.1/ Enjeux transversaux

Enjeux A | Attractivité du territoire et qualité de ses paysages

Enjeux B | L'accueil des visiteurs, le cadre de vie des habitants

Enjeux C | Qualité de vie et économie des paysages de montagne, conflits d'usages

p.105 1.2/ Enjeux localisés par vallées

Val d'Azun

Vallée d'Argelès et du Davantaygue

Vallée de Cauterets

Pays Toy - Vallée du Barège

Cirques et Vallées de Gavarnie-Gèdre

p.114 II.2/ Objectifs de Qualité Paysagère

Que sont les Objectifs de Qualité Paysagère ?

Les Objectifs de Qualité Paysagère

Axe A / Maintenir l'attractivité du territoire en préservant la qualité des paysages

Objectif A.1 | Favoriser les paysages ouverts et agricoles vivants

Objectif A.2 | Donner à comprendre la diversité des boisements, de leurs usages et de leurs usagers pour structurer une politique de gestion adaptée

Objectif A.3 | Redonner une place physique, culturelle et agricole aux gaves, à leurs abords et à l'eau dans tous ses états

Axe B / Bien accueillir les visiteurs et préserver un cadre de vie de qualité

Objectif B.1 | Concevoir un accueil pour préserver la perception paysagère et la qualité de sites d'altitude exceptionnels

Objectif B.2 | Structurer le réseau de sentiers comme vecteur de découverte des paysages, exceptionnels et du quotidien

Objectif B.3 | Soigner la qualité des routes et de leurs abords, paysages du quotidien et de découverte du territoire

Axe C / Vivre dans et grâce au paysage de montagne, concilier les pratiques

Objectif C.1 | Préserver le caractère patrimonial et paysager pour des centralités, villages, lieux de vie, respectueux de la trame urbaine d'un territoire de montagne

Objectif C.2 | Favoriser des paysages villageois et urbains vivants, de qualité, tout en accompagnant leur évolution

p.116 Stratégie de mise en valeur paysagère

p.118 Le programme d'actions décliné
P.120 PARTIE III. PROGRAMME D' ACTIONS

p.122 Organisation du plan d'action - Fiche action type

p.123 III.1/ Les actions

Axe - A | Maintenir l'attractivité du territoire en préservant la qualité de ses paysages

A.1. Favoriser les paysages ouverts et agricoles vivants

p. 126 A.1.1 / Co-construire et animer une politique agricole intercommunale
p. 130 A.1.2 / Préserver la vocation des espaces agricoles
p. 138 A.1.3 / Valoriser le lien entre pratiques agricoles et attractivité des paysages, du cadre de vie
p. 142 A.1.4 / Accompagner le développement d'une filière locale de bois énergie

A.2. Reconnaître, valoriser et maîtriser la diversité des boisements, de leurs usages et de leurs usagers

p. 148 A.2.1 / Diffuser des clefs de compréhension de l'évolution et de la gestion des paysages forestiers
p. 151 A.2.2 / Mettre en oeuvre les plans de gestion des plantations matures d'après-guerre
p. 154 A.2.3 / Enrayer la progression des épicéas issus des forêts de protection
p. 156 A.2.4 / Valoriser les boisements patrimoniaux dans leurs fonctions sociales, culturelles, touristiques

A.3 | Redonner une place physique, culturelle et agricole aux gaves, à leurs abords, et à l'eau dans tous ses états

p. 162 A.3.1 / Sensibiliser les publics aux bonnes pratiques de gestion des paysages des berges et à la culture de l'eau
p. 166 A.3.2 / Entretien et restaurer les canaux, rigoles et petit patrimoine de l'eau
p. 169 A.3.3 / Aménager ou requalifier les promenades de bord de Gave et Bastan

Axe - B | Bien accueillir les visiteurs et préserver un cadre de vie de qualité

B.1. Concevoir un accueil pour préserver la perception paysagère et la qualité de sites d'altitude exceptionnels

p. 182 B.1.1 / Elaborer un plan de référence de l'axe Agos-Vidalos/Soulom en tant que porte d'entrée du territoire
p. 186 B.1.2 / Préserver les valeurs et la qualité des paysages des sites d'altitude
p. 193 B.1.3 / Collecter, construire et valoriser les récits du territoire et des paysages

B.2. Structurer le réseau de sentiers comme vecteur de découverte des paysages, exceptionnels et du quotidien

p. 198 B.2.1 / Coordonner la gestion et la valorisation du réseau de sentiers
p. 201 B.2.2 / Créer des sentiers de desserte locale, étudier les alternatives à la voiture

B.3. Soigner la qualité des routes et de leurs abords, paysages du quotidien et de découverte du territoire

p. 206 B.3.1 / Valoriser la qualité paysagère des aménagements et infrastructures routières
p. 211 B.3.2 / Maîtriser l'impact paysager de la publicité
p. 213 B.3.3 / Mise en commun et déclinaison opérationnelle des chartes signalétiques d'intérêt local et touristique sur le territoire

Axe - C | Vivre dans et grâce au paysage de montagne, concilier les pratiques

C.1. Préserver le caractère patrimonial et paysager pour des centralités, villages, lieux de vie, respectueux de la trame urbaine d'un territoire de montagne

- p. 221 C.1.1/ Développer la sensibilisation et l'information pour la production d'un paysage urbain et bâti de qualité
- p. 229 C.1.2/ Densifier en utilisant et valorisant les patrimoines et fonctions des "vides " urbains
- p. 237 C.1.3/ Favoriser et augmenter la qualité paysagère des espaces publics et des entrées urbaines sur les traversées de bourgs

C.2. Favoriser des paysages villageois et urbains vivants, de qualité, tout en accompagnant leur évolution

- p. 245 C.2.1/ Expérimenter des outils pour intégrer les développements, pour favoriser le logement permanent et la vie à l'année
- p. 248 C.2.2/ Favoriser la vitalité des commerces et services des centres-bourgs
- p. 250 C.2.3/ Accompagner la re-dynamisation des centres bourgs par des études globales
- p. 256 C.2.4/ Elaborer des documents d'urbanisme adaptés aux typologies traditionnelles des villages

III.2/ Les moyens de mise en œuvre des actions

- p. 268 1/ Animer la mise en œuvre du programme d'action
- p. 269 2/ Mobiliser les conseils en paysage
- p. 270 3/ Accompagner la montée en compétence « paysage » sur le territoire, faire émerger une mission de suivi





PROPOS PRELIMINAIRES



UN PLAN PAYSAGE PARTIE PRENANTE DU PROJET DE TERRITOIRE

La Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves construit son projet de territoire avec plusieurs documents : un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) enrichi d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et de deux Plans Paysages (PP), un sur l'ensemble de la CCPVG et un focus sur Gavarnie-Gèdre, pour mettre en cohérence les politiques de protection et de développement pour les 20 prochaines années.

Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale ?

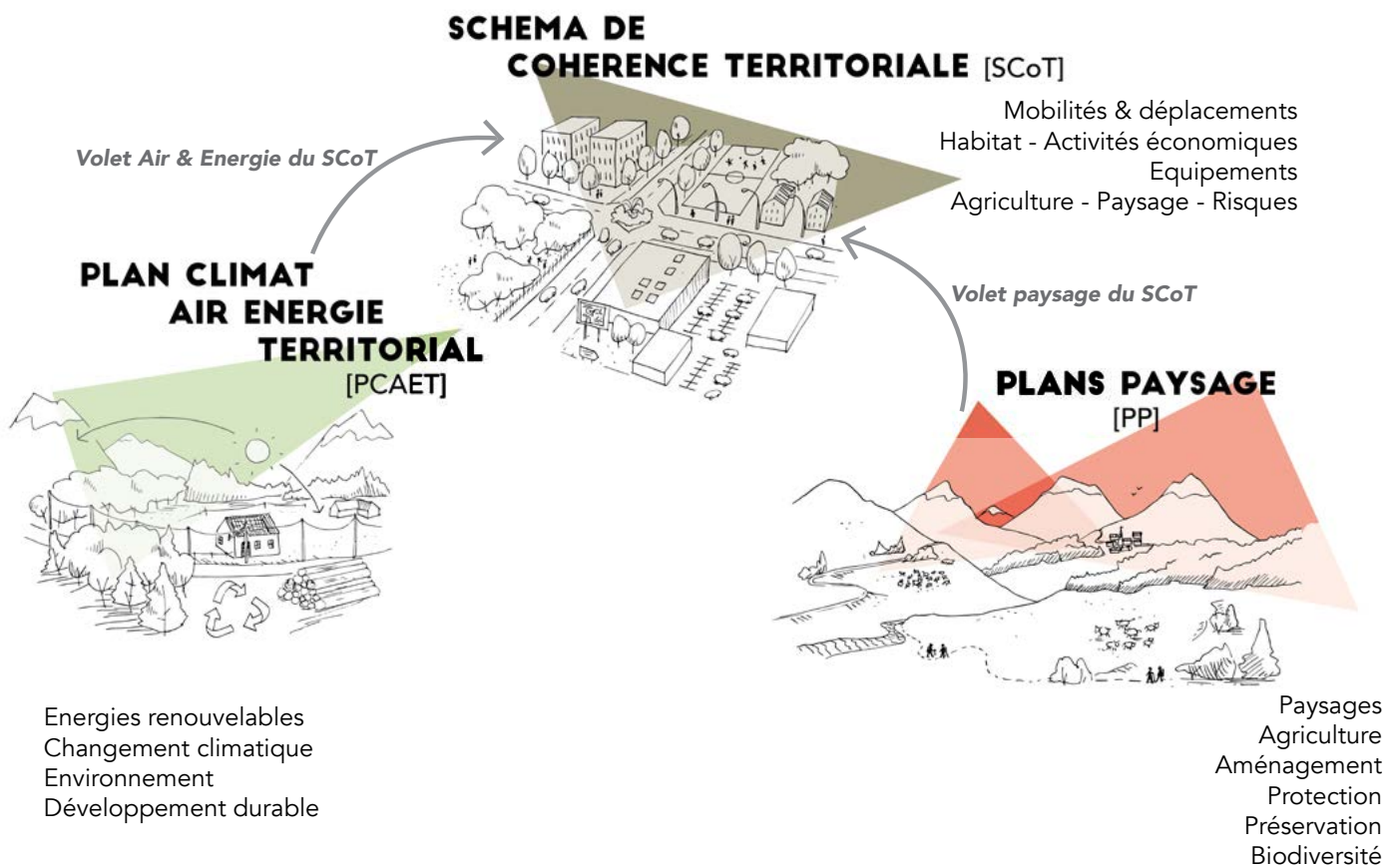
Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) définit les grandes orientations d'aménagement sur le long terme. Il recherche un équilibre entre les choix de protection et les options de développement sur divers thèmes : habitat, économie, équipements, mobilités, agriculture, paysage, risques... C'est un document réglementaire auquel il faut se conformer mais c'est aussi un guide qu'il faut suivre, à la fois un document d'urbanisme et de stratégie de développement.

Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Énergie Territorial ?

Un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) vise au développement durable d'un territoire par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux effets du changement climatique, la sobriété énergétique, le maintien ou l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables. Il prend la forme d'un plan d'actions à mener.

Qu'est ce qu'un Plan Paysage ?

Le Plan Paysage (PP) est un document qui permet de donner un cadre aux orientations d'aménagements, de protection et de développement afin qu'ils préservent ce qui fait l'originalité et la spécificité d'un territoire, à savoir ses paysages. Le but du plan paysage est de formaliser des actions en appui aux documents réglementaires (PLU, SCoT ...).



Qu'est-ce que le paysage ?

«C'est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations»¹.

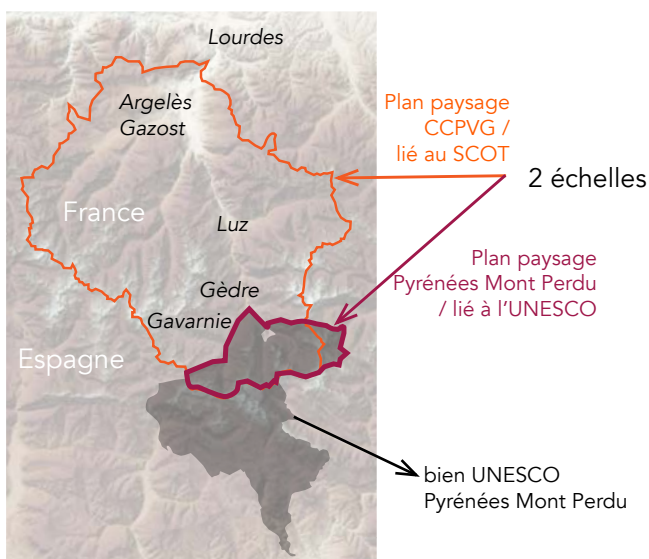
C'est cette définition du paysage qui a été utilisée ici et également par les institutions en charge des politiques publiques des paysages, UNESCO et Grands Sites de France. Cette définition met notamment en lumière les qualités matérielles et immatérielles des paysages :

- des interrelations entre nature et culture c'est à dire une continuité entre l'humain, la nature ou encore son milieu de vie,
- la mise en représentation et la symbolisation des paysages, prenant en compte leur dimension subjective et immatérielle,
- la dimension anthropique par le fait que l'activité humaine fabrique des paysages.

Le paysage est stratégique pour la CCPVG parce qu'il constitue une partie essentielle de sa richesse, notamment via l'agriculture, le cadre de vie et comme ressource pour le tourisme.

Pourquoi deux Plans Paysage en Vallées des Gaves ?

Le choix a été fait de faire un focus sur la partie française du bien UNESCO Pyrénées Mont Perdu, en tant que patrimoine majeur de la CCPVG, notamment en regardant plus précisément l'évolution des paysages sur les communes de Gavarnie-Gèdre et d'Aragnouet (CF Plan paysage Pyrénées Mont Perdu).



¹ | Convention européenne des paysages, Florence, 2000

L'Atlas des Paysages des Hautes-Pyrénées

Il analyse et décrit en finesse les structures paysagères et l'histoire du territoire les ayant façonnées. Il est riche d'une multitude d'enjeux paysagers détaillés à l'échelle du département ainsi qu'à celle des unités de paysage (le Lavedan et le Val d'Azun, les Hautes Vallées des Gaves, le Néouvielle et les hautes Nestes). Ces éléments de description, de compréhension du territoire et de ces dynamiques ne sont ainsi pas détaillés de nouveau dans ce diagnostic qui s'appuie sur l'Atlas.

En revanche, le Plan Paysage s'attache à décrire les dynamiques paysagères qu'impliquent les enjeux soulevés par l'Atlas. Il les complète également des aspirations et problématiques exprimées par les élus, habitants et techniciens lors des entretiens individuels, ateliers et balades commentées.

Qui réalise ces documents ?

Un groupement de bureaux d'étude a été mandaté pour réaliser ces documents et à déployé une méthodologie fondée sur la concertation. De nombreux temps associèrent autant les partenaires publics (communes, PNP, services de l'État) que les partenaires privés (entreprises, agriculteurs et habitants). Ces moments d'échange ont pour but d'enrichir et de compléter l'état des lieux du territoire et ainsi de trouver des objectifs de qualité paysagère et des pistes d'actions au plus près des réalités locales.

Qui porte le projet ?



Le SCOT, le PCAET et le Plan Paysage Vallées des Gaves sont cofinancés par :



Méthode et étapes de co-construction du Plan Paysage Pyrénées Vallées des Gaves

Le diagnostic // Connaitre ce qui existe déjà

Ces diagnostics territoriaux sont réalisés à l'échelle de la Communauté de communes et du bien UNESCO pour décrire les paysages, leurs dynamiques et enjeux.

- **1 atelier institutionnel** : faire le point sur les politiques, le travail et les projets en cours dont les aboutissements auront des impacts sur les paysages
- **5 balades commentées** : enrichir les connaissances du territoire et les aspirations des populations sur l'avenir de leurs lieux de vie
- **4 ateliers thématiques** : déterminer les enjeux liés à l'urbain, à l'eau et aux risques, au tourisme et à l'agriculture pour l'ensemble de la Communauté de communes
- **1 atelier de réflexion sur les vallées hautes** : déterminer les enjeux liés au Bien inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité.
- **30 entretiens** : affiner les dynamiques et les enjeux par thématiques

La Stratégie // Que veut-on faire ?

Il s'agit de définir les Objectifs de Qualité Paysagère, en fonction des enjeux prioritaires, des objectifs et la stratégie choisis pour l'avenir des paysages.

- **5 ateliers localisés** : tester et hiérarchiser les enjeux et les objectifs par vallée
- **2 ateliers Objectifs de Qualité Paysagère** : vérifier et compléter la stratégie et les objectifs proposés

Le Programme d'actions // Comment le faire ?

Cette phase aboutit aux Programmes d'Actions, qui décrivent les actions à mener pour atteindre les objectifs choisis, les porteurs et le coût estimé de leur réalisation

- **5 ateliers de co-construction** : préciser les actions proposées afin de les rendre opérationnelles, rencontrer les porteurs potentiels et former les groupes de travail nécessaires à leur réalisation
- **1 atelier de croisement avec le SCOT** : inscrire le plan d'action et les préconisations paysagères dans les documents réglementaires du SCOT

Mise en oeuvre et évaluation des actions

Après une certaine période (entre 3 et 6 ans) les actions mises en oeuvre ou non sont évaluées.





*Vue sur le cirque depuis l'église de Gavarnie
Crédits photographiques P. Meyer*

An aerial, artistic illustration of a rural landscape. A river flows from the top right towards the center. The land is divided into various green spaces, fields, and clusters of small white houses with dark roofs. A winding path or road is visible, and the overall style is painterly and textured.

PARTIE I DIAGNOSTIC PAYSAGER

Un territoire
aux multiples vallées -
des dynamiques paysagères
communes

Introduction

De par ses 46 communes, sa très grande superficie et la multitude de ses vallées, la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves est un territoire dont les subtilités ne se perçoivent pas immédiatement.

Territoire de montagne uni autour du bassin versant du gave de Pau, accessible par seulement trois entrées, celles de Lourdes et les deux cols du Soulor et du Tourmalet, ses paysages sont-ils pour autant la résultante d'une seule histoire commune et communautaire ?

L'existence encore récente de plusieurs communautés de communes et la différenciation nominale des vallées habitées (val d'Azun, vallée d'Argelès-Gazost, vallée de Cauterets, Pays Toy) démontrerait plutôt celle d'histoires croisées aux échelles multiples.

C'est donc grâce au continuel croisement entre les histoires naturelles et anthropiques des montagnes et celles spécifiques des vallées et communautés qu'il est possible de comprendre les paysages des Vallées des Gaves.

Pour faciliter cette compréhension et cette lecture, cette première partie s'efforce de décrire les structures communes qui fondent ces paysages et dont les dynamiques sont partagées par l'ensemble des vallées. Cela ne veut pourtant pas dire que chaque dynamique citée a autant d'importance et d'implication pour chaque vallée.

En revanche, chacune de ces dynamiques sera posée comme un questionnement dans la deuxième partie de ce document consacrée à la localisation de ces dynamiques par unité de paysage.



vue de la vallée du Lavedan depuis Saint-Savin



vue de la vallée de Barège depuis Viscos



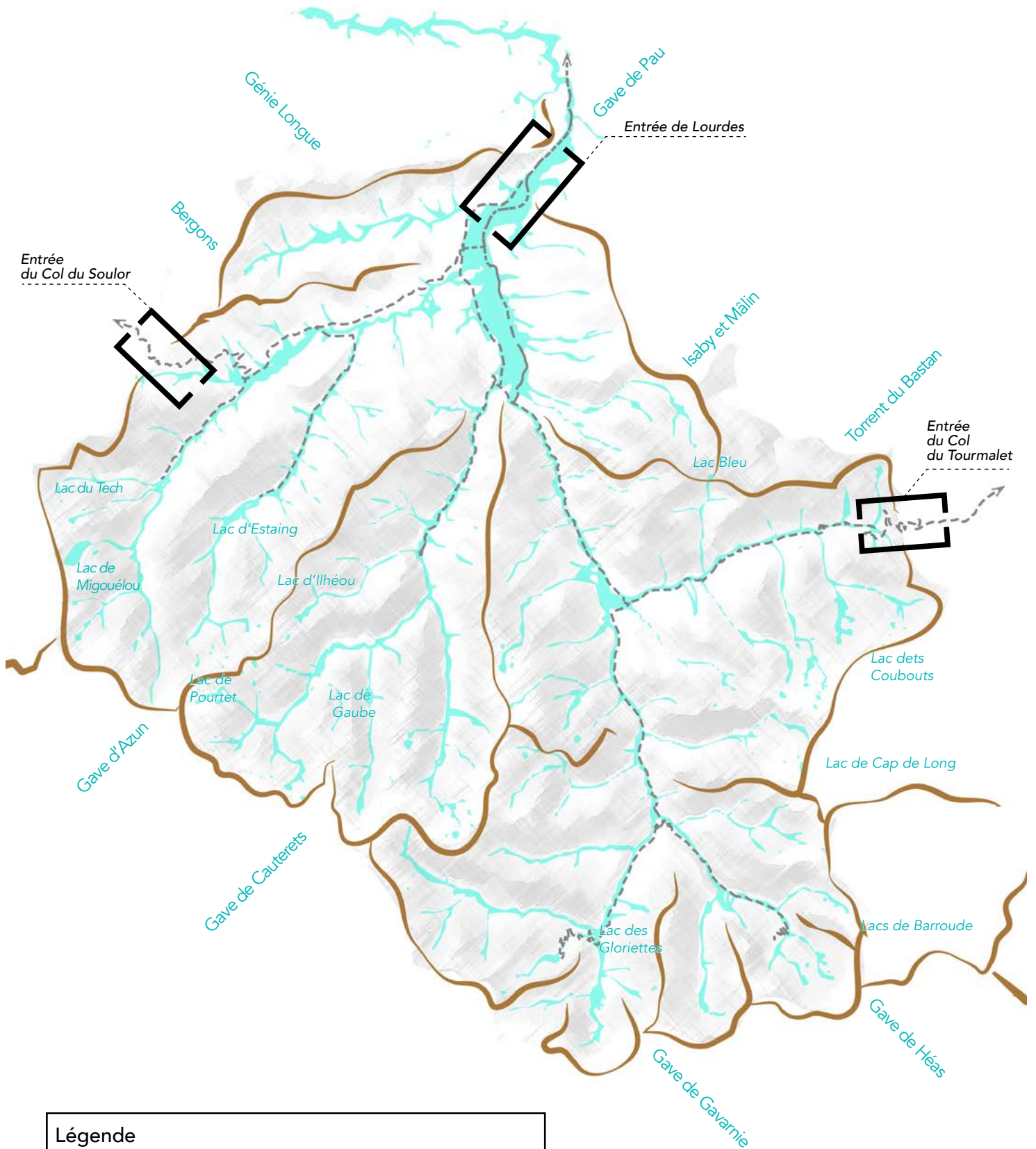
vue du val d'Azun depuis le lieu-dit Aragnouets à Gaillagos







vue de la vallée de Cauterets depuis le sentier des Pères à Pauze-Vieux (photo issue de l'Étude préalable à la révision du périmètre du site classé du bassin du gave de Cauterets)



vue des vallées de Gèdre et de Gavarnie depuis Ayrues



Légende

-  L'eau des gaves au creux des vallées
-  Les lignes de crête au sommet des vallées
-  Les routes qui suivent le fond des vallées
-  Les entrées motorisées par les grands cols et par la vallée du Gave de Pau

LE RELIEF ET L'EAU

UNE STRUCTURATION HISTORIQUE DU TERRITOIRE

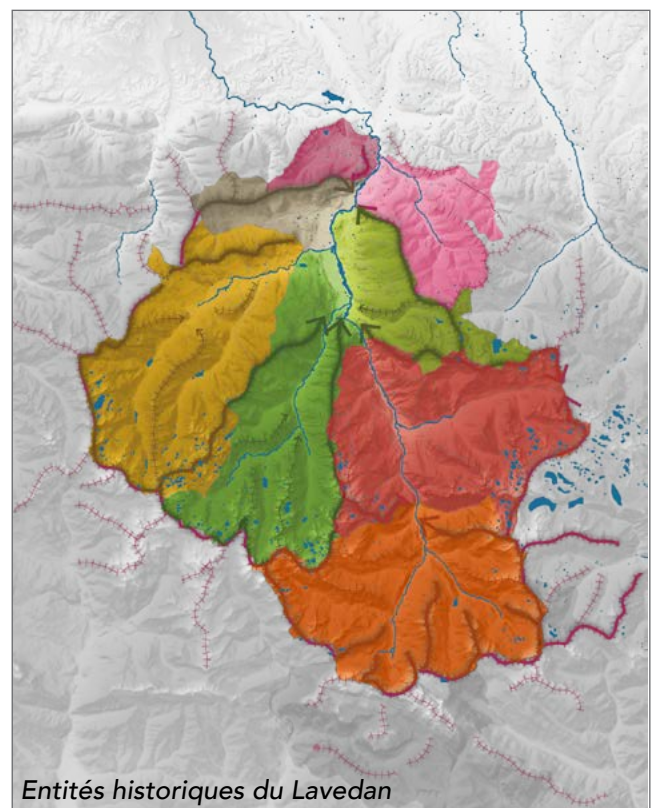
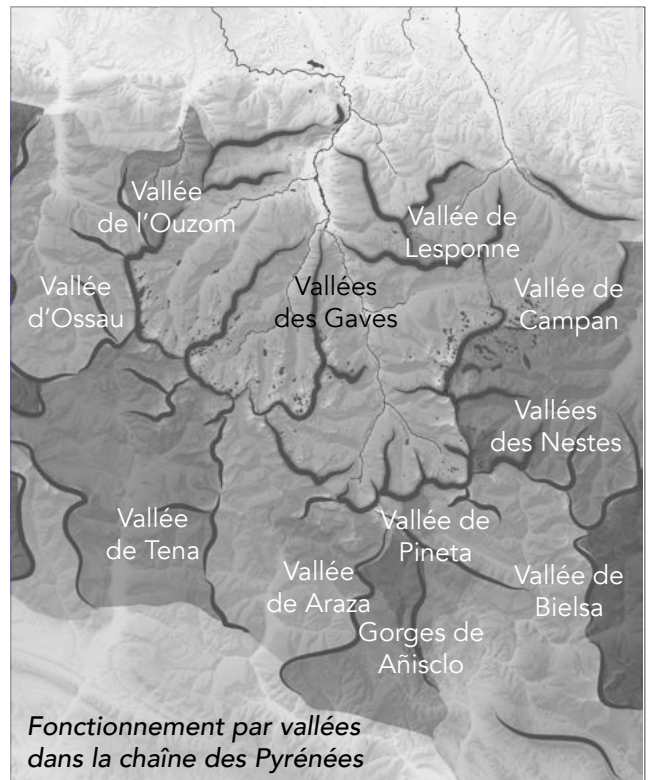
En traçant les lignes de crêtes, apparaissent les différentes vallées qui composent ce territoire, chacune accompagnée de son gave.

C'est en y plaquant les limites administratives communales, des anciens territoires du Lavedan, ainsi que celles des anciennes communautés de communes, que l'on voit apparaître cette logique de vallée.

La chaîne des Pyrénées est composée de ces bassins versants qui définissent les unités territoriales des vallées alimentant de grands cours d'eau. La nouvelle communauté de commune est organisée par les bassins de vie de ses vallées, la topographie et les distances.

Etat des lieux

Chaque vallée bénéficie d'une identité particulière, vallées hautes et vallées basses sont interdépendantes. Avec les vallées voisines françaises et espagnoles se dessine une identité de massif.



I.1. Unités de paysage, des spécificités par vallées



Les paysages de la CCPVG présentent des caractéristiques et des structures communes (routes, hydrographie, système agricole et forestier ...) spécifiques de ce territoire montagnard.

Pour autant, ils présentent également des différences notables en termes de morphologie, de dynamiques naturelles ou humaines, ainsi que d'ambiances paysagères, dues à la fois aux spécificités de chaque vallée et aux facteurs importants ici de l'altitude, du relief, du climat.

Dans ce chapitre, le territoire est décrit par grands types de paysage, identifiables en reprenant les caractéristiques des vallées, c'est à dire par "unités de paysage".

Dans un second temps, les spécificités de ces grands paysages seront étudiées plus en profondeur, notamment par le biais des "motifs de paysage". En effet, ces motifs de paysage donnent des indications importantes sur les leviers et les acteurs à mobiliser dans la stratégie et les actions du plan paysage. Les éléments qui ont permis la description de ces motifs sont :

- leur forme et leur agencement, les ambiances paysagères qu'ils composent, mais aussi leur fonction dans le territoire, pour la nature et pour les humains,
- la forme et l'orientation des vallées qui les abritent, l'altitude à laquelle on les trouve, leur répartition et leur fréquence,
- leurs dynamiques naturelles et culturelles, leurs perceptions par les populations, leurs usages et leurs histoires, récoltés pendant les balades et ateliers de l'étude.

QU'EST-CE QU'UN MOTIF ET UNE UNITÉ DE PAYSAGE ?

Les motifs paysagers

Ce sont des ensembles d'éléments agencés de façon spécifique et reconnaissable. Les motifs paysagers se répètent et subissent des variations, des dynamiques, des évolutions spécifiques. Ils peuvent composer un paysage rural, naturel ou urbain.

Les unités de paysage

Ce sont des agencements particuliers d'un ensemble de motifs, liés à des dynamiques paysagères spécifiques et à des perceptions sociales particulières qui en font un paysage singulier.

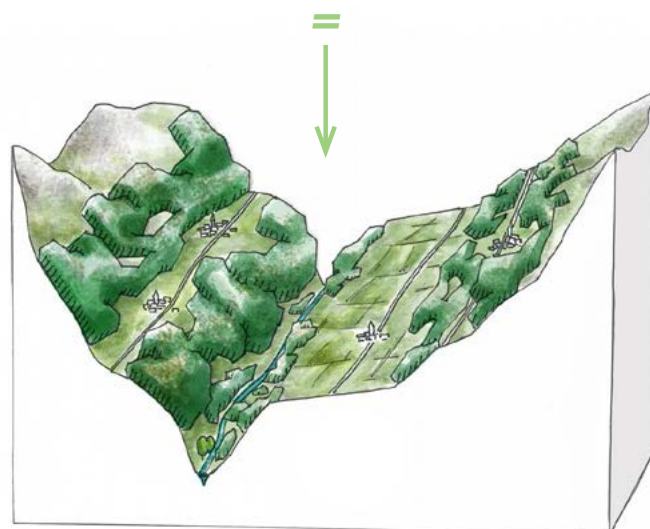
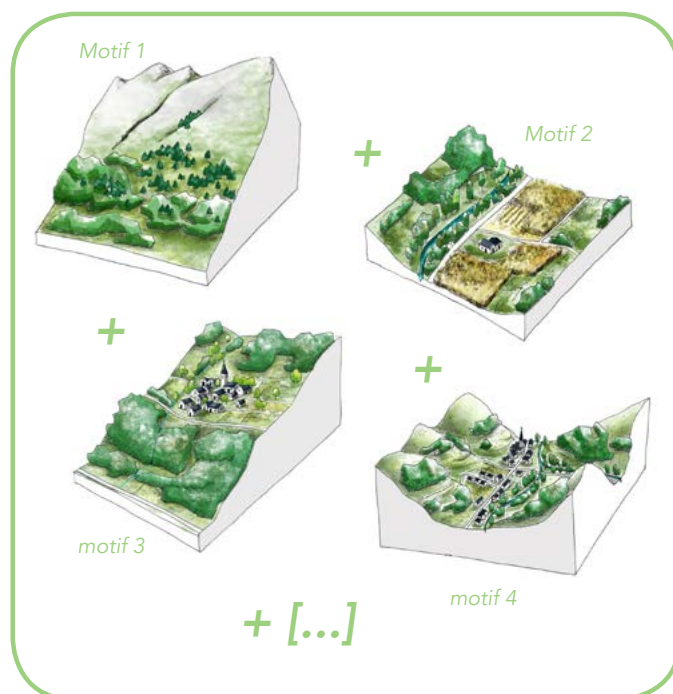
Les unités de paysage diffèrent les unes des autres par les motifs paysagers que l'on y trouve, leur fréquence, leur position, leur présence ou leur absence.

C'est ce qui permet de comprendre finement l'évolution d'un paysage et d'identifier leviers et acteurs à mobiliser dans le plan d'action.

Les limites, les transitions paysagères

Les unités de paysages se distinguent aisément, mais leurs limites ne sont pas toujours clairement lisibles. Les transitions peuvent être très nettes, liées à des reliefs importants ou à des changements rapides de l'occupation des sols ou bien progressives et dans des transitions plus douces.

Des **motifs de paysage** régulièrement associés, qui se répètent, forment une **unité de paysage**



UNE UNITÉ DE PAYSAGE

Unité de Paysage 12
Le Lavedan et le val d'Azun

Les massifs
du Val d'Azun

La vallée
d'Argeles-Gazost

Les hautes vallées
habitées (Cauterets)

Les hautes vallées
habitées (Barège)

Les hautes vallées d'Azun
et de Cauterets

Les hautes vallées
habitées (Luz)

Les pics et lacs du
Néouvielle

Les hautes vallées
habitées (Gèdre)

Les grands cirques
pyrénéens

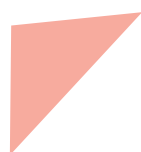
Unité de Paysage 13
Les hautes Vallées des Gaves

Unité paysagère 15
Néouvielle et hautes Nestes

LES UNITÉS ET SOUS-UNITÉS DE PAYSAGE DE LA CCPVG

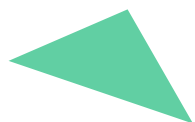
Chaque vallée possède son identité propre du fait de sa forme et son orientation, mais aussi de son histoire et de ses dynamiques humaines. C'est dans cette idée qu'ont été définies les unités de paysage ci-contre.

Le découpage en unités présenté ici est largement inspiré du travail de l'Atlas des Paysages des Hautes-Pyrénées. Des adaptations y ont été apportées à la marge : les hautes vallées d'Azun et de Cauterets ont été liées en une seule et même sous-unité là où l'atlas des paysages les différenciait, du fait de similarités significatives de ces paysages d'altitude ainsi que de leurs structures.



Unité paysagère du Lavedan et du val d'Azun

- *La vallée d'Argelès-Gazost*
- *Les massifs du val d'Azun*



Unité paysagère des Hautes Vallées des Gaves

- *Les hautes vallées habitées de Cauterets, de Luz, de Barège et de Gavarnie-Gèdre*
- *Les monuments et sites d'altitude du Val d'Azun et de la vallée de Cauterets*
- *Les grands cirques pyrénéens des vallées de Gavarnie-Gèdre*



Unité paysagère du Néouvielle et des hautes Nestes

- *Les pics et lacs du Néouvielle surplombant la vallée du Barège*

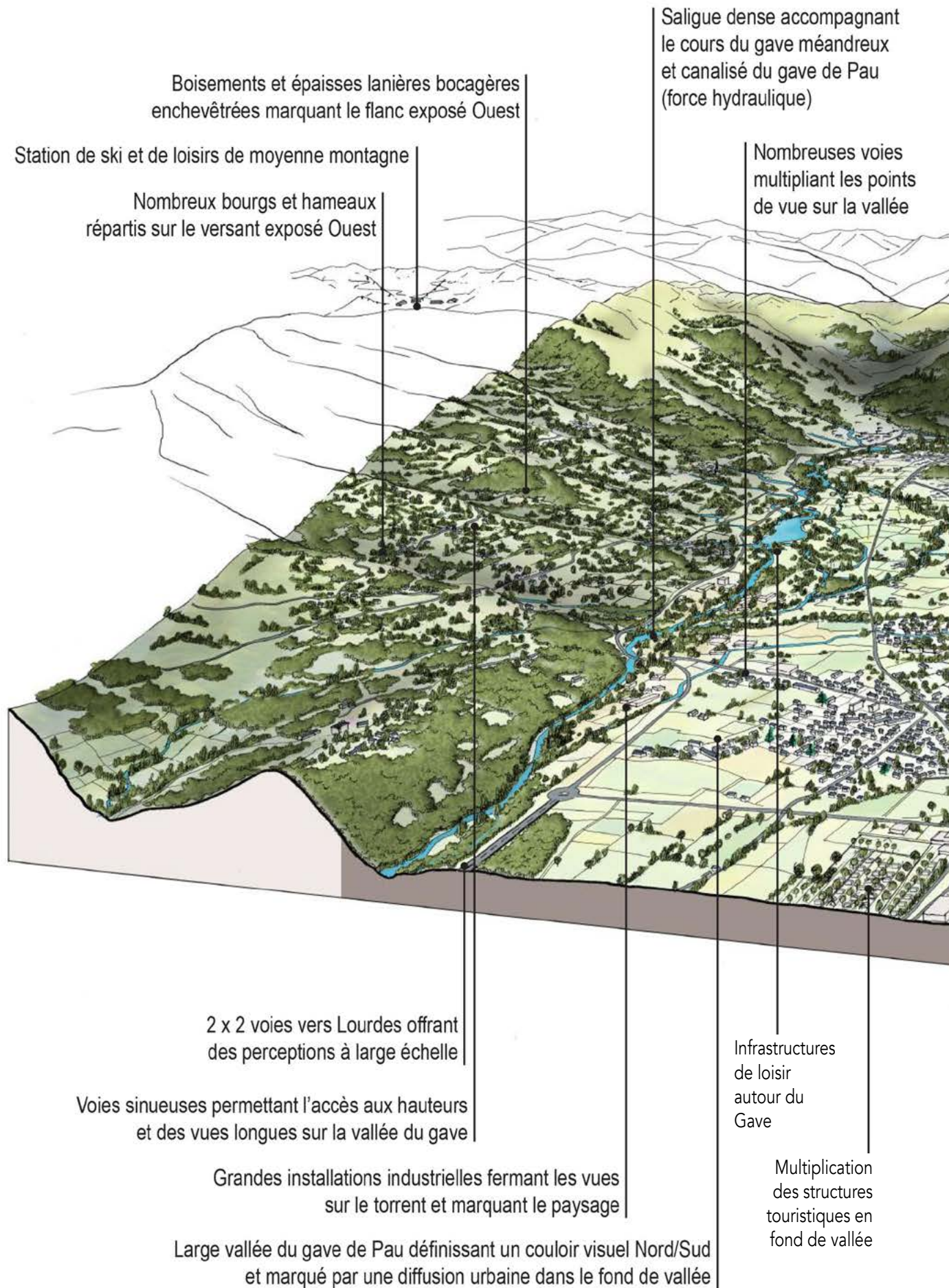
Dans les pages suivantes, sont présentées :

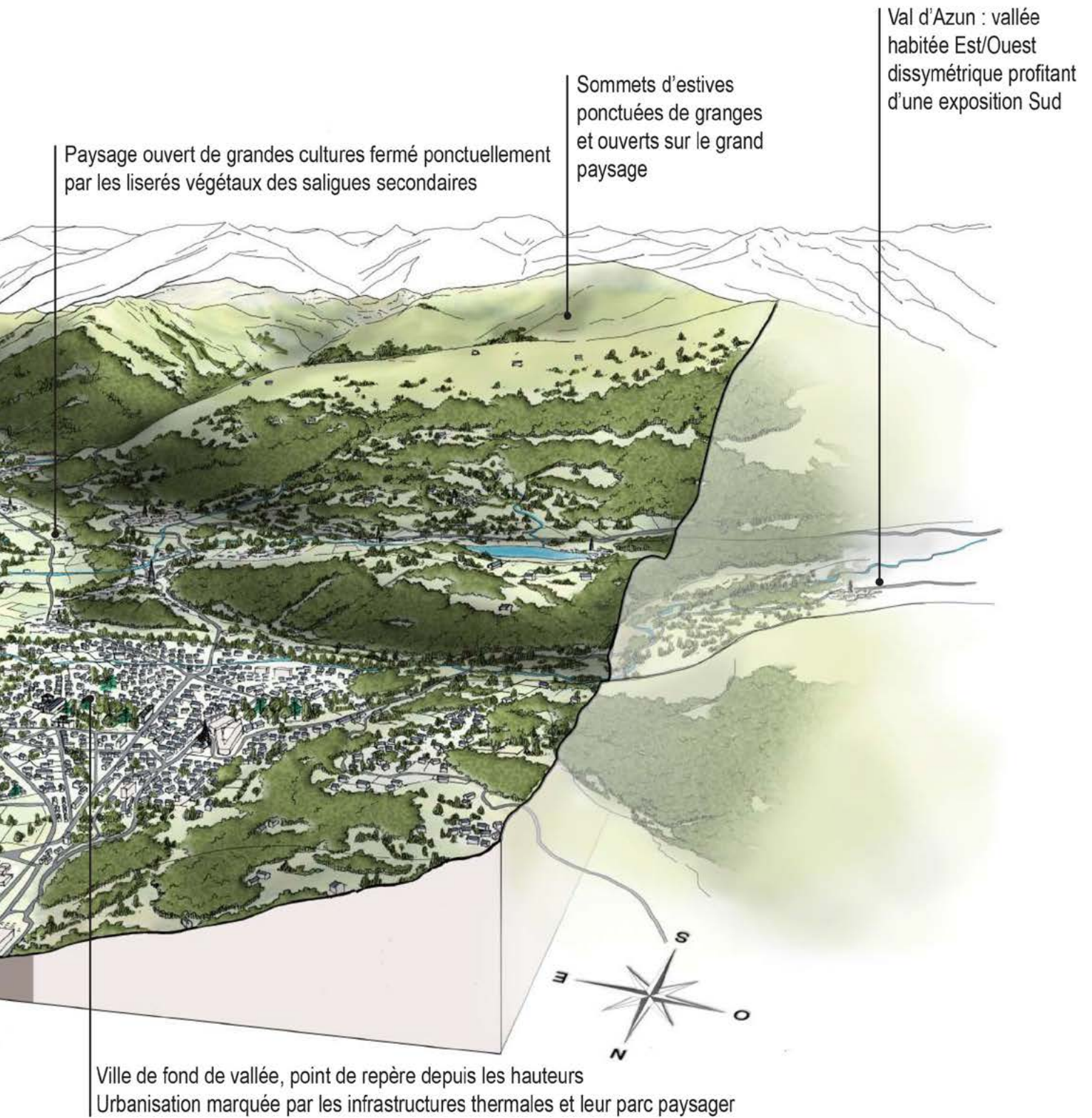
- Chaque unité de paysage décrite par un bloc diagramme extrait de l'Atlas des paysages des Hautes Pyrénées,
- Chaque sous-unité décrite par un bloc diagramme, annoté des strates paysagères qui lui sont propres.

Les textes écrits en italique et entre guillemets sont directement issus de l'Atlas des Paysages des Hautes-Pyrénées.

L'atlas est consultable ici : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/atlas-des-paysages-des-hautes-pyrenees-r1145.html>

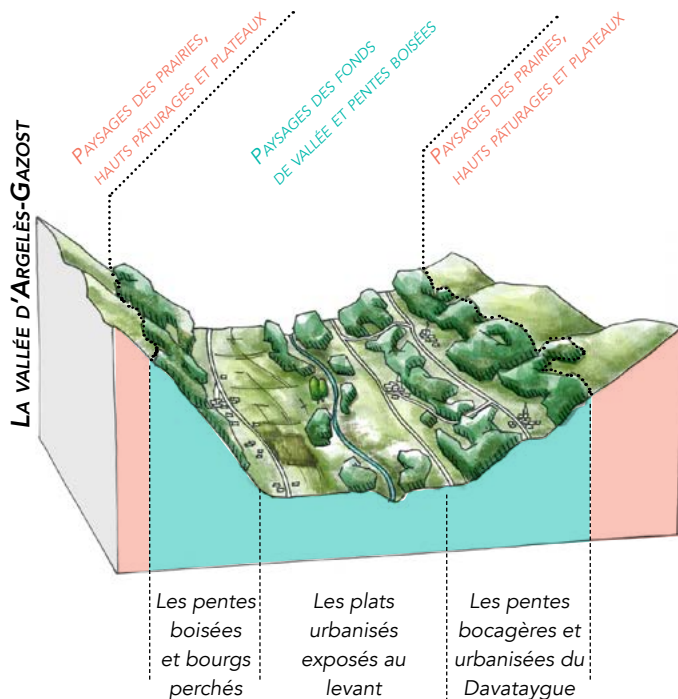
Unité paysagère du Lavedan et du Val d'Azun





La vallée d'Argelès-Gazost

«La vallée d'Argelès-Gazost est la sous-unité la plus fréquentée, accueillant les villes d'Argelès-Gazost et Pierrefitte-Nestalas et de multiples activités en raison de son rôle de liaison entre le piémont (Lourdes, Tarbes) et les montagnes, en particulier les sites touristiques des hautes Vallées des Gaves (cirques glaciaires, cols, stations de ski....)»



Un fond de vallée ample fortement urbanisé

Ample vallée large où serpente le gave de Pau, la vallée d'Argelès-Gazost est propice à l'implantation humaine, comme en témoigne la présence de nombreuses villes et bourgs. Exposées au soleil levant, les bourgs les plus importants s'installent en embouchure de vallées secondaires (le Gave d'Azun, de Cauterets, du Bergons). Leurs paysages typiquement urbains avec des quartiers résidentiels, souvent pavillonnaires, se développent autour de centres anciens, et tendent à s'égrener jusqu'aux berges du gave. Les parcelles agricoles sont ici larges entrecoupées par des haies longeant les cours d'eau et quelques bosquets et arbres isolés. Autour du Gave de Pau, la saligue coupe les vues sur le torrent mais y procure aussi une ambiance ombragée recherchée.

Les pentes du Davataygue («à l'est des eaux») et les bourgs perchés de la rive gauche

Les versants «à l'est des eaux» de la vallée d'Argelès-Gazost sont structurés en terrasses agricoles jalonnées de granges pastorales et délimitées par des haies souvent très épaisses, cassant les pentes pour faciliter leur exploitation. Leurs multiples ramifications participent à l'ambiance naturelle et paisible du versant mais tendent dans le même temps à fermer les paysages et leur perception.

Les pentes de la rive gauche, plus marquées sont aussi plus boisées. Les villages et parcelles agricoles ouvertes apparaissent comme de véritables clairières à flanc de montagne.

De nombreux bourgs se répartissent sur ces deux versants tandis que leurs extensions récentes et en cours le long des routes se traduisent par une omniprésence du bâti et des continuums urbains bouchant les vues et déqualifiant ce paysage aux ambiances pastorales.

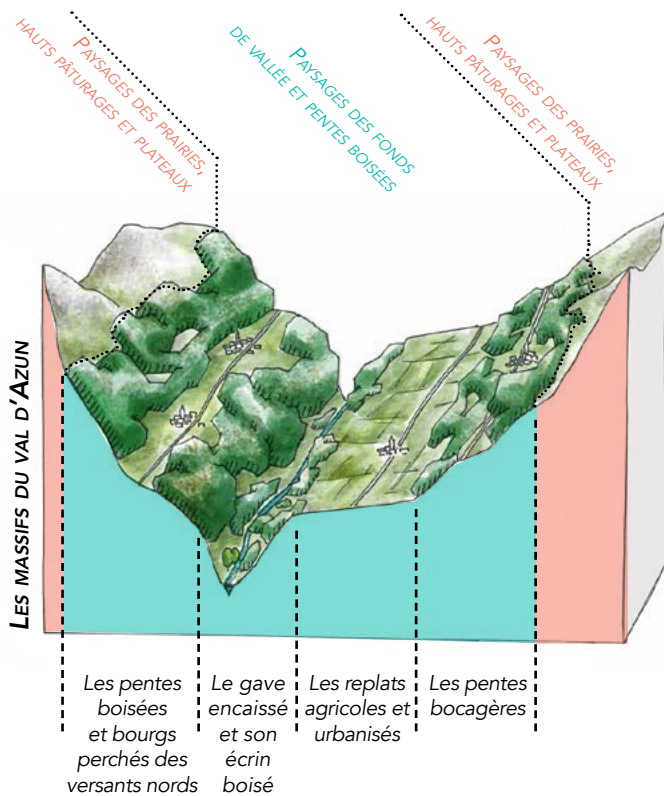
Paysages des estives

Des routes sinueuses permettent de gagner les hauteurs, la station de ski du Hautacam, les altisurfaces mais aussi les pâturages d'altitude. Certains de leurs sommets dépassant les 1700 mètres, ces paysages d'estives créent des espaces de verticalité très marqués depuis le fond de vallée et permettent des vues longues et panoramiques très attractives sur les vallées en contrebas.

Les massifs du val d'Azun

«D'échelle plus réduite, le Val d'Azun présente des paysages plus confidentiels qui se teignent déjà des ambiances de la haute montagne, avec une dominance des massifs forestiers sur les versants. Son orientation Sud en fait une vallée agréable à vivre et particulièrement courue.»

Composé des trois vallées d'Arrens, d'Estaing et du Bergons, le val d'Azun est suspendu au dessus de la vallée d'Argelès-Gazost.



La vallée d'Arrens, une vallée en double V

Au centre de la vallée d'Arrens, le gave est encaissé dans un écrin boisé qui sépare la vallée en deux. Les versants exposés au Nord, à l'ombre et très pentus sont dominés par des forêts de feuillus, uniquement sillonnés par des lignes électriques ainsi que quelques pistes et chemins. Les villages, perchés dans la forêt s'y installent sur des replats.

Sur les versants exposés au Sud, de grands replats et des pentes moins raides accueillent terrasses agricoles, prairies et prés de fauche, et nombreux vergers, entourés de murets et de haies. Ce maillage bocager bien que s'épaississant est mieux préservé qu'en vallée d'Argelès-Gazost et participe grandement à l'ambiance pastorale de la vallée. C'est aussi sur ces plats que se sont développés les bourgs les plus importants (Arras-en-Lavedan, Aucun, Arrens-Marsous...) tandis que de nombreuses granges se posent en jalon de l'espace rural.

Les structures des villages, bien que très marquées par les résidences secondaires, sont dans l'ensemble restées de forme traditionnelle, même si quelques extensions urbaines marquent les périphéries de bourg des fonds de vallée les plus plats.

Massifs boisés du Bergons et de la vallée d'Estaing

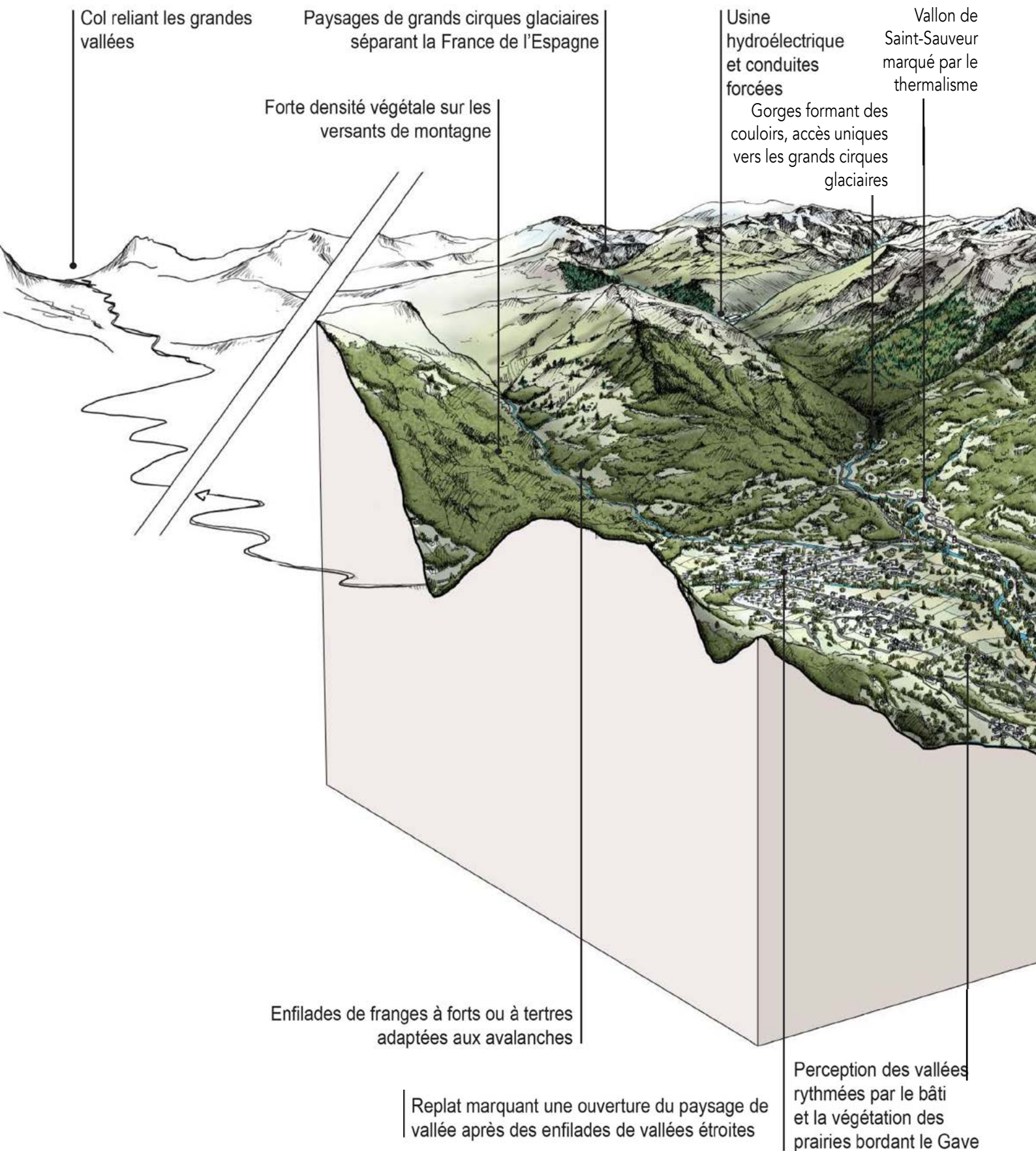
Les massifs boisés constituent une bonne partie du paysage des versants des vallées du Bergons et d'Estaing. Ils confèrent à ces vallées une impression d'isolement plus forte que sur la vallée d'Azun. Bien que très peu habités, leurs fonds de vallée, relativement plats et au gave affleurant, accueillent de nombreuses granges, prairies et prés de fauche.

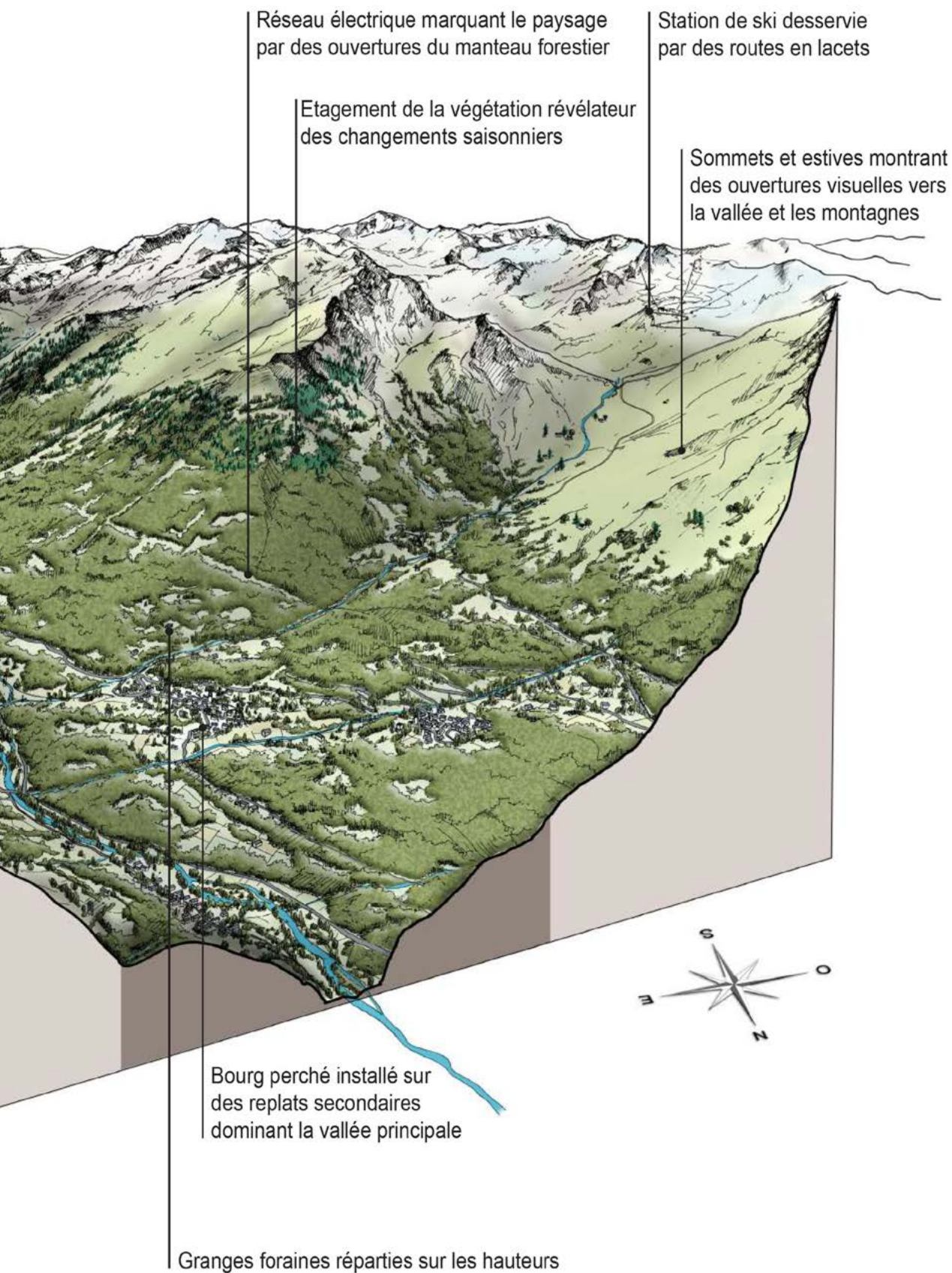
Paysages des estives

Dans cette vallée où l'élevage a su se maintenir, les estives restent encore très ouvertes. C'est au col du Soulor que les vues qu'elles offrent sont les plus reconnues et fréquentées.

Unité paysagère des hautes Vallées des Gaves

Cette unité paysagère est déclinée en deux sous-unités selon que les paysages soient bâtis et habités (Hautes vallées habitées) ou selon que les paysages soient exploités pour la production agropastorale et l'activité touristique (Monuments et sites d'altitude)





Les hautes vallées habitées de Cauterets, Luz, Barège et Gavarnie - Gèdre

Les gorges, entrées monumentales des vallées

Les gorges de Cauterets, Luz, Gèdre sont les portes d'entrée de ces hautes vallées habitées. Brèches monumentales, densément boisées, aux eaux torrentielles, elles font partie de la conception pyrénéiste d'une montagne inhospitalière et dangereuse. Des ouvrages comme le Pont Napoléon à Luz-Saint-Sauveur ou le Pont d'Espagne à Cauterets, les activités « extrêmes » telles que des via ferrata ou du saut à l'élastique, mettent en scène et exploitent cette verticalité. Le vallon thermal de Saint-Sauveur s'appuie sur ce profil de gorge avec une ligne bâtie en belvédère sur la vallée, profitant du soleil levant, jouissant du cadre paysager mis en scène et complété par un parc aménagé. A Cauterets, à Barège, c'est aussi dans cette disposition que s'installent les thermes surplombant les gaves et reliant le grand paysage par des promenades.

Les fonds plats et pentes boisées

Ensuite, le paysage s'ouvre sur la lumière des confluences, prairies de fauche et bourgs de grande taille. En cours de disparition, des alignements de peupliers marquent les bords des rives, des routes principales et des parcelles. Sur les pentes souvent gagnées par la forêt de ces vallées, bourgs perchés, quartiers de granges et prairies marquent des replats.

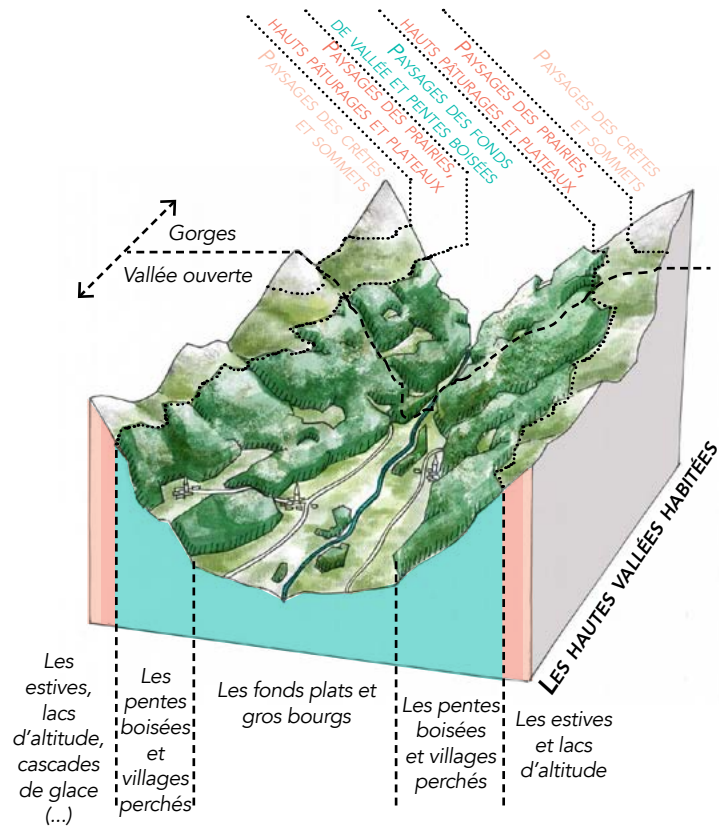
Les lacs et estives des paysages d'altitude

Les paysages d'altitude accueillent de nombreuses granges, marquant les espaces de transition entre la limite supérieure de la forêt et les prairies pastorales des sommets. L'ouverture des milieux favorise les vues longues sur le paysage, les vallées en contrebas, les sentiers, la découpe des crêtes sur le ciel. Près des sommets, de nombreux lacs parsèment ces paysages, destinations de randonnée accueillant les refuges.

Les monuments et sites d'altitude du Val d'Azun et de la vallée de Cauterets

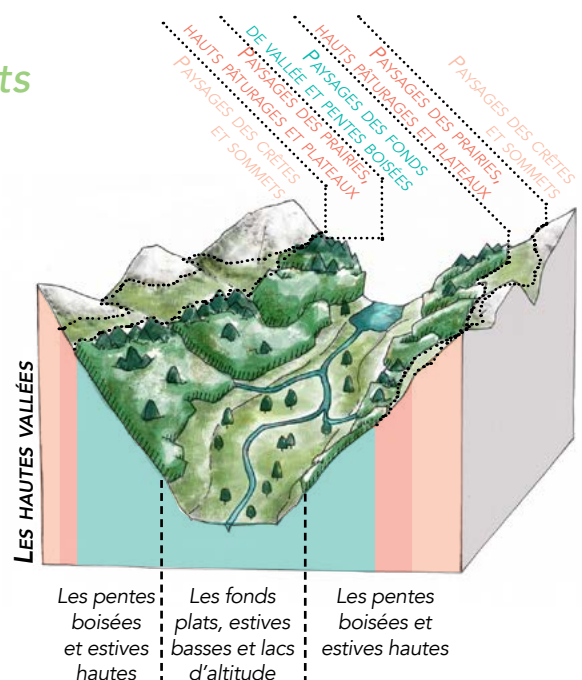
Des vallées dessinées par les boisements et les estives

Ces hautes vallées forment d'étroits couloirs de la frontière espagnole à leur débouché dans les vals d'Azun et de Cauterets. La rareté des habitations, l'omniprésence des boisements sur les versants, la présence des prairies agropastorales, des troupeaux et de nombreuses granges ainsi que le dimensionnement des routes, parfois accompagnées de murets de pierre fondent leur ambiance confidentielle. Lacs d'altitude, de barrages, nombreuses cascades, donnent une ambiance paisible à ce paysage dont l'attractivité touristique est liée à la pratique de la randonnée et de la pêche. De nombreux sentiers de randonnée et GR s'enfoncent vers les sommets depuis les parkings-relais aménagés à proximité des berges. Plusieurs centrales hydro-électriques monumentales contrastent avec les représentations naturelles des paysages de montagne par leur caractère industriel.



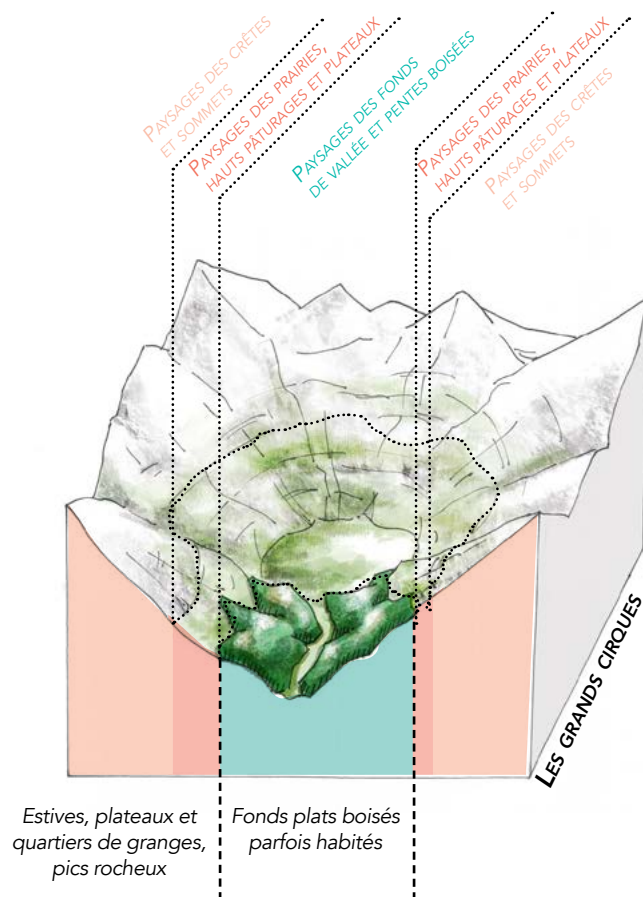
Sommets, étage alpin, laquettes

Environnement rocaillieux entrelacé, en fonction de l'altitude, de landes de rhododendrons, gentianes et pins à crochet, de pelouses rases avec saules nains ou de mousses et de lichens. S'y implantent de petits lacs de tailles diverses parfois isolés, parfois regroupés. Les pics rocheux et lignes de crête marquent les frontières des vallées voire des pays, mais aussi l'arrière plan du paysage. Ces lieux sont recherchés car qualitatifs mais souvent peu facile d'accès bien qu'il puisse y exister une importante fréquentation touristique.



Les grands cirques pyrénéens des vallées de Gavarnie-Gèdre

«Épaulant des crêtes partageant la France et l'Espagne, trois cirques caractérisent la sous-unité par leur dimension monumentale et l'attractivité touristique qu'ils opèrent sur les lieux. En marge de ces trois grandes arènes, hauts-lieux de l'alpinisme et moteur de l'attractivité touristique, d'autres amphithéâtres plus petits structurent les reliefs, à l'image de la montagne du Grand Gabiédou ou la Grande Glère, dont les replats plongent soudainement vers les vallées. Cet héritage des temps glaciaires a composé des arènes du bout du monde, desservies par un système de voies en impasse dont le parcours sinueux est caractéristique des altitudes montagnardes.»



La vallée d'Ossoue

«La vallée d'Ossoue est une petite vallée qui se développe d'Est en Ouest, partant du pied du Vignemale et confluant avec le gave de Gavarnie à Gavarnie. Elle se caractérise par une succession de replats qui forment autant de paliers au cours du parcours.»

Elle est l'accès privilégié au col de la Bernatoire, haut lieu des échanges transfrontaliers notamment pastoraux. Une partie de ses estives est confiée quatre mois de l'année aux bergers espagnols.

Le cirque de Gavarnie

«Le cirque de Gavarnie est le plus connu et le plus fréquenté, faisant l'objet de nombreuses représentations tant textuelles que graphiques du fait de son architecture en gradins, de sa présence visuelle et de la monumentalité de ses motifs. Sa naturalité est aujourd'hui mise en conflit avec son accessibilité et sa fréquentation. Son sentier menant du village au cirque, accessible à tous, et le caractère touristique du bourg avec ses enseignes publicitaires, ses files de stationnement et le nombre de visiteurs particulièrement élevé en saison estivale peut s'avérer oppressant.»

Le cirque de Troumouse

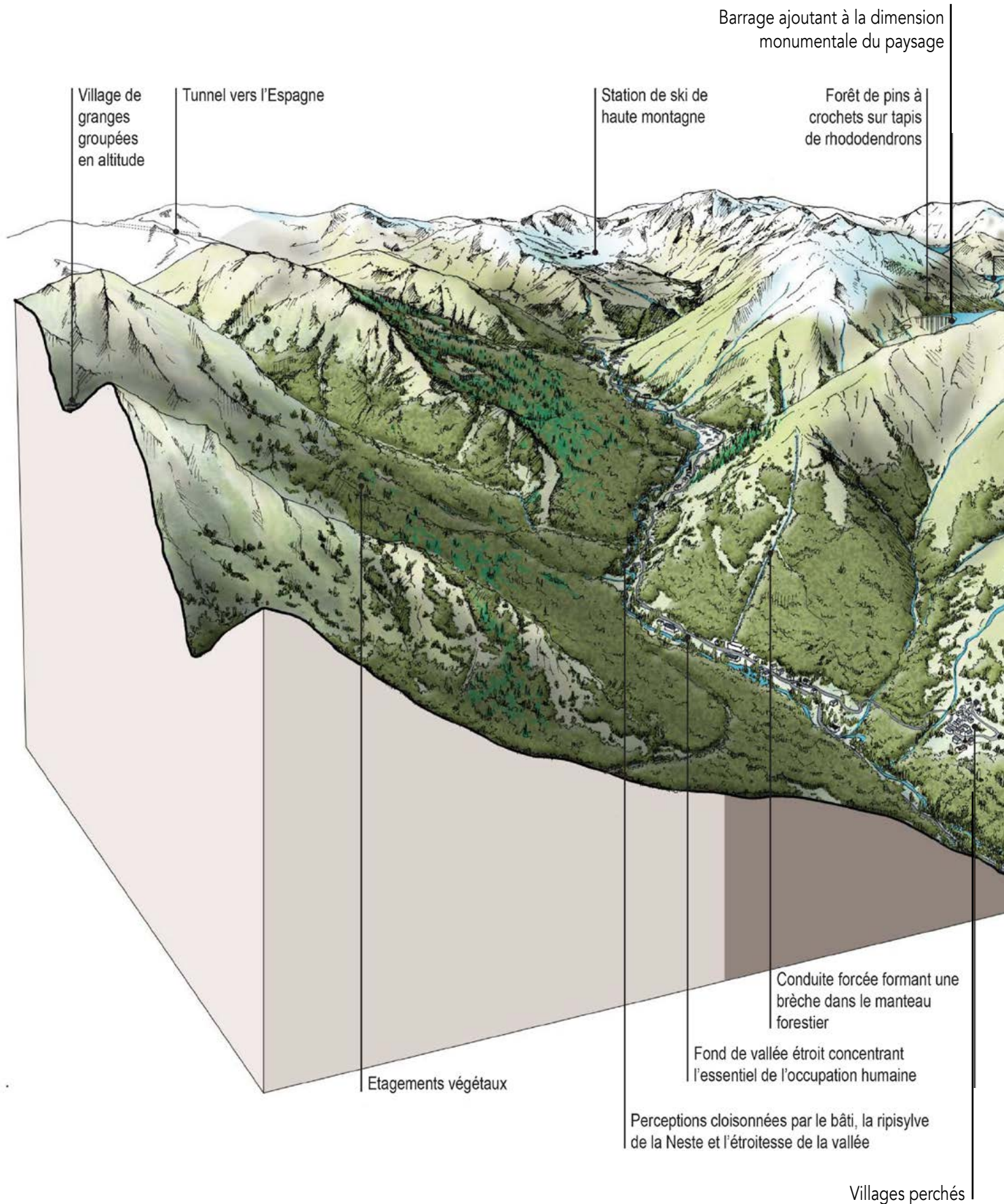
Bien plus large que le cirque de Gavarnie, le cirque de Troumouse montre une assise globalement plate alternant points hauts et de dépression entre pelouses rares largement pâturées et laquets. Son vaste plateau arbore des ambiances pastorales, renforcées par la présence d'anciennes bergeries et d'enclos. Ceinturant l'espace, une muraille rocheuse marque la limite visuelle de l'arène et la frontière avec l'Espagne.

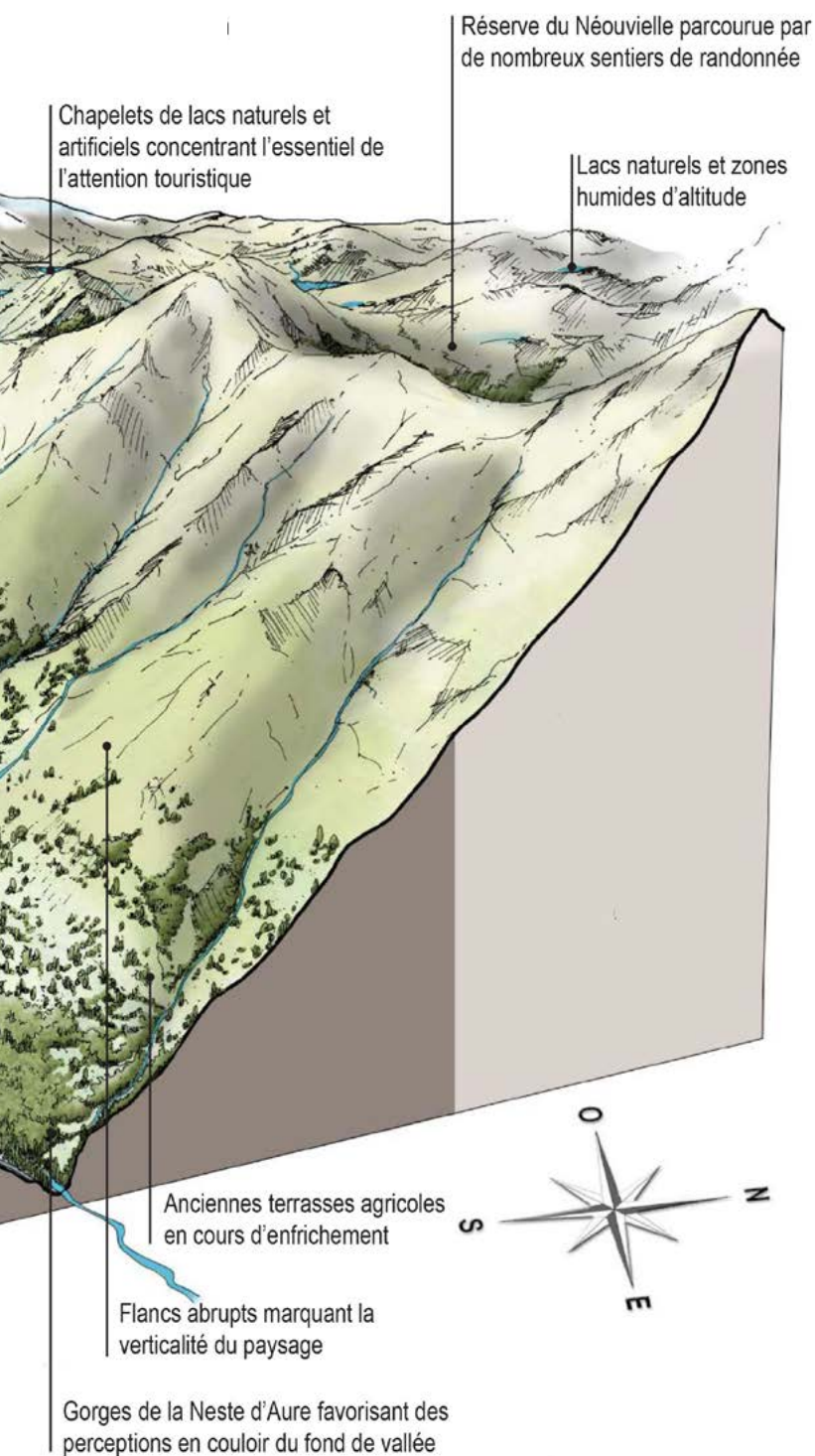
Le verso de cette muraille, côté Aragnouet forme lui aussi un cirque.

Le cirque d'Estaubé

Le cirque d'Estaubé dispose d'une situation plus confidentielle, qui se découvre ainsi tronçon par tronçon à partir des berges aménagées du lac du barrage des Gloriettes. Les vues en couloir du gave d'Estaubé donnent un aperçu sur les murailles du cirque mais il faut pénétrer plus en avant sur le chemin qui suit le torrent pour profiter de la largeur de l'arène et des estives du replat du Pla d'Ailhet.

Unité paysagère du Néouvielle et des hautes Nestes

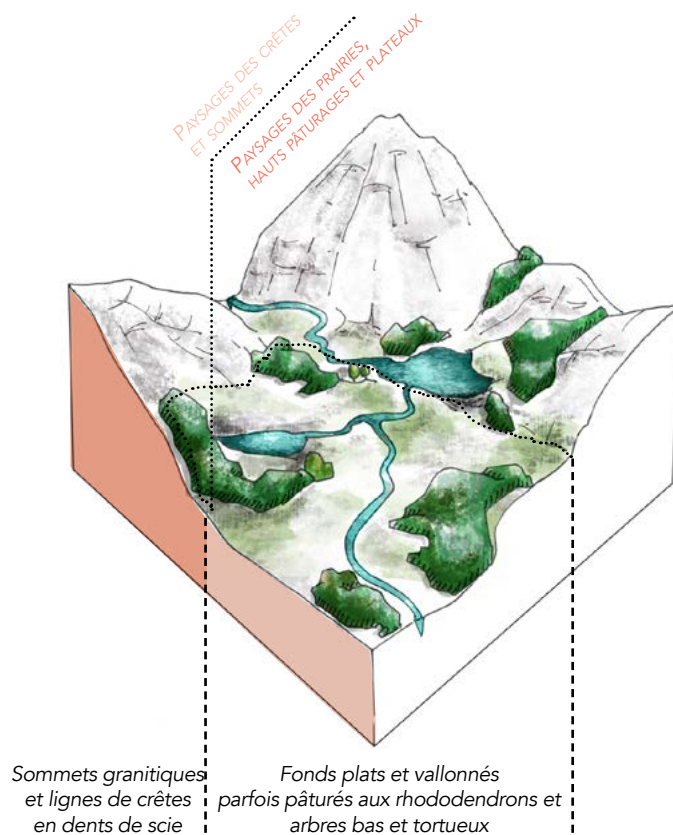




Les pics et lacs du Néouvielle surplombant la vallée du Barège

Cette unité englobe uniquement les hauteurs sud et est des communes de Barège, Betpouey et Luz.

Ces sommets granitiques imperméables accueillent de nombreux lacs et laquets tandis que son relief aiguë forme une ligne d'horizon en dents de scie. L'intérieur ne se parcourt qu'à pied et conditionne la découverte du massif – et de la réserve – sur des temps longs confinants, par la durée ou l'intensité, à l'exploit sportif. Comme un jardin montagnard, la nature se met en scène au travers des miroirs d'eau, des branches tortueuses, des silhouettes graphiques des arbres, des rhododendrons en fleur viennent colorer les versants des montagnes.







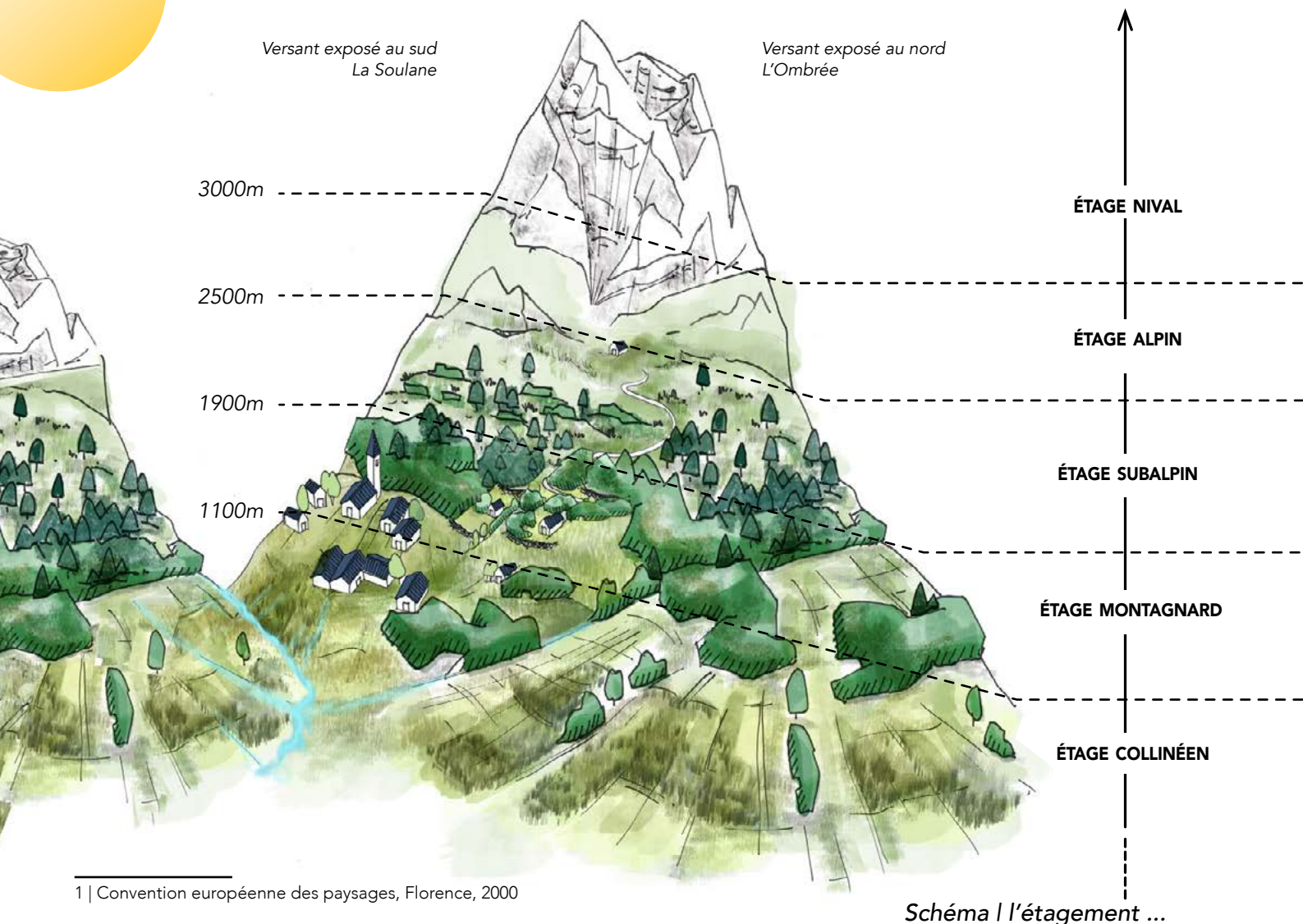
Cirque de gavnrie vu depuis Pahule OT Gavarnie-Gèdre P. Meyer

I.2. Des motifs paysagers dessinés dans l'altitude

L'ALTITUDE ET LE CLIMAT CRÉENT UN ÉTAGEMENT POUR LES FACTEURS NATURELS ET HUMAINS

Bien qu'ayant toutes des ambiances spécifiques, chaque vallée voit ses paysages s'organiser fortement en fonction de l'altitude, en particulier du fait des conditions hivernales. Ainsi, le climat et le relief organisent et distribuent beaucoup des facteurs naturels et humains, de leurs interrelations, et contribuent largement à fonder physiquement les paysages au delà des perceptions.¹

La géologie est aussi un facteur essentiel qui détermine des motifs d'érosion, la présence de l'eau en surface, ainsi que les séries végétales et une flore particulière dans certaines vallées, comme autour du Mont Perdu.



¹ | Convention européenne des paysages, Florence, 2000



Sur un socle géologique, topographique, climatique spécifique, le potentiel naturel de la végétation s'exprime en une biodiversité riche et étagée, avec un endémisme lié à l'isolement et aux caractéristiques des sols.

Des activités humaines anciennes, agro-sylvo-pastoralisme extensif, installations permanentes, transhumance, façonnent ce potentiel naturel. Elles génèrent une mosaïque de milieux diversifiés qui renforce et démultiplie cette biodiversité, ainsi que des installations permanentes spécifiques organisées en relation symbiotique avec les étages montagnards.

Les paysages culturels vivants qui résultent de cette action conjointe de facteurs naturels et humains sur un socle particulier sont anciens, rares, remarquables. Les ambiances paysagères générées sont spécifiques des étages montagnards. D'une grande valeur culturelle, esthétique, émotionnelle, ces paysages sont de longue date très attractifs pour les visiteurs ce qui s'est manifesté par le pyrénéisme, le thermalisme et les installations humaines associées. Cette tradition de l'accueil se poursuit et génère encore des aménagements touristiques importants.

... le potentiel naturel de la végétation : une biodiversité spécifique et étagée...

Mousses et lichens

Végétation rare, collée aux rochers, très peu perceptible, grands paysages ouverts

Pelouses alpines éparses

Végétation rase, basse, quelques saules nains dans les éboulis, grands paysages ouverts

Pelouses alpines et arbustes

Pins à crochet, genévriers, rhododendrons, bouleau et sorbiers, les paysages se ferment sauf s'il y a de l'élevage pour ouvrir les estives et prairies

Forêts mixtes

Végétation largement composée de forêts de hêtres et de sapins, les paysages seraient totalement fermés sans les quartiers de granges et leurs prairies

Forêts de feuillus

Végétation de forêts mixtes feuillues, chênes, charmes, châtaigniers... Les paysages seraient totalement fermés sans les activités agricoles, prairies de fauche et autres cultures ou les implantations humaines des bourgs et hameaux

... les activités humaines qui façonnent ce potentiel...

Dans les estives et les sommets

Sommets rocheux et pacages des estives indivises. On y trouve également nombre d'activités liées au tourisme, aux loisirs, randonnée, sports d'altitude comme le ski dans les grands espaces ouverts par un climat rigoureux et par l'activité pastorale

Dans la « zone intermédiaire »

Pentes à boisements anciens et forêts communales, villages hauts quartiers de granges foraines et prairies de fauches attachées

Dans les villages, hameaux cultures et prairies de fauche

Ce sont les grands paysages ouverts des vallées larges et basses comme la vallée de Luz-Saint-Sauveur par exemple, mais aussi des vallées plus étroites, pastorales ou thermales comme celles de Gavarnie ou de Cauterets

... les perceptions et les ambiances paysagères..

Crêtes et sommets

Ces ambiances proches du ciel sont vastes et minérales. Elle parlent de géologie, roche à nu, grottes, laquettes, de cols, brèches, ports, grands exploits sportifs et de chemins vers l'Espagne

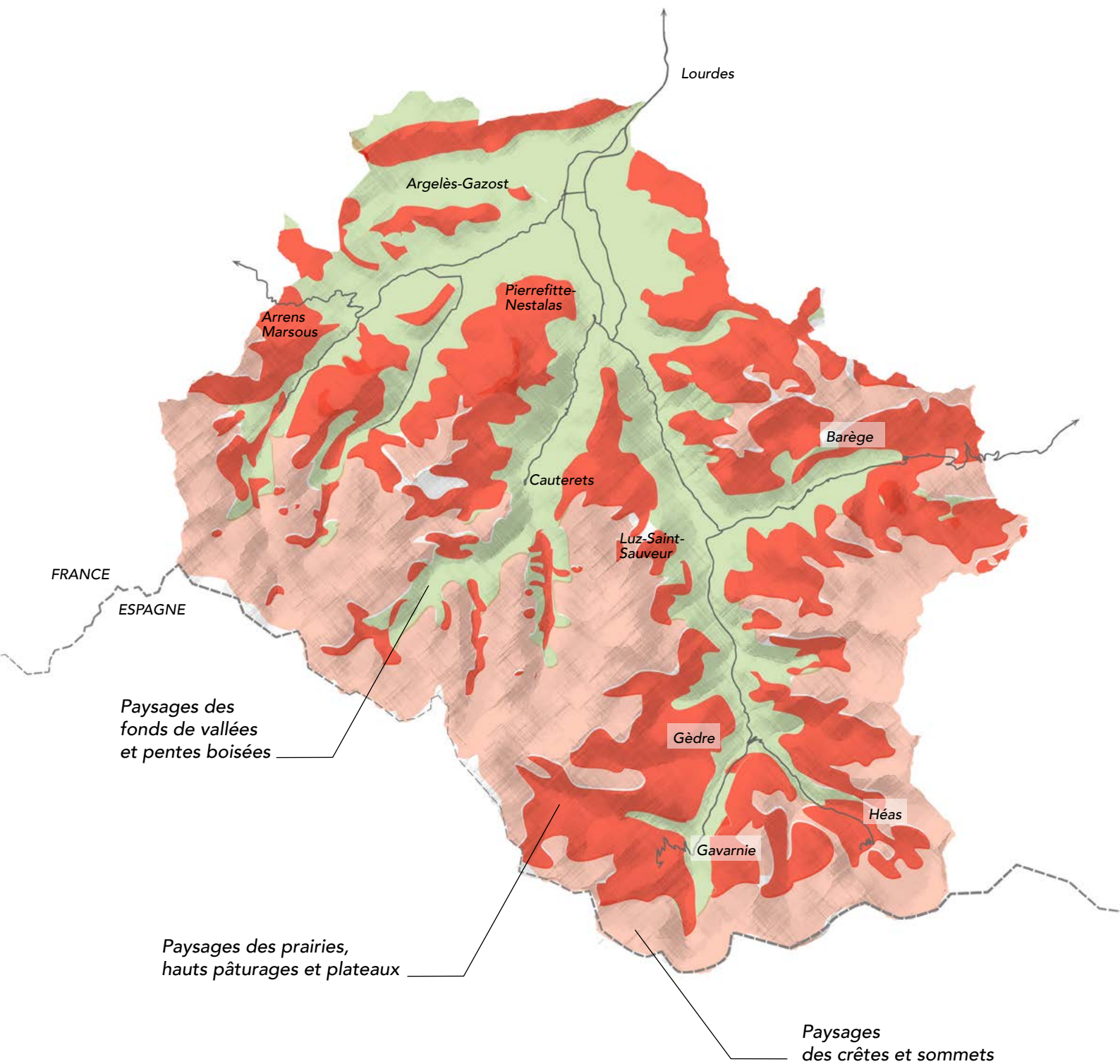
Prairies, hauts pâturages plateaux

Ces ambiances amples et verdoyantes s'ouvrent sur les monuments des massifs d'altitude. Pâtures estivales des grandes étendues indivises, plateaux fauchés, quartiers de granges foraines, mais aussi stations de ski, lacs de barrages et sentiers de randonnée

Fonds de vallée et pentes boisées

Ces ambiances au creux des vallées sont celles des gaves et saligues, prairies de fauche, villages et hameaux, et sont ourlées par les boisements de protection, de production ou l'enfrichement de prairies trop pentues, peu accessibles ou mutées en résidence secondaire. Elles sont aussi caractérisées par de longues perspectives sur les sommets

LES GRANDES AMBIANCES PAYSAGÈRES



Ces trois ambiances étagées ont été identifiés (ci-dessous), caractérisés par des motifs paysagers particuliers, décrits dans les pages qui suivent. L'organisation agricole traditionnelle de «la Maison», qui a façonné ces paysages et qui utilise et relie l'ensemble des étages est également décrite.

1 Les fonds de vallée et pentes boisées

Sur les fonds des vallées et sur les pentes, s'implantent villages et hameaux, gaves et saligue, prairies de fauche et ou de pacage, mais aussi boisements de protection, de production ou l'enfrichement d'anciennes prairies trop en pente, peu accessibles ou privatisées. On concilie de nombreux usages sur l'ensemble de ces espaces.



2 Les prairies, hauts pâturages et plateaux

Sur les plateaux accessibles et les hauteurs, lieux collectifs indivis, s'installent prairies encore fauchées ou pacagées, avec quartiers de granges foraines, pâtures estivales (estives) mais aussi stations de ski, lacs de barrages et sentiers de randonnée.



3 Les crêtes et sommets

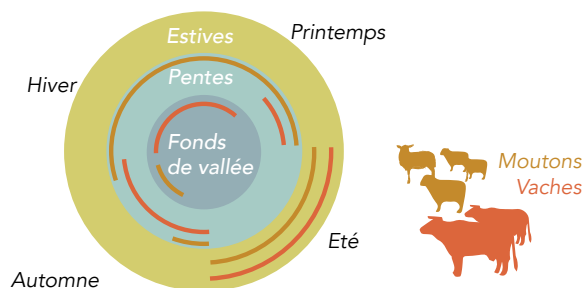
Sur les sommets raides et rocailloux où les pelouses rases viennent mourir est le lieu de la roche à nu, des grottes, des laquettes, des cols, des brèches et des ports, des chemins vers l'Espagne.



4 Des liens forts entre étages / Le système de la « Maison » pyrénéenne agropastorale

Beaucoup de ces motifs de paysage sont reliés entre les trois niveaux par l'activité agropastorale transhumante, dans une structure fonctionnelle et symbolique forte qui organise le territoire, les relations sociales et les paysages. Elle est nommée la «Maison». La transhumance, littéralement "transporter l'humus", permet de fertiliser les sols et de maintenir la ressource en herbe grâce aux déjections des troupeaux circulant entre les étages.

Cycle de la transhumance jusqu'aux années 60 environ



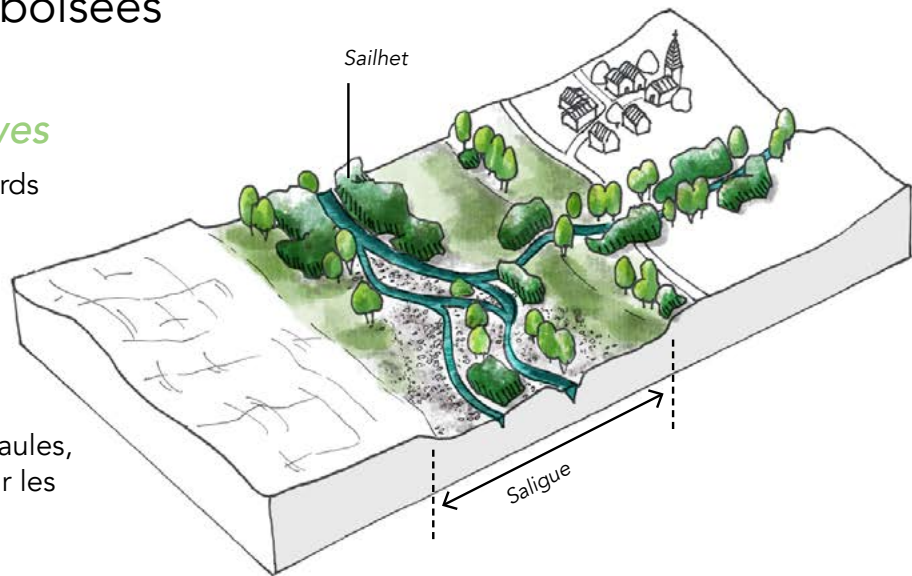
1 Les motifs paysagers des fonds de vallées et pentes boisées

Saligue, Sailhet et bords de gaves

La «Saligue» définit le milieu humide des bords de cours d'eau, soit le lit principal du gave : prairie, champs, friches et lit de cailloux. Cela comprend aussi la végétation qui l'accompagne: ripisylve, haies bocagère, prairies spontanées.

Ripisylve, ou «Sailhet» désigne la végétation spécifique qui borde les cours d'eau. Avec saules, parfois peupliers plantés. Lieu privilégié pour les promenades et les loisirs.

exemple : les alentours du lac des gaves



Variante - Les gaves enclavés

Le gave est par moment enclavé dans une vallée plus étroite ou dans des gorges. Les pentes, plus difficilement accessibles, sont davantage végétalisées.

exemple : le gave d'Azun

Variante - Les gaves après les crues

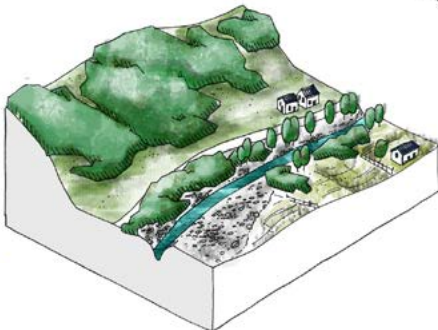
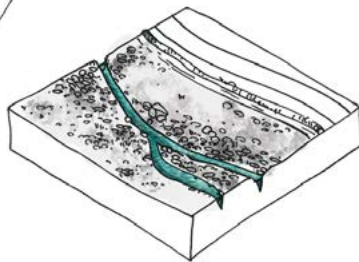
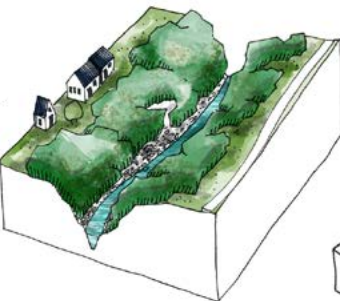
Des berges sont parfois dévégétalisées par les épisodes de crue. A nue, les rives sont recouvertes de galets.

exemple : le Bastan

Variante - Les aménagements post-crues

Des enrochements constituent des travaux d'aménagement post-crue. Ils modifient les paysages des bords de rive. Les lieux les plus larges sont utilisés comme plage de dépôt pendant les crues. Celles-ci permettent de ralentir l'eau et d'arrêter les matériaux (roches et troncs) arrachés et charriés par le courant.

exemple : le Bastan



Les routes

Les routes de fond de vallée

Dans chaque vallée, axes de déplacements structurants, le long des Gaves, premiers accès visuels aux paysages de montagne.

La voie verte

Piste cyclable et piétonne sur l'ancienne voie ferrée. L'accès est peu sécurisé et adapté, peu connecté aux lieux d'attractivité et de vie sur le territoire.

exemple : la voie verte des Gaves à Balagnas



Cultures de fond de vallée

Variante - Prairies

Petit parcellaire ouvert offrant des vues sur le cours d'eau. Maisons et bâtiments agricoles sont situés en rupture de pente, hors d'eau, et près des parcelles cultivées. Le Sailhet est réduit à son maximum du fait des crues et du besoin en terrains plats et mécanisables.

exemple : lieu-dit Le Barès à Sère



Variante - Grandes culture de blé et maïs

Les parcelles sont longues et amples, dominées par le maïs. Les boisements gagnent peu à peu les pentes, plus difficiles à travailler. Selon les saisons les grandes cultures animent les vues le long des routes. Réseau de routes secondaires desservant les villages, les bâtiments d'exploitations et/ou les parcelles cultivées et fauchées.

exemple : lieu-dit La Lane à Ayzac-Ost



Variante - Prairies bocagères (principalement Val d'Azun et Vallée du Bergons)

Prairies bocagères prenant place sur les pentes légères. Des petits cours d'eau sillonnent les prairies et participent à leur irrigation.

Enrichissement des bocages autour des granges devenues habitats secondaires. Épaississement des bocages du fait de l'absence d'utilisation comme ressource fourragère.

exemple : lieu-dit Haouts à Gaillagos



Les routes de montagne

Routes en lacets traversant les gorges ou montant vers les villages et stations de ski. Parapets longeant la route, mur de soutènement, ouvrages de franchissement ponctuent leurs tracés. La végétation dense tend à fermer de plus en plus le paysage le long de ces routes.

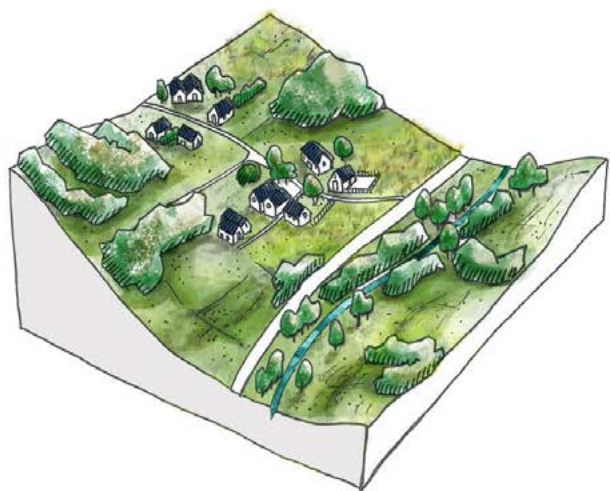
Exemple : route du col des Bordères à Estaing



Les villages de fond de vallée

Les bourgs et villages anciens se sont implantés sur les reliefs hors d'eau, souvent en rupture de pente. La route principale et structurante du fond de vallée s'installe de même en bordure du lit majeur, hors d'eau. Un maillage bocager de peuplier ou de frêne vient dessiner parcelles et rives des cours d'eau (en cours de disparition ou d'engrèvement selon les lieux).

exemple : Adast et Cauterets



Les hameaux

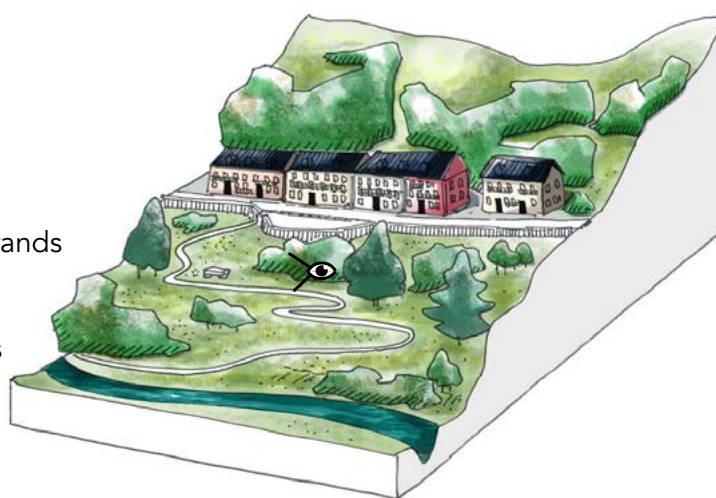
Les micro-hameaux se développent en accroche aux constructions existantes (fermes, granges), créant parfois une forte présence urbaine dans le paysage. Ils sont desservis par des routes secondaires.

exemple : lieu-dit Nouillan à Beaucens

Les centres-bourgs thermaux

Cet urbanisme rationnel se caractérise par une architecture ornementale néo-classique et de grands parcs mettant en scène le paysage. Patrimoine « pyrénéiste » peu mis en valeur, disparition et destruction des fabriques, disparition des points de vue sur le grand paysage par enrichissement des pentes et des parcs.

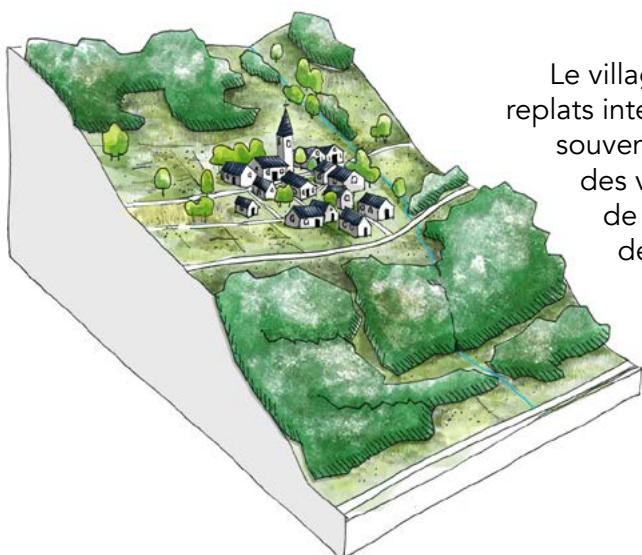
exemple : Saint-Sauveur

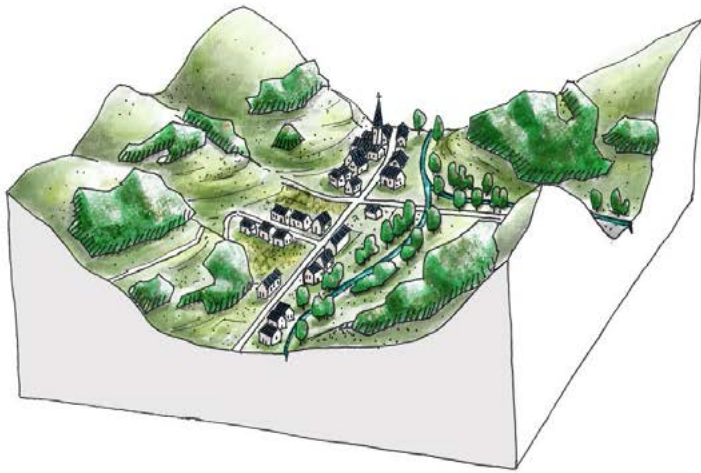


Bourgs et villages perchés

Le village perché est construit dans la pente, implanté sur des replats intermédiaires et aux abords d'un ruisseau. Ce dernier est souvent canalisé dans le village pour l'irrigation des jardins et des vergers. Le village s'est développé autour de l'église et de son clocher. Ce dernier permet de distinguer le village de loin. La route d'accès au village s'implante en rupture de pente et suit les courbes de niveau. Les abords du village sont plus ou moins ouverts par les prairies de fauche ou de pâtures ainsi que des vergers. La progression des boisements tend à se resserrer autour de certains village perchés avec des effets de perte de luminosité et de sensibilité aux risques d'incendie.

exemple : Le village de Vier-Bordes





L'urbanisation linéaire

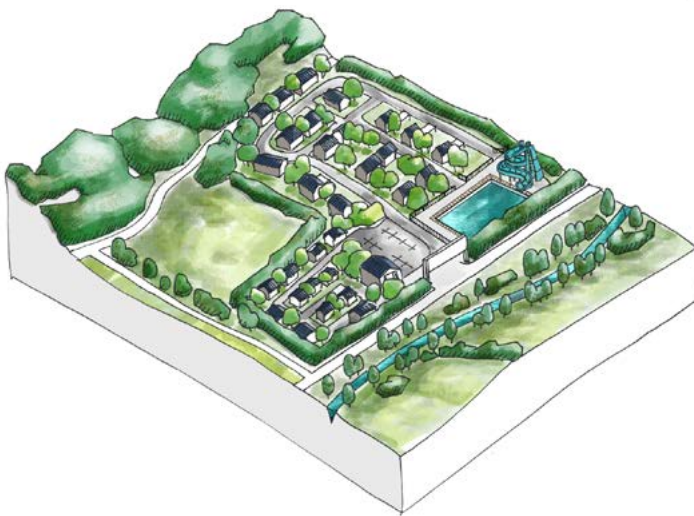
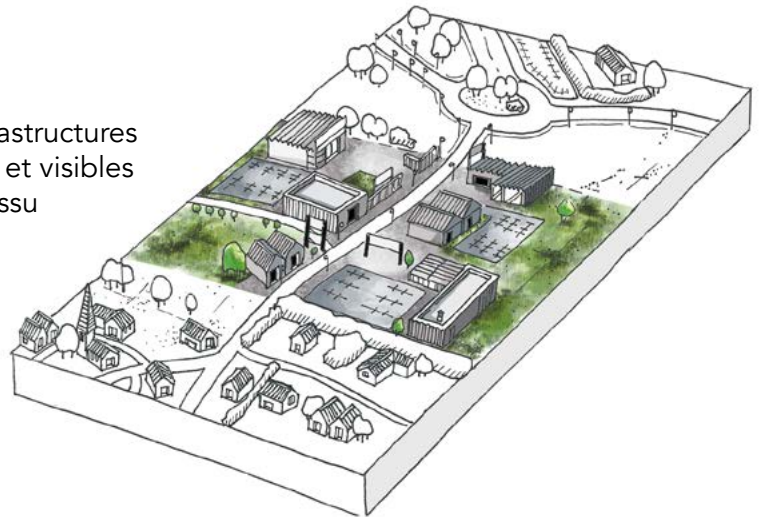
Des extensions résidentielles linéaires et lâches s'accrochent le long des routes et forment un continuum urbain entre les communes. Ils prennent parfois la forme de lotissements déconnectés du tissu urbain ancien, consomment du foncier agricole mécanisable parfois en zone inondable, cloisonnent des vues sur le paysage, génèrent des eaux pluviales à descente rapide.

exemple : lieu-dit Garoune à Pierrefitte-Nestalas

Les zones d'activités

Les bâtiments sont implantés le long des infrastructures routières, les façades commerciales tournées et visibles depuis la route créant une discontinuité du tissu urbain vis à vis des centres-bourgs, et des extensions urbaines.

exemple : ZC de la Plaine à Argelès-Gazost



Les Campings

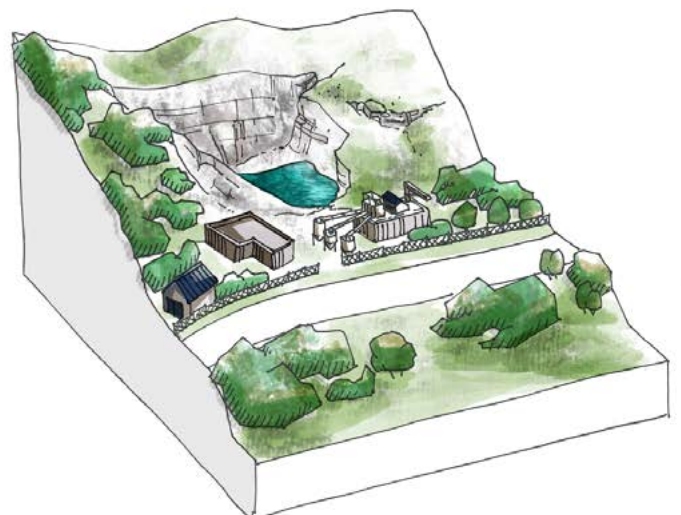
Les campings sont principalement localisés dans les fonds de vallée. Acteurs importants de l'économie touristiques, il s'étendent pourtant parfois sur de vastes parcelles où s'alignent les mobilhomes, visibles depuis les routes et les points hauts avec parfois des impacts paysagers importants en particulier la fermeture de vues lorsqu'ils sont trop proches de la route.

exemple : Camping du Lavedan à Lau-Balagnas

Les carrières

Les villages ont certainement autrefois bénéficié de petites carrières locales pour la construction, (comme partout ailleurs). Aujourd'hui, les extractions de matériaux sont concentrées dans la carrière industrielle du Pibeste, marquant le paysage de l'entrée de Lourdes. Avec son front de taille abrupt à flanc de montagne et ses bâtiments d'exploitation volumineux, cette carrière est parfois visible dans le paysage qu'elle marque alors fortement, parfois complètement dissimulée par la végétation, selon la façon dont ses abords sont gérés.

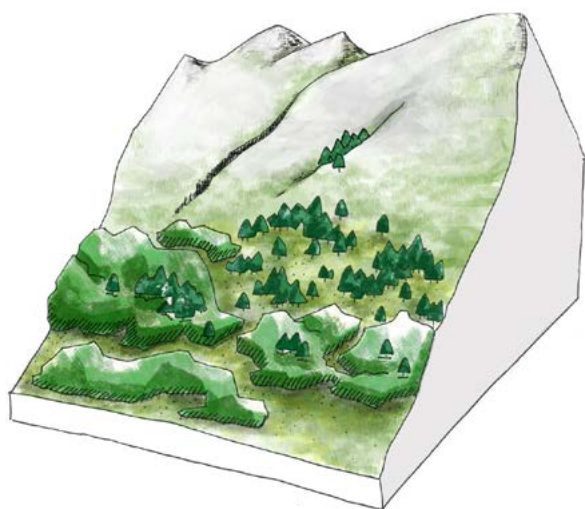
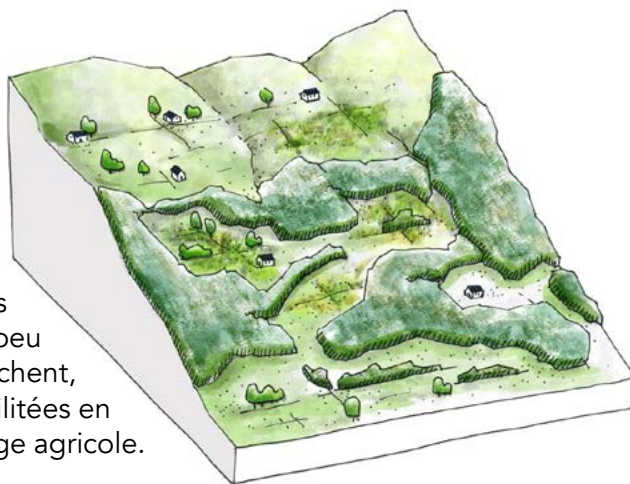
Carrière lourdaise du Pibeste à Agos-Vidalos



Les zones intermédiaires

Ce sont les secteurs de mi-pente utilisés à la mi-saison pour libérer les terres de fauche des fonds de vallée ou utilisées elles-mêmes en prairies de fauche. Elles sont aujourd'hui utilisées dans les secteurs les plus accessibles et mécanisables tandis que les parcelles peu accessibles par la route et/ou non mécanisables s'enfrichent, ainsi que les abords de granges abandonnées ou réhabilitées en résidences secondaires du fait de l'abandon de leur usage agricole.

exemple : lieu-dit Cambayou, Serre, Bernède à Grust



Forêt spontanée de mi-pente - Hêtraie - Sapinière

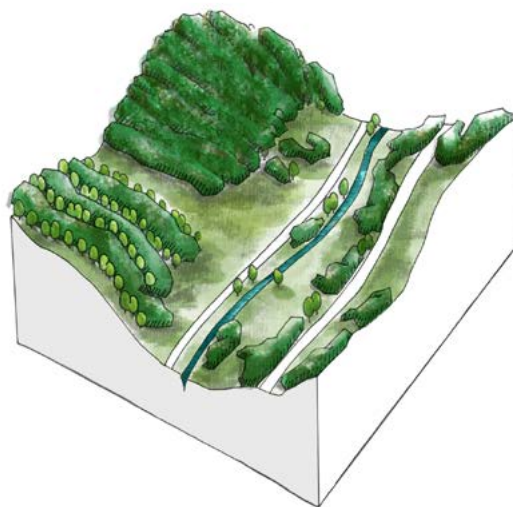
A l'étage montagnard, la hêtraie sapinière peut se trouver entre 900 et 1700 m d'altitude. Les boisements aérés de hêtres prédominent sur les espaces les plus bas tandis que la sapinière, sombre et imposante, prédomine au fur et à mesure que l'altitude augmente. Dans certains secteurs depuis longtemps abandonnés par l'agriculture ces forêts tendent à se régénérer bien qu'elles soient colonisées par l'épicéa.

exemple : Ravin de la Bazerbe, lieu dit Ibernaus à Cauterets

Les forêts de production

Principalement des forêts plantées dans le cadre du Fond Forestier National, elles tendent à être plantées en rangées, parfois en alternance feuillus / résineux. Implantées dans la pente, elles soulignent le relief. Arrivées à maturité mais non exploitées certaines deviennent de ce fait très sensibles au vent et aux incendies.

exemple : Forêt du Mailh Blanc à Beaucens



Les systèmes pare-avalanche et forêts de protection RTM

Positionnées en fonction des couloirs d'avalanche et en amont des villages, les forêts RTM et des systèmes de râtelier implantés dans la pente permettent le maintien des sols et des neiges. Surtout constitués d'épicéas à croissance rapide, les boisements RTM tendent à coloniser les versants les moins pâturés.

exemple forêt RTM : Forêt Domaniale de Pégùère à Cauterets.

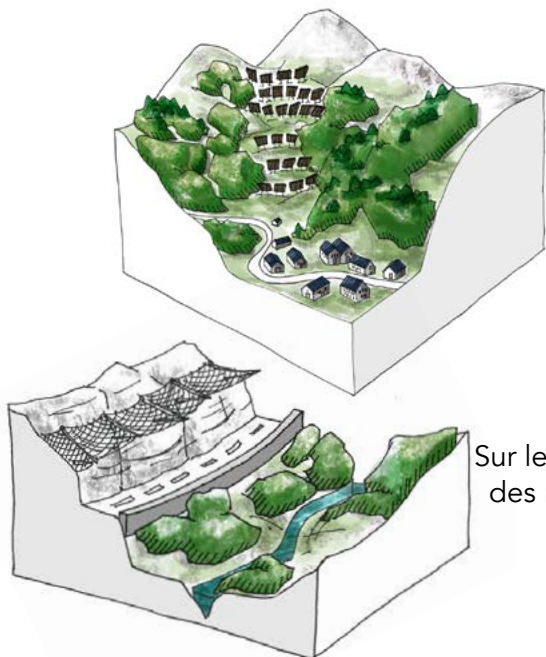
Ouvrage patrimoniales en pierre au Lisey.

exemple râtelier: Versants du Capet à Barèges

Sur les parois rocheuses avec des risques d'éboulement et en amont des routes structurantes et passantes sont parfois installés des filets de sécurité métalliques, «anti-chute de pierres».

exemple filet de sécurité:

Route de Luz, lieux-dit Cède et Arriou Cluc à Chèze

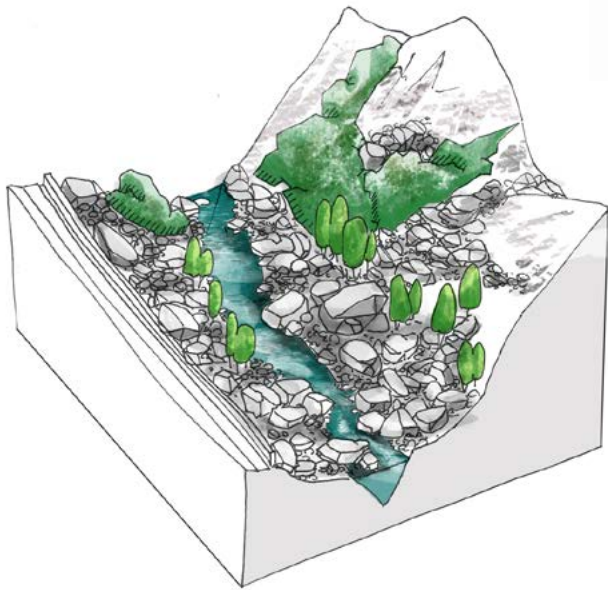
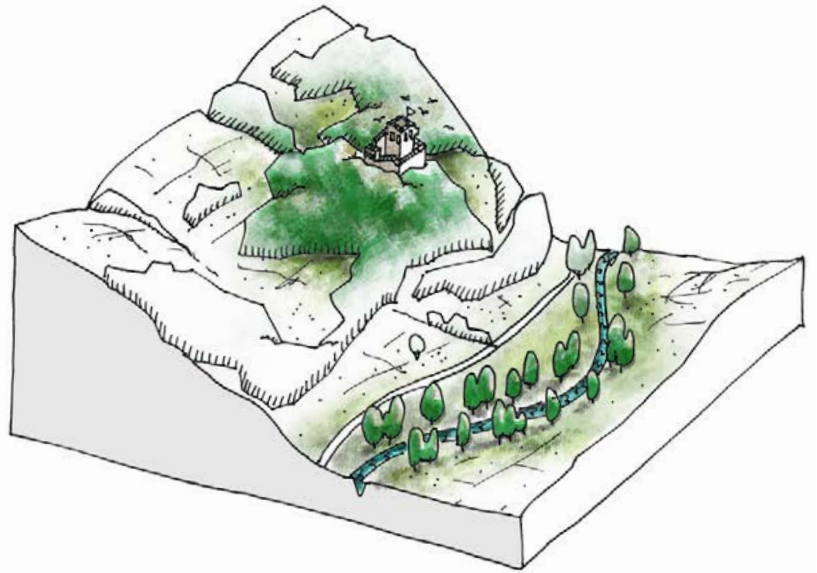


Quelques amers (point de repère dans le paysage)

Les tours de guet

Les tours de guet se placent sur les premières hauteurs et replats accessibles depuis les fonds de vallées et émergent aujourd'hui au milieu des pentes boisées. Elles ponctuent le paysage des espaces intermédiaires/des pentes, et sont visibles depuis les fonds de vallée.

exemple : Tour de Culas à Chèze



Les Chaos rocheux

Le paysage du chaos se caractérise par d'importants éboulis et entassements de roches. Ils sont issus de divers événements : avalanches, inondations, érosion, tremblement de terre dans le cas de Coumély. Ils portent une forte valeur légendaire et religieuse.

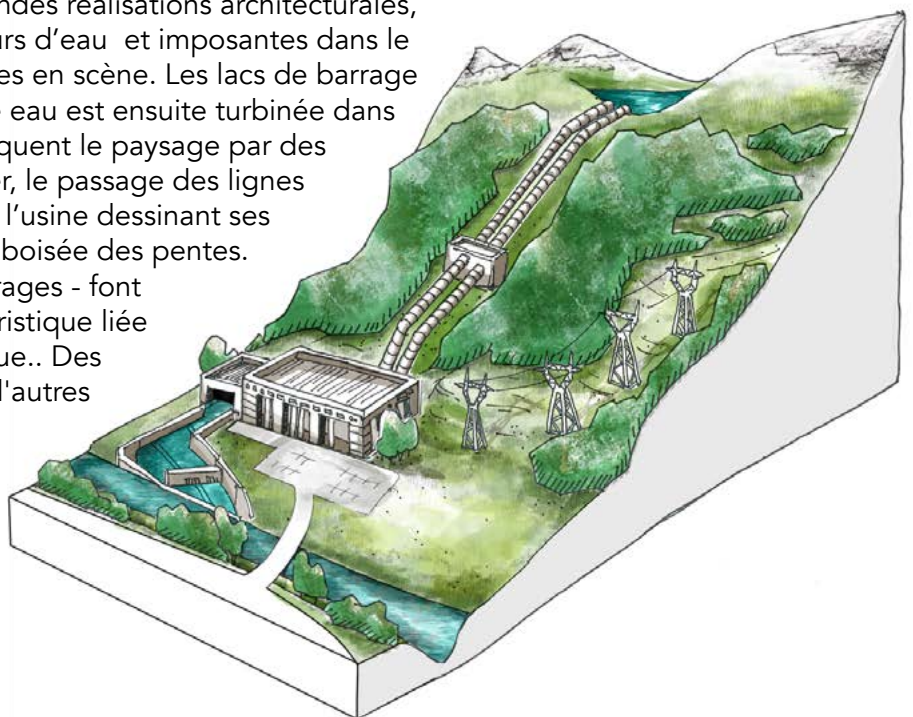
exemple : Chaos de l'Arailé à Gèdre-Gavarnie

Les systèmes hydroélectriques - usines, conduites forcées, lignes électriques

Les usines sont souvent de grandes réalisations architecturales, implantées à proximité des cours d'eau et imposantes dans le paysage bien que toujours mises en scène. Les lacs de barrage captent l'eau en altitude. Cette eau est ensuite turbinée dans des conduites forcées, qui marquent le paysage par des coupes dans le couvert forestier, le passage des lignes à hautes tensions à la sortie de l'usine dessinant ses tracés singuliers dans la masse boisée des pentes.

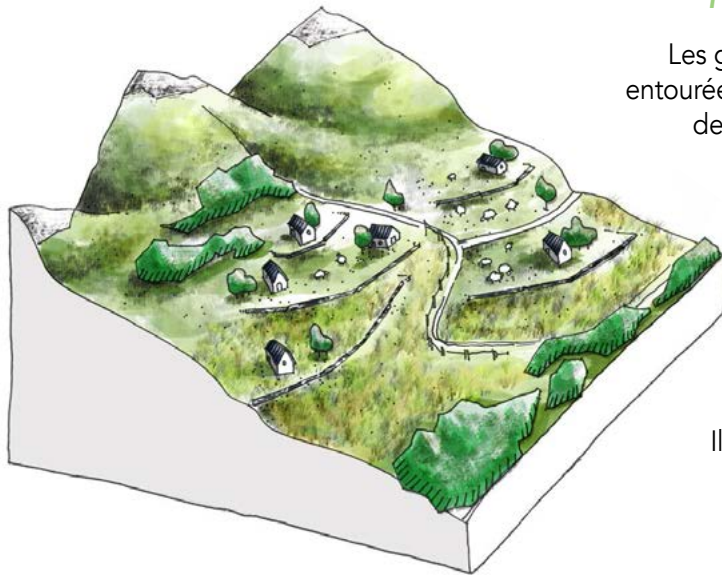
Les installations - usines et barrages - font l'objet d'une fréquentation touristique liée à la culture du progrès technique.. Des conflits d'usage existent avec d'autres utilisations de l'eau, ludiques, agricoles, piscicoles, du fait des retenues et lâchers d'eau qui font varier brusquement les niveaux.

Exemple :
Centrale hydroélectrique
de la Shem à Soulom



Les motifs paysagers des prairies, hauts pâturages et plateaux

Les quartiers de granges foraines ou yèr



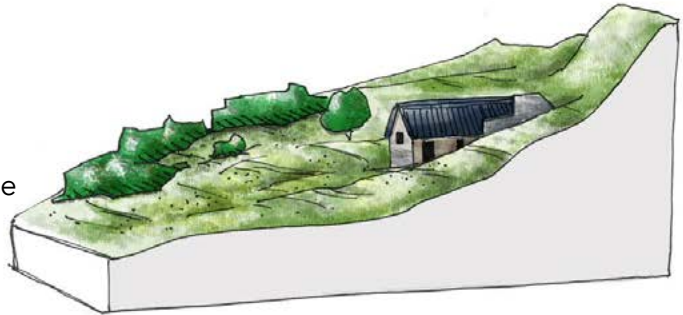
Les granges suivent les lignes de pente les moins exposées, entourées de prairies de fauche, elles-mêmes cernées de muret de pierre sèche et/ou d'alignements de frênes. Les leytés, des ancêtres du frigidaire refroidis à l'eau des rigoles et permettant de conserver le lait, et le système de rigoles sont d'usage collectif. Les quartiers de granges sont reliés aux villages par des sentiers et chemins parfois plantés d'alignements, notamment de frênes autrefois utilisés comme fourrage d'appoint en cas de manque de foin. Certaines granges sont réhabilitées en résidences secondaires. Il arrive que le manque ou l'absence d'entretien de leurs abords participe à la fermeture des pentes.

exemple : lieux-dit Alet, Artigoles et Lort à Betpouey

Détails - Les forts

La grange est implantée dans le sens de la pente. Des étraves de pierre contre le pignon de la grange détournent les coulées de neige.

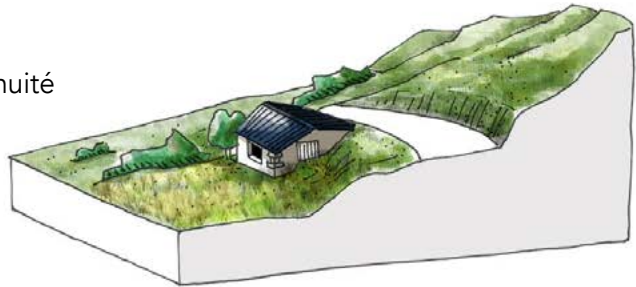
exemple : grange de la Soula de Saugué à Gèdre



Détails - Les alats

La grange est encastrée dans le sol, le toit dans la continuité du profil de la montagne.

exemple : grange de Poueydera à Betpouey

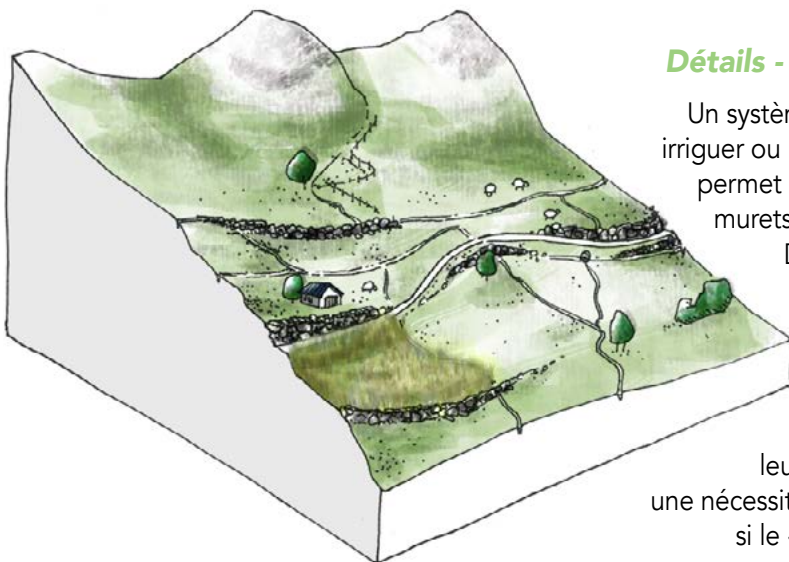


Détails - Système d'irrigation - Rigoles et murets

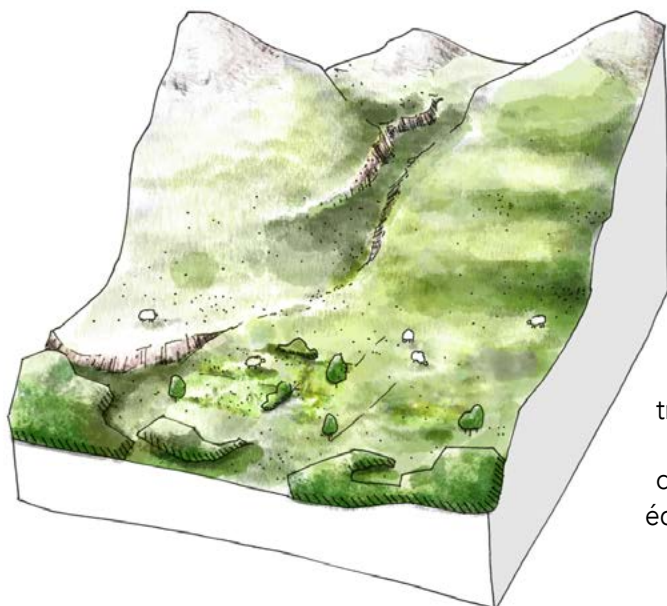
Un système ancien de rigoles sillonne les prairies pour les irriguer ou les drainer. Ce système, régi par des droits d'eau, permet de réaliser deux à trois fauches dans l'année. Les murets en pierre marquent la limite entre les propriétés.

Des alignements de frênes peuvent compléter les murets, autrefois utilisés comme complément fourrager. Des routes d'accès relient souvent les estives au village. La nécessité d'un entretien régulier pour ces rigoles peut être contraignant, entraînant laplupart du temps leur abandon. Les rigoles de drainage restent, elles, une nécessité et sont encore entretenues en commun, même si le «manque de bras» rend parfois l'exercice difficile.

exemple : lieu-dit Saillèze à Viey



Les estives



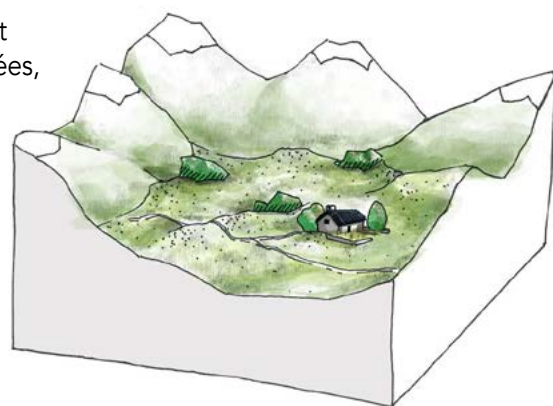
Pâturages de haute montagne exploités en été, avec une gradation de la végétation en fonction de l'altitude, et de la pression pastorale : pelouses rases dans les parties les plus pâturées ; landes basses à bruyères, genévriers, rhododendrons et *Brachypode rupestre* marqueur de la déprise sur les parties les moins fréquentées et aux abords des forêts ; taillis et forêts d'épicéas, de bouleaux, d'aulnes et de hêtres dans les espaces les moins accessibles et/ou abandonnés. La transformation de la composition des troupeaux (beaucoup moins de chèvres, moins de moutons, plus de vaches) joue un rôle. Le maintien de l'ouverture de ces espaces est un enjeu majeur pour nombre d'activités économiques : agriculture, tourisme d'hiver lié aux domaines skiables et d'été lié aux points de vue sur les sommets.

exemple : Plateau du Lisey à Cauterets

Détails - Les cabanes pastorales - Courtaous

Les cabanes ou courtaous occupent l'étage supérieur de la montagne et s'implantent généralement au cœur de vastes étendues herbeuses. Isolées, en pierres sèches, elles témoignent d'un savoir faire local traditionnel. Elles peuvent aussi se regrouper en quartier. Leytés, rigoles et enclos peuvent les accompagner. Peu adaptées aux pratiques agricoles, elles sont obsolètes et tombent parfois en ruine. Certaines cabanes réhabilitées traditionnellement retrouvent une fonction et sont aujourd'hui des refuges pour les randonneurs de haute montagne, ou sont utilisées comme lieu de stockage de matériel par les éleveurs.

exemple : Cabane de Tousaus en vallée d'Oussoue à Gavarnie-Gèdre

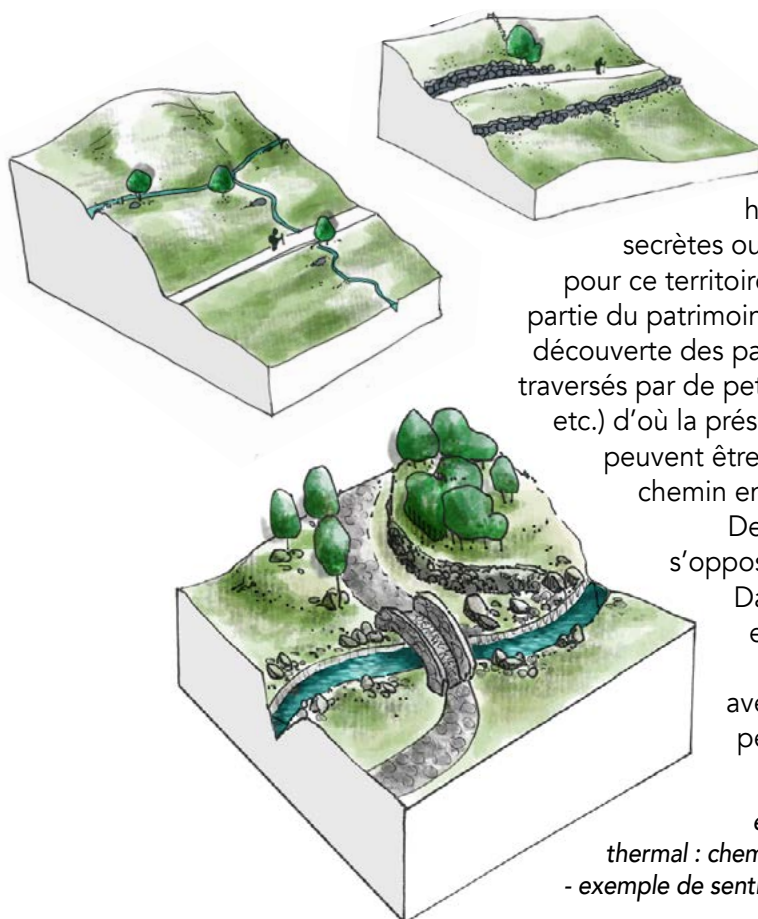


Détails - Les sentiers

Chemins ruraux, sentiers touristiques de randonnée, de découverte, sentiers thermaux, menant de hameaux en villages, de sites emblématiques en vallées secrètes ou de fonds de vallée en estives, ce sont des lieux de vie pour ce territoire. Parfois oubliés, peu connus du grand public, ils font partie du patrimoine vernaculaire, culturel et agricole. Ils sont vecteurs de découverte des paysages du territoire. Ils peuvent être accompagnés ou traversés par de petits réseaux hydrauliques (système de rigoles, ruisseaux etc.) d'où la présence de ponts maçonnés ou de bois. Certains chemins peuvent être empierrés. L'herrade ou «chemin enclavé» désigne un chemin en pente pavé. Les pierres sont disposées sur la tranche.

Des murets de soutènement peuvent longer le chemin et s'opposent à la poussée des terres (talus, rupture de pente...). Dans la ville thermale, les promenades sont tracées dans et aux abords des stations avec l'exigence de magnifier le paysage de montagne et les éléments de la nature avec un jeu complexe de co-visibilité de point de vue, de perspectives, caractéristique du "pyréisme" et proche de la composition des parcs "à l'anglaise".

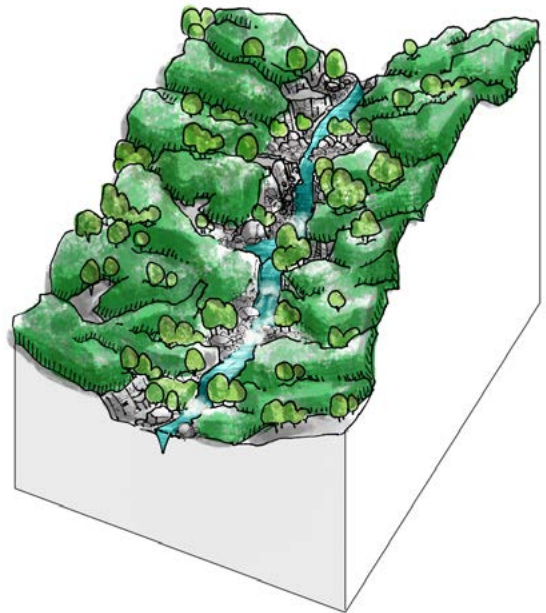
exemple de chemin rural : chemin de Héas - exemple de sentier thermal : chemin de l'Hospitalet à Barège au plateaux de Lumière à Betpouey - exemple de sentier de grand randonnée : GRP Tour du Val d'Azun en Val d'Azun



Les cascades

Liées au patrimoine de l'eau, des ruissellements et très présentes dans l'imaginaire de la montagne et du pyrénéisme, les cascades sont pour autant, lorsqu'elles ne sont pas mises en scène (Gavarnie, Pont d'Espagne), assez discrètes dans les paysages, enfrichées et perdues dans la végétation.

exemple : cascade de Pich-Gaillard à Gavarnie-Gèdre

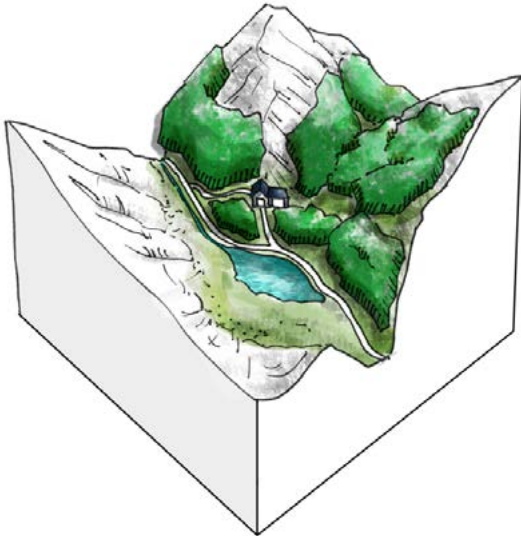


Les Lacs

Enclavés dans des vallées étroites, les lacs d'altitude sont souvent accompagnés de prairies d'estives, de forêts de protection, de refuges et connectés par des sentiers fréquentés, voire par des routes ... Ils sont des lieux connus et appréciés des promeneurs pour la beauté de leurs eaux et la fraîcheur de leurs berges.

Ils sont souvent des lieux repères et accompagnés de points d'information, de services et d'équipements divers ...

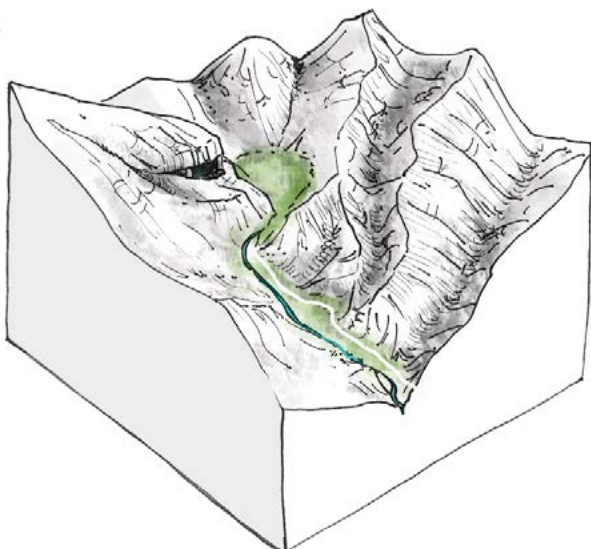
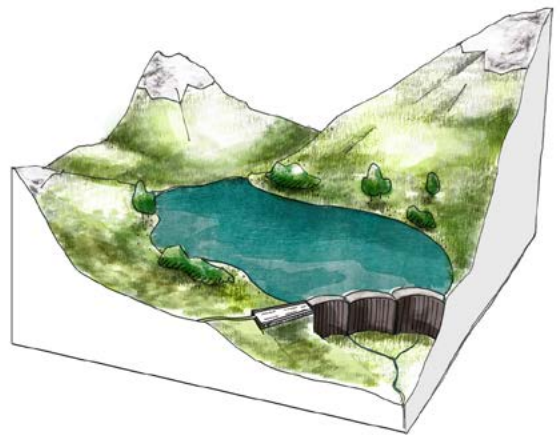
exemple : le lac d'Estom à Cauterets



Les lacs de barrage

Les lacs de barrage, réservoirs artificiels d'eaux captées en altitude, donnent lieu à des paysages caractéristiques avec leurs grands murs en béton de forme convexe, retenant la pression exercée par leurs eaux bleues si particulières reflétant les sommets alentours. Ils sont très fréquentés par les promeneurs et les randonneurs du fait de leur intérêt patrimonial et paysager d'où la présence de stationnements et autres équipements d'altitudes.

exemple : le lac du Tech à Arrens-Marsous



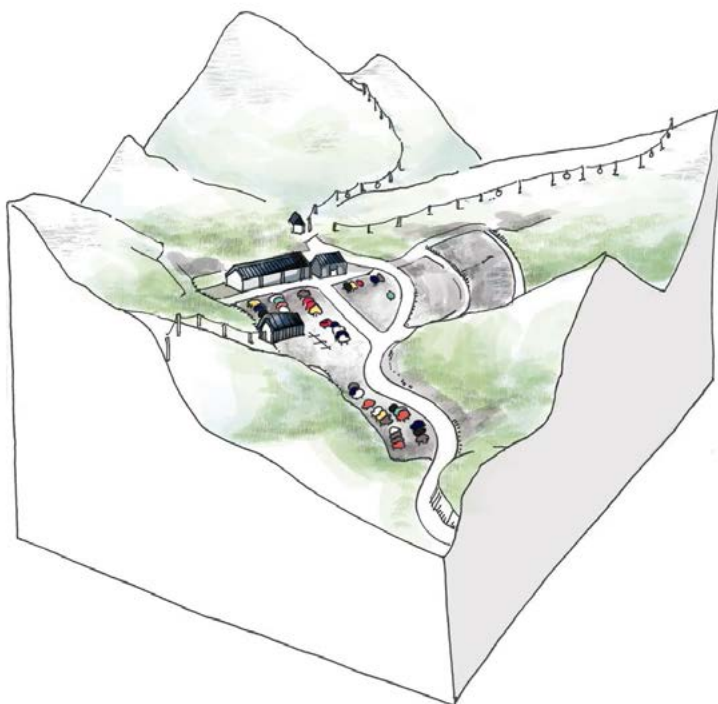
Les grottes

Les grottes parfois appelées tutes sont creusées dans la roche. Elles peuvent être naturelles ou résulter d'une ancienne exploitation minière. Ces cavités peuvent constituer des abris et certaines sont au cœur d'expéditions touristiques ou spéléologiques.

Certaines font office de refuge ou d'abris pour les randonneurs tandis que d'autres ont une réelle attractivité touristique (Grotte Devaux par exemple). Plusieurs d'entre elles ont été creusées de la main de l'homme, notamment les Grottes Russell. Quelques unes sont à l'abandon et en mauvais état.

exemple : La grotte d'Arrode

Infrastructures touristiques marquantes



Les stations de ski pyrénéennes

Les accès aux stations se font par une route en lacets depuis les villages des fonds de vallée et traversent les zones intermédiaires. Les parkings et structures d'accueil d'altitude, les remontées mécaniques sont très présents dans le paysage notamment en période estivale.

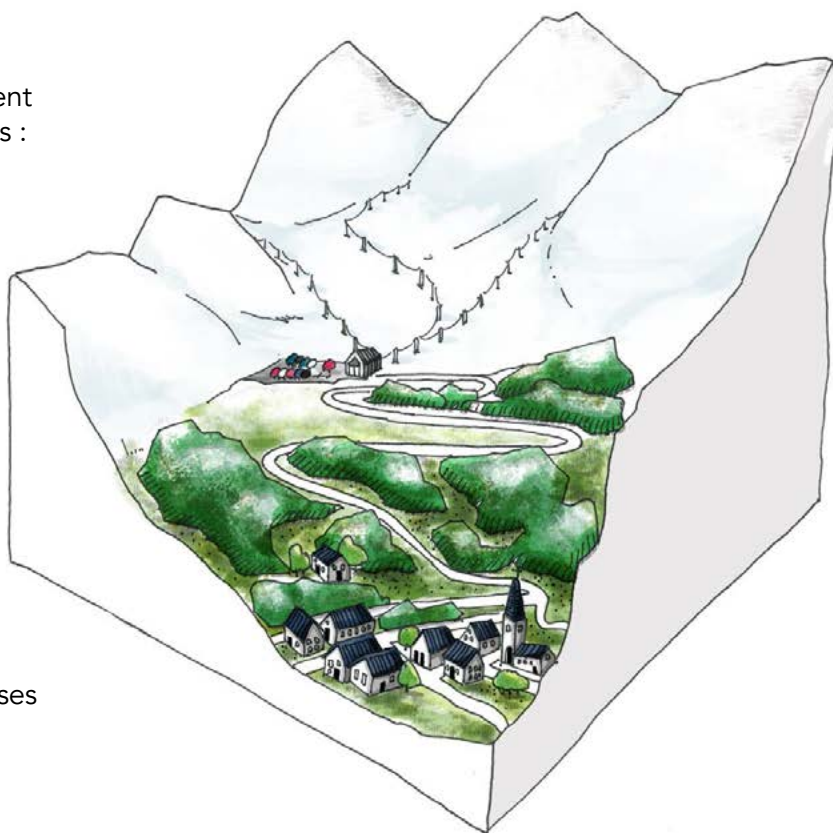
Le nombre important de résidences secondaires vidant certains villages une grande partie de l'année.

exemple : station de Luz-Ardiden

Les espaces d'accueil d'altitude

Des infrastructures d'accueil s'implantent en altitude et proposent divers services : billetterie, restauration (...) au départ des sentiers ou des pistes de ski. Leur intégration n'est pas toujours assurée : choix du lieu d'implantation par rapport au paysage et aux vues, architecture, publicité... Les parkings d'altitude s'étendent en de grandes nappes bitumées. Ils occupent souvent le premier plan des grands paysages dont ils impactent la perception. Lieux de départ privilégiés pour les randonnées de tout type (marche, raquettes, trottinettes, trails ...), ils accumulent parfois sans coordination ni harmonie de nombreuses signalétiques.

exemple : la Raillère



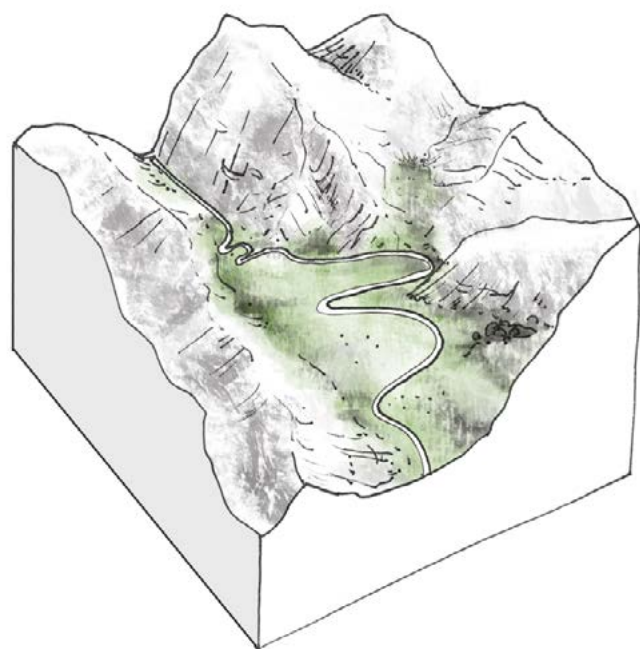
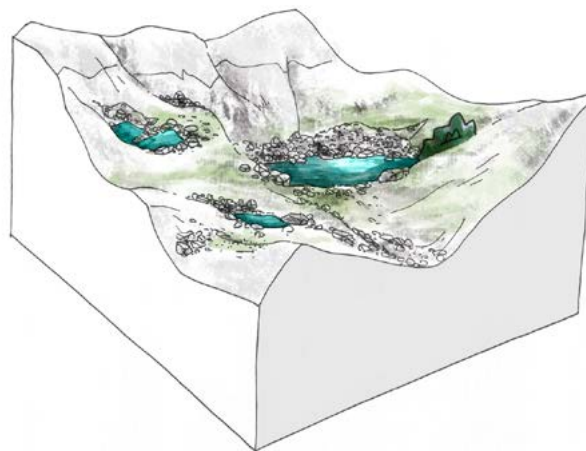
3 Les motifs paysagers des crêtes et sommets

Sommets, étage alpin, laquettes

Environnement rocailleux entrelacé, en fonction de l'altitude, de landes de rhododendrons, gentianes et pins à crochet, de pelouses rases avec saules nains ou de mousses et de lichens. S'y implantent de petits lacs de tailles diverses parfois isolés, parfois regroupés. Les pics rocheux et lignes de crête marquent les frontières des vallées, voire des pays, mais aussi l'arrière plan du paysage. Ces lieux sont recherchés car qualitatifs, mais souvent peu faciles d'accès, bien qu'il puisse y exister une importante fréquentation touristique.

Exemple avec lac isolé : Lac du Chabarrou à Cauterets

Exemple avec complexe de lacs : Lacs de Cambalès et Lacs d'Opale à Estaing



Les cols

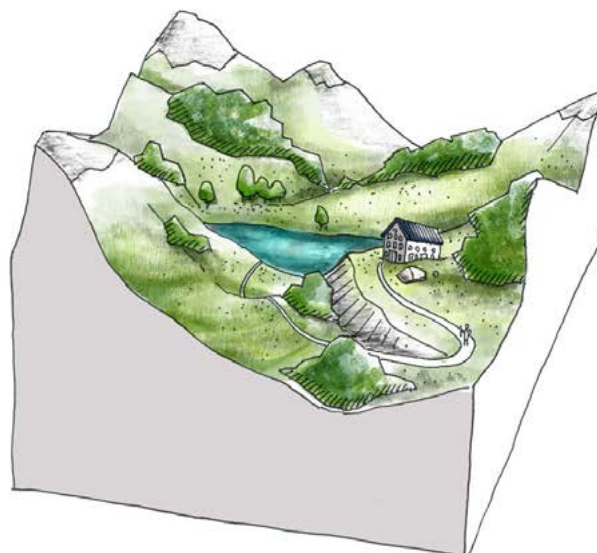
Les cols, ou «ports» désignent les points de passage entre les vallées, là où la topographie le permet. Des sentiers plus ou moins aménagés permettent de les traverser. Ils sont prisés pour nombre de pratiques touristiques et sportives. Certains comme le Tourmalet sont d'importants sites pour le cyclisme tandis que les ports faisant lien avec l'Espagne comme celui de Boucharo sont eux très fréquentés par les randonneurs. Ils sont un élément essentiel des relations pastorales transfrontalières, avec un enjeu particulier sur le territoire du Mont Perdu lié à la labellisation UNESCO. Ils génèrent chacun des trafics spécifiques et importants.

exemple : Col de la Bernatoire à Gavarnie-Gèdre

Les refuges de haute montagne

Les refuges sont le fruit d'une architecture savante, parfois en décalage avec les savoir-faire locaux traditionnels. Ils s'implantent sur le passage de sentiers fréquentés souvent à proximité de cols ou de carrefours entre plusieurs vallées. Ils sont la source d'une économie locale liée à la pratique de la randonnée. Le maillage du territoire semble présenter quelques manques.

exemple : Refuge de Baysellance à Gavarnie-Gèdre





3000m

Les estives

où les troupeaux pacagent l'été, souvent propriété collective et indivise des Communes d'une vallée, gérées par sa Commission Syndicale. Il s'agit alors d'un "commun", régi par des lois spécifiques basées sur un droit d'usage ancestral. Elles peuvent aussi être gérées par une commune seule ou être privées.

Un système ancien, remarquable, structurant à l'échelle du massif

Le territoire et les paysages ont de très longue date été structurés et aménagés sur la base d'un système agrosylvo-pastoral qui associe les trois étages de la montagne donc une partie importante des motifs décrits ci-avant. Ce système transhumant ancestral marque encore le système actuel. C'est également un des fondements de l'inscription du massif Pyrénées Mont Perdu sur la liste du patrimoine mondial UNESCO.

Selon J.-L. Massoure, la Maison « ne représente pas seulement une construction, mais un concept beaucoup plus large, une entité symbolique (...) transmis(e) de générations en génération. (...) La Maison est à la fois une personne morale et physique, elle englobe non seulement l'habitation, mais encore les granges, les prés, les champs, éventuellement les bois, tout le cheptel et l'outillage qui en dépendent et, enfin, tous les membres de la famille »¹.

Ce système de Maisons basé sur une pratique fonctionnelle de gestion de la ressource agrosylvo-pastorale structure largement le territoire. Sa longévité, la qualité de ses productions agricoles, ses fonctions de protection de la biodiversité, des sols, de la qualité de l'eau, sa sobriété, sa faible pollution, sa fabrique des paysages, sa fonction sociale, sa transmission d'un patrimoine culturel paysan devenu rare en Europe en font un système remarquable et pertinent dans l'époque.

1 | d'après l'étude ethnographique "Collecte du patrimoine immatériel sur la partie française du site Pyrénées Mont Perdu inscrit au patrimoine mondial UNESCO" du cabinet Paroles, paroles, 2019

1900m

La zone "intermédiaire"

Abrite les forêts communales, mais aussi les "quartiers de granges foraines" de chaque Maison.

Les quartiers de granges foraines ou yèr

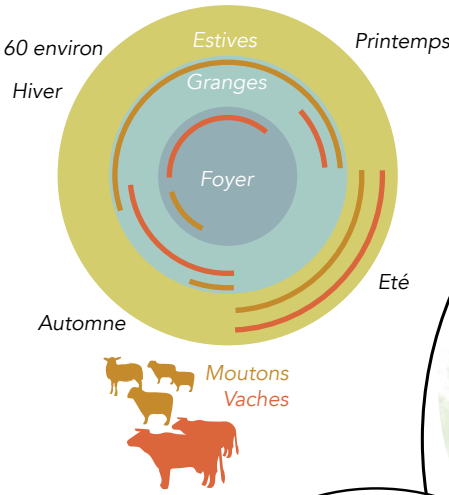
Initialement lieu de vie des cadets la yèr permet à chaque Maison de faucher et stocker du fourrage pour l'hiver. Certains éléments sont exploités au sein des Maisons comme les granges et les surfaces en herbe, mais d'autres sont gérés collectivement comme le système d'irrigation, mis en commun via les "corvées d'eau"

Initialement, «la Maison» est un domaine familial paysan, basé sur l'exploitation de la ressource agrosylvo-pastorale (herbe, bois, céréales, eau, humus) et de la ressource humaine. La ressource se situe au sein de chaque Maison ou est mise en commun dans des espaces, des temps et selon des règles définies et structurants. La Maison comporte des espaces, constructions et droits d'usage dans chaque étage :

- le foyer, aujourd'hui siège d'exploitation, au village,
- les granges foraines et rigoles en zone intermédiaire,
- les estives indivises et cabanes de berger en altitude.

Les troupeaux et les membres de la maison circulent entre les étages selon la saison, comme indiqué sur le diagramme ci-contre. C'est sur l'ensemble de ce système que se fonde la transhumance. Ce modèle a fortement évolué dans la période contemporaine (voir partie II dynamiques et enjeux).

Cycle de la transhumance jusqu'aux années 60 environ



Les estives



Avec des cabanes de berger où les jeunes soignaient les troupeaux en estives

Le village



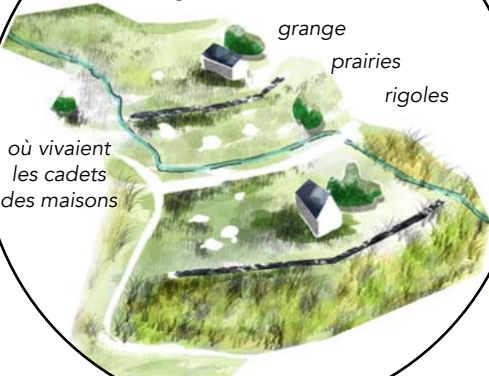
est le regroupement des foyers de chaque Maison

Les hameaux



de nouveaux foyers créés à partir de quartiers de grange

Les granges foraines en quartiers



où vivaient les cadets des maisons

Le foyer

lieu de vie des parents, grands-parents et des aînés, regroupe la Maison à Noël



habitation
grange
jardin
Céréales

Le moulin

pour broyer les céréales cultivées dans chaque Maison



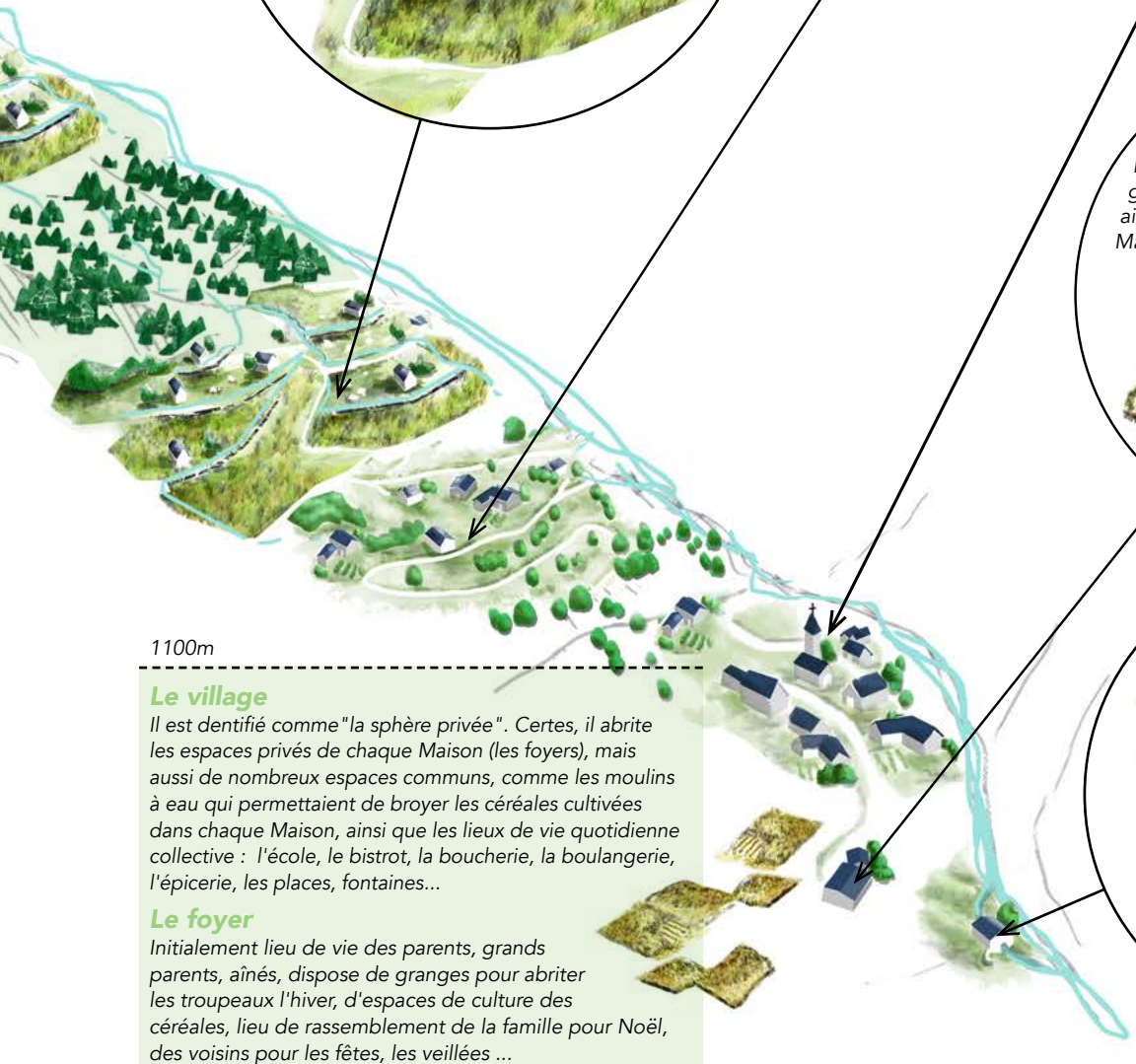
1100m

Le village

Il est identifié comme "la sphère privée". Certes, il abrite les espaces privés de chaque Maison (les foyers), mais aussi de nombreux espaces communs, comme les moulins à eau qui permettaient de broyer les céréales cultivées dans chaque Maison, ainsi que les lieux de vie quotidienne collective : l'école, le bistrot, la boucherie, la boulangerie, l'épicerie, les places, fontaines...

Le foyer

Initialement lieu de vie des parents, grands parents, aînés, dispose de granges pour abriter les troupeaux l'hiver, d'espaces de culture des céréales, lieu de rassemblement de la famille pour Noël, des voisins pour les fêtes, les veillées ...







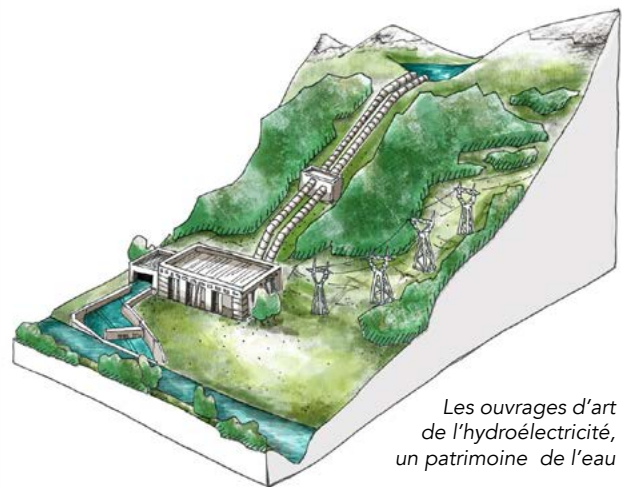
I.3/ Fondements naturels et humains des dynamiques paysagères

L'EAU, DES FONCTIONS SOCIALES, PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES

L'orientation, la forme des vallées et l'eau conditionnent, caractérisent et différencient les paysages de chacune des vallées. Présente des estives aux fonds de vallées, l'eau participe de nombreux usages de la montagne et est autant facteur de risque et de contraintes que d'attractivité, d'utilité et de bien-faits.

- usage industriel dont l'hydroélectricité et gravières,
- usage agricole dont l'irrigation des prairies,
- usages de loisirs et de bien-être dont la pêche, le canyoning mais aussi le ski et le thermalisme,
- lieu d'attractivité pour la promenade sur les berges ou la randonnée vers les cascades et les lacs,
- espaces fragiles de biodiversité,
- lieux de risques à maîtriser, dans les espaces agricoles, mais aussi dans les villages et aux abords des infrastructures.

Sous toutes ces formes, elle éveille les 5 sens, du bruit des cascades et des gaves au silence et au craquement de la neige, des vues magnifiées par les brumes, aux reflets des lacs ou à la clarté de l'eau lors de la fonte des neiges, du toucher des eaux froides aux bienfaits des eaux thermales, du goût des truites aux odeurs des eaux soufrées.

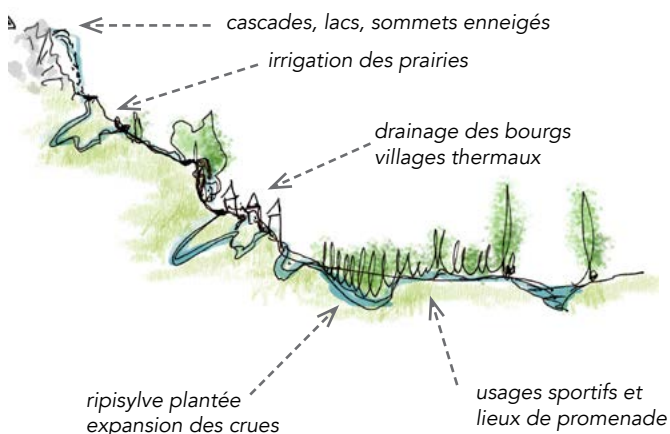


Les ouvrages d'art de l'hydroélectricité, un patrimoine de l'eau

Elle a également inspiré de nombreux ouvrages d'art : ponts au dessus des gaves (pont Napoléon, pont d'Enfer ...) et routes de franchissement des gorges, avec leurs parapets de pierres sèches, centrales hydroélectriques et conduites forcées, architecture et urbanisme thermaux ...

Dynamiques paysagères

- *Disparité et conflits de gestion des berges. Gestion du risque et préservation des milieux très présents. Conflits d'usages entre socio-professionnels des sports d'eaux vives, usagers des gaves et des berges, propriétaires privés (dont prises d'eau), gestionnaires du risque, des milieux, instances publiques, usages agricoles, hydro-électricité ...*
- *Disparition de l'eau dans le paysage vu depuis les routes lorsque les saligues sont continues et uniformes et/ou les parapets opaques lorsque constructions agricoles, zones d'activités ou station d'épuration s'installent dans le lit majeur.*
- *Disparition de la végétation (dont alignements) et apparition de dispositifs de protection dans les secteurs à risque.*
- *Disparition de l'eau dans le paysage urbain par la canalisation de l'eau dans les bourgs.*
- *Disparition du réseau hydraulique agricole et de son patrimoine bâti par abandon d'usage et difficultés d'entretien.*





A propos de l'eau, quelques histoires

Un réseau hydraulique de canaux extrêmement complexe et adapté a permis pendant longtemps le fonctionnement de moulins destinés à la fabrication de farines, ainsi que l'irrigation de prairies associées à des quartiers de granges foraines, permettant 2 à 3 fauches annuelles. La disparition de ce réseau entraîne, à certains endroits, des ruissellements pouvant provoquer mouvements de terrain, chute de murets ...

Canal de drainage des eaux à Arrens



Des droits à l'eau, qui sont des droits de prélèvement de l'eau, existent encore, et sont parfois utilisés dans les jardins individuels, parfois cédés ou loués aux concessionnaires hydroélectriques. Ces droits à l'eau sont indispensables à l'irrigation des prairies, une pratique qui tend à réapparaître face à la recrudescence des sécheresses et aux spéculations sur le foin.

Dans les villages, l'eau était autrefois canalisée en aérien par de nombreux canaux à ciel ouvert. Les constructions récentes tendent à canaliser l'eau en souterrain avec pour conséquences la disparition visuelle de l'eau dans les villages et parfois son oubli, mais aussi des saturations du réseau enterré lors des crues et des épisodes torrentiels.

Pêcheur sur le Gave d'Azun à Arrens à la fonte des neiges



Lac, brume et hydroélectricité au Teich à Arrens-Marsous

Usine hydroélectrique de Luz et conduites forcées



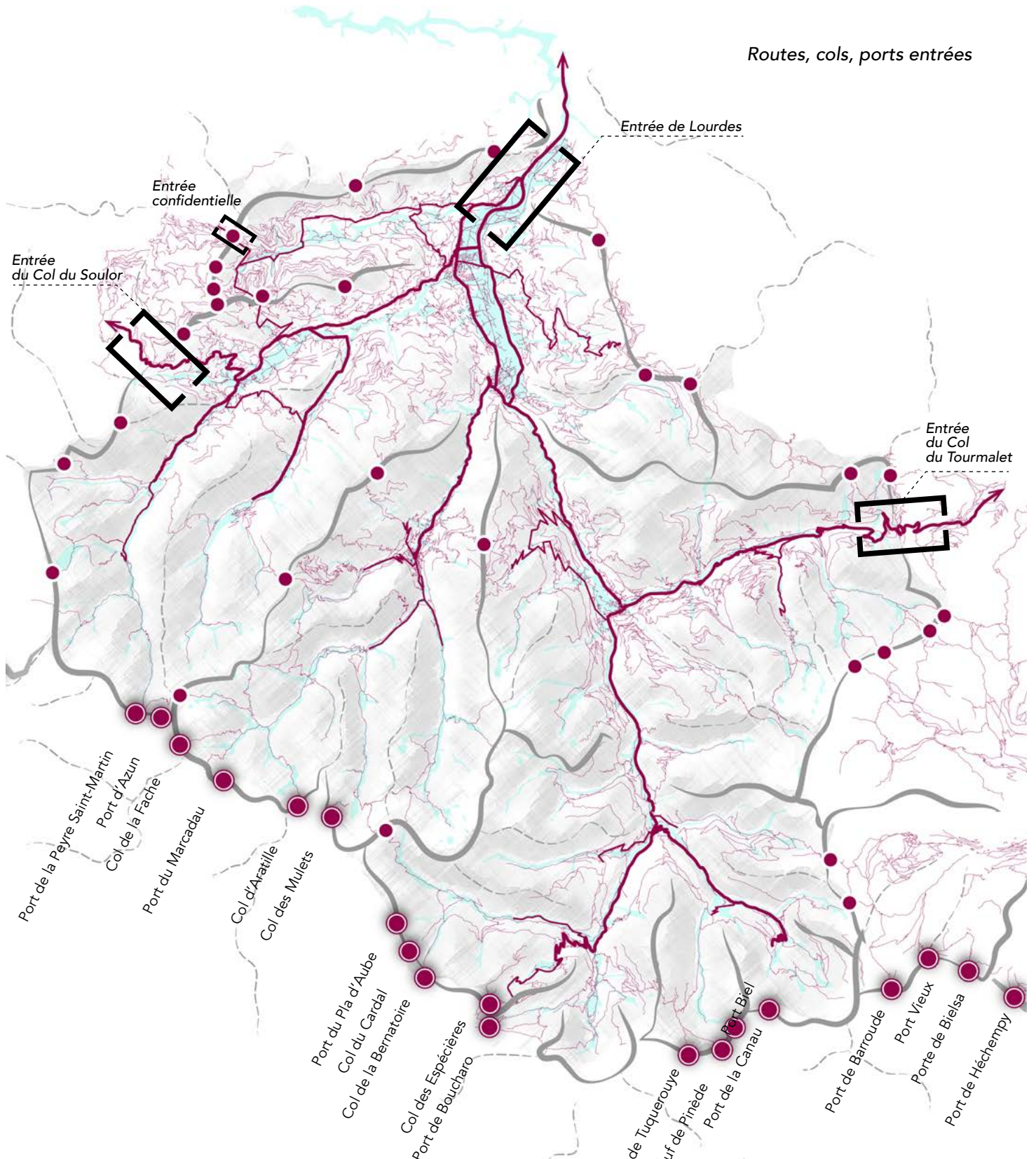
Berges du gave de Pau vers Bastillac à Ayros-Arbouix





Cascade du Pont d'Espagne





Entrée de Lourdes

Entrée confidentielle

Entrée du Col du Soulor

Entrée du Col du Tourmalet

Port de la Peyre Saint-Martin

Port d'Azun

Col de la Fache

Port du Marcadau

Col d'Aratille

Col des Mulets

Port du Pla d'Aube

Col du Cardal

Col de la Bernatoire

Col des Espézières

Port de Boucharo

Brèche de Tuquerouye

Port Neuf de Pinède

Port de la Canau

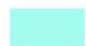






Port Biel

Port de Barroude

Port Vieux

Porte de Bièlsa

Port de Héchempy

-  L'eau des gaves au creux des vallées
-  Les lignes de crête au sommet des vallées
-  Les routes qui suivent le fond des vallées
-  Un réseau très dense de chemins, sentiers...
-  Les cols / les ports - internes au Lavedan
-  Les cols / les ports - avec l'Espagne
-  Les entrées motorisées par les grands cols et par la vallée du Gave de Pau depuis Lourdes

ROUTES ET ENTRÉES DU TERRITOIRE, CONNEXIONS ET ÉLOIGNEMENT

La distance entre vallées, entre villages et hameaux est ce que l'on appréhende le plus vite lorsque l'on circule sur les voies principales. Des axes uniques en fond de vallées font la liaison entre chaque entité de territoire. C'est un réseau peu dense complété d'un réseau secondaire souvent «sans issue» menant aux villages perchés et aux stations.

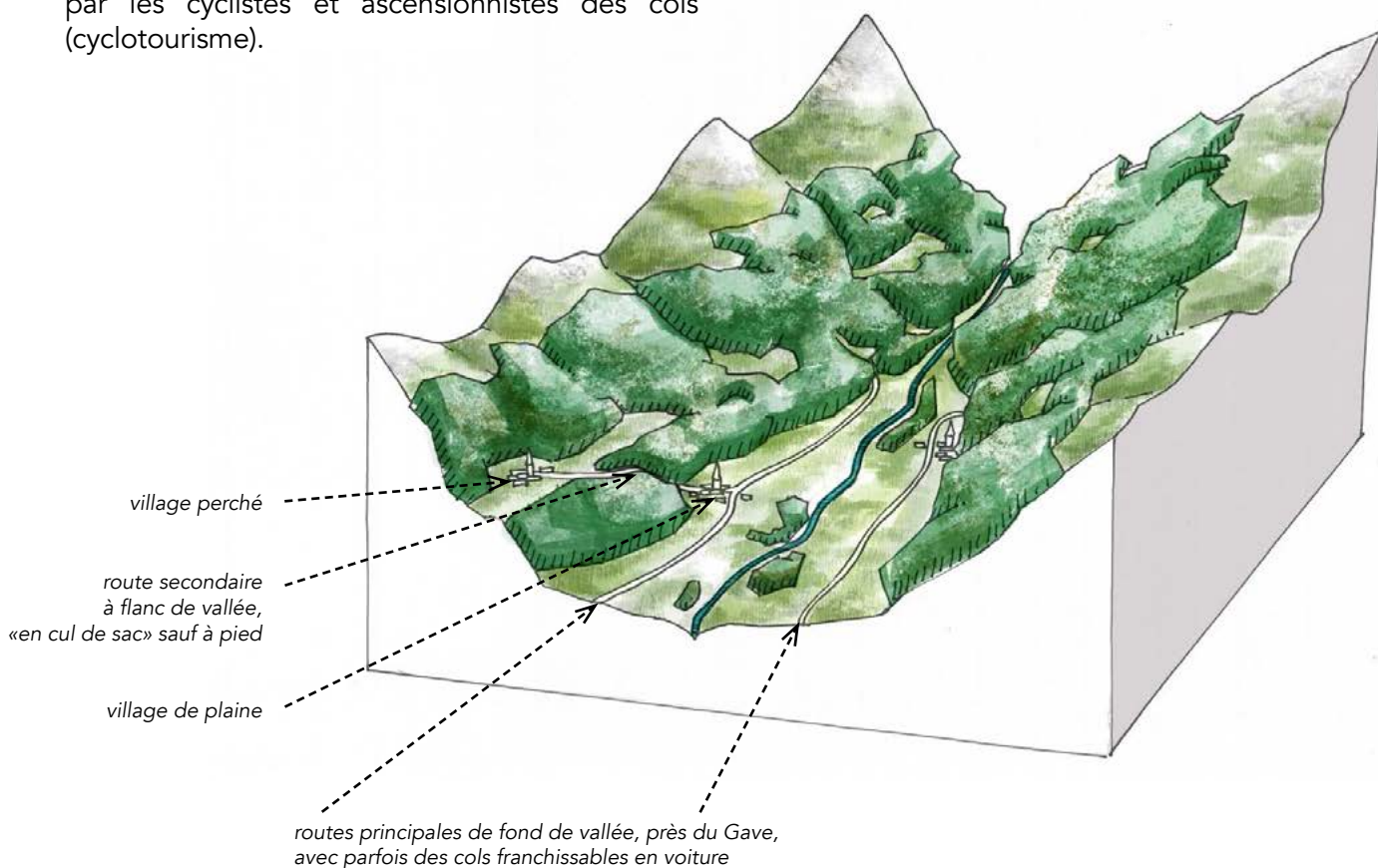
Les connexions entre vallées existent mais sont majoritairement des sentiers passant par les territoires indivis des hauteurs. C'est d'ailleurs par ce biais qu'existe un lien avec l'Espagne et une mise en commun des estives.

Routes en lacets, routes des gorges et routes des cols sont des lieux reconnus voire recherchés. Décrits et représentés par les pyrénéistes, leur mise en scène a été travaillée et soulignée par de nombreux ouvrages d'art. Ponts, parapets de pierres sèches, promontoires ... ponctuent ces cheminements et mettent en valeur reliefs monumentaux et eaux tumultueuses.

Le long de ces axes, les vues et la qualité des abords ont une importance majeure puisqu'ils sont le paysage vécu au quotidien, celui présenté en premier lieu au visiteur et celui recherché par les cyclistes et ascensionnistes des cols (cyclotourisme).

Les vues conditionnent fortement la compréhension mais aussi les valeurs et l'attachement au territoire. Leur qualité dépend : de la qualité architecturale, du traitement des limites de parcelles, des transitions entre espaces "urbains" des villes, villages et l'espace rural, de l'adaptation des référentiels, matériels, mobiliers au contexte, de l'abondance de publicité, de signalétique, mais surtout de la qualité des implantations bâties, du maintien des ouvertures des premiers plans qui peuvent être "densifiés" dans les villes et villages ou qui peuvent s'enfricher dans les pentes et les prairies de fauche.

Concernant publicité et signalétique, une tendance à la surenchère vient mettre en concurrence vente de produits et de prestations et «vente» du paysage, principalement le long des routes, dans les milieux urbains et aux entrées des sites d'altitude. Or, si l'information au visiteur est importante, elle ne doit pas venir altérer ce pourquoi le visiteur s'est déplacé, à savoir les paysages.



Dynamiques paysagères

Malgré un fond de plan fait de lignes de crêtes et de pics emblématiques parfois enneigés, les premiers plans tendent à se refermer et à se dégrader progressivement. Une banalisation des paysages de bords de routes se développe par :

- la faible qualité de certaines façades, habitations et implantations urbaines,
- la faible qualité de certains bâtiments industriels, artisanaux, commerciaux, techniques, bâtiments et hangars agricoles volumineux, mal insérés, aux finitions de faible qualité, avec une tendance à l'installation en entrée de ville, première perception du visiteur,
- le développement de façades "urbaines" continues le long des axes qui à terme, pourrait s'étendre à l'infini sans frontières entre espaces "urbains" et espaces agricoles ou naturels et empêcher les vues lointaines,
- la faible qualité et la hauteur excessive de certaines clôtures et haies,
- l'implantation de campings et de bâtiments artisanaux ou industriels sans le recul par rapport à la voie qui permettrait de valoriser le calme dans le camping d'une part, les vues sur la montagne d'autre part,
- le manque d'entretien de certains points de vue avec une fermeture de la végétation et une tendance à l'abandon de la fauche dans les prairies en pente aux abords des routes (des exemples très significatifs et argumentés par des photocomparaisons sont donnés dans le plan paysage Pyrénées Mont Perdu),
- une publicité et signalétique parfois anarchiques, incongrues, surabondantes, des devantures de faible qualité.



D913, rive droite du gave de Pau à Beaucens, vue sur le saïlhét (premier plan) et la réserve naturelle du Pibeste (arrière-plan)



D921b, rive gauche du gave de Pau à Agos-Vidalos, vue sur le développement linéaire de bord de route (premier plan) et sur la tour de Vidalos (arrière plan)

Route du Hautacam, traversée du village d'Arbouix, vue sur les pics du Viscos et du Cabaliros (dans les nuages)



D918, traversée du village d'Arras-en-Lavedan, vue sur les balcons du Hautacam





D821, une mise en scène des bâtiments de la station d'épuration d'Argelès-Gazost serait souhaitable pour une meilleur intégration paysagère



D821, bâtiment artisanal de la ZA d'Argelès-Gazost



Traitement routier de la 2X2 voies à l'entrée du territoire depuis Lourdes



D921, entrée d'Esquièze-Sère



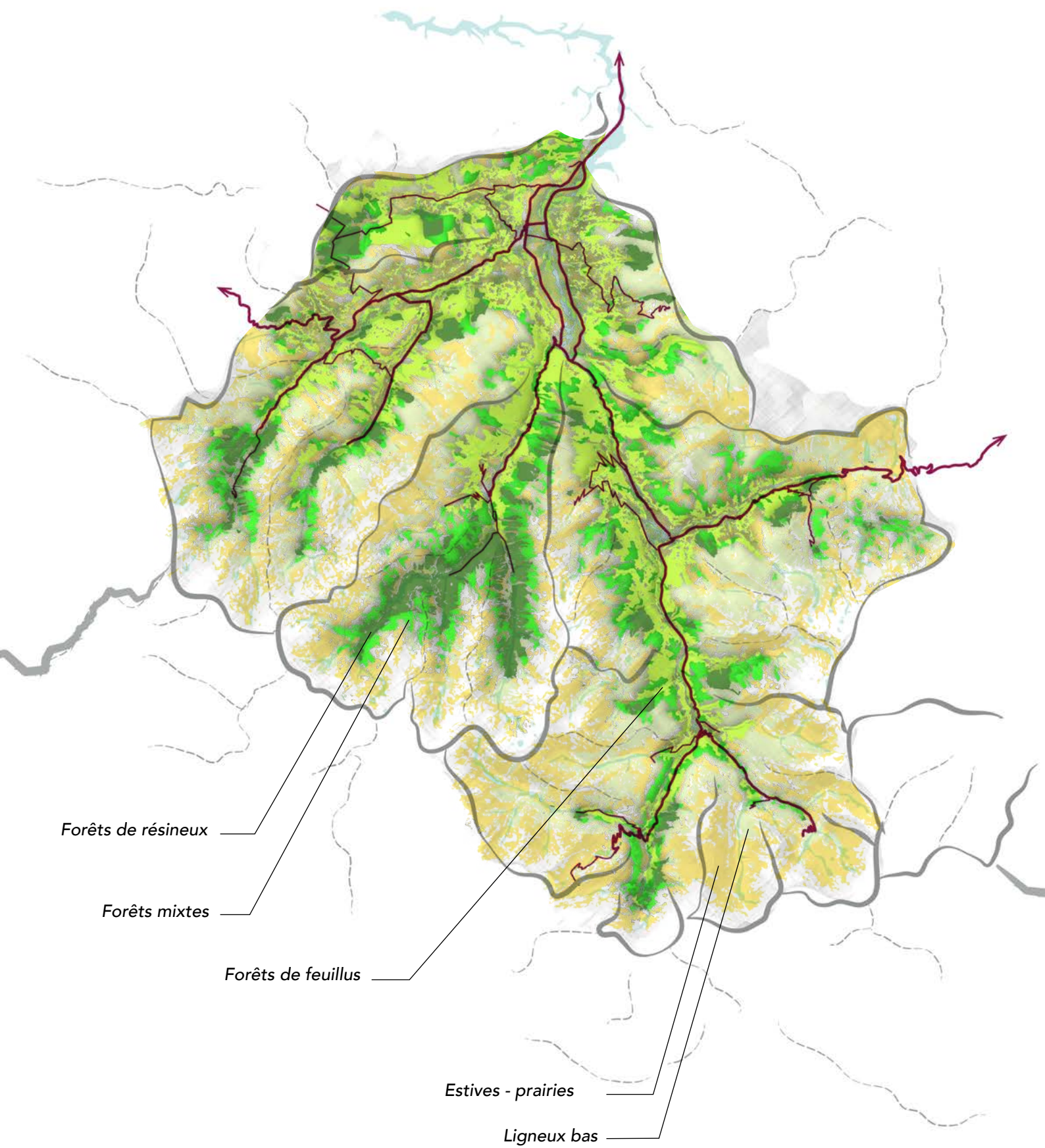
Lacets d'accès à la station de Luz-Ardiden



Publicité et aménagement urbain à l'entrée d'Argelès-Gazost







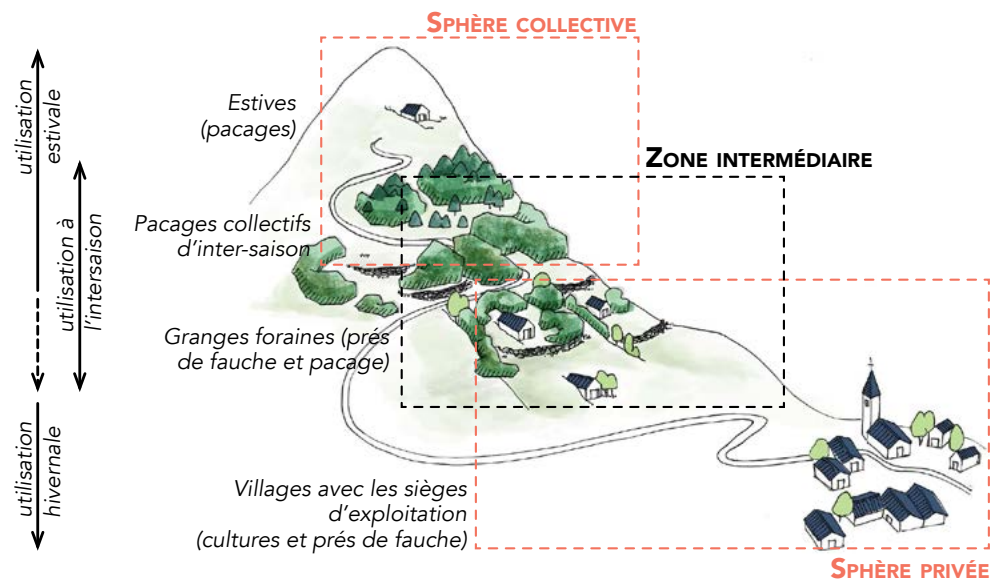
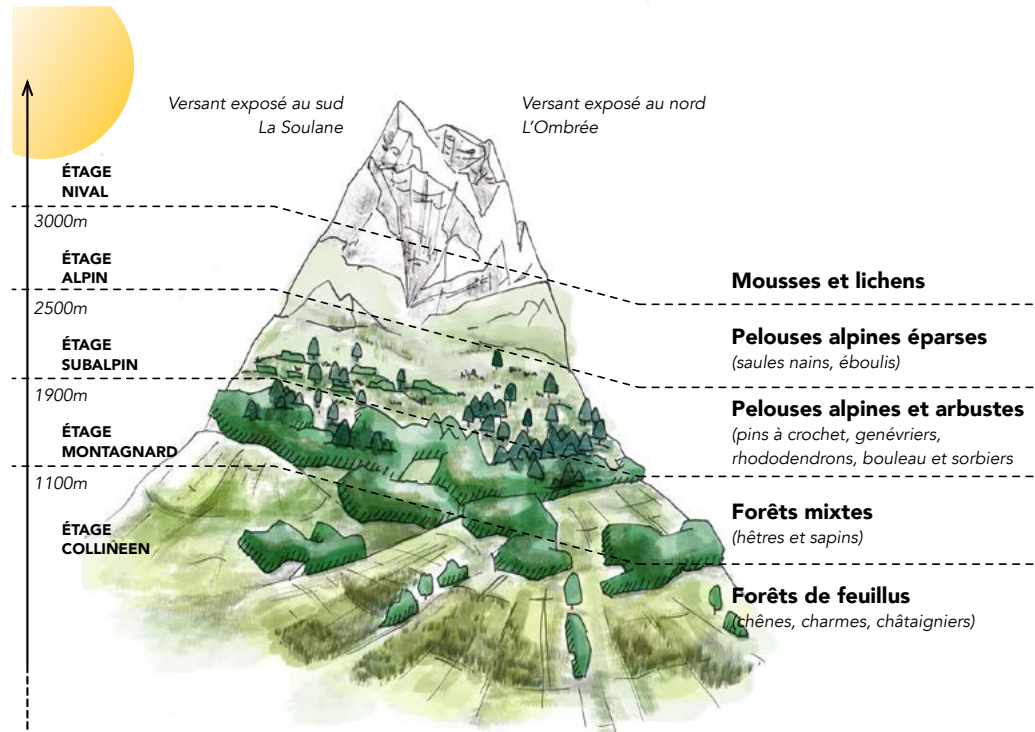
AGRICULTURE ET BOISEMENTS, DIFFERENTES ALTITUDES, DIFFERENTS PAYSAGES

L'organisation de l'agriculture se fait par étages, notamment de l'organisation de la pâture en trois niveaux, fond de vallée l'hiver, estives l'été et zone intermédiaire à la mi-saison permettant de libérer des terres de fauche pendant la saison estivale.

Ces dernières se concentrent de ce fait sur les fonds de vallée et les plateaux d'altitudes accessibles par la route (en zone intermédiaire).

L'abandon des terres les plus pentues (non-mécanisables), l'arrêt de la pâture d'inter-saison en zone intermédiaire et le rachat des granges et de leurs terrains les plus accessibles par la route pour leur transformation en habitat secondaire entraîne un enrichissement des pentes. Ce phénomène a d'une part, un impact paysager déplorable, fortement commenté par les populations et d'autre part un impact agricole privant les éleveurs d'une partie de la disponibilité des terres à foin des prairies en herbe.

Cet enrichissement implique aussi aux abords des villages perchés, une perte de qualité de vie par baisse de l'ensoleillement et un risque de feu de forêt élevé.



d'après le GIP - CRPGE

Etat des lieux

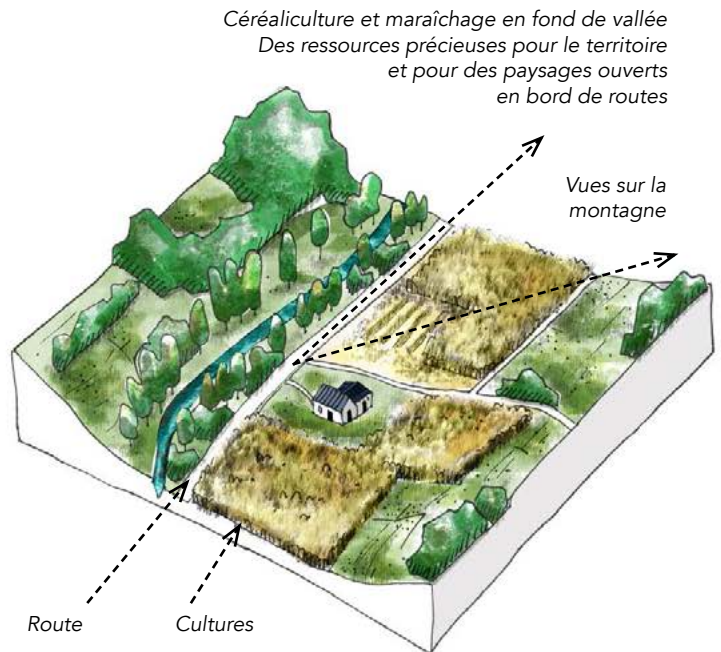
L'agriculture est fondamentale pour les paysages qu'elle garde ouverts, à la biodiversité en diversifiant les milieux, à l'économie locale par l'emploi qu'elle maintient et par extension au tourisme en créant les paysages recherchés par les visiteurs qui font l'attractivité du territoire, ainsi que des produits de ces terroirs à vendre et déguster. Le recul agricole et la fermeture des paysages sont principalement dûs :

- aux particularités de cette agriculture de montagne extensive, lien fonctionnel entre les trois étages : de source orale, il faut 1 ha de prairie de fauche mécanisable pour entretenir 1 ha de prairie de fauche en pente et 4 ha d'estive pacagée,
- à la déprise agricole (manque de bras) et à la concurrence avec l'agriculture de plaine plus facile à intensifier, à l'augmentation de l'élevage bovin, plus sélectif dans sa nourriture et sensible aux pentes, à l'abandon de la mixité des troupeaux en particulier des chèvres très efficaces pour maintenir l'ouverture des pentes,
- à la concentration des terres mécanisables dans les exploitations et à l'abandon des pentes lors des transmissions,
- à l'impossibilité de créer de nouvelles exploitations sur de la pente uniquement : une trop faible proportion de terrain mécanisable induit une trop faible rentabilité économique (trop de temps passé pour un même volume de foin),
- aux difficultés de mécanisation de la fauche : pente, morcellement, absence de route ou de chemin d'exploitation vers les plateaux d'altitude,
- aux changements de destination pour résidence secondaire, notamment des granges foraines (obsolètes pour l'agriculture contemporaine) et aux refus des propriétaires de mettre en ferme,
- à un manque de maîtrise du foncier, morcellement / indivision, biens sans maîtres,
- à la concurrence entre agriculture et bâti dans l'utilisation des terrains plats et viabilisés.

Dynamiques paysagères

- l'enfrichement des terrains les plus en pentes, des bords de parcelles et les moins accessibles par la route, mais aussi des estives
- Modification profonde des paysages des pentes et fermeture des vues lointaines ; Transformation du paysage patrimonial recherché par les visiteurs ; Perte d'un patrimoine culturel recherché et vendu aux visiteurs
- Disparition de la polyculture en fond de vallée

(voir détails dans le plan paysage Pyrénées Mont Perdu)



Il est à noter que la production agricole de type maraîchage, blé et maïs est principalement concentrée sur la vallée d'Argelès-Gazost, profitant d'un climat plus clémente une grande partie de l'année et de terrains plats facilement mécanisables. Néanmoins, ces espaces ont tendances à être morcelés et grignotés par l'urbanisation bien qu'ils soient les endroits où une agriculture de proximité est la plus aisée.



UNE MULTITUDE DE TYPES DE FORÊT

Lorsque l'on parle de la zone intermédiaire, il n'est pas toujours mentionné qu'en mi-pente, la forêt n'est pas uniquement une friche pastorale. En effet, en Vallées des Gaves, il existe une pluralité de formes de forêts dont une partie bénéficie déjà d'une gestion maîtrisée.

Les forêts RTM (Restauration des terrains de Montagnes)

Il s'agit des forêts plantées pour maintenir les sols et protéger les espaces urbanisés. De tous temps, le territoire des vallées de Gaves a connu de nombreuses catastrophes naturelles, avalanches meurtrières, crues torrentielles, inondations, glissements de terrain, coulées de boues, du fait d'un relief très difficile, de conditions climatiques extrêmes, mais aussi du fait d'interventions humaines, notamment les déboisements massifs, écobuages excessifs et le surpâturage constatés au milieu du XIX^{ème} siècle.

Afin d'enrayer l'érosion des sols, l'Etat a engagé une politique volontariste de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) dès la fin du XIX^{ème}. La forêt domaniale du Lisey par exemple, a pour vocation la protection de Cauterets. A la suite de deux coulées de boues torrentielles, en juin 1889 et en avril 1895, d'importants travaux de reboisement ont été réalisés entre 1896 et 1960, en épicéa sur le plateau, et en aulne et saule dans tous les points de combe. Le surpâturage des pentes du Lisey avait provoqué une grave érosion qui fut à l'origine de ces coulées.

Citons également la forêt domaniale de Sers « Forêt domaniale de Capet » qui a pour vocation principale de protéger le village de Barège des avalanches. A partir de 1948, la forêt a été équipée d'ouvrages de protection contre les avalanches. L'aménagement se compose à ce jour de 5300 mètres linéaires d'ouvrages de tous types, (râteliers, filets, murets de béton), soit plus de 900 ouvrages auxquels se rajoutent des centaines de murets en béton. L'ensemble de ce dispositif a été complété par des reboisements et d'autres petits ouvrages.

L'utilisation d'épicéa a été fortement favorisée pour sa rapidité de développement. Cela pose problème aujourd'hui car la régénération naturelle de certains boisements tend à fermer des milieux dédiés à la pâture et donc à impacter certains paysages (Barège, Tournaboup, Lisey...). Ces boisements sont également difficiles à exploiter du fait de la topographie.





Hêtraie de la forêt d'Arragnat (FFN)



Bocage et Enrichement en vallée du Bergons

Les forêts FFN (Fond Forestier National)

Il s'agit de forêts plantées à des fins de production. Arrivées à maturité depuis plusieurs années déjà, un grand nombre de ces forêts n'ont pas été exploitées. Le facteur relief augmente significativement le coût de l'extraction qui dépasse dès lors celui de la vente du bois tandis que les essences de ces boisements ne sont souvent pas adaptées à la demande du marché. Ces forêts arrivées à sénescence deviennent parfois dangereuses car sensibles aux vents et aux feux.

Les forêts anciennes ou vieilles forêts

Elles peuvent prendre deux formes :

Un **état boisé ancien**, c'est-à-dire des parcelles support de la forêt depuis longtemps mais qui peuvent avoir des boisements assez jeunes car ils sont exploités.

Un **vieux boisement**, une forêt qui a poussé il y a longtemps et qui est à l'état subnaturel, c'est-à-dire ayant retrouvé les dynamiques d'une forêt n'ayant pas été exploitée par l'homme.

Dans les deux cas, ces boisements sont des lieux privilégiés de la promenade en forêt et des paysages reconnus (ex : forêts de la vallée du Marcadau)

Les haies bocagères et les alignements

En bord de route, en bord de champ ou en bord de rive, alignements et haies étaient une ressource supplémentaire. Alors que les haies et alignements de frênes servaient de fourrage pour les bêtes et sont encore très présents dans les paysages du Val d'Azun et du Davantaygue, les alignements de peupliers, autour des villages (Cauterets, Luz, Gèdre ...) étaient des dots pour les filles (construction, bois de charpente) et disparaissent aujourd'hui au grè des crues.

Les vergers et anciens vergers

Aux alentours des villages et dans les villages sont encore visibles un certain nombre de fruitiers marquant le besoin d'autosuffisance des temps anciens. En vallée d'Argelès-Gazost et en Val d'Azun, la pomme et ses dérivés ont longtemps été des produits phares de la production locale tandis que la châtaigne, autrefois produit indispensable du quotidien, tente la commercialisation sous toutes ses formes.

Les forêts spontanées d'enfrichement

Très présente dans les discours, la forêt s'est beaucoup développée par l'abandon de parcelles agricoles. Cet abandon est dû soit à un abandon de parcelles trop en pente et donc non mécanisables, soit par leur absence d'entretien. Noisetiers, bouleaux, hêtres et sapins sont les essences principales de ces forêts.

Conflits d'usage

Le discours de valorisation touristique des forêts tend à faire oublier le statut de chaque peuplement aux yeux des visiteurs qui ne sont pas impliqués dans leur gestion et perçoivent la forêt comme un espace public, sans prise de conscience qu'il s'agit aussi d'espaces de production qui font vivre le territoire. De ce fait des conflits d'usages apparaissent entre marcheurs en forêt et gestionnaires, partisans d'une forêt à l'aspect «naturel» et exploitants.



Verger à Ayzac-Ost

Dynamiques paysagères

- Modification des paysages forestiers par :
 - _ Vieillesse et non renouvellement des sujets, disparition programmée des vieilles forêts
 - _ Développement de la forêt d'enfrichement non maîtrisée et non gérée
- Risques (feux et embâcles)
- Avancée des résineux d'introduction (épicéa)
- Disparition des vergers
- Disparition des alignements de peupliers
- Densification des haies et alignements de frênes
- Impact paysager des plantations et coupes industrielles

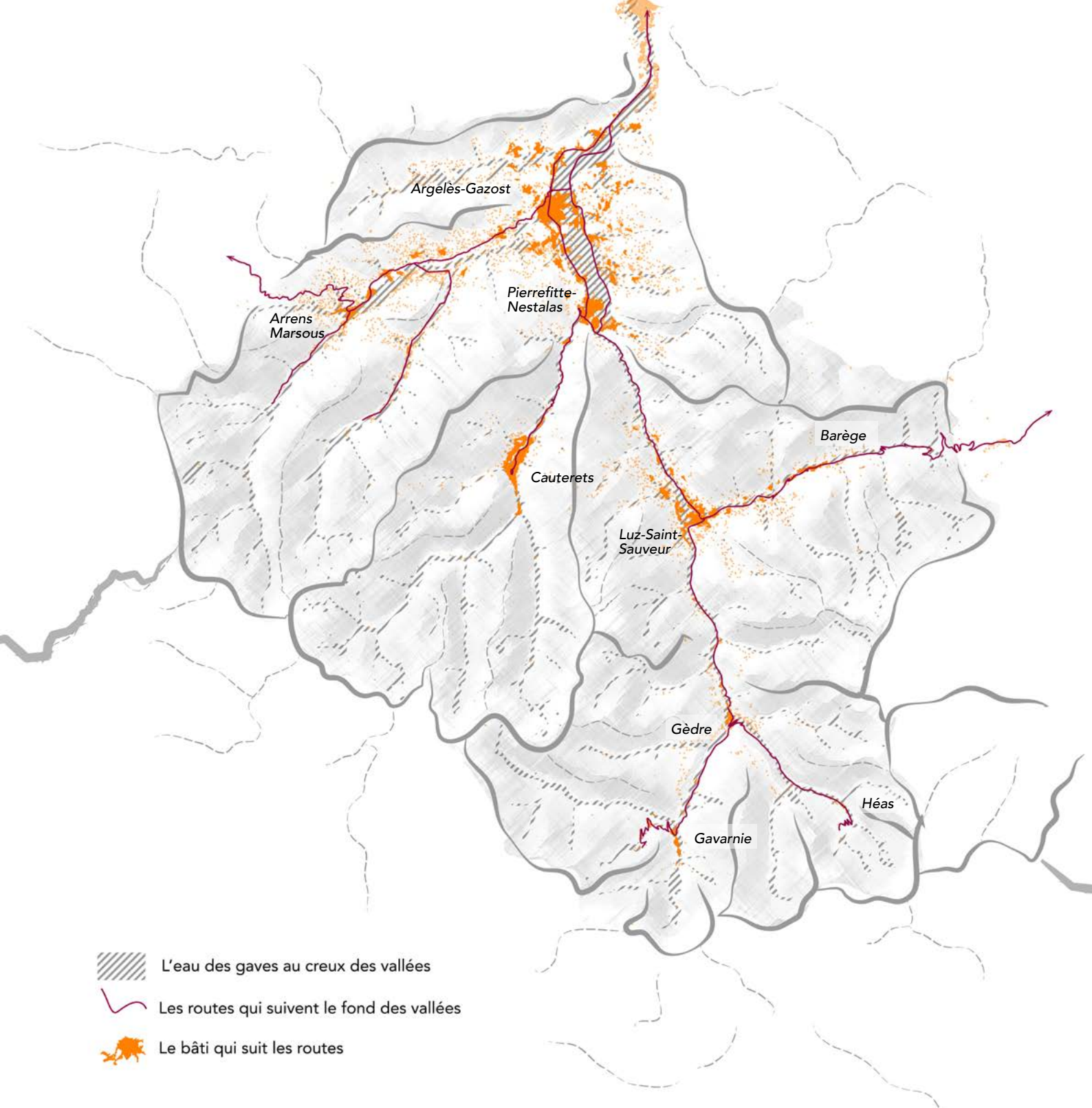


Haies et forêt d'enfrichement à Betpouey

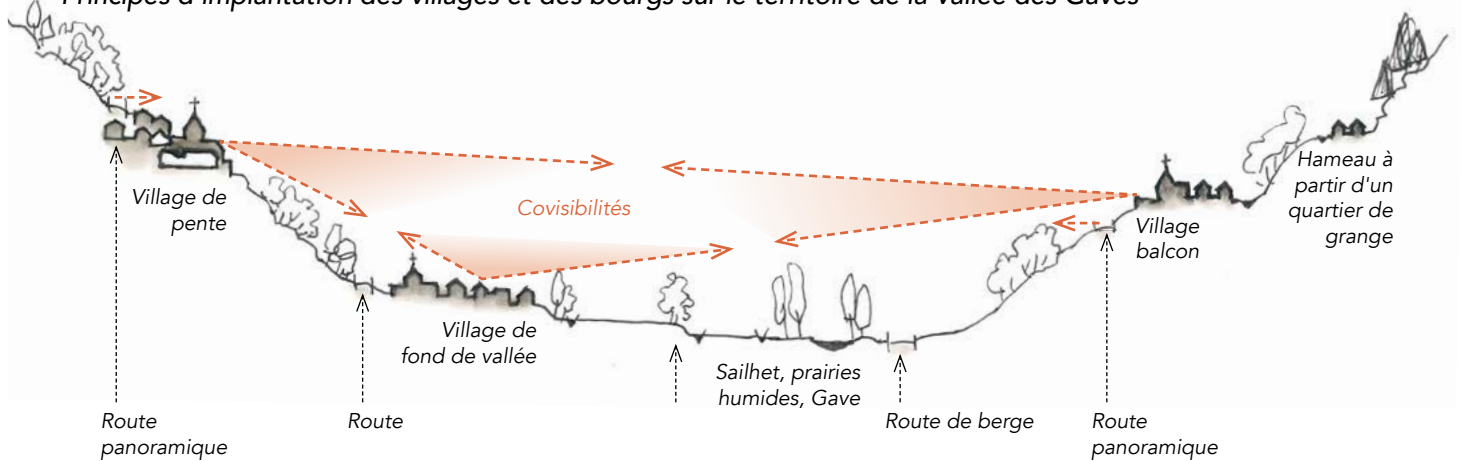




*Vues sur le Pic d'Arrens
depuis les espaces maintenus ouverts
par la fauche des prairies sur la dynamique de boisement*



Principes d'implantation des villages et des bourgs sur le territoire de la Vallée des Gaves



HABITAT ET ACTIVITÉS, ÉVOLUTION DES PRATIQUES ET DE L'ARCHITECTURE

Les vestiges protohistoriques (haches, cercles de pierre et mégalithes à Gavarnie, cromlechs en vallée du Marcadau, pointe de flèche du lac d'Oncet à Barège, travail du minerai de fer à Ferrières), bien que rares, attestent de la présence humaine dans les Vallées des Gaves. Dès l'Antiquité, les vertus des sources thermales de Cauterets et Luz étaient connues.

Ce n'est qu'à partir du Moyen Âge que les communautés s'organisent véritablement pour fonder la plupart des villages que l'on connaît aujourd'hui. Tourné pendant plusieurs siècles vers l'agropastoralisme, le territoire des Vallées des Gaves ne connaît pas de grandes évolutions urbaines jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle. Mais le développement du réseau ferré, l'essor du tourisme (thermal et sportif), l'exploitation de la ressource locale transforment les usages. Petit à petit, l'agriculture laisse place à de nouveaux modes d'occupations de l'espace entraînant des mutations dans le paysage bâti.

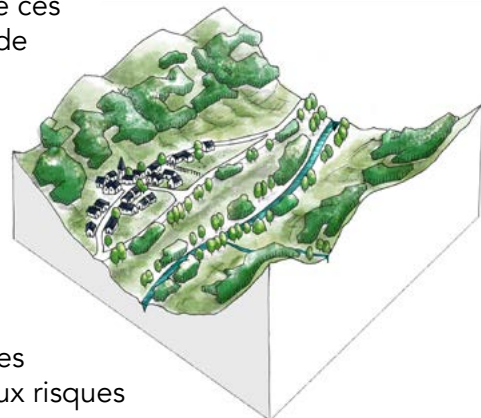
Implantation historique des villages et organisations urbaines

La géomorphologie du territoire, les atouts du milieu (microclimat valeur agronomique des sols, proximité de la ressource naturelle) ont guidé l'implantation des premières communautés dont la spécificité est de s'adapter aux activités agropastorales. Aujourd'hui, la base de ces organisations est visible même si les villages ont connu des évolutions sensibles et mouvantes. Sur les Vallées des Gaves on distingue 3 classifications topographiques issues de l'urbanisation médiévale.

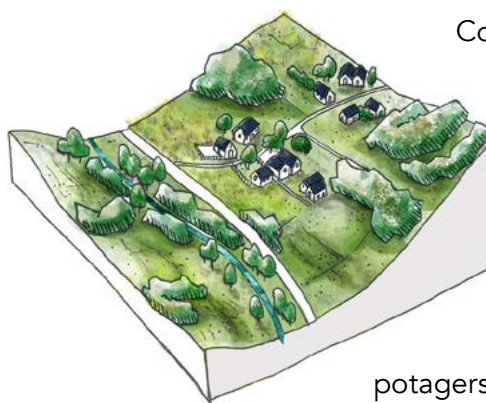
Villages de plaine, de fond de vallée

La culture des terres fertiles a présidé à la stratégie d'implantation de ces villages de fond de vallée. Pourtant, s'ils sont situés à proximité des cours d'eau et des gaves, ces villages se sont ancrés dans les bas de pentes ou sur les terrasses pour échapper aux risques provoqués par les torrents.

Exemple : Pierrefitte



Villages de pente (sur versant)



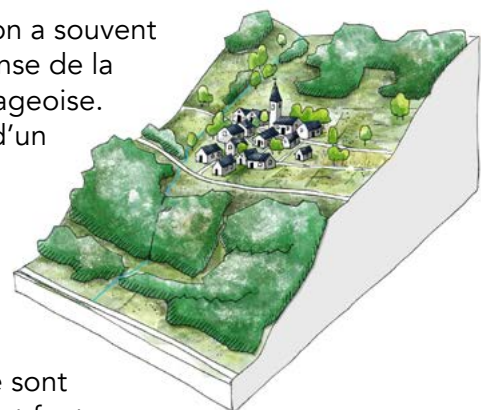
Comme les villages de vallées, ils assurent la couverture agricole des versants. Le bâti est implanté sur les replats, les espaces domestiques (enclos, vergers, potagers) qui jouxtent le bâti sont ordonnés en terrasses ou en escaliers. Le bâti est implanté de manière à offrir le maximum d'ensoleillement à l'habitation.

Exemple : Sers

Villages perchés ou en balcons

Cette implantation a souvent privilégié la défense de la communauté villageoise. Agrégés autour d'un édifice religieux, ces villages surplombent les vallées environnantes. Difficilement accessibles, ils se sont peu développés et font figure de hameaux (excepté Saint-Savin).

exemple : Saint-Savin



Une organisation urbaine traditionnelle dictée par le relief

Le parcellaire s'organise autour d'une ossature générale constituée par la voirie et les dessertes, le bâti s'inscrit par son emprise au sol et son volume. On peut définir des typologies sur le territoire du Pays des Gaves.



La forme groupée ou en maille

exemple : Arrens-Marsous, le bâti s'agglomère le long d'un réseau de voies en étoile avec pour point de départ, l'église.

La plus répandue dans le Pays des Gaves, cette organisation se définit par un groupement irrégulier du bâti autour d'un bâtiment religieux et/ou administratif. Cette forme est aussi le témoin d'un développement « organique » dont le tracé aléatoire des voies est le vecteur.



La forme linéaire ou le village rue

exemple : Sassis, village-rue établi en fond de vallée coincé entre le versant escarpé et le Gave de Gavarnie

Le village rue est caractéristique d'un parcellaire bâti continu et aligné sur une voie principale, sur le pays des Gaves cette forme d'organisation traduit le plus souvent la contrainte liée au relief. Un édifice (religieux ou administratif) lié à une petite place en marque le centre.



Le village étiré, éclaté

exemple : Gèdre, un village composé de plusieurs quartiers (à gauche le quartier du Turon, à droite le quartier de Gèdre-Dessus)

A la différence des formes classiques, ce type d'organisation n'a pas de noyau fondateur, c'est aussi la forme la plus récente ; il regroupe une suite de hameaux qui se sont déployés dans les pentes parfois à partir de quartiers de granges foraines pour couvrir les besoins d'espaces habités induits par les poussées démographiques.

Co-visibilités entre villages

L'installation spécifique et regroupée de ces bourgs sur des replats dans les pentes et en fond de vallée permet une co-visibilité entre chacun. C'est un marqueur fort du paysage c'est pourquoi les installations linéaires en fond de vallée ou les implantations irrespectueuses des pentes avec de forts terrassement sous des volumes disproportionnés sont très visibles et impactants.



Spécificités architecturales du territoire

Les formes du bâti traditionnel

Les maisons traditionnelles qui subsistent datent rarement d'avant le XVI^{ème}, la plus grande partie des constructions sont à placer entre 1790-1860.

L'architecture rurale se veut avant tout modulaire, ses volumes de base sont extensibles en hauteur et en longueur. Ainsi, le bâti ne s'est jamais conçu comme un objet fini. Il s'est au fil du temps adapté aux modes de vie des habitants (évolution des foyers) et aux besoins liés à l'activité, tout en intégrant les contraintes du lieu (exiguïté de la parcelle, relief, gestion des eaux pluviales en aérien).



Formes urbaines traditionnelles à Viscos

Ainsi des combinaisons très variées des modules accolés ou non, constituant l'habitat (maison, appentis, fours à pain) et les annexes (grange, étable, porcherie, poulailler) produisent l'architecture rurale traditionnelle. Cette forme d'habitat modulaire présente également l'intérêt de générer fréquemment des perméabilités visuelles sur les montagnes environnantes, avec des points de vue très intéressants sur ces beaux paysages montagnards tellement prisés par les habitants et par les touristes.

Par économie, les formes de base sont simples (tracés carrés ou rectangulaires), ils ont l'avantage de générer des toitures faciles à réaliser (2 pans avec pignons ou croupes).

Dans les bourgs, ce principe d'extension modulaire se fait plutôt en hauteur, sans dépasser les 3 niveaux. (Le développement des fours à chaux au XIX^{ème} a permis, avec une amélioration de la résistance des mortiers une augmentation de la hauteur des murs gouttereaux).

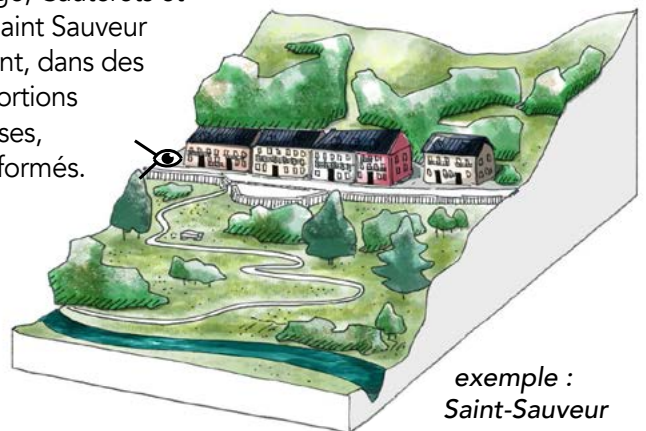
Les centres-bourgs sont un mélange entre habitat bourgeois (propriétaires, commerçants) et habitat populaire (paysans, artisans). Certains bâtiments associent activité commerciale en rez-de-chaussée et habitat à l'étage. Le bâti est aligné sur la rue, en continu, les volumes sont compacts, sans saillies ni retraits. Les façades sont peu percées, mais les portes et fenêtres sont ordonnées de façon symétrique contribuant à un aspect homogène du bâti.

Les évolutions urbaines

Dès la fin du XVIII^{ème} siècle, les Vallées des Gaves ont connu des bouleversements structurels notables avec l'arrivée du chemin de fer. Pourtant, ce n'est qu'à partir des années 60 que les principes de l'urbanisation traditionnelle ont véritablement bougé.

L'âge d'or du thermalisme et les prémices du tourisme

La mode du thermalisme au XIX^{ème} a profité au territoire des Vallées des Gaves, même si elle est restée limitée à quelques sites. Afin d'asseoir leur notoriété de station thermale et dans le but d'attirer des populations convoitées (riches étrangers, aristocratie d'Europe,...), les bourgs Argelès-Gazost, Barège, Cauterets et Luz Saint Sauveur se sont, dans des proportions diverses, transformés.



exemple :
Saint-Sauveur

Architectes et paysagistes refondent la ville et ses espaces publics. La ville thermaliste est un lieu de villégiature et de loisirs : les promenades sont tracées dans et aux abords des stations, avec l'exigence de magnifier le paysage de montagne et les éléments de la nature, de nouvelles formes urbaines apparaissent avec la modernisation des établissements thermaux, la construction de casinos et des grands hôtels. Parallèlement, les habitants transforment leur propriétés pour créer des meublés tandis que d'autres plus nantis construisent de superbes villas.

A Cauterets, la ville thermaliste s'organise aux abords du centre historique (rive droite) et sur l'emplacement des bains primitifs, puis s'étendra sur sa rive gauche. Argelès-Gazost se déploie vers la plaine et la ville-basse prend la forme d'une ville-jardin.

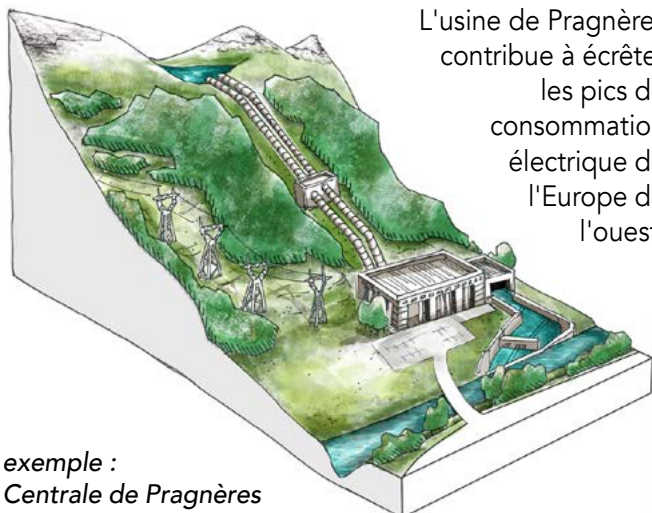


A Cauterets, comme à Argelès-Gazost la voirie s'élargit à proximité de centres thermaux et se double d'esplanades et de parcs. Bien que bénéficiant de sources thermales aux vertus curatives reconnues, Luz-Saint-Sauveur et Barèges se sont développées plus modérément, en étirement le long du Gave.

Le tourisme généré par le thermalisme s'est amplifié avec les apparitions de Lourdes mais aussi avec l'engouement des sports de montagne. Ce tourisme a, jusque dans les années 40, concerné une population plutôt aisée aux aspirations nouvelles en terme de mobilité (train et tramway), d'hébergement (hôtels, refuges de montagnes,..), de loisirs (golf, casinos, stations de ski).

Une activité industrielle liée à la ressource hydroélectrique se développe le long du Gave

Les infrastructures ferroviaires qui, au départ servent les intérêts touristiques, participent au développement industriel : mines de Soulom et dans une moindre mesure Estaing, Chèze, Uz. Début XX^{ème}, les usines électrochimiques s'installent à Pierrefite au plus près de la ressource hydroélectrique. Si la production d'énergie électrique d'origine hydraulique est une tradition dans les Vallées des Gaves, (elle a assuré pendant longtemps le fonctionnement des moulins mais aussi des forges et des scieries), dès le début du XX^{ème}, la production hydroélectrique des Pyrénées participe au développement économique régional, notamment à l'alimentation et au déploiement du réseau ferroviaire, jusqu'à son actuelle importance stratégique européenne.



L'usine de Pragnères contribue à écrêter les pics de consommation électrique de l'Europe de l'ouest.

exemple : Centrale de Pragnères

Ainsi, la population pourtant nombreuse qui a constitué la main d'œuvre de cet essor industriel a peu pesé sur l'évolution urbaine du début du XX^{ème} sinon sur la densification du tissu urbain. Quelques quartiers ouvriers constitués de maisons individuelles se sont développés en périphérie des bourgs constitués (Pierrefite, Lau-Balagnas) le long des axes mais toujours à proximité des pôles d'emplois.

Les véritables transformations naissent de l'établissement de villégiatures autour des villes thermales. Leur implantation, leur forme, leur architecture rompent définitivement avec le bâti traditionnel tout en restant dense par rapport aux formes développées par la suite.



exemple : l'architecture de Villégiature de la villa Suzanne (1911) à Argelès-Gazost

Les années 60, et le début de l'étalement urbain

A partir des années 50 et jusque dans les années 70, le mode d'urbanisation se modifie avec l'avènement de la voiture qui favorise « l'égrènement » du bâti le long des routes selon les opportunités foncières.

A ces changements sociétaux s'ajoutent avec l'émergence d'un tourisme de masse, de nouvelles constructions (centres de vacances, campings) qui répondent aux besoins en hébergements saisonniers

De nouvelles tailles et formes de parcelles apparaissent avec une implantation du bâti en milieu de terrain, sans alignement ni mitoyenneté.



Étalement urbain sur la plaine à Lau-Balagnas





L'absence de planification permet l'implantation des bâtiments artisanaux et commerciaux en bordure des routes des entrées de villes : les terrains sont disponibles et faciles d'accès, et ne présentent aucune contrainte de voisinage.

A partir des années 1975, jusqu'à aujourd'hui l'impact de l'évolution urbaine sur les paysages devient sensible d'abord, par le rythme des constructions qui va s'intensifier, aussi parce que ce développement s'effectue essentiellement sous la forme d'un habitat pavillonnaire. Les continuités avec le tissu urbain historique sont rompues.

L'occupation des sols revêt deux formes :

- Le lotissement qui répond à une logique commerciale repose sur des opérations de division et de viabilisation des lots. Les parcelles sont identiques (Argelès-Gazost)
- Le diffus : dans les villages, les modes d'urbanisation sont différents : les terrains se bâtissent dès lors que les réseaux (eau, électricité, téléphone) sont accessibles et de préférence lorsqu'ils bénéficient d'un panorama sur la vallée. Le bâti est implanté de façon aléatoire et n'obéit plus aux orientations cardinales classiques (façade principale orientée sud ou sud est)

exemple : lieu-dit Lanette à Aucun

Mitage et urbanisation linéaire

Le phénomène du mitage est caractéristique du mode d'urbanisation récent : les constructions prennent le pas sur l'organisation traditionnelle en s'implantant, sur des terrains isolés ou situés le long des routes et déconnectés des zones agglomérées. Outre la perte d'une qualité paysagère, ces extensions non contrôlées conduisent à un accroissement des coûts pour la collectivité, qu'ils soient économiques, environnementaux et sociaux par :

- La mise en œuvre d'équipements (réseaux eau, électricité, voiries) obligatoires mais au final sous utilisés.
- Isolement des personnes avec une perte du lien social,
- Accroissement des risques liés à la mobilité,
- Consommation excessive d'espace et concurrence avec l'activité agricole sur les terres planes,
- Augmentation des risques lors d'implantation en cônes de déjection de gaves, lieux de chute de blocs, etc.
- Conflits d'usage,...

L'architecture de l'habitat contemporain

Avec la seconde moitié du XX^{ème} siècle, l'architecture de l'habitat, contemporaine, rompt définitivement avec le modèle hérité. L'accessibilité à des financements bon marché, l'avènement de matériaux nouveaux, le foncier disponible, la mobilité des ménages ont contribué à ce changement. Depuis les années 70, la maison individuelle est devenue le modèle d'habitat idéal de chacun, elle reflète le désir d'indépendance, générant des architectures d'inspiration multiples (styles néo-régionalistes standard ou résolument modernes). Justement parce que ces constructions sont implantées en milieu de parcelles ou sur un promontoire, elles deviennent visibles et perturbent l'équilibre global du paysage, elles le banalisent. Cet effet est amplifié par l'implantation de limites de parcelles opaques qui ferment les fenêtres sur le paysage montagnard.

Ce nouvel habitat génère aussi une tendance à l'imperméabilisation des sols et à la gestion des eaux pluviales en souterrain ce qui participe certainement à l'augmentation du risque lié au régime torrentiel des gaves.

Pour autant, la maison individuelle est un mode d'habitat plébiscité, il reste un modèle économique avantageux pour des classes moyennes qui souhaitent accéder à la propriété. L'enjeu pour le territoire est de concilier impératifs sociaux d'une offre de maisons abordables avec les objectifs d'un développement urbain de qualité architecturale, paysagère et écologique.

Dynamiques paysagères

- *Banalisation des espaces urbains et perte de la centralité des bourgs par abandon des implantations traditionnelles*
- *Banalisation des aspects architecturaux, urbains et paysagers dans les nouvelles constructions, faible utilisation des matériaux contemporains*
- *Développement des campings et zones activités sans lien avec l'urbanisation traditionnelle ; souvent en entrée de ville*
- *Développement de flous paysagers entre l'urbain et le rural ; oublis de l'importance des espaces ruraux pour le cadre de vie général*
- *Volets fermés dans les villages les mieux conservés et les villages des hauteurs*



Étalement urbain sur la plaine et le long de la route à Arrens-Marsous



Architecture et implantation traditionnelle à Sère



Architecture et implantation générique à Agos-Vidalos



Implantation traditionnelle et matériaux génériques à Agos-Vidalos



Architecture et implantation générique à Beaucens



Implantation traditionnelle et matériaux contemporains à Agos-Vidalos

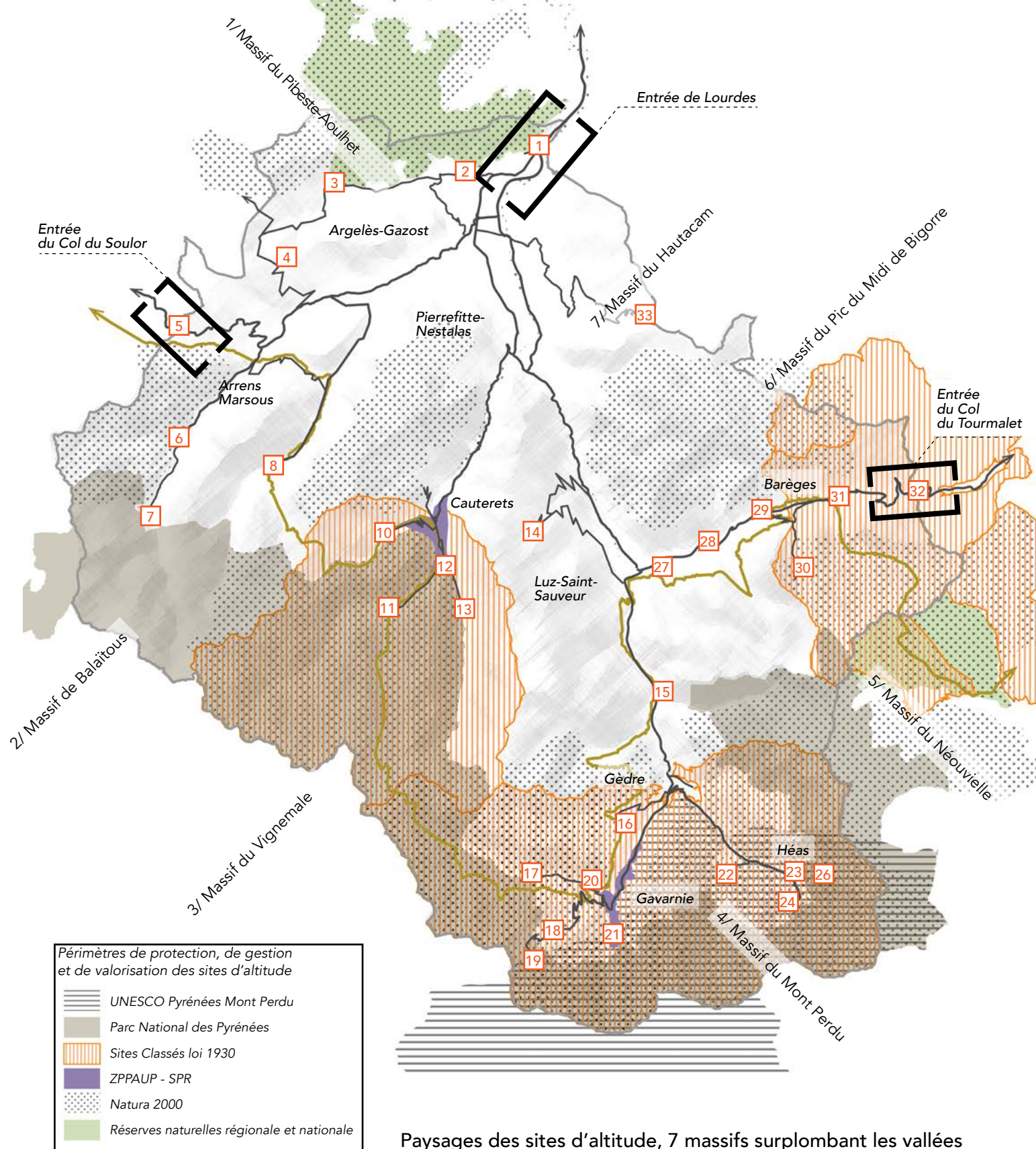


Architecture générique à Lau-Balagnàs





Vue sur Sers depuis Betpouey



Paysages des sites d'altitude, 7 massifs surplombant les vallées

- 1/ Maison de la Réserve Naturelle Régionale du Pibeste-Aoulhet et Porte des Vallées
- 2/ Parking vers Pibeste d'Ouzous
- 3/ Parking vers Pibeste du Bergons
- 4 / Station de ski du Val d'Azun Couraduque et Soulor - Sentier du col du Couraduque
- 5/ Station de ski du Val d'Azun Soulor Couraduque - Sentier du col du Soulo
- 6/ Lac du Tech
- 7/ Plan d'Aste
- 8/ Lac d'Estaing
- 10/ Cambasque
- 11/ Pont d'Espagne
- 12 /La Raillère

- 13/ La Fruitière
- 14/ Col de l'Ardiden
- 15 / Espace d'accueil de Pragnères
- 16 / Plateau de Saugué
- 17/ Départ Ossoue Vignemale
- 18/ Station des Espécières
- 19/ Col des Tentes
- 20/ Granges de Holle
- 21/ Cirque de Gavarnie
- 22/ Lac des Gloriettes
- 23/ Départ de sentier de Héas
- 24/ Troumouse - Maillet
- 26/ Héas vers Piau-Engaly et Aragnouet
- 27/ Parking d'Yse vers la Réserve Naturelle Nationale du Néouvielle

- 28/ Parking de Betspouey vers Néouvielle
- 29/ Parking du Lienz vers Néouvielle
- 30/ Tournaboup
- 31/ Cirque - Muraille de Barroude
- 32/ col du Tourmalet et Pic du Midi de Bigorre par le sentier des muletiers
- 33/ Hautacam

SITES D'ALTITUDE

Une attractivité qui induit des aménagements

Si le territoire bénéficie d'équipements dans les vallées et les espaces urbains (thermes, musées, parc animalier ...), ce sont bien les hauteurs qui attirent les visiteurs. Si en premier lieu il est tentant de citer les stations de ski, de piste et de fond, qui sont effectivement un des équipements de ces hauteurs, ce ne sont pas, les seuls points d'attractivité. Cet extrait de l'Atlas des Paysages du Département des Hautes Pyrénées nous explique pourquoi les paysages d'altitude sont encore aujourd'hui des lieux qui attirent :

«Au départ motivé par des considérations économiques et stratégiques, les recherches sur les Pyrénées menées dès le XVIII^{ème} siècle conduisent de nombreux scientifiques et artistes (peintres, écrivains...) à s'intéresser aux montagnes et à leurs paysages. Le pyrénéisme évolue progressivement jusqu'à définir « une expérience physique de la montagne accompagnée d'une émotion esthétique et culturelle ». Les paysages de montagne deviennent attractifs et perçoivent de nombreux visiteurs, c'est le début du tourisme pyrénéen motivé par l'ascension des cols et la pratique du ski. En parallèle, les eaux thermales forgent la réputation des Pyrénées et de nombreux curistes viennent se soigner dans les stations du piémont et en altitude. Les intellectuels du XIX^{ème} siècle comme Châteaubriant, George Sand ou Victor Hugo s'inspirent des paysages pour leurs récits. Les curistes profitent également du climatisme : des parcs accompagnent les établissements thermaux et composent de micro-paysages donnant sur les montagnes.[...]»

Les lieux emblématiques, comme le cirque de Gavarnie et le pont d'Espagne mais aussi les cols du Soulor et du Tourmalet sont des lieux de visite à part entière particulièrement attractifs. Sur ces sites et sites d'altitude doivent être gérés fréquentation, stationnement, piétinement, sécurisation, commerces ... L'ensemble de ces paysages des hauteurs, régulièrement traversés par des randonneurs et des sportifs de tout type, même peu connus, font parti de l'attractivité du territoire.

«[...] Avant le XIX^{ème} siècle, les Pyrénées n'intéressent pas vraiment les politiques, les scientifiques et les artistes. [...] La seconde moitié du XVIII^{ème} siècle voit fleurir une iconographie de plans et de cartes à un moment où la prise en compte du paysage pyrénéen « devient un enjeu stratégique et économique pour le pouvoir central » (Serge Briffaud, chercheur au centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage, ENSAP de Bordeaux). Sous le règne de Louis XIV, les Pyrénées représentent en effet une réserve de bois et de minéraux. [...] En 1781 paraît l'Essai sur la minéralogie des Monts Pyrénées de Palassou. Il reçoit du ministre Bertin la mission de collaborer sur le territoire des Pyrénées à la carte minéralogique de France. Attiré par le spectacle que les montagnes de Gavarnie présentent, il y amène Flamichon, ingénieur géographe du roi. Celui-ci ramène de quoi graver le cirque de Gavarnie, pour illustrer la description qu'en fait Palassou.[...]»

«[...] C'est en 1789 que Ramond de Carbonnières, par sa découverte du Mont Perdu puis la publication de ses « Observations faites dans les Pyrénées », signe « l'acte de naissance des Pyrénées » (Henri Béraldi, 1898-1904). A partir de cette date, les Pyrénées ont ainsi fait l'objet d'un grand nombre de représentations picturales et textuelles et sur le plan scientifique, militaire et artistique. [...]»

Atlas des Paysages du Département des Hautes-Pyrénées

La cascade du Pourtet ; gravure du Pont d'Espagne





Le lac des Gloriettes Crédit photographique Pierre Meyer



Lys martagon dans le cirque de Gavarnie Crédit photographique Pierre Meyer



Le barrage des gloriettes Crédit photographique Pierre Meyer



Le lac du Tech et sa centrale hydroélectrique

«[...] Le XIX^{ème} siècle marque donc un basculement de l'attraction paysagère, les grands espaces de nature non cultivés, comme les montagnes, paysages inconnus jusque-là considérés repoussants, deviennent ainsi des éléments d'intérêt. De nombreux explorateurs géographes, peintres, cartographes, se succèdent dans l'exploration des Pyrénées. [...]

L'identité culturelle des Pyrénées repose ainsi sur la période Romantique et l'avènement du « Pyrénéisme » défini pour la première fois par Henri Béraldi en 1898 dans son ouvrage « Cent ans aux Pyrénées ». Si le terme « Alpinisme » est devenu synonyme d'exploit sportif, le Pyrénéisme s'en est démarqué en considérant l'expérience physique de la montagne comme inséparable de l'émotion esthétique et culturelle. [...]

«[...] Grâce à [la] route mais également au train qui relie Paris à Tarbes dès 1859, la mode du voyage aux Pyrénées est lancée, préfigurant le tourisme moderne. L'accessibilité à la montagne se vulgarise, ce qui la rend plus accueillante et moins hostile...

Après le thermalisme, c'est la découverte des joies de la glisse dans les années 1900. Au début du XX^{ème} siècle, le ski, pratique venue du Nord de l'Europe et des Alpes, devient un nouveau moyen d'ascension en période hivernale.

Avec l'apparition des congés payés, c'est toute une économie touristique qui se met en place. Attirés par le caractère naturel des montagnes et les défis sportifs que représentent hauteurs et sommets, de nombreux touristes viennent pratiquer la randonnée et le ski de fond et de piste. Les établissements thermaux sont remis au goût du jour. La démocratisation des savoirs et des techniques permet également à tout un chacun de travailler ses propres représentations au travers le dessin ou encore la photographie.»

Atlas des Paysages du Département des Hautes-Pyrénées



La route



La route



La nature sauvage



La nature sauvage



L'ascension



L'ascension



Le village et son écrin



Le village et son écrin







La cascade et le Pont d'Espagne



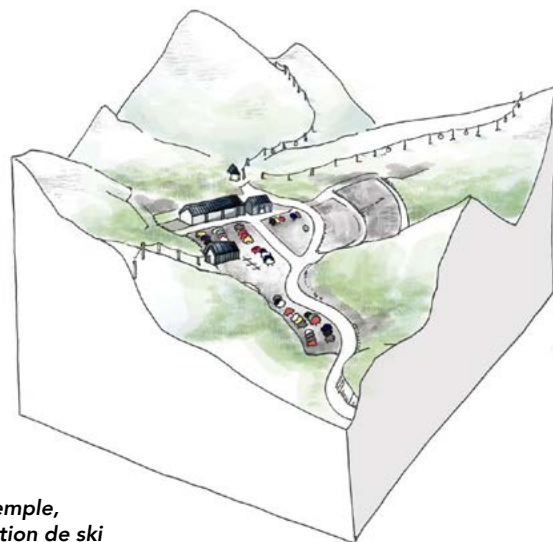
*Cirque de Troumouse
Crédit photographique Pierre Meyer*





*La Brèche de Roland au coucher du soleil
Crédits photographiques P. Meyer*

LES PORTES D'ENTRÉE SUR LES SITES D'ALTITUDE



Exemple,
Station de ski



Le parking de Tournaboup



Commerces au Pont d'Espagne



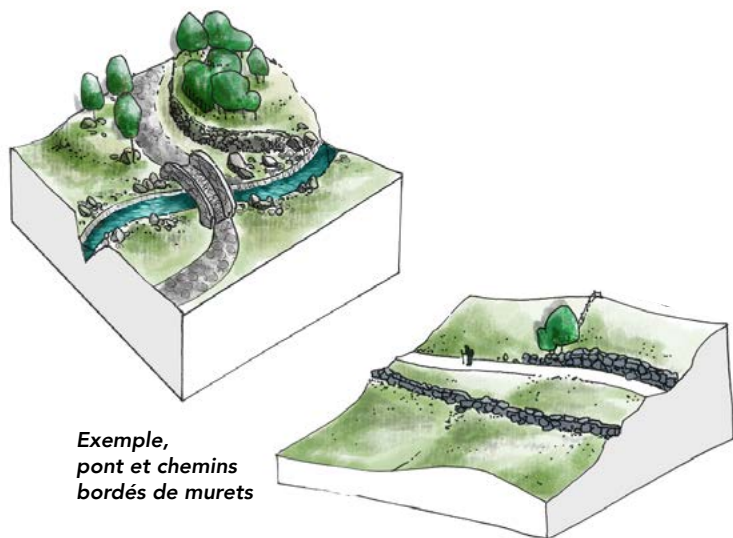
Les aménagements d'accueil à Troumouse

Départs de sentiers, de pratiques d'eaux vives et de vol libre ou encore bâtiment d'accueil des stations de ski, les portes d'entrée des sites et sites d'altitude sont reconnaissables à leurs espaces de stationnement, matérialisés ou sauvages parfois accompagnés de pôles d'accueil, de maisons forestières ou de commerces. C'est le cas du départ de la Fruitière, du lac du Tech, du plateau du Lienz ... Ce sont des lieux qui cumulent parfois les fonctions comme le col du Soulor et où peuvent être démultipliées les signalétiques (sentiers de randonnées, sentiers d'interprétation, chemins vélos et/ou trottinettes, ski de randonnées, de raquettes, départ de parapente ...). Du fait de la multitude d'acteurs et de gestionnaires concernés par ces sites, s'y aperçoit parfois un manque de cohérence et d'harmonie qui peut porter préjudice au site en lui même.

Dynamiques paysagères

- *Création d'espaces de stationnement hors d'échelle pour les pics de fréquentation => nappe de bitume hors saison, nappe de voiture en saison*
- *Développement de commerces et services d'architecture souvent banals, parfois mal intégrés et très visibles dans le paysage-patrimoine*
- *Développement de la publicité souvent mal intégrée et d'une signalétique anarchique, hétérogène et sans hiérarchie*
- *Dégradation des abords par le piétinement et le stationnement sauvage => dégradation d'une biodiversité fragile => Accueil sur des sites patrimoniaux banalisant le monument lui-même et diminuant son attractivité.*

CHEMINS ET SENTIERS, DÉCOUVRIR LENTEMENT LES PAYSAGES



Exemple,
pont et chemins
bordés de murets

Les sentiers et les GR

Qu'ils soient chemins ruraux ou sentiers touristiques, qu'ils mènent de hameaux en villages, de sites emblématiques en vallées secrètes, de fonds de vallées en estives, à pied, en vélo ou en trottinette, les sentiers de ce territoire sont des lieux de vie autant pour l'économie touristique que pour la pratique quotidienne, agricole ou de loisir. Ils sont aussi un patrimoine ancien lié à la pratique pyrénéiste de la contemplation et à l'univers balnéaire mettant en scène le paysage à travers la marche. Les pratiques associées à chacun induit des différences dans la qualité de leur assise, de matériaux de sols utilisés mais aussi des aménagements qui les accompagnent : murets de pierres sèches, emmarchement de pierre ou de bois, belvédères, bancs, végétation ... Leur nombre conséquent, la diversité de leurs usages et la diversité de leurs gestionnaires posent question quant à leur entretien et la gestion des conflits d'usages qu'ils suscitent.

Les refuges

Associés à la haute montagne, les refuges sont un réel atout quant à la pratique estivale, voire automnale et printanière des hauteurs. Il s'agit d'une clé importante de l'économie touristique du territoire qui valorise des usages lents, informés et respectueux du paysage. Les refuges sont un des supports contemporain et patrimonial de cette pratique. Leurs capacités d'accueil, leur état, leur coût d'entretien, leur répartition sur le territoire et leur mise en réseau conditionnent le maintien voire l'amélioration de ces usages respectueux.

belvédères

Les belvédères ou points de vue sont des lieux privilégiés d'observation des paysages, lieux de pause dans le cheminement. Ils sont parfois aménagés (table d'orientation, panneaux d'interprétation, bancs, rambardes/murets) mais sont aussi souvent de simple décrochés sur les sentiers ou aux abords des routes visible par l'érosion dû au piétinement.

Ils ne sont que peu pris en compte et pensés dans l'entretien des sentiers et des bords de route.



Dynamiques paysagères

- Mauvais entretien des sentiers par manque de hiérarchie, d'un trop grand nombre de gestionnaires et d'un manque de budget
- Signalétiques excessives et mal intégrées
- Certains paysages sur-fréquentés, érodés par le piétinement et ne répondant plus à l'image de solitude au cœur de la montagne





Conclusion / SYNTHÈSE DES DYNAMIQUES



La structure du territoire

- Des spécificités, mais une interdépendance entre vallées hautes et basses parfois oubliée.
- Des liens forts avec les vallées voisines françaises et espagnoles, une identité de massif.

L'eau, des fonctions sociales, patrimoniales, paysagères

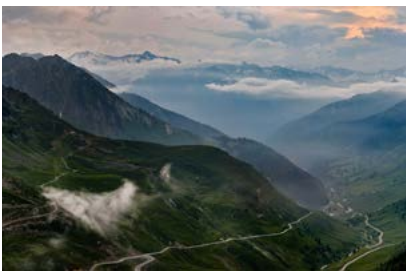
- Disparité de la gestion des berges orientée sur le risque et la préservation des milieux
- Des conflits d'usages non résolus (socio-pro / gestionnaires ; gestionnaires publics / privés)
- Disparition de l'eau dans le paysage vu depuis les routes (saligues, parapets, gestion, aménagements)
- Perte de qualité du paysage des rives par disparition de la végétation et aménagements de faible qualité dans le lit majeur
- Disparition de l'eau dans le paysage urbain par la canalisation dans les bourgs, risque augmenté
- Disparition du réseau d'eau traditionnel malgré un besoin en irrigation et un rôle dans la gestion des inondations et des sols



Routes, entrées du territoire, connexions, éloignement

Alors que c'est le lieu des premiers regards sur les paysages montagnards, fermeture des vues sur le grand paysage et banalisation des bords de routes par :

- La faible qualité des façades, bâtis, implantations
- La faible qualité des bâtiments industriels, artisanaux, commerciaux et techniques avec une tendance à l'installation en entrée de ville
- L'urbanisation linéaire qui bloque les vues lointaines
- La faible qualité et la hauteur des clôtures, haies
- Le manque d'entretien des points de vue
- La publicité, la signalétique anarchiques



Agriculture et boisements, altitudes et paysages

Ce que viennent voir les visiteurs => paysages agricoles ouverts et forestiers support de la biodiversité et des services écosystémiques.

- Spécialisation des productions vers de l'élevage et usages des terres mécanisables pour le fourrage
- Elevage bovin de plus en plus développé, plus sélectif dans sa nourriture et plus sensible aux pentes
- Concurrence entre agriculture et bâti dans le plat
- Mutation des granges foraines vers le résidentiel
- Difficulté d'accès aux parcelles agricoles
- Enfrichement des limites, des pentes, des parcelles non viabilisées
- Disparition de la polyculture en fond de vallée et de la variété des productions locales
- Recul de la production de fourrage et tendance à l'achat à l'extérieur du territoire
- Diminution du nombre d'éleveurs locaux, augmentation, sur les estives des éleveurs de l'extérieur, diminution des productions locales.





Une multitude de types de forêts

- Modification des paysages forestiers par :
_ Vieillesse et non renouvellement des sujets et des forêts
_ Développement de la forêt d'enfrichement
- Risques (feux et embâcles)
- Avancée des résineux d'introduction (épicéa)
- Disparition des vergers
- Disparition des alignements de peuplier
- Densification des haies et alignements de frêne
- Impact paysager fort des modes de coupes



Habitat et activités, évolution des pratiques et de l'architecture

- Banalisation des espaces urbains et perte de la centralité des bourgs par abandon des implantations traditionnelles
- Banalisation des aspects architecturaux, urbains et paysagers dans les nouvelles constructions, faible utilisation des matériaux contemporains
- Développement des campings et zones activités sans lien avec l'urbanisation traditionnelle ; souvent en entrée de ville
- Développement de flous paysagers entre l'urbain et le rural ; oubli de l'importance des espaces ruraux pour le cadre de vie général
- Volets fermés dans les villages les mieux conservés et les villages des hauteurs



Les portes d'entrée et les sites et sites d'altitude

- Création d'espaces de stationnement hors d'échelle pour les pics de fréquentation => nappe de bitume hors saison, nappe de voiture en saison
- Développement de commerces et services d'architecture souvent banals, parfois mal intégrés et très visibles dans le paysage-patrimoine
- Développement de la publicité souvent mal intégrée et d'une signalétique anarchique, hétérogène et sans hiérarchie
- Dégradation des abords par le piétinement et le stationnement sauvage => mise à mal d'une biodiversité fragile => Accueil sur des sites patrimoniaux venant mettre à mal le monument lui-même et son attractivité.



Chemins et sentiers, découvrir lentement les paysages

- Mauvais entretien des sentiers par manque de hiérarchie, d'un trop grand nombre de gestionnaires et d'un manque de moyens
- Signalétiques excessives et mal intégrées
- Certains paysages sur-fréquentés, érodés par le piétinement et ne répondant plus à l'image de solitude au cœur de la montagne



PARTIE II STRATEGIE

An illustration of a village with white houses and a church tower on a green hillside. The houses have dark blue roofs and are arranged in a cluster. A prominent church tower with a dark blue spire stands out among the buildings. The background shows rolling green hills and a winding path.

Objectifs
de Qualité
Paysagère



Introduction

Le diagnostic du Plan Paysage a décrit les dynamiques paysagères en cours sur le territoire ainsi que les aspirations et problématiques exprimées par les élus, habitants et techniciens lors des entretiens individuels, ateliers et balades commentées.

De grands enjeux ont été soulevés et questionnés lors d'ateliers localisés par vallée. Ils ont aussi permis de déterminer l'importance des dynamiques à l'échelle de chacune des vallées et d'y définir des enjeux spécifiques et localisés.

Puis, de grands Objectifs de Qualité Paysagère ont été déterminés et ont également été vérifiés et complétés en atelier.

Cette partie fait le bilan de l'ensemble de la démarche et propose une liste d'actions possibles pour répondre aux enjeux et objectifs du territoire.



II.1/ Enjeux paysagers

1.1. ENJEUX TRANSVERSAUX

ENJEUX A | ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET QUALITÉ DE SES PAYSAGES



- L'image du territoire et ses grands paysages emblématiques

A mettre en perspective : le lien et l'interdépendance entre les vallées basses et les vallées hautes, les fonds de vallée et les hauteurs.



- L'image du territoire, ses paysages quotidiens, ruraux et villageois

Les qualités des paysages bâtis et les vues sur le paysage montagnard.



- La diversité des paysages

La mosaïque paysagère, l'équilibre entre ouverture et fermeture, entre lieux secrets et sites grandioses, les paysages liés à l'eau.



- La biodiversité, la qualité d'un environnement préservé

Des modèles agricoles, des gestions culturelles et agropastorales spécifiques qui génèrent des paysages et un cadre de vie de qualité, mais aussi protègent, développent la biodiversité, les services écosystémiques.



ENJEUX B | L'ACCUEIL DES VISITEURS, LE CADRE DE VIE DES HABITANTS



- La qualité de l'accueil sur les sites emblématiques des grands paysages autant que dans les lieux de vie/de résidence et les paysages quotidiens

La qualité de l'accueil des visiteurs et des habitants dans les paysages exceptionnels autant que ceux du quotidien, du cadre de vie.



- La qualité de l'accueil aux portes des sites d'altitude et ceux liés à l'eau

La qualité paysagère et architecturale des aménagements des espaces et lieux d'accueil, stationnement, boutiques et refuges d'altitude, la qualité de la signalétique.



- La qualité des vues et des paysages des bords de route

La qualité des entrées du territoire et des vallées, la gestion des points noirs le long des routes, le maintien de l'ouverture des vues sur les patrimoines et paysages depuis les routes.



- L'accessibilité des sites par les sentiers

La connaissance du réseau, les conflits d'usage entre agriculture, sylviculture et tourisme. Lisibilité, hiérarchie, gestion, entretien, signalétique sur les sentiers.

ENJEUX C | QUALITÉ DE VIE ET ÉCONOMIE DES PAYSAGES DE MONTAGNE, CONFLITS D'USAGES



- Entre les besoins de l'habitat et ceux de l'agriculture

La gestion du foncier, de l'urbanisation en plaine, de l'enfrichement.



- Entre les patrimoines des bâtis traditionnels des villages et les besoins contemporains de confort et d'espace

Les qualités architecturales, urbaines, des matériaux, mais aussi des implantations et des interractions avec les espaces agricoles et naturels.

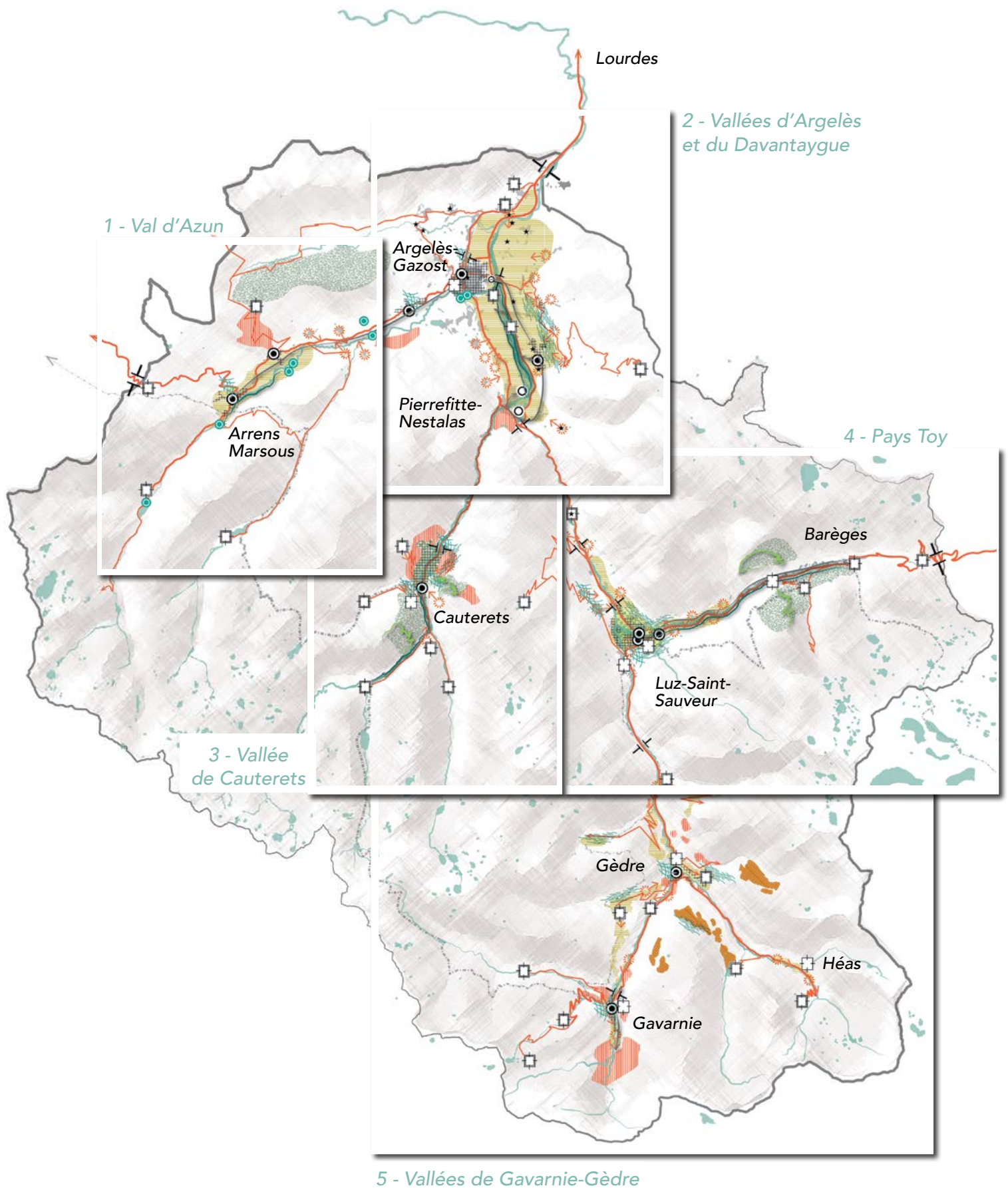
- Entre les besoins économiques, agricoles, touristiques et autres et la qualité des paysages

La transversalité des propositions et des projets.



- Entre les besoins en déplacement au quotidien comme pour le loisir et la structure morphologique du territoire

La connaissance et la mutualisation des besoins entre habitants et visiteurs.





1.2/ ENJEUX LOCALISÉS PAR VALLÉES


La carte ci-contre et celles présentes dans les pages suivantes sont le résultat des ateliers «enjeux» réalisés dans chacune des vallées pour localiser précisément les lieux dont l'évolution paysagère est souhaitée ou souhaitable et qui peuvent être support d'actions concrètes.


Cette liste de lieux est assurément non-exhaustive. Elle pourra être revue et complétée au fil du temps et des actions menées pour la mise en œuvre du plan Paysage.


Légende générale :


 Sauvegarder les terres plates agricoles des fonds de vallées et quartiers de granges

 Permettre l'installation de nouveaux agriculteurs et ouvrir des terrains en zone intermédiaire

 Réhabiliter des quartiers de granges retournées aux estives pour la fauche


 Maintenir la co-visibilité et l'ouverture autour des villages ; Maintenir l'ouverture et les points de vue depuis et vers les monuments et le bien UNESCO


 Réduire les conflits d'usages entre exploitation forestière et cheminement touristique


 Réhabiliter et préserver les sentiers patrimoniaux des forêts domaniales


Dans toutes les forêts | Veiller à, voire développer une gestion et un entretien des forêts respectueux du paysage et de la biodiversité

 Veille quant aux reprises des concessions des barrages

 Redonner accès aux berges des gaves

 Préserver, ouvrir des vues et mettre en valeur le paysage des gaves

 Faire ré-émerger l'eau dans les paysages urbains et dans les villages et dans les extensions urbaines récentes

 Faire ré-émerger l'eau, les rigoles et leur petit patrimoine dans les espaces agricoles



Veiller à la qualité des espaces d'accueil (dont le stationnement, la signalétique, le pyrénéisme) des sites et sites d'altitude et re-penser la valorisation, la signalétique, et limiter les conflits d'usage sur les sites emblématiques



Veiller à la qualité de l'accueil, du stationnement, des modalités de déplacement et des accès aux départs de sentiers (dont signalétique) dans les sites urbains



Permettre les déplacements doux du quotidien sur le modèle de la voie verte, connectant les espaces de vie, de travail et de loisir



Valoriser les sentiers et notamment les connexions avec le GR 10 qui relie l'ensemble des vallées

PARTOUT | Repenser les modes de gestion, d'entretien, d'équipement et de signalétique des sentiers, leur hiérarchie et leur mode de financement.

Connexion par les hauteurs des vallées entre elles ainsi qu'avec l'Espagne



Préserver les paysages de bords de route et la qualité des équipements routiers (parapets, ponts, aires de chaînage ...)

Préserver la qualité des paysages de bord de route, limiter les conflits d'usage (vélos, voiture, piéton) et pacifier les traversées de villages



Améliorer la qualité paysagère des entrées dans les vallées et dans les espaces urbains



Retrouver des espaces de convivialité dans les villages et pacifier les espaces traversés ; Structurer et connecter les espaces urbanisés nouveaux aux espaces urbains anciens; Limiter l'étalement sur les espaces agricoles et structurer les espaces urbains



Retrouver des espaces de bocages, des alignements de peupliers et des vergers dans les espaces urbains



Réinvestir, intégrer et restructurer les zones industrielles et commerciales

Col de Couraduque | Re-penser la valorisation, la signalétique et limiter les conflits d'usage ; Concerner sur l'avenir du col et de ses activités

Forêt d'Arragnat | Réduction des conflits d'usage et anticipation des conséquences de la valorisation touristique de la route de la vallée du Bergons

Zone intermédiaire d'Aucun
| Permettre l'installation de nouveaux agriculteurs et de réouvrir des terrains

Aucun | Retrouver des espaces de convivialité et pacifier les espaces traversés

Montée du col du Soulor | Préserver la qualité des paysages de bord de route et limiter les conflits d'usage (vélos, voiture, piéton)

Route du Val d'Azun | Préserver la qualité des paysages de bord de route, limiter les conflits d'usage (vélos, voiture, piéton) et pacifier les traversées de villages

Arras-en-Lavedan | Retrouver des espaces de convivialité et pacifier les espaces traversés - Faire ré-émerger l'eau dans le village

Col du Soulor et accès au Pic du Gabizos
| Veiller à la qualité des espaces d'accueil (dont le stationnement, la signalétique, le pyrénéisme)

Zone intermédiaire d'Arras
| Permettre l'installation de nouveaux agriculteurs et de réouvrir des terrains

Villages de Bun, Sireix, Gaillagos et Arcizans-Dessus | Maintenir la co-visibilité et l'ouverture autour des villages

Gave d'Azun | Redonner accès aux berges d'Arrens à Aucun

Val d'Azun | Permettre les déplacements doux du quotidien sur le modèle de la voie verte, connectant les espaces de vie, de travail et de loisir

Arrens-Marsous | Retrouver des espaces de convivialité et pacifier les espaces traversés
Faire ré-émerger l'eau dans le village

Lac d'Estaing | Limiter les conflits d'usage et de gestion des véhicules

Val d'Azun | Sauvegarder les terres plates agricoles

Val d'Azun | Veille quant aux reprises des concessions des barrages et réduction des conflits d'usage liés aux niveaux d'eau

GR 10 vers Vallées de Cauterets

Vallée d'Argelès et du Davantaygue

Tour de Vidalos | Veiller à la qualité des espaces d'accueil (dont le stationnement, la signalétique, le pyrénéisme) - Maintenir l'ouverture et les points de vue depuis et vers la tour

Réserve naturelle du Pibeste | Veiller à la qualité des espaces d'accueil (dont le stationnement, la signalétique, le pyrénéisme)

« **Vieille route** » de la vallée d'Argelès | Préserver la qualité des paysages de bord de route, limiter les conflits d'usage (vélos, voiture, piéton) et pacifier les traversées de villages

Entrée du Val d'Azun (Vieuzac) | Améliorer la qualité paysagère de l'entrée dans la vallée

Argelès-Gazost | Structurer et connecter les espaces urbanisés nouveaux aux espaces urbains anciens - Veiller à la qualité de l'accueil et du stationnement - Faire ré-émerger l'eau dans la ville et dans les extensions urbaines récentes

Entrée dans les Vallées des Gaves | Améliorer la qualité paysagère notamment sur la Carrière du Pibeste

Vallée d'Argelès | Sauvegarder les terres plates agricoles

Rond-Point et zone commerciale et industrielle du Pont du Tilhos | Améliorer la qualité paysagère de l'entrée Réinvestir, intégrer et restructurer la zone industrielle et commerciale

Ayros-Arbouix, Saint-Pastous, Vier-Bordes, Souin, Artelens | Maintenir la co-visibilité et l'ouverture autour des villages

Lac et berges du gave de Pau | Préserver, ouvrir des vues et mettre en valeur le paysage Redonner accès aux berges Veiller à la qualité des espaces d'accueil

Prairies du Davantaygue | Faire ré-émerger l'eau, les rigoles et leur petit patrimoine dans les espaces agricoles

Route du Hautacam | Préserver la qualité des paysages de bord de route, limiter les conflits d'usage (vélos, voiture, piéton) et pacifier les traversées de villages

Accueil de loisir du Sailhet | Veiller à la qualité des espaces d'accueil

Parc des Termes de Beaucens

Saint-Savin, Uz, la chapelle de Piétat, le château de Miramont | Maintenir la co-visibilité et l'ouverture autour des villages Maintenir l'ouverture et les points de vue depuis et vers les monuments

Beaucens | Limiter l'étalement sur les espaces agricoles et structurer les espaces urbains

Zones industrielles de Pierrefitte et Soulom | Réinvestir, intégrer et restructurer ces zones

Château de Beaucens, Donjon des Aigles | Maintenir l'ouverture et les points de vue depuis et vers le monument

Soulom | Permettre l'installation de nouveaux agriculteurs et ouvrir des terrains en zone intermédiaire

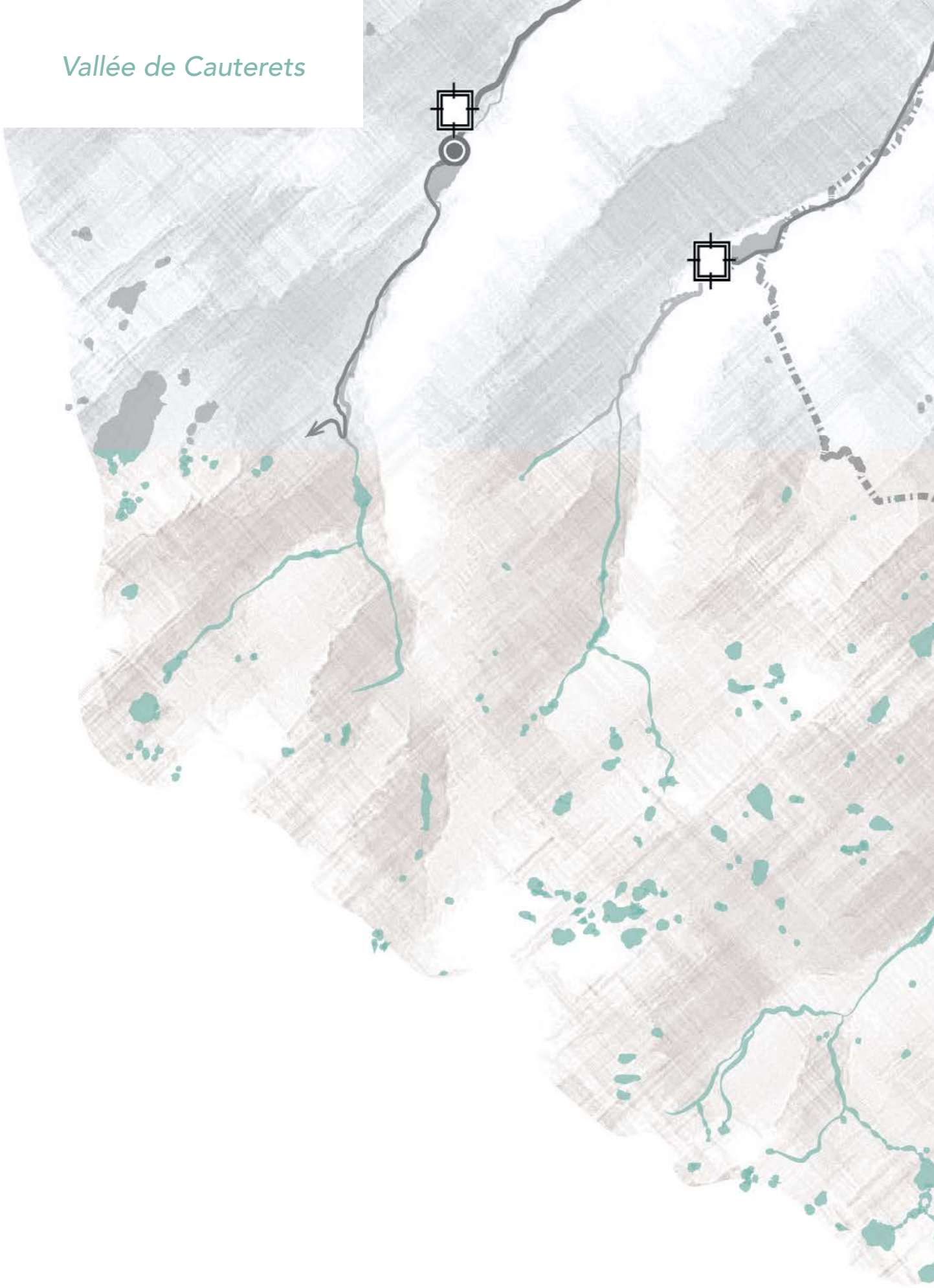
Station et espace de loisir du Hautacam | Veiller à la qualité des espaces d'accueil (dont le stationnement, la signalétique)

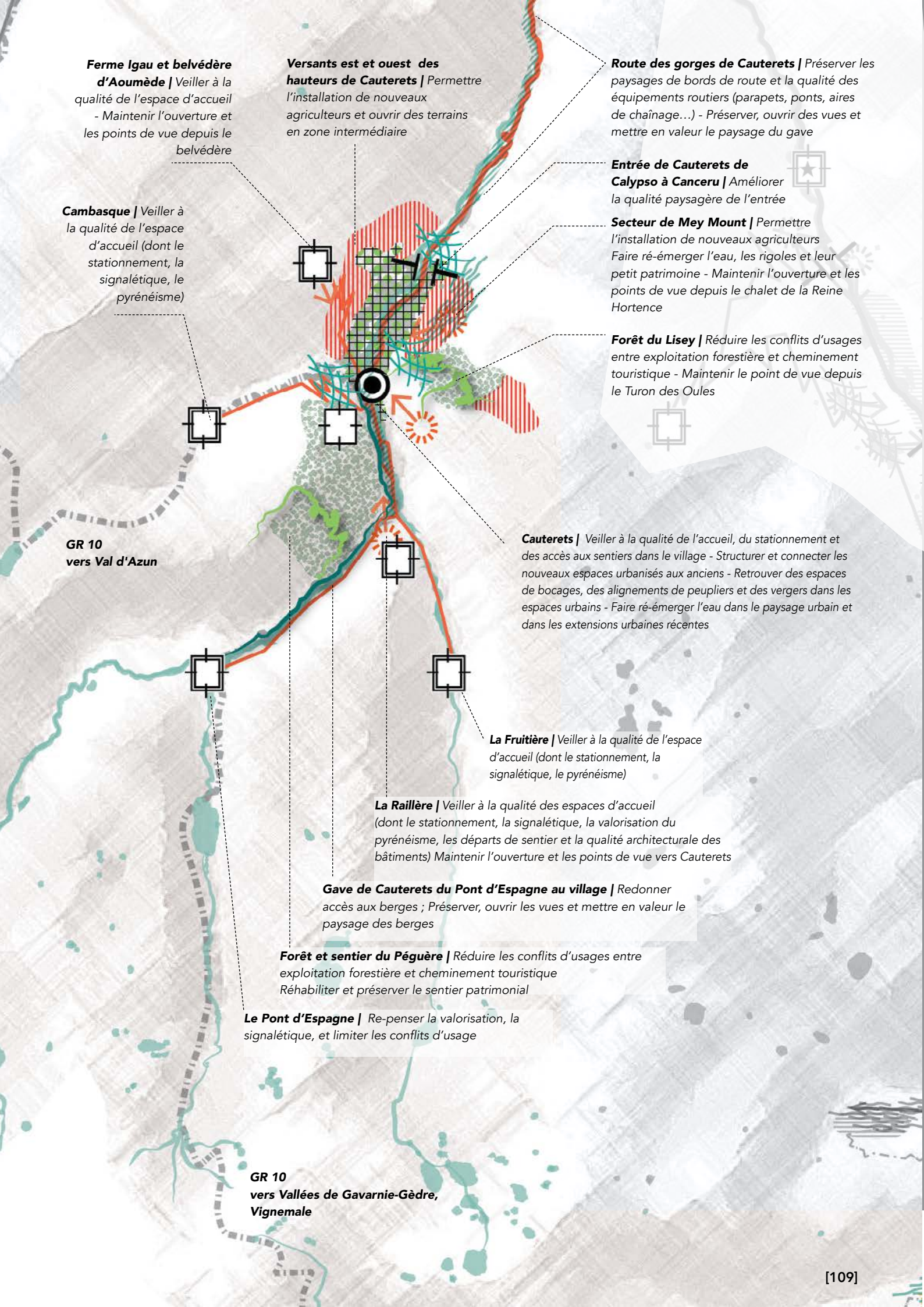
Village d'Ortiac | Maintenir la co-visibilité et l'ouverture autour du village

Entrée dans les gorges de Luz, rond point de Villelongue/Soulom | Améliorer la qualité paysagère de l'entrée

Vallée d'Argelès et versants du Davantaygue | Permettre les déplacements doux du quotidien sur le modèle de la voie verte, connectant les espaces de vie, de travail et de loisir

Vallée de Cauterets





Ferme Igau et belvédère d'Aoumède | Veiller à la qualité de l'espace d'accueil - Maintenir l'ouverture et les points de vue depuis le belvédère

Versants est et ouest des hauteurs de Cauterets | Permettre l'installation de nouveaux agriculteurs et ouvrir des terrains en zone intermédiaire

Route des gorges de Cauterets | Préserver les paysages de bords de route et la qualité des équipements routiers (parapets, ponts, aires de chaînage...) - Préserver, ouvrir des vues et mettre en valeur le paysage du gave

Cambasque | Veiller à la qualité de l'espace d'accueil (dont le stationnement, la signalétique, le pyrénéisme)

Entrée de Cauterets de Calypso à Canceru | Améliorer la qualité paysagère de l'entrée

Secteur de Mey Mount | Permettre l'installation de nouveaux agriculteurs
Faire ré-émerger l'eau, les rigoles et leur petit patrimoine - Maintenir l'ouverture et les points de vue depuis le chalet de la Reine Hortence

Forêt du Lisey | Réduire les conflits d'usages entre exploitation forestière et cheminement touristique - Maintenir le point de vue depuis le Turon des Oules

GR 10 vers Val d'Azun

Cauterets | Veiller à la qualité de l'accueil, du stationnement et des accès aux sentiers dans le village - Structurer et connecter les nouveaux espaces urbanisés aux anciens - Retrouver des espaces de bocages, des alignements de peupliers et des vergers dans les espaces urbains - Faire ré-émerger l'eau dans le paysage urbain et dans les extensions urbaines récentes

La Fruitière | Veiller à la qualité de l'espace d'accueil (dont le stationnement, la signalétique, le pyrénéisme)

La Raillère | Veiller à la qualité des espaces d'accueil (dont le stationnement, la signalétique, la valorisation du pyrénéisme, les départs de sentier et la qualité architecturale des bâtiments) Maintenir l'ouverture et les points de vue vers Cauterets

Gave de Cauterets du Pont d'Espagne au village | Redonner accès aux berges ; Préserver, ouvrir les vues et mettre en valeur le paysage des berges

Forêt et sentier du Péguère | Réduire les conflits d'usages entre exploitation forestière et cheminement touristique
Réhabiliter et préserver le sentier patrimonial

Le Pont d'Espagne | Re-penser la valorisation, la signalétique, et limiter les conflits d'usage

GR 10 vers Vallées de Gavarnie-Gèdre, Vignemale

Route des gorges de Luz | Préserver les paysages de bords de route et la qualité des équipements routiers (parapets, ponts, aires de chaînage...)

Pont d'Enfer et tour de Meyébat | Veiller l'accessibilité et à la qualité de l'accueil

Pont de la Reine | Améliorer la qualité paysagère de cette entrée dans le Pays Toy

Chèze | Maintenir la co-visibilité et l'ouverture autour du village

Pays Toy | Sauvegarder les terres plates agricoles

Pont de Pescadère | Améliorer la qualité paysagère de cette entrée dans le Pays Toy

Saligos | Maintenir la co-visibilité et l'ouverture autour du village

Pays Toy | Faire ré-émerger l'eau, les rigoles et leur petit patrimoine dans les prairies

Station de l'Ardiden | Veiller à la qualité de l'espace d'accueil (dont le stationnement, la signalétique, le pyrénéisme)

Viscos, Grust, Sazos | Maintenir la co-visibilité et l'ouverture autour des villages - Faire ré-émerger l'eau dans les villages

Château Sainte-Marie, Chapelle Solférino | Maintenir l'ouverture et les points de vue depuis et vers ces monuments

Saint-Sauveur | Veiller à la qualité de l'accueil, du stationnement, des modalités de déplacement et des accès aux départs de sentiers depuis le village

Route des gorges de Gèdre | réserver les paysages de bords de route et la qualité des équipements routiers (parapets, ponts, aires de chaînage...)

Viella, Viey, Betpouey, Sers | Maintenir la co-visibilité et l'ouverture autour des villages

Luz, Esquièze-Sère, Esterre, Sassis | Veiller à la qualité de l'accueil, du stationnement, des modalités de déplacement et des accès aux départs de sentiers depuis les villages - Limiter l'étalement sur les espaces agricoles et structurer les espaces urbains - Retrouver des espaces de bocages, des alignements de peupliers et des vergers dans les espaces urbains - Préserver, ouvrir des vues et mettre en valeur le paysage du gave et du Bastan - Redonner accès aux berges - Faire ré-émerger l'eau dans les paysages urbains - Faire ré-émerger l'eau, les rigoles et leur petit patrimoine dans les prairies

GR 10
vers Vallées de Gavarnie-Gèdre

Pays Toy - Vallée du Barège

Forêt du Capet | Réduire les conflits d'usages entre exploitation forestière et cheminement touristique
Réhabiliter et préserver le sentier patrimonial

Vallée de Barège | Permettre les déplacements doux du quotidien sur le modèle de la voie verte, de Luz à Tournaboup

Berges du Bastan | Préserver, ouvrir des vues et mettre en valeur le paysage du Bastan
Redonner accès aux berges

Route de Barèges et du col du Tourmalet | Préserver les paysages de bords de route et la qualité des équipements routiers (parapets, ponts, aires de chaînage...); Limiter les conflits d'usage (vélos, voiture, piéton) et pacifier les traversées de villages

Col du Tourmalet | Re-penser la valorisation, la signalétique, et limiter les conflits d'usage sur le col

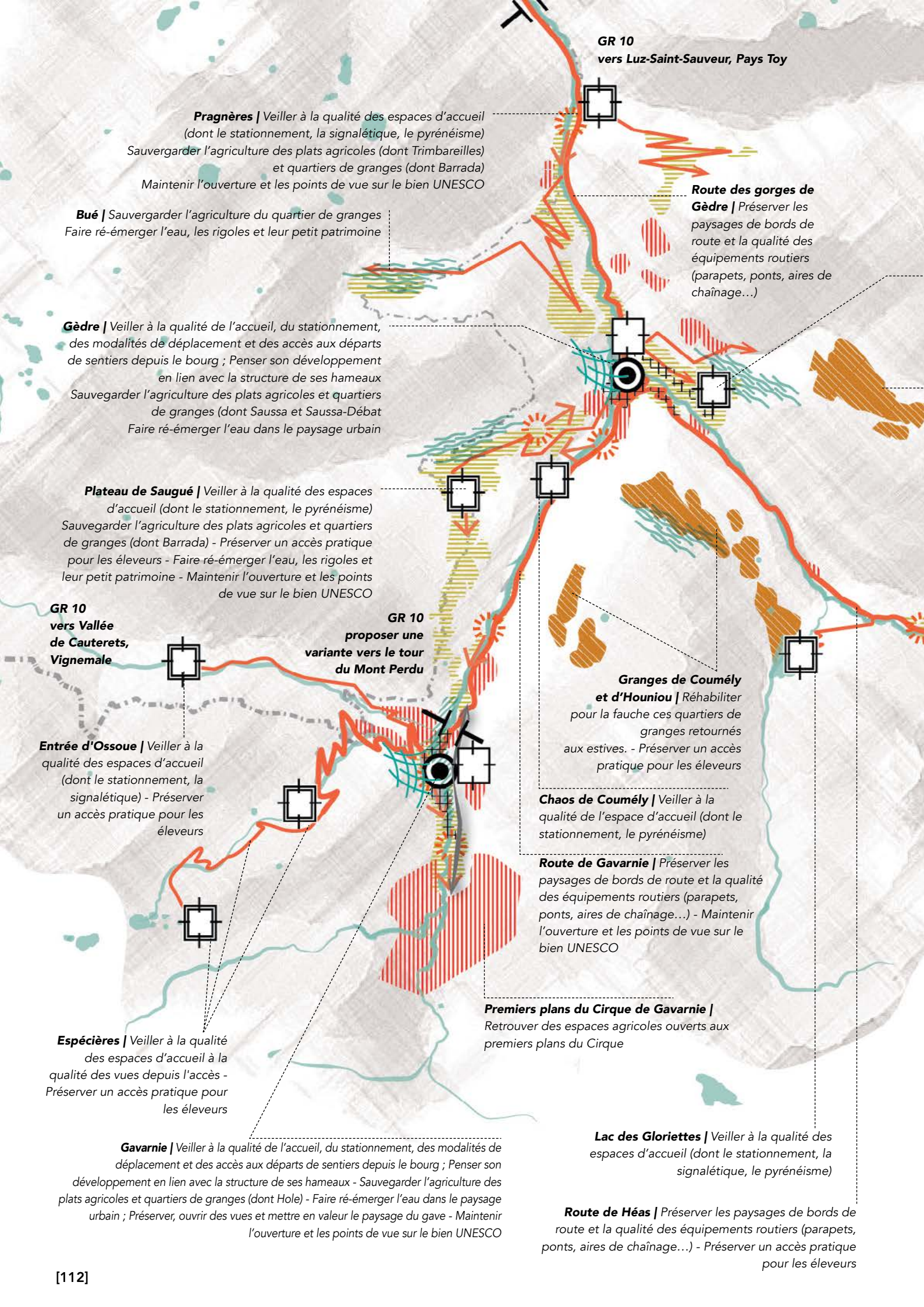
Tournaboup | Veiller à la qualité des espaces d'accueil (dont le stationnement, la signalétique, le pyrénéisme)

Plateau du Lienz | Veiller à la qualité des espaces d'accueil (dont le stationnement, la signalétique, le pyrénéisme)

Forêt de l'Ayré | Réduire les conflits d'usages entre exploitation forestière et cheminement touristique
Réhabiliter et préserver le sentier patrimonial

Barèges | Veiller à la qualité de l'accueil, du stationnement, des modalités de déplacement et des accès aux départs de sentiers depuis le village

**GR 10
vers Néouvielle**



GR 10
vers Luz-Saint-Sauveur, Pays Toy

Pragnères | Veiller à la qualité des espaces d'accueil (dont le stationnement, la signalétique, le pyrénéisme)
Sauvegarder l'agriculture des plats agricoles (dont Trimbareilles) et quartiers de granges (dont Barrada)
Maintenir l'ouverture et les points de vue sur le bien UNESCO

Bué | Sauvegarder l'agriculture du quartier de granges
Faire ré-émerger l'eau, les rigoles et leur petit patrimoine

Route des gorges de Gèdre | Préserver les paysages de bords de route et la qualité des équipements routiers (parapets, ponts, aires de chaînage...)

Gèdre | Veiller à la qualité de l'accueil, du stationnement, des modalités de déplacement et des accès aux départs de sentiers depuis le bourg ; Penser son développement en lien avec la structure de ses hameaux
Sauvegarder l'agriculture des plats agricoles et quartiers de granges (dont Saussa et Saussa-Débat)
Faire ré-émerger l'eau dans le paysage urbain

Plateau de Saugué | Veiller à la qualité des espaces d'accueil (dont le stationnement, le pyrénéisme)
Sauvegarder l'agriculture des plats agricoles et quartiers de granges (dont Barrada) - Préserver un accès pratique pour les éleveurs - Faire ré-émerger l'eau, les rigoles et leur petit patrimoine - Maintenir l'ouverture et les points de vue sur le bien UNESCO

GR 10
vers Vallée de Cauterets, Vignemale

GR 10
proposer une variante vers le tour du Mont Perdu

Entrée d'Ossoue | Veiller à la qualité des espaces d'accueil (dont le stationnement, la signalétique) - Préserver un accès pratique pour les éleveurs

Granges de Coumély et d'Houniou | Réhabiliter pour la fauche ces quartiers de granges retournés aux estives. - Préserver un accès pratique pour les éleveurs

Chaos de Coumély | Veiller à la qualité de l'espace d'accueil (dont le stationnement, le pyrénéisme)

Route de Gavarnie | Préserver les paysages de bords de route et la qualité des équipements routiers (parapets, ponts, aires de chaînage...) - Maintenir l'ouverture et les points de vue sur le bien UNESCO

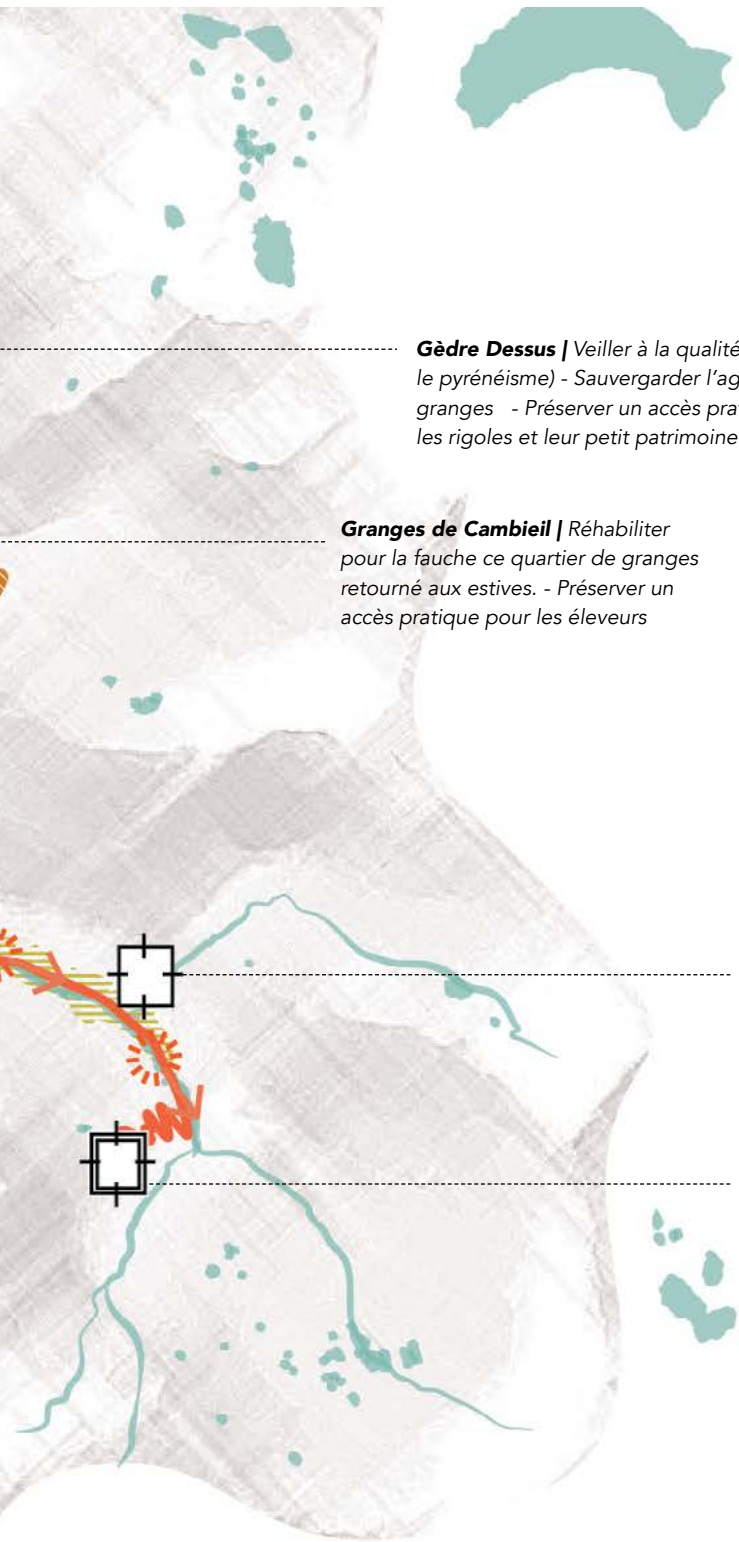
Espécières | Veiller à la qualité des espaces d'accueil à la qualité des vues depuis l'accès - Préserver un accès pratique pour les éleveurs

Premiers plans du Cirque de Gavarnie | Retrouver des espaces agricoles ouverts aux premiers plans du Cirque

Gavarnie | Veiller à la qualité de l'accueil, du stationnement, des modalités de déplacement et des accès aux départs de sentiers depuis le bourg ; Penser son développement en lien avec la structure de ses hameaux - Sauvegarder l'agriculture des plats agricoles et quartiers de granges (dont Hole) - Faire ré-émerger l'eau dans le paysage urbain ; Préserver, ouvrir des vues et mettre en valeur le paysage du gave - Maintenir l'ouverture et les points de vue sur le bien UNESCO

Lac des Gloriettes | Veiller à la qualité des espaces d'accueil (dont le stationnement, la signalétique, le pyrénéisme)

Route de Héas | Préserver les paysages de bords de route et la qualité des équipements routiers (parapets, ponts, aires de chaînage...) - Préserver un accès pratique pour les éleveurs



Gèdre Dessus | Veiller à la qualité des espaces d'accueil (dont le stationnement, le pyrénéisme) - Sauvegarder l'agriculture des plats agricoles et quartiers de granges - Préserver un accès pratique pour les éleveurs - Faire ré-émerger l'eau, les rigoles et leur petit patrimoine

Granges de Cambieil | Réhabiliter pour la fauche ce quartier de granges retourné aux estives. - Préserver un accès pratique pour les éleveurs

Héas | Veiller à la qualité de l'accueil, du stationnement, et des accès aux départs de sentiers depuis le hameau - Sauvegarder l'agriculture des plats agricoles - Préserver un accès pratique pour les éleveurs - Maintenir l'ouverture et les points de vue sur le bien UNESCO

Espace d'accueil du Maillet | Veiller à la qualité de l'espace d'accueil (dont la signalétique, le pyrénéisme) - Préserver un accès pratique pour les éleveurs

II.2. Objectifs de Qualité Paysagère



QUE SONT LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ? (OQP)

Pour mener véritablement des «politiques de paysage» la France a traduit dans son droit interne le concept des «objectifs de qualité paysagère». Il est issu du traité européen sur les paysages où il est défini comme *«la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie»*.

Formuler des «objectifs de qualité paysagère» c'est comprendre comment ce paysage a évolué dans le temps et tenter de réfléchir ensemble à son évolution.

Les objectifs de qualité paysagère constituent des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages. En France, ces objectifs de qualité paysagère doivent dorénavant figurer dans les SCoT (cf. Synthèse de la loi ALUR - paysage et documents d'urbanisme)

Formulés et portés par cette autorité publique, à l'issue d'une large concertation, ils visent :

- à faciliter l'émergence d'un projet de territoire partagé,
- à orienter la définition et la mise en œuvre des projets au sein du territoire considéré.

LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

AXE - A | MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DE SES PAYSAGES

Objectif A.1 | Favoriser les paysages ouverts et agricoles vivants

Il s'agit de préserver voire de retrouver des paysages ouverts supports d'une agriculture de montagne et d'activités touristiques, lieux de respiration et de vues lointaines.

Objectif A.2 | Donner à comprendre la diversité des boisements, de leurs usages et de leurs usagers pour structurer une politique de gestion adaptée

Il s'agit de concilier les usages de la forêt qu'ils soient supports d'économie ou de loisir, de préserver mais aussi d'entretenir ce paysage majeur du territoire dans sa diversité.

Objectif A.3 | Redonner une place physique, culturelle et agricole aux gaves, à leurs abords et à l'eau dans tous ses états

Il s'agit de reconsidérer l'eau et ses abords comme un paysage à part entière, patrimonial, support d'activités diverses, économiques, agricoles autant que de loisir.

AXE - B | BIEN ACCUEILLIR LES VISITEURS ET PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Objectif B.1 | Concevoir un accueil pour préserver la perception paysagère et la qualité de sites d'altitude exceptionnels

Il s'agit de soigner le paysage qui est offert aux visiteurs lorsqu'ils arrivent sur les sites d'altitude, de considérer ces sites comme des portes d'entrées, des vitrines de paysages emblématiques.

Objectif B.2 | Structurer le réseau de sentiers comme vecteur de découverte des paysages, exceptionnels et du quotidien

Il s'agit de garantir la qualité des chemins et la complétude du maillage support premier de vie des paysages qu'ils soient exceptionnels ou du quotidien.

Objectif B.3 | Soigner la qualité des routes et de leurs abords, paysages du quotidien et de découverte du territoire

Il s'agit de maintenir la qualité et l'adéquation des référentiels utilisés au contexte et de maintenir les vues ouvertes sur les patrimoines et paysages aux abords des routes.

AXE - C | VIVRE DANS ET GRÂCE AU PAYSAGE DE MONTAGNE, CONCILIER LES PRATIQUES

Objectif C.1 | Préserver le caractère patrimonial et paysager pour des centralités, villages, lieux de vie, respectueux de la trame urbaine d'un territoire de montagne

Il s'agit de garantir la qualité du paysage urbain, héritage ancien à adapter aux besoins contemporains en terme de matériaux, de forme, d'accessibilité, ...

Objectif C.2 | Favoriser des paysages villageois et urbains vivants, de qualité, tout en accompagnant leur évolution

Il s'agit de s'adapter aux besoins contemporains en terme de déplacement, d'accès aux services ... tout en conservant des lieux de vie et une qualité paysagère dans les villages et les quartiers.








STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR PAYSAGÈRE

La carte ci-contre permet de localiser certains objectifs issus des enjeux et de l'élaboration des OQP.

Le plan paysage doit permettre de maintenir la qualité des paysages montagnards, agricoles, forestiers, liés à l'eau, à la qualité urbaine.

Il s'agit aussi de les rendre accessibles et de les valoriser en les mettant en scène par les routes, les entrées majeures sur le territoire, les points de vue majeurs et les portes sur les sites d'altitude remarquables des Vallées des Gaves.

Mettre en scène la découverte du territoire par ses entrées, routes et portes sur les sites d'altitude

	Paysages de l'eau autour des Gaves et sites d'altitudes organisés en 7 massifs surplombant les Vallées des Gaves et protégés ou valorisés par divers périmètres (voir partie I diagnostic) dont l'UNESCO Pyrénées Mont Perdu
	Entrées et cols automobiles sur la Communauté de communes et les sites d'altitude / à soigner dans l'aménagement
	Axe Agos-Vidalos/Soulom, à gérer comme un carrefour majeur pour le territoire
	Routes d'accès et de découverte des sites et sites d'altitude
	GR10, sentier structurant à l'échelle du massif des Pyrénées
	Voie verte, structurante à l'échelle du territoire
	Points de vue majeurs à valoriser

Valoriser et aménager les portes d'entrées sur les sites et sites d'altitude, villages portes et entrées hautes

Les villages portes des sites et sites d'altitude

- I** Ville thermale d'Argelès-Gazost
Espaces d'accueil, d'informations, d'orientation majeure vers toutes les vallées, massifs et cols
- II** Village de Pierrefitte- Nestalas
Espaces d'accueil, informations, orientation vers les vallées de Cauterets et du Barège (Pays Toy)
- III** Village d'Arrens-Marsous
- IV** Ville thermale de Cauterets - SPR
- V** Ville Thermales de Luz-Saint-Sauveur
Espaces d'accueil, carrefour et orientation vers les vallées de Gavarnie-Gèdre et du Bastan
- VI** Gavarnie-Gèdre
Espaces d'accueil, départs vers les vallées, cirques et plateaux associés
- VII** Village de Gèdre
Village de Gavarnie- SPR
- VIII** Ville thermale de Barèges

X Les entrées hautes des sites et sites d'altitude à aménager en portes et non seulement en parkings

Massif du Pibeste-Aoulhet

- 1/ Maison de la Réserve Naturelle Régionale du Pibeste-Aoulhet et Porte des Vallées
- 2/ Parking vers Pibeste d'Ouzous
- 3/ Parking vers Pibeste du Bergons

Col du Couraduque

- 4 / Station de ski du Val d'Azun Couraduque et Soulor - Sentier du col du Couraduque
- 5/ Station de ski du Val d'Azun Soulor Couraduque - Sentier du col du Soulo

Massif de Balaitous

- 6/ Lac du Tech
- 7/ Plan d'Aste
- 8/ Lac d'Estaing

Massif du Vignemale

- 10/ Cambasque
- 11/ Pont d'Espagne
- 12 /La Raillère
- 13/ La Fruitière
- 14/ Col de l'Ardiden

Massif du Mont Perdu

- 15 / Espace d'accueil de Pragnères
- 16 / Plateau de Saugué
- 17/ Départ Ossoue Vignemale
- 18 / Station des Espécières
- 19/ Col des Tentes
- 20/ Granges de Holle
- 21/ Cirque de Gavarnie
- 22/ Lac des Gloriettes
- 23/ Départ de sentier de Héas
- 24/ Troumouse - Maillet
- 26/ Héas vers Piau-Engaly et Aragnouet

Massif du Néouvielle

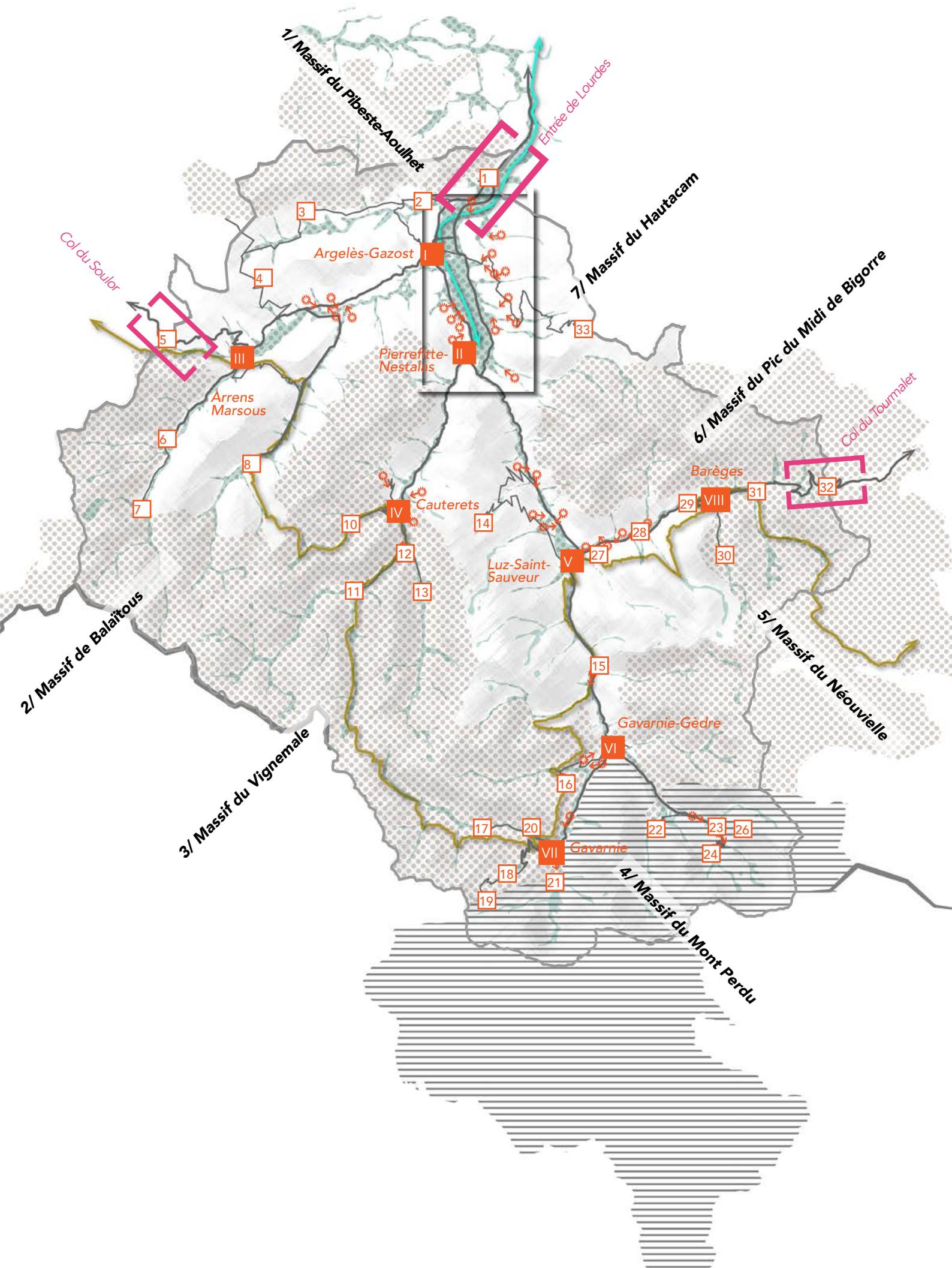
- 26/ Départ de sentier de Piau-Engaly et Aragnouet
- 27/ Parking d'Yse vers la Réserve Naturelle Nationale du Néouvielle
- 28/ Parking de Betpouey vers Néouvielle
- 29/ Parking du Lienz vers Néouvielle
- 30/ Tournaboup
- 31/ Cirque - Muraille de Barroude

Massif du Pic du Midi de Bigorre

- 32/ col du Tourmalet et Pic du Midi de Bigorre par le sentier des muletiers

Massif du Hautacam

- 33/ Hautacam



LE PROGRAMME D' ACTIONS DÉCLINÉ

Sur la base des enjeux et des objectifs de qualité paysagère, des ateliers déclinés par vallées et par thématiques ont permis de formuler les actions à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs.

La synthèse des actions est présentée en suivant, selon les OQP qu'elles permettent d'atteindre. Elles seront ensuite détaillées dans la troisième partie de ce document.

Afin d'accompagner la mise en oeuvre de ce plan d'action, des moyens de mise en oeuvre sont également prévus, comme décrit ci-après.

Moyens de mise en oeuvre

- *Animer la mise en oeuvre du programme d'action*
- *Mobiliser les conseils en paysage*
- *Accompagner la montée en compétence « paysage » sur le territoire*

AXE - A | MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DE SES PAYSAGES

Objectif A.1 | Favoriser les paysages ouverts et agricoles vivants

- A.1.1 / *Co-construire et animer une politique agricole intercommunale*
- A.1.2 / *Préserver la vocation des espaces agricoles*
- A.1.3 / *Valoriser le lien entre pratiques agricoles et attractivité des paysages, du cadre de vie*
- A.1.4 / *Accompagner le développement d'une filière locale de bois énergie*

Objectif A.2 | Donner à comprendre la diversité des boisements, de leurs usages et de leurs usagers pour structurer une politique de gestion adaptée

- A.2.1 / *Diffuser des clefs de compréhension de l'évolution et de la gestion des paysages forestiers*
- A.2.2 / *Mettre en oeuvre les plans de gestion des plantations matures d'après-guerre*
- A.2.3 / *Enrayer la progression des épicéas issus des forêts de protection*
- A.2.4 / *Valoriser les boisements patrimoniaux dans leurs fonctions sociales, culturelles, touristiques*

Objectif A.3 | Redonner une place physique, culturelle et agricole aux gaves, à leurs abords, et à l'eau dans tous ses états

- A.3.1 / *Sensibiliser les publics aux bonnes pratiques de gestion des paysages des berges et à la culture de l'eau*
- A.3.2 / *Entretien et restauration des canaux, rigoles et petit patrimoine de l'eau*
- A.3.3 / *Aménager ou requalifier les promenades de bord de Gave et Bastan*

AXE - B | BIEN ACCUEILLIR LES VISITEURS ET PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Objectif B.1 |
Concevoir un accueil pour préserver la perception paysagère et la qualité de sites d'altitude exceptionnels

- B.1.1 / Elaborer un plan de référence de l'axe Agos-Vidalos/Soulom en tant que porte d'entrée du territoire*
- B.1.2 / Préserver les valeurs et la qualité des paysages des sites d'altitude*
- B.1.3 / Collecter, construire et valoriser les récits du territoire et des paysages*

Objectif B.2 |
Structurer le réseau de sentiers comme vecteur de découverte des paysages, exceptionnels et du quotidien

- B.2.1 / Coordonner la gestion et la valorisation du réseau de sentiers*
- B.2.2 / Créer des sentiers de desserte locale, étudier les alternatives à la voiture*

Objectif B.3 |
Soigner la qualité des routes et de leurs abords, paysages du quotidien et de découverte du territoire

- B.3.1 / Valoriser la qualité paysagère des aménagements et infrastructures routières*
- B.3.2 / Maîtriser l'impact paysager de la publicité*
- B.3.3 / Mise en commun et déclinaison opérationnelle des chartes signalétiques d'intérêt local et touristique sur le territoire*

AXE - C | VIVRE DANS ET GRÂCE AU PAYSAGE DE MONTAGNE, CONCILIER LES PRATIQUES

Objectif C.1 |
Préserver le caractère patrimonial et paysager pour des centralités, villages, lieux de vie, respectueux de la trame urbaine d'un territoire de montagne

- C.1.1/ Développer la sensibilisation et l'information pour la production d'un paysage urbain et bâti de qualité*
- C.1.2/ Densifier en utilisant et valorisant les patrimoines et fonctions des "vides " urbains*
- C.1.3/ Favoriser et augmenter la qualité paysagère des espaces publics et des entrées urbaines sur les traversées de bourgs*

Objectif C.2 |
Favoriser des paysages villageois et urbains vivants, de qualité, tout en accompagnant leur évolution

- C.2.1/ Expérimenter des outils pour intégrer les développements, pour favoriser le logement permanent et la vie à l'année*
- C.2.2/ Favoriser la vitalité des commerces et services des centres-bourgs*
- C.2.3/ Accompagner la re-dynamisation des centres bourgs par des études globales*
- C.2.4/ Elaborer des documents d'urbanisme adaptés aux typologies traditionnelles des villages*

PARTIE III PROGRAMME D' ACTIONS



ORGANISATION DU PLAN D'ACTION

Les actions sont organisées selon les trois grands Axes d'Objectifs de Qualité Paysagère décrits dans le chapitre précédent. Les codes couleur de chaque axe et des actions de mise en oeuvre des moyens sont repris sur les fiches comme suit.

Axe - A | Maintenir l'attractivité du territoire en préservant la qualité de ses paysages

Axe - B | Bien accueillir les visiteurs et préserver un cadre de vie de qualité

Axe - C | Vivre dans et grâce au paysage de montagne, concilier les pratiques

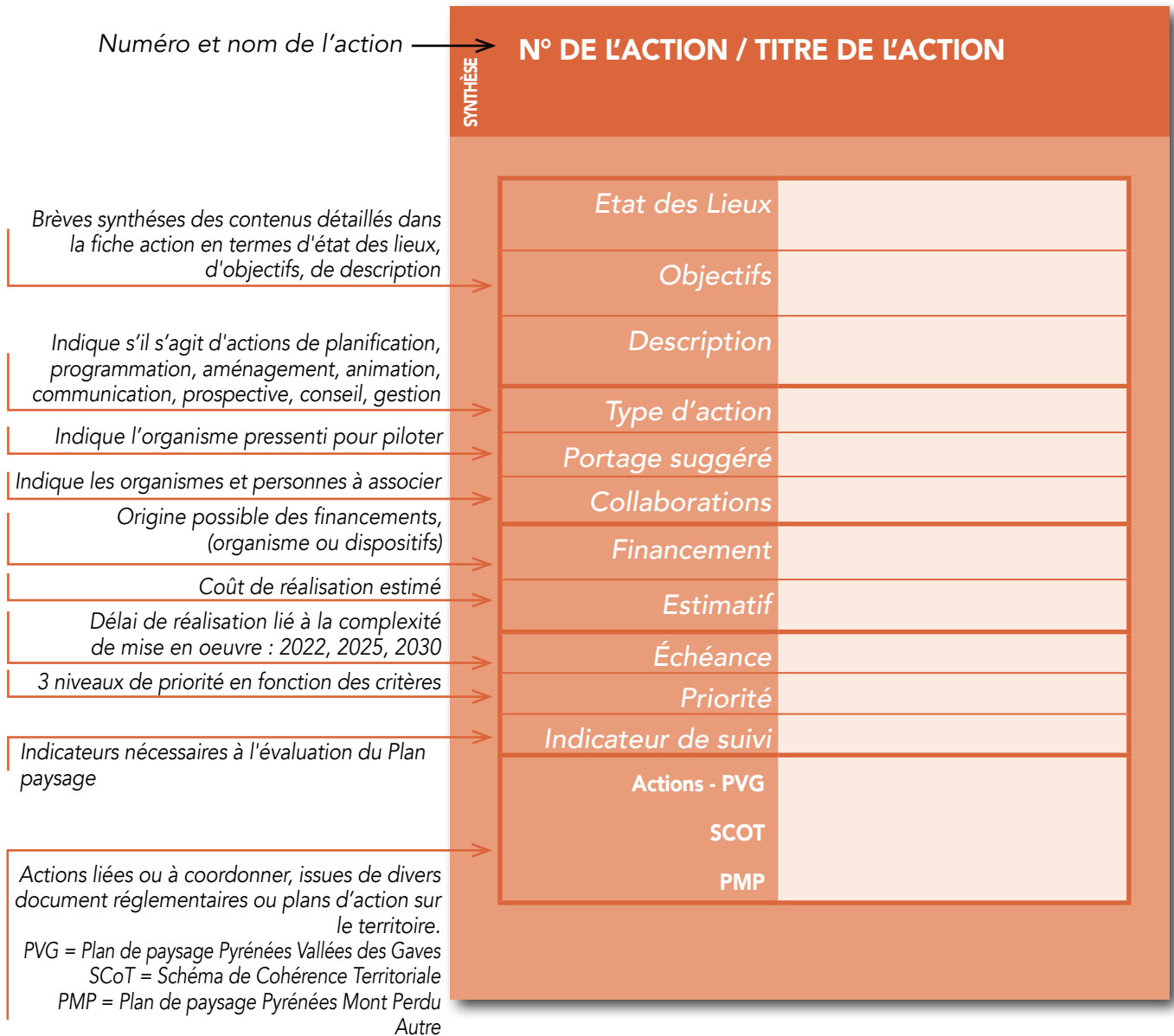
Moyens de mise en action

Les actions sont explicitées dans des fiches décrites dans la suite de la partie III.

En tête de chaque fiche action, une synthèse d'une page résume l'action et décrit l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de l'action : l'état des lieux, les objectifs, la description, le type d'action, le portage suggéré, les collaborations, le financement, l'estimatif, les échéances, les priorités, les indicateurs de suivi, les actions en lien.

Des fiches de synthèse et d'action types sont explicitées dans la double page suivante.

FICHE SYNTHÈSE TYPE



FICHE ACTION TYPE

N° DE L'ACTION / TITRE DE L'ACTION ← Numéro et nom de l'action

Etat des lieux
Décrit le contexte dans lequel est proposé l'action, les grandes lignes des enjeux auxquels il faut répondre.

Objectifs
Décrivent les buts recherchés pour les paysages et les autres thématiques liées.

Description

1. Détaille et précise la mise en oeuvre opérationnelle de l'action.
2. Peut être utilisée comme base pour élaborer des cahiers des charges
3. Donne des indications sur la temporalité, les dispositifs à mettre en oeuvre

Retour d'expérience

Illustrations

← Numéro et titre de l'Objectif de Qualité Paysagère

Nom de l'Objectif de Qualité Paysagère

← Couleur de l'axe, A, B, C

Illustrations



III.1. Les Actions

AXE - A | MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DE SES PAYSAGES

Objectif A.1 | Favoriser les paysages ouverts et agricoles vivants

A.1.1 / *Co-construire et animer une politique agricole intercommunale*

A.1.2 / *Préserver la vocation des espaces agricoles*

A.1.3 / *Valoriser le lien entre pratiques agricoles et attractivité des paysages, du cadre de vie*

A.1.4 / *Accompagner le développement d'une filière locale de bois énergie*

Objectif A.2 | Reconnaître, valoriser et maîtriser la diversité des boisements, de leurs usages et de leurs usagers

Objectif A.3 | Redonner une place physique, culturelle et agricole aux gaves, à leurs abords, et à l'eau dans tous ses états

AXE - B | BIEN ACCUEILLIR LES VISITEURS ET PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

AXE - C | VIVRE DANS ET GRÂCE AU PAYSAGE DE MONTAGNE, CONCILIER LES PRATIQUES

A.1.1 / CO-CONSTRUIRE ET ANIMER UNE POLITIQUE AGRICOLE INTERCOMMUNALE

Etat des Lieux	<p>L'agriculture pratiquée en Vallées des Gaves est le fruit d'une culture millénaire qui continue à se transmettre et fabrique les paysages, ressource indispensable à l'attractivité et au cadre de vie de ce territoire de montagne. Elle joue par ailleurs un rôle fondamental en matière de biodiversité.</p> <p>Les modèles agropastoraux, encore encrés en Vallées des Gaves, ont et continuent toutefois à subir des mutations liées notamment à la modernisation, la pression foncière exercée sur les terres planes menace l'équilibre de certaines exploitations, la profession penne à se renouveler, etc...</p> <p>Or si l'agriculture est bien reconnue en tant qu'activité économique et de production alimentaire, les politiques de soutien tiennent peu compte de ses autres fonctions paysagères et culturelles et ne permettent pas toujours une approche transversale et adaptée aux contextes locaux.</p>
Objectifs	Définir une politique agricole locale intégrée au Projet de Territoire qui mette en relief ses dimensions économiques, alimentaires, culturelles, paysagères et comme source de biodiversité, qui renforce les liens entre agriculture et tourisme, et qui réponde mieux aux besoins alimentaires locaux.
Description	<ol style="list-style-type: none"> 1. Animer une commission agricole intercommunale 2. Elaborer un Projet Alimentaire de Territoire croisant les enjeux économiques, alimentaires, paysagers et culturels, en cohérence avec le Projet de Territoire 3. Coordonner l'accompagnement des parcours agricoles
Type d'action	Animation - Prospective (Projet agricole - PAT)
Portage suggéré	CCPVG
Collaboration	SAFER, Chambre d'Agriculture, GIP CRPGE, AREDA, Commissions Syndicales, AFPs, Parc National des Pyrénées, DREAL, DDT, DRAF, Département et Région, Association AOP Mouton Barèges-Gavarnie...
Financement	FEADER, Plan de relance du Gouvernement - annexes - fiches mesures p.58 à 61, subventions DRAFF, consulter la carte mentale "financer un PAT/SAT" ici
Estimatif	Projet Alimentaire de Territoire : 80 000 €
Indicateur de suivi	Mise en place de la commission. Elaboration du PAT
Actions - PVG	A.1.2, A.1.3, A.1.4, A.2.3, B.1.3, B.2.1, B.3.1, C.2.4
SCOT	<p>Recommandation : Aider à l'installation de jeunes agriculteurs</p> <p>Prescription : Soutenir un système agro-pastoral qui constitue l'identité du territoire / Permettre la création de valeur ajoutée à partir des productions agricoles / Favoriser le renouvellement des générations d'exploitants agricoles</p>
PMP	A.1.1, A.1.2, A.1.3, A.1.4, A.2.6, B.2.2, B.2.5, C.1.1, C.1.3

A.1.1 / CO-CONSTRUIRE ET ANIMER UNE POLITIQUE AGRICOLE INTERCOMMUNALE

Etat des lieux

L'agriculture des Vallées des Gaves est questionnée dans ses spécificités, pour l'ensemble des services qu'elle rend au territoire de la CCPVG, soulignés lors des ateliers participatifs du Plan paysage. Elle conserve des particularités liées aux modèles paysans d'élevage en montagne et de transhumance et offre diverses fonctions :

- Conserver et générer des paysages ouverts, offrant un cadre de vie de qualité et facteurs d'attractivité touristique,
- Diversifier la mosaïque culturelle et les milieux, sources de biodiversité,
- Générer des productions locales de qualité attachées au terroir, appréciées des habitants comme des visiteurs,
- Transmettre une culture paysanne millénaire.

Par ailleurs, le renouvellement des chefs d'exploitation est un véritable enjeu pour les années à venir. Or les candidats à l'installation rencontrent fréquemment des difficultés bloquantes pour leur parcours, en particulier l'accès au foncier.

L'avenir de cette activité est donc l'affaire de tous, car son évolution impactera de nombreux facteurs de l'équilibre territorial et en premier lieu son élément le plus visible et attractif, le paysage. Des questions ont été soulevées au cours des ateliers, qui mériteraient d'être réexaminées par la Communauté de communes et les acteurs impliqués pour élaborer une stratégie territoriale autour de l'agriculture :

- accompagnement et conditions d'accueil de nouveaux agriculteurs,
- potentiels de développement et de diversification des productions,
- mise en lien des acteurs, valorisation des services rendus par l'agriculture, paysages agricoles recherchés par les visiteurs, image et attractivité du territoire.

Objectifs

Définir une politique agricole locale intégrée au Projet de Territoire qui mette en relief ses dimensions économiques, alimentaires, culturelles, paysagères et comme source de biodiversité, qui renforce les liens entre agriculture et tourisme, et qui répond mieux aux besoins alimentaires locaux pour :

- Anticiper et accompagner les évolutions agricoles qui se profilent.
- Développer les politiques publiques et projets apportant davantage de transversalité entre agriculture, services écosystémiques, paysages et tourisme durable.
- Accompagner le renouvellement des générations d'agriculteurs, la solidité des structures et la qualité des productions.

Description

1. Animer une commission agricole intercommunale

L'importance et la transversalité des enjeux mis en cause par le maintien d'une activité agricole mérite la constitution d'une commission intercommunale qui puisse à la fois assurer un suivi des évolutions, mais aussi orienter les politiques publiques.

Cette commission devra rassembler à la fois les acteurs agricoles, mais aussi associer ceux du tourisme et de la promotion du territoire notamment, la société civile, pour partager une culture et construire une stratégie sur ce sujet majeur.

2. Elaborer un Projet Alimentaire de Territoire

L'élaboration d'un Projet Alimentaire de Territoire, en tant que stratégie agricole et transversale intégrée au Projet de Territoire, pourrait permettre de croiser les enjeux économiques, alimentaires, culturels et paysagers du territoire en traitant notamment des problématiques suivantes :

- Orientations de la production agricole (diversification des productions, marques et labels, bio ...),
- Développement et organisation des circuits courts
- Actions sur le foncier : préservation des terres agricoles, maîtrise et mise à disposition du foncier...
- Valorisation de l'image du territoire et valeur ajoutée aux productions (terroirs, agriculture résiliente, labels, filières, partenariats...) (CF action A.1.3)

3. Coordonner l'accompagnement des parcours d'installations agricoles

La création d'un « Guichet unique » d'aide à l'installation comme facilitateur des multiples démarches pour le candidat à l'installation, tant dans son projet agricole que dans son projet de vie.

Questions type posées lors d'une installation :

- Statut de l'exploitation
- Règles au PLU pour construire mon bâtiment agricole
- Obtenir les autorisations pour ouvrir un chemin d'exploitation et accéder aux parcelles
- Spécificités de la loi montagne, loi sur l'eau,
- Risques et difficultés spécifiques en montagne pour mon activité
- Pistes et accompagnement pour l'accès à un logement, à une école pour mes enfants, aux pistes d'emploi pour le conjoint, voire à un tiers-lieu (voir action C.1.1 du PP-PMP) [...]

Retour d'expérience / le Projet Alimentaire Territorial de Mouans-Sartoux



Le PAT de cette commune des Alpes-Maritimes s'articule avec son agenda 21. La prise de conscience se fait dès 1998 avec la crise de la vache folle.

Le Projet

L'objectif est de conduire des actions à haute valeur environnementale dans l'esprit de la définition de l'alimentation durable de la FAO.

Une Maison d'éducation à l'alimentation durable est créée pour porter le projet alimentaire territorial avec l'objectif de mettre en œuvre des actions de développement de l'agriculture bio et de structuration des filières d'approvisionnement de qualité, d'éducation et d'égalité d'accès à l'alimentation durable.

Aujourd'hui, les menus des cantines de la commune sont 100 % bio et la quasi-totalité des légumes poussent sur des terres municipales, avec des coûts moins élevés que ceux d'une cuisine centrale.

Le projet est à consulter ici
<http://mead-mouans-sartoux.fr/>



Retour d'expérience

Issus du livret de Terre de Liens «Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales», [à télécharger ici](#)

Le réseau d'installation foncier du Livradois-Forez, Auvergne-Rhône-Alpes

Contexte

En Auvergne, la préoccupation du renouvellement des actifs agricoles a toujours été au cœur de l'action du Parc naturel régional (PNR) du Livradois-Forez.

Dès 2000, des diagnostics fonciers agricoles sont réalisés sur des cessations d'activités sans repreneur et sur le morcellement du parcellaire, facteur de complexification des installations.

Afin de valoriser le travail réalisé lors de ces diagnostics, le Parc et les communautés de communes recrutent un animateur sur la question agricole et créent un « réseau installation foncier en Livradois Forez ».

Le nouvel animateur du réseau a mis en commun des données techniques, cartographiques et a créé un système d'information géographique (SIG) accessible gratuitement par les communautés de communes, renseignant l'état du territoire en temps réel : qui cultive quoi, où, sur quelle surface, pour combien de temps, avec quelle perspective ?

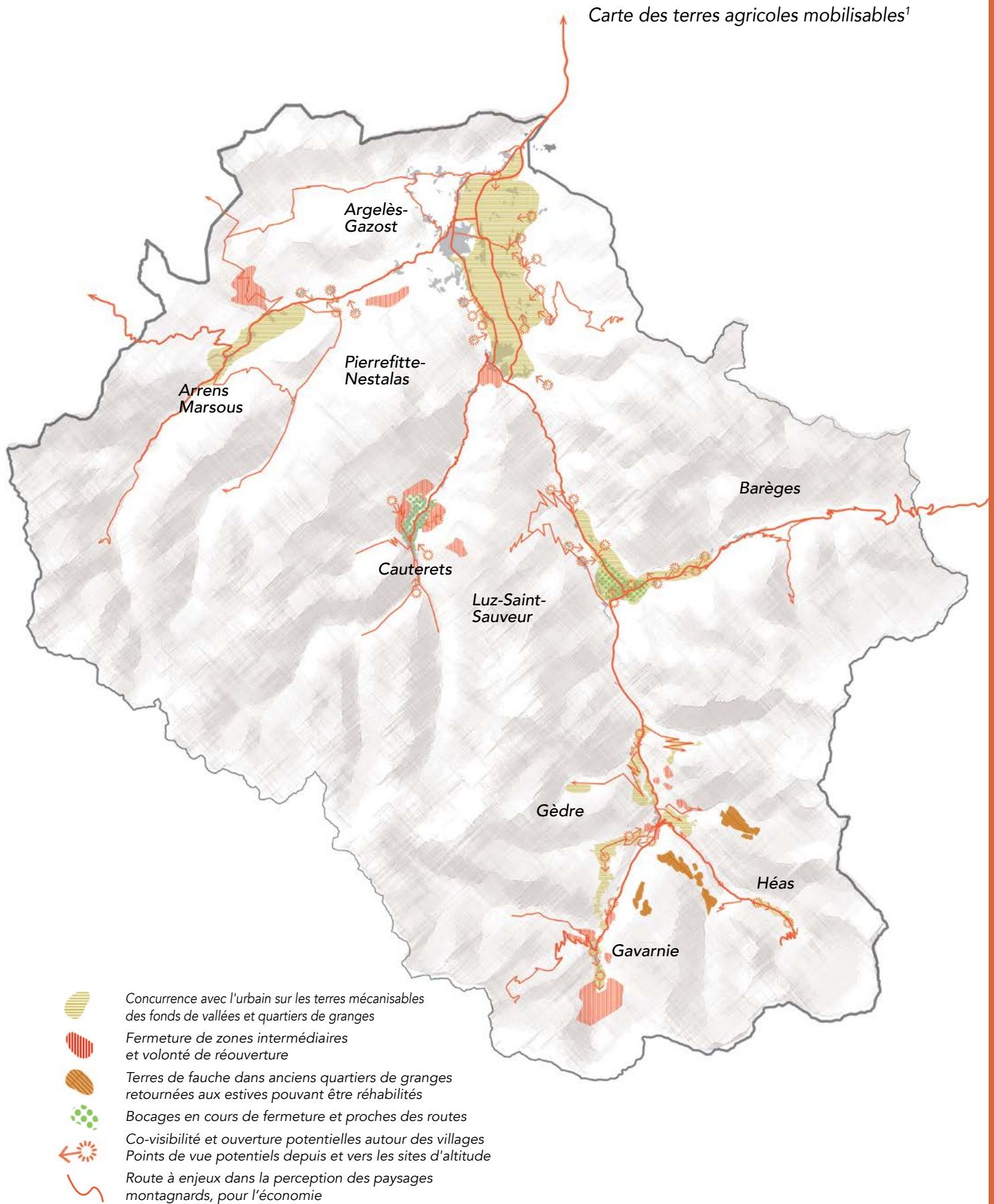
Les organismes agricoles ont été sollicités pour participer à la démarche avec des conventions de partenariat pour l'accès aux informations d'installations, de cessations d'activité, et de la SAFER sur les ventes. Cette base de données est complétée par un important travail d'animation. Un comité de pilotage, composé d'élus et de représentants du PNR, du conseil général et des communautés de communes, un comité technique ainsi qu'une réunion bimestrielle avec les partenaires agricoles (Chambre d'agriculture, SAFER, MSA et Centre de gestion) forment le dispositif d'animation du réseau. Une commission agricole a également été constituée ou confortée dans chaque Communauté de communes.

Outre le travail de cartographie des exploitations agricoles, le réseau a expérimenté une opération d'échanges de parcelles à l'amiable, avec l'aide financière du conseil départemental, pour restructurer les parcelles, réouvrir des friches (...)

Le budget du projet s'élève environ à 80 000 € par an, pris en charge pour moitié par le conseil Départemental du Puy-de-Dôme et pour moitié par les 7 communautés de communes adhérentes. Le PNR assure l'hébergement de l'animatrice.

A.1.2 / PRÉSERVER LA VOCATION DES ESPACES AGRICOLES

Etat des Lieux	<p>Le système agropastoral des Vallées des Gaves s'articule autour de trois espaces indissociables et complémentaires aux problématiques foncières spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sièges d'exploitation implantés en vallée et bénéficiant de terres majoritairement planes pour l'accueil des troupeaux en hiver et la production de réserves fourragères entre le printemps et l'automne : ces secteurs, indispensables à l'équilibre fonctionnel et économique des exploitations agricoles, subissent une forte pression foncière et tendent à se réduire au profit du développement urbain des villages. - Les zones intermédiaires, situées au-dessus des villages dans les pentes, accueillent les troupeaux à la mi-saison. L'on y retrouve les granges foraines et quartiers de grange. Celles-ci tendent à perdre leur fonction agricole et sont transformées en résidences secondaires, ce qui remet fréquemment en question l'entretien des terrains qui les entoure. La déprise agricole et la mécanisation jouent en défaveur d'exploitation de ces secteurs pentus qui tendent à s'enficher. - Les estives accueillent les troupeaux en été selon des droits à pacage gérés collectivement. La déprise agricole sur certains secteurs est compensée par l'attribution de droit à pacage à des troupeaux extérieurs au territoire.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la vocation des espaces agricoles, et en particulier les terres autour des sièges d'exploitation et mécanisables afin d'assurer la viabilité économique du secteur agro-pastoral, seule garantie d'un entretien efficace de l'espace montagnard.
Description	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer un observatoire des terres agricoles au service des projets agricoles : <ul style="list-style-type: none"> • Se doter d'un outil d'analyse et de suivi de l'évolution de l'usage agricole des terres pour accompagner les projets de reprise et d'installation. La SAFER et l'EPF Occitanie peuvent être les partenaires privilégiés de cette opération. • Mettre en place des diagnostics fonciers complets, préparer les projets de reprise et d'AFP. 2. Préserver la vocation des terres agricoles. <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la protection règlementaire des terres agricoles : les terres agricoles qui subissent une pression foncière doivent être protégées dans leur vocation par des documents d'urbanisme (PLU), voir des outils règlementaires d'un rang supérieur tel que PAEN ou PIG. 3. Faciliter l'exploitation agricole des terres : <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une animation foncière pour faciliter l'accès des porteurs de projets aux terres exploitables. • Développer une politique de maîtrise du foncier au service de projets agricoles permettant le maintien d'ouvertures paysagères sur des sites stratégiques.
Type	Planification et animation
Portage	CCPVG et/ou Communes
Collaboration	SAFER, EPF Occitanie, Chambre d'agriculture, AFPs
Financement	FEADER, budget participatif Région, crowdfunding, Plan de relance du Gouvernement - annexes - fiches mesures p.58 à 61 / Animation sur missions existantes ou par la mise en place d'un poste dédié ou par la création d'une foncière
Estimatif	Sur missions existantes - 60 000€ de diagnostics fonciers - étude d'opportunité pour une foncière locale et pour un guichet unique - 20 000€ - réalisation de brochures et fiches outil 20 000€
Indicateurs suivi	2 diagnostics fonciers dans les 5 premières années - installation de deux nouvelles exploitations - mise en place des partenariats CCPVG, SAFER, EPF - Etude d'opportunité pour une foncière locale et guichet unique d'ici 10 ans - suivi des mesures PLU - réalisation et diffusion des brochures
Actions - PVG	A.1.1, A.1.4, A.2.3, B.2.1, B.3.1, C.2.4
SCOT	<p>Recommandation : Aider à l'installation de jeunes agriculteurs</p> <p>Prescription : Soutenir un système agro-pastoral qui constitue l'identité du territoire / Permettre la création de valeur ajoutée à partir des productions agricoles / Favoriser le renouvellement des générations d'exploitants agricoles</p>
PMP	A.1.3, A.1.4



1 | Citées en ateliers pour la CCPVG, cartographiées sur remonter le temps pour Gavarnie-Gèdre

Etat des lieux

La pratique agricole est fondamentale pour le maintien de paysages attractifs, ouverts, qui permettent les vues lointaines sur les sommets. Le système agropastoral traditionnel des Vallées des Gaves s'articule autour de trois espaces indissociables et complémentaires, aux problématiques foncières spécifiques :

- Les sièges d'exploitation implantés en vallée et bénéficiant de terres majoritairement planes pour l'accueil des troupeaux en hiver et la production de réserves fourragères entre le printemps et l'automne : ces secteurs, indispensables à l'équilibre fonctionnel et économique des exploitations agricoles, subissent une forte pression foncière et tendent à se réduire au profit du développement urbain des villages.
- Les zones intermédiaires, situées au-dessus des villages dans les pentes, accueillent les troupeaux à la mi-saison. L'on y retrouve les granges foraines et quartiers de grange. Celles-ci tendent à perdre leur fonction agricole et sont transformées en résidences secondaires, ce qui remet fréquemment en question l'entretien des terrains qui les entoure. La déprise agricole et la mécanisation jouent en défaveur d'exploitation de ces secteurs pentus qui tendent à s'enfricher.
- Les estives accueillent les troupeaux en été selon des droits à pacage gérés collectivement. La déprise agricole sur certains secteurs est compensée par l'attribution de droit à pacage à des troupeaux extérieurs au territoire.



Etat initial 2006



Reprise photographique 2007

Avant et après réouverture / L'exemple de Viscos : un partenariat commune/éleveur/Parc/DDTM / Objectifs : un meilleur cadre de vie, ouverture près de la maison, aménagement de chemins touristiques, installation d'un éleveur, utilisation du bois pour la chauffe.

A cela s'ajoutent les problématiques suivantes :

- Morcellement du foncier, biens sans maîtres, refus des propriétaires de mettre en fermage...
- Difficultés de mécanisation : pente trop importante, pas d'accès routier.
- Concentration des terres mécanisables dans les exploitations existantes, ce qui entraîne l'abandon de pentes et des difficultés des candidats à la création d'exploitation pour trouver des terres mécanisables disponibles.

Ces constats de fermeture des paysages se font dans un contexte global de changement climatique, de spéculation sur le foin, de baisse (mondiale) de la ressource alimentaire pour les animaux d'élevage, de chute de la biodiversité, d'augmentation des risques, incendie, glissements de terrains, sécheresse (...). Or les modèles agricoles extensifs du territoire, s'ils sont peu productifs et concurrentiels, sont en revanche connus comme protecteurs de ces risques.

Objectifs

La disponibilité des terres est identifiée comme un frein à l'installation d'agriculteurs, voire quelque fois à la reprise d'exploitations. A l'inverse, certaines terres ne sont plus exploitées et s'enfrichent, contribuant ainsi à la fermeture des paysages. Selon leur situation stratégique, leur entretien par une exploitation agricole retrouvée aurait un véritable intérêt.

Dans ce contexte la connaissance fine des fonctions et caractéristiques des terres, la préservation de leur statut agricole, puis leur mise ou remise en exploitation à travers une animation foncière sont indispensables.

Description

1. Créer un observatoire des terres agricoles au service des projets agricoles

Se doter d'un outil d'analyse et de suivi de l'évolution de l'usage agricole des terres pour accompagner les projets de reprise et d'installation :

Il s'agit dans un premier temps d'identifier le foncier vacant ou disponible en tenant compte des spécificités du territoire. Cette connaissance du foncier vacant ou disponible est un préalable à l'élaboration d'une politique foncière pour maintenir l'ouverture des paysages, renforcer la solidité des exploitations, contribuer à protéger le territoire des risques. La SAFER a pour rôle de réaliser une veille foncière sur le territoire. Aussi, c'est un partenaire privilégié pour mener cette action. En effet, les spécificités de cette agriculture demandent une connaissance très fine du foncier. Le ratio entre parcelles en pente et mécanisables (1ha mécanisable pour 1ha de pente et 4 ha d'estives) indispensable à l'équilibre économique des exploitations demande une connaissance foncière très précise.

Des diagnostics fonciers complets qui permettent cette connaissance fine ont été réalisés sur les communes du Pays Toy et sur l'ensemble du Pays de Lourdes-Vallées des Gaves. Ils peuvent servir de base à l'élaboration de l'observatoire.

Mettre en place des diagnostics fonciers complets, préparer les projets de reprise et d'AFP :

Il est proposé de réaliser des bilans des AFP sur le territoire, puis des diagnostics fonciers ciblés sur des espaces restreints. Ces diagnostics fonciers devraient avoir des objectifs concrets et partagés (installation d'un agriculteur connu, programme d'installation d'une ferme pédagogique...). Ces diagnostics sont nommés « Diagnostics partagés d'opportunités foncières » et sont réalisés en concertation avec les agriculteurs, les élus et la population, l'objectif final étant clairement énoncé. Ces diagnostics devraient être réalisés en priorité sur les lieux identifiés pendant les ateliers du plan paysage, caractérisés par leurs enjeux partagés et imbriqués entre agriculteurs, forestiers, habitants et acteurs du tourisme.

Les thèmes à enjeux des ateliers des plans paysage :

- Abords des villages et villages perchés (luminosité, risque d'incendie, espaces déjà viabilisés).
- Abords des routes et points de vue, cols, monuments, gorges, (image du territoire, espaces déjà viabilisés).
- Premiers plans de sites bâtis ou d'altitude (réouverture de chemins d'exploitation, espaces de randonnée, patrimoines enfrichés).

Les lieux à enjeux signalés pendant les ateliers :

- zones intermédiaires à Aucun, Arras-en-Lavedan,
- versants est et ouest des hauteurs de Cauterets,
- Château Sainte-Marie, Chapelle Solférino,
- Premiers plans du cirque à Gavarnie...

Il est proposé d'expérimenter un premier diagnostic partagé d'opportunités foncières à Gavarnie-Gèdre, développé dans la fiche du plan paysage Pyrénées Mont Perdu "A.1.3 / Réouvrir les paysages agricoles au premier plan des sites d'altitude et du bien UNESCO".

L'EPF Occitanie peut être un partenaire à mobiliser pour résoudre des problématiques d'ordre foncier aux fins de développer des projets agricoles.

2. Préserver la vocation des terres agricoles

Si une part importante du territoire est déjà assez bien protégée de l'urbanisation par la loi Montagne et de nombreux périmètres de protection (Parc, Réserve Naturelle, Sites Classés, Natura 2000, ...), une pression foncière importante existe sur les terrains aux pentes les plus faibles. En effet, ils sont à la fois mécanisables et faciles d'accès donc intéressants pour l'agriculture comme pour l'habitat. La protection réglementaire de ces terrains est une méthode efficace pour maîtriser leurs évolutions.

Le suivi des PLU par les services de l'Etat, les communes et la CCPVG devra intégrer cette dimension, et assurer la compatibilité avec les grandes orientations du SCOT.

En complément, d'autres dispositifs juridiques permettent de protéger le foncier agricole, dont certains intègrent une approche projet permet :

- le périmètre de Protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels Périurbains (PAEN)¹,
- la Zone Agricole Protégée (ZAP)²,
- le Projet d'Intérêt Général (PIG)³
- la Zone d'activité Agricole (ZAA), déclinaison de la zone A des PLU et permettant des projets agricoles, impliquant toutefois DUP (Déclaration d'Utilité Publique) et expropriations.

Ces dispositifs peuvent être particulièrement adaptés à la protection et valorisation des terres agricoles plates et mécanisables en fond de vallée ou autour des villages : vallée d'Argelès-Gazost et du Davantaygue, vallées du Pays Toy, Val d'Azun d'Aucun à Arrens-Marsous, ainsi que sur pentes et zones intermédiaires d'Arrens-Marsous.

3. Faciliter l'exploitation agricole des terres

- Assurer une animation foncière pour faciliter l'accès des porteurs de projets aux terres exploitables
- Développer une politique de maîtrise du foncier au service de projets agricoles permettant le maintien d'ouvertures paysagères sur des sites stratégiques

Les propriétaires fonciers restent parfois frileux pour la mise en location de leurs terres, via la contractualisation en « Bail rural », du fait de la difficulté d'en récupérer l'usage en cas de litige. En effet, le bail rural protège l'agriculteur exploitant de la perte brutale de terres nécessaire à la stabilité de son exploitation. Néanmoins, d'autres formes de mise à disposition de terres existent favorisant plus ou moins le propriétaire ou l'agriculteur.

Il est proposé la réalisation d'une brochure de communication portant sur les dispositifs alternatifs existants, ainsi que sa diffusion auprès des propriétaires fonciers, des acteurs du monde agricole et des acteurs publics afin de favoriser la remise en exploitation de certaines parcelles.

Cette diffusion pourra se faire par le biais des notaires, mais aussi des mairies, par un dispositif de porte à porte ou encore via la diffusion de cette brochure de sensibilisation. Forme, contenu et porteurs de cette diffusion pourront être déterminés par le « commission agricole intercommunale ».

Ces dispositifs [sont décrits ici](#).

1 | <http://www.experimentation-paen.fr>

2 | http://outil2amenagement.cerema.fr/IMG/pdf/FicheOA_ZAP_cle6b721d.pdf

3 | https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-05/fiche_technique_-_pig.pdf

La maîtrise du foncier restant l'une des clés de la dynamique agricole, les outils suivants peuvent venir en soutien des politiques publiques :

- Création d'une foncière spécifique au territoire,
- Faire appel à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pour la mise en œuvre de projets agricoles nécessitant une maîtrise foncière préalable,
- Identifier les biens sans maîtres et les mettre à disposition des projets agricoles,
- Créer une bourse d'échange de foncier
- Mobiliser la foncière Terre de Liens,
- Accompagner la création de regroupement de propriétaires fonciers publics privés et animation de projets collectifs ou individuels (AFP, Fermes communales et intercommunales, Fermes-test...),
- Créer un guichet foncier unique imbriquant les divers intérêts, pour un soutien administratif et technique aux montages de projets (GFA, SCI, Fonds de dotation, ...),

Les expériences de la foncière [Terre de Liens](#) à découvrir ici ou encore de la Bourse Foncière Forestière du Massif de la Chartreuse à découvrir dans le focus pages suivantes et dans le retour d'expérience de l'action A.2.2, de la convention SAFER - Région ci-après peuvent être inspirants.

Retour d'expérience

Issus du livret de Terre de Liens à [télécharger ici](#)

L'ANIMATION FONCIÈRE POUR RÉHABILITER DES TERRES INCULTES OCCITANIE

Résumé

À Clair, dans les Pyrénées-Orientales (PO), l'animation foncière initiée par la commune auprès des propriétaires conduit à la remise en culture d'environ 80 ha de friches. 70 ha sont exploités par des éleveurs pour la production d'aliments ovins (projet Fricato).

10 ha accueillent des expérimentations portées par la mairie et ses partenaires pour diversifier les cultures et favoriser la biodiversité.

Contexte

Clair, à 15 km de Perpignan, se situe au cœur d'une plaine desservie par l'autoroute qui accueille une zone commerciale en extension. La pression démographique encourage la rétention foncière sur la commune. La propriété est très morcelée, avec une moyenne parcellaire entre 0,3 et 0,5 ha. L'agriculture est principalement maraîchère, arboricole et viticole. Ces filières ont été marquées par des crises économiques, une conjoncture qui a favorisé le développement des friches agricoles à Clair. Parmi les conséquences : la fermeture et l'appauvrissement des milieux, la dégradation des paysages avec la multiplication de dépôts d'ordures sur les friches, et des risques d'incendie accrus.

La démarche

Un partenariat original à la base du projet

À partir de 2008, l'IUT de Perpignan, avec le soutien de la mairie de Clair et de l'association communale de chasse agréée (ACCA), cartographie les friches et expérimente des techniques de remise en culture : semis de céréales, fourrage, grenadiers, pistachiers, pacaniers, mélanges fleuris, etc. Constatant que 40% des espaces non bâtis sont délaissés dans la zone nord de Clair, la mairie embauche en 2010 une chargée de développement local dont la mission est d'approfondir les actions de reconquête des friches, notamment par la négociation auprès des propriétaires fonciers de commodats de 1 à 5 ans. Fin 2011, la commune obtient ainsi gratuitement 15 ha de friches, et réalise de nombreux investissements pour les remettre en état.

Les éleveurs se joignent à l'action : naissance du projet Fricato

En 2012, un contact s'établit entre la mairie et des éleveurs ovins des piémonts voisins. Certains sont intéressés par l'exploitation de terres en friches dans la plaine de Clair, afin de sécuriser l'approvisionnement en fourrage pour leurs troupeaux. La commune et ses partenaires (éleveurs, Chambre d'agriculture, coopérative catalane d'élevage...) répondent à un appel à projet du compte ministériel d'affection spéciale « développement agricole et rural » (Casdar) et lancent ainsi le projet Fricato « Friches Reconverties pour l'Implantation Collective d'Aliments destinés aux Troupeaux Ovins ». En 2013, les commodats atteignent 33 ha, sur lesquels la mairie porte des chantiers de réhabilitation. À partir de 2014, dans le cadre du projet Fricato, la mairie établit des conventions de mise à disposition pour permettre aux éleveurs d'exploiter les terres confiées par les propriétaires. Les sept éleveurs partenaires s'organisent au sein de la SARL « La Clé des Champs Fleuris ».

Agrandissement et pérennisation : les trajectoires d'évolution du projet

La consolidation financière et partenariale permet une rapide expansion de Fricato. En 2014, les commodats concernent 43 ha et les éleveurs enregistrent une première récolte substantielle. Ils créent une Cuma pour mutualiser l'achat de matériels agricoles. La portée agroécologique du projet lui permet en 2015 d'obtenir le label « groupement d'intérêt écologique et économique » (GIEE) et d'être largement médiatisé. En 2016, la commune voisine de Saint-Hippolyte met 20 ha à la disposition de la SARL. En parallèle du projet Fricato, la commune continue de travailler avec ses partenaires (ACCA, Cirad...) sur les volets d'expérimentation et de recherche sur les cultures de diversification, les pratiques favorables à la biodiversité et la mobilisation du foncier. De nouveaux financements (Feader, Fondation de France) permettent des aménagements agricoles, paysagers, environnementaux et pédagogiques : réhabilitation du site des moulins de 3 ha, projet gayule, etc.

Résultats

En 2017, les éleveurs du projet Fricato exploitent un total de **70 ha à Clair, mis à disposition par 52 propriétaires fonciers**, tandis que la mairie gère une dizaine d'hectares d'espaces environnementaux et d'expérimentation. Fricato s'est aussi déployé sur la commune voisine de Saint-Hippolyte. Le projet concerne près de 120 personnes et repose sur un **climat de dialogue entre propriétaires, partenaires, étudiants, techniciens, éleveurs...** La mairie joue un rôle essentiel dans l'animation locale. Elle est l'intermédiaire dans l'échange foncier, signant d'abord des prêts civils avec les propriétaires puis des conventions pluriannuelles d'exploitation avec les éleveurs. Elle propose d'exonérer la part communale de la taxe foncière sur les terres non bâties mises à disposition pour 5 ans. Les expérimentations portées par la mairie promeuvent la biodiversité et l'écologie. Les écoliers de Clair participent au semis de parcelles fleuries et à la cuisson du pain au moulin communal.

Étapes clés

2008-2009 : l'IUT de Perpignan conduit des études pour recenser les friches avec le soutien de la mairie et de l'ACCA

2010 : la mairie embauche une chargée de mission au développement local (d'abord en apprentissage, puis un poste est créé).

2011-2012 : création d'un conservatoire de grenadiers, expérimentation guayule avec le CIRAD, semis de céréales et fourrages

2013-2014 : chantier de reconquête des friches sur 33 ha et création du projet Fricato, lauréat de financements Casdar

2015 : les éleveurs créent une Cuma pour mutualiser l'achat de matériel agricole (l'animation foncière atteint 55 ha).

2016-2017 : Poursuite des expérimentations, trophée national de l'agroécologie 2017 et lauréat régional de la Fondation de France.

Facteurs de réussite

La reconquête des friches repose sur une **animation foncière volontaire et originale**, qui a instauré un climat de confiance entre la mairie, les chasseurs, les propriétaires, et les éleveurs.

Des partenariats inter-organisationnels (commune, IUT, SARL, Chambre d'agriculture...) et inter-territoriaux (plaine, montagne) ont permis l'élargissement et la pérennisation du projet.

L'accent mis sur la biodiversité et l'agriculture biologique a déclenché le soutien de l'État dans le cadre de sa politique de transition agroécologique.

Difficultés

Le projet nécessite un fort investissement dans l'animation foncière qui se heurte aux problèmes des propriétaires absents, de la spéculation foncière et du morcellement parcellaire.

Les terres en friches mettent du temps à se régénérer et à produire de manière suffisante. Les coûts élevés de réhabilitation ne sont donc pas rentabilisés à court terme. L'assise foncière de Fricato est précaire : les commodats longs (5 ans) représentent une trentaine d'hectares. Le reste des contrats sont plus courts et doivent être renouvelés fréquemment.

Perspectives

En 2017, le plan local d'urbanisme (PLU), en cours de révision, a pour objectif de déterminer des zones non constructibles pour faciliter la transition vers l'installation de projet agricoles.

La commune de Clair a sollicité le Conseil Départemental pour créer un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) et lancer une opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE), afin d'améliorer la cohérence et la protection des terres agricoles.



POUR ALLER PLUS LOIN

Ministère de l'agriculture. « Fricato, les éleveurs ne s'en frichent plus ! », 28 mars 2014.
<http://agriculture.gouv.fr/fricato-les-eleveurs-ne-sen-frichent-plus>

FOCUS / La Bourse Foncière Forestière du massif de la Chartreuse

"Le Parc naturel régional de Chartreuse, en partenariat avec les acteurs de la forêt privée, propose aux particuliers un outil gratuit et simple d'accès permettant de mettre en lien acheteur et vendeur de parcelles forestières. L'objectif est de contribuer à l'amélioration du foncier forestier, très morcelé sur le territoire.

Le morcellement de la propriété forestière rend difficile la mise en valeur et l'exploitation des forêts privées. En chartreuse, il est particulièrement important. Les propriétaires forestiers possèdent en moyenne 1,8 ha (contre 2,9 ha en Auvergne Rhône Alpes).

Afin de contribuer à la réduction de ce morcellement, il est proposé de faciliter les ventes, achats et échanges de parcelles boisées des propriétaires qui le souhaitent. Pour cela, le Parc naturel régional de Chartreuse s'est associé avec le Centre Régional de la Propriété Forestière et les 2 groupements de sylviculteurs de Chartreuse pour mettre en place un outil simple d'accès et gratuit : la bourse foncière forestière.

Cet outil se base sur l'action nationale développée par le Centre Régional de la Forêt Privée, « la forêt bouge ». Pour la partie foncière, il s'agit d'un espace cartographique accessible en ligne. Si le propriétaire souhaite vendre, il pourra faire connaître facilement ses parcelles aux acheteurs potentiels. Et si un particulier souhaite acheter, un système de recherche cartographique permet de trouver rapidement des parcelles à vendre sur un secteur précis.

Pour plus d'informations [consultez la page Chartreuse ici](#)"

Extrait de l'information sur le site du PNR de Chartreuse [à voir ici](#)

La mise en lien et l'animation du dispositif sont assurés par 2 techniciens du Centre Régional de la Propriété Forestière pour conseiller dans la procédure à suivre et la réglementation, accompagner dans les renseignements du modèle de promesse de vente, aider à estimer les parcelles, mettre en relation les propriétaires, informer sur les aides financières aux acquisitions.

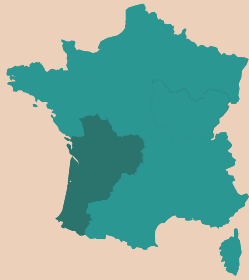
Ce type de dispositif serait très utile sur le territoire par exemple pour résoudre les problématiques foncières présentées dans l'action A.2.3 sur la Châtaigneraie de Balandrau.



La surface concernée

L'interface dédiée [à voir ici](#)

Retour d'expérience Issus du livret de Terre de Liens «Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales», à [télécharger ici](#)



UNE CONVENTION SAFER/RÉGION POUR STOCKER DU FONCIER NOUVELLE AQUITAINE

Contexte

Le constat effectué sur l'ensemble du territoire de Poitou-Charentes montre une diminution constante des installations des jeunes et un renouvellement difficile des générations d'agriculteurs. Tous les diagnostics font apparaître un nombre croissant d'exploitations agricoles sans repreneur dans les prochaines années. Dans le contexte actuel, ces exploitations sont susceptibles d'être démantelées pour concourir à l'agrandissement des exploitations restantes, empêchant ainsi toute possibilité d'installation dans des conditions économiques satisfaisantes de repreneurs issus ou non du milieu agricole. Parallèlement, des lots se libèrent à des périodes différentes et partent également à l'agrandissement alors que, réunis, ils pourraient concourir à la réussite de nouvelles installations. La libération de foncier susceptible de permettre à un jeune agriculteur de s'installer peut donc intervenir de façon décalée et anticipée par rapport à son projet d'installation, qui demande un temps de préparation et de réflexion important.

Démarche

Signée en 2005, la **convention-cadre de partenariat entre la Safer et l'ancienne région Poitou-Charentes permet de mettre en réserve des exploitations** ou parties d'exploitations, rendant possible, à terme, la constitution d'un outil foncier viable, le temps de trouver le meilleur repreneur pour s'y installer. Le temps permet, soit de rechercher un candidat à l'installation, soit d'attendre que le candidat termine son parcours à l'installation (âge, stages, établissement du projet, instruction du dossier). La Région prend à sa charge les frais financiers et de gestion de la Safer liés au stockage de foncier, frais qui ne sont donc pas répercutés sur le repreneur.

De même, dans le cadre de ces conventions, **les collectivités locales sont amenées à définir leur vision et leurs priorités pour l'installation**. Elles travaillent étroitement avec les Safer, et utilisent leurs outils de veille foncière et de repérage des cédants via Vigifoncier. Ces conventions amènent également à échanger avec différents acteurs du territoire, pour repérer le foncier, trouver des candidats, et accompagner leur installation, ce qui favorise les rapprochements entre acteurs.

Résultats

Entre 2005 et 2013, la convention en Poitou-Charentes a permis de stocker **62 entités foncières, correspondant à 2 559 ha pour un montant total de 12,3 M€** :

- > 50 propriétés (1 783 ha) ont été rétrocédées, dont 2 à la Foncière Terre de liens,
 - > 12 propriétés (776 ha) étaient encore en stock en 2013.
- Ces opérations ont permis de soutenir 65 projets d'installation ou de compléments post-installation.

A.1.3 / VALORISER LE LIEN ENTRE PRATIQUES AGRICOLES ET ATTRACTIVITÉ DES PAYSAGES, DU CADRE DE VIE

Etat des Lieux	Les pratiques agricoles extensives des Vallées des Gaves sont essentielles pour le maintien de paysages ouverts attractifs pour les visiteurs, la qualité du cadre de vie, le maintien de la biodiversité, le contrôle des pollutions, la protection contre des risques liés à l'eau, aux sols, aux feux et pour l'équilibre de l'économie agricole et touristique en générale. Ce lien direct entre qualité des modèles de productions agricoles, de l'environnement et des paysage est toutefois peu connu et mal valorisé par les acteurs économiques, qu'ils soient agricoles ou touristiques et de la promotion du territoire. Par ailleurs, une majorité des productions agricoles sont vendues sans AOP, IGP ou autres labels mettant en valeur leur lien avec le terroir. Or il n'est plus à démontrer la valeur ajoutée apportée aux produits. Les agriculteurs passent donc vraisemblablement à côté d'une meilleure valorisation économique de leur travail.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les modes de production agricoles vertueux, peu polluants, favorisant la biodiversité, protégeant les sols, la ressource en eau, contribuant à la protection contre les risques et fabriquant des paysages de qualité. • Valoriser l'image du territoire, la qualité des modes de vie et la diversité de ses paysages via des productions agricoles de qualité, une alimentation saine, goûteuse, locale. • Améliorer la valeur ajoutée des productions locales en leur associant l'image du territoire.
Description	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etudier l'opportunité de développer des filières courtes et labels en lien avec le terroir en vue d'augmenter la valeur ajoutée des productions agricoles et de promouvoir la qualité des modes culturels. 2. Elaborer une stratégie de promotion du territoire mettant en valeur le lien entre sa grande qualité paysagère, son excellence environnementale et ses productions agricoles. 3. Accompagner une meilleure exploitation et mise en valeur des productions locales par les professionnels de la restauration et les commerçants du territoire.
Type d'action	Prospective, animation
Portage suggéré	CCPVG
Collaboration	Commission agricole intercommunale - Agriculteurs, associations de producteurs, de consommateurs, inter-professions, Conseil Départemental, PNP - ATVG
Financement	FEADER - Budget participatif Région - Plan de relance du Gouvernement, annexes - DRAFF - Département des Hautes Pyrénées - Acteurs du tourisme durable - consulter la carte mentale "financer un PAT/SAT" ici
Estimatif	80 000€
Indicateur de suivi	Réalisation de l'étude
Actions - PVG	A.1.1, A.1.4, B.1.3, B.2.1, B.3.1, B.3.3, C.2.2, C.2.4
SCOT	Prescription : Permettre la création de valeur ajoutée à partir des productions agricoles / Protéger la ressource en eau pour ses différents usages / Identifier, préserver et mettre en valeur les éléments paysagers constitutifs de l'identité montagne Pyrénées / Identifier et protéger les panoramas et points de vue / Préserver les paysages agricoles
PMP	A.1.2, B.2.2, B.2.3, B.2.4, B.2.5

A.1.3 / VALORISER LE LIEN ENTRE PRATIQUES AGRICOLES ET ATTRACTIVITÉ DES PAYSAGES, DU CADRE DE VIE

Etat des lieux

Les pratiques agricoles extensives des Vallées des Gaves sont essentielles au maintien de paysages ouverts attractifs pour les visiteurs, la qualité du cadre de vie, le maintien de la biodiversité, la protection des sols, de l'eau, des feux et pour l'équilibre de l'économie agricole et touristique en générale. Ce lien direct entre qualité des modes de production agricoles, de l'environnement et des paysages est toutefois peu connu et mal valorisé par les acteurs économiques, qu'ils soient agricoles ou touristiques et de la promotion du territoire.

Par ailleurs, une majorité des productions agricoles sont vendues sans AOP, IGP ou autres labels mettant en valeur leur lien avec le terroir. Or il n'est plus à démontrer la valeur ajoutée apportée aux produits. Les agriculteurs passent donc vraisemblablement à côté d'une meilleure valorisation économique de leur travail.

La profession pourrait regagner en attractivité s'il en était autrement, d'une part parce qu'elle bénéficierait vraisemblablement d'une image doublement revalorisée (pratiques respectables, mais également revenus légitimés par des productions de qualité et non pas majoritairement issus de la PAC), et d'autre part parce qu'elle pourrait être davantage lucrative. Cela serait à la fois bénéfique pour l'économie du territoire, mais également pour éviter de banaliser les paysages par une intensification des modèles de production.

La viabilité des exploitations agricoles et des modèles extensifs est favorisée par la diversification des sources de revenus et l'augmentation des marges bénéficiaires des agriculteurs :

- valorisation des "sous-produits" de l'activité principale, bois de chauffe, production de biodiversité, protection des sols, de l'eau ...¹
- prix de vente des productions et marges plus élevés pour l'agriculteur lorsque la qualité gustative des produits, la qualité des modes de production², les circuits courts (...) sont mis en avant,
- revenus complémentaires : vente directe, ateliers pédagogiques, visites à la ferme³ ...

Ceci contribue également à la bonne image du territoire, via la qualité des modes de vie, celle des paysages.

De nombreuses initiatives existent déjà sur le territoire et mériteraient d'être mieux valorisées.

1 | Via des politiques publiques existantes, MAET, mesures agrienvironnementales territoriales, émergentes PSE, paiements pour services environnementaux [à consulter ici](#)

2 | Agriculture paysane, biologique, de montagne, locale...

3 | De plus, la pluriactivité fréquente des agriculteurs.

Objectifs

- Soutenir les modes de production agricoles vertueux, peu polluants, favorisant la biodiversité, protégeant les sols, la ressource en eau, contribuant à la protection contre les risques et fabriquant des paysages de qualité.
- Valoriser l'image du territoire, la qualité des modes de vie et la diversité de ses paysages via des productions agricoles de qualité, une alimentation saine, goûteuse, locale.
- Améliorer la valeur ajoutée des productions locales en leur associant l'image du territoire.

Description

1. Etudier l'opportunité de développer des filières courtes et labels en lien avec le terroir en vue d'augmenter la valeur ajoutée des productions agricoles et de promouvoir la qualité des modes culturels.
2. Elaborer une stratégie de promotion du territoire mettant en valeur le lien entre sa grande qualité paysagère, son excellence environnementale et ses productions agricoles.
3. Accompagner une meilleure exploitation et mise en valeur des productions locales par les professionnels de la restauration et les commerçants du territoire.

Mettre en place une étude stratégique, prospective et transversale sur l'agriculture, les paysages et l'image de la CCPVG. S'inspirer des études de positionnement terroirs des territoires viticoles. Impliquer largement la «commission agricole intercommunale» et l'ATVG. Objectiver le positionnement du territoire sur :

- l'évolution rapide des préoccupations des consommateurs (habitants à l'année et visiteurs),
- les mutations probables des modèles et filières agricoles rendues nécessaires pour la transition écologique,
- une approche économique transversale : modèles agricoles viables et vertueux, fabrique des paysages également ressource pour le tourisme, protection des risques, qualité du cadre et des modes de vie (...),
- l'image que le territoire souhaite donner à ses habitants à l'année et à ses visiteurs.

Identifier les potentiels en termes de filières de production vertueuses, labels et marques de territoire qui permettront de valoriser la « fabrique du paysage », la qualité des terroirs et l'excellence environnementale. Accompagner le développement et la structuration des labels et marques existants (ex : AOP Mouton Barège-Gavarnie).

Accompagner le développement de filières de commercialisation courtes notamment auprès des commerces, restaurants et hôtels...

Cette action doit être intégrée au Projet Agricole de Territoire (action A.1.1), et mise en lien avec l'étude stratégique de la filière agropastorale du Barège (action A.1.2 du PP - PMP et actions du plan pastoral Pyrénées Mont Perdu).

Liste non exhaustive des initiatives existantes

Marques territoriales et labels de qualité

Fromages du Val d'Azun, Truites des Pyrénées, Miel des Pyrénées, Porc noir de Bigorre, Châtaigne des Pyrénées, Carde, AOP Mouton Barèges Gavarnie, marque Esprit Parc National ⁴, marque HaPy Saveurs ⁵, filières qualité de la Chambre d'Agriculture⁶ ...

Commercialisation et circuits courts

Marchés locaux et de producteurs, mise en relation producteurs, commerçants et restaurateurs, conventions de restaurations collectives, initiatives locales (voir APPEL ci-après), GAB65 ⁷ ...

Outils de rémunération des bonnes pratiques

Bail rural environnemental, Zone soumise à contrainte environnementale (ZSCE), Obligations réelles environnementales (ORE), Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), Paiement des services écosystème (PSE) ...

4 | Marques "Esprit Parc National" sur 12 filières [à découvrir ici](#)

5 | Marque déposée par l'association Ambition Pyrénées regroupant le Conseil Départemental, la ville de Tarbes, l'agglomération TLP, et les trois chambres consulaires (CCI, CMA, CA) [à consulter ici](#)

6 | Les filières qualité de la Chambre d'Agriculture [à découvrir ici](#)

7 | Valorisation des productions biologiques [à découvrir ici](#)

Retour d'expérience

Lancement d'une filière viande locale « Pyrénées Audoises »

[Le montage du projet est à consulter ici](#)

[Le site de la filière nouvellement montée est à consulter ici](#)

A ce jour, 80% de la viande sont consommée sur le territoire des Pyrénées Audoises n'est pas produite en local malgré une forte présence d'élevages sur ce territoire. C'est pourquoi les professionnels du secteur créent la « filière Viandes des Pyrénées Audoises » dans laquelle les éleveurs et bouchers vont travailler main dans la main.

Le projet

Il s'agit ici aussi de construire une filière locale "Viandes des Pyrénées Audoises" pour des "animaux élevés, nourris, abattus en Pyrénées Audoises". Le choix s'est porté sur le montage d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) avec 5 collègues :

- éleveurs
- bouchers,
- consommateurs
- partenaires techniques
- collègue partenaires institutionnels

Pour le consommateur ce projet est la garantie d'une traçabilité locale et permet le développement de circuits de valorisation hors des grands schémas nationaux de la filière viande garantissant ainsi la pérennisation des activités agricoles dans ce territoire de montagne.

Les objectifs

- Développer une filière viande locale.
- Permettre aux artisans bouchers de pérenniser leur activité.
- Garder une plus forte valeur ajoutée sur des exploitations à pérenniser et à rendre résilientes face aux fluctuations de marché.
- Développer la consommation de viande locale et de qualité



Retour d'expérience

L'Association des Artisans et Petits Paysans en Lavedan s'organise



Depuis le mois de novembre 2019, 25 artisans et petits paysans des Vallées des Gaves qui ont pour valeurs communes de produire en respectant l'environnement et en favorisant les circuits courts, se réunissent afin de se structurer en association. Le but étant l'entraide afin de répondre autant à leurs problématiques individuelles, qu'à la demande croissante de la population à consommer saint et local.

Pendant le confinement du au COVID 19

Face à cette crise, à la fermeture des marchés, l'association fraîchement baptisée APPEL (Artisans et Petits Paysans en Lavedan) s'organise pour proposer des point de livraison de paniers qui évolueront au fil des jours et de la saison. L'objectif étant de donner une alternative le temps de la fermeture des marchés, vous pouvez retrouver leurs points et jours de livraison, les produits disponibles et passer commande sur cagette.net en sélectionnant Hautes-Pyrénées puis APPEL.

En visio-conférence, Jérémy, Camille, Madly et Titom en disent plus à Fréquence Luz ici :

<https://www.frequence luz.com/ca-arrive-pres-chez-vous/lassociation-artisans-petits-paysans-en-lavedan-sorganise>

L'interface de cagette.net et les commandes de l'AAPPEL

APPEL65

Accueil Aide Connexion Rechercher un autre groupe

Accueil / Groupe Cagette : APPEL65 / Commandes

Bienvenue sur la cagette de APPEL !
Vous pouvez consulter votre planning de distribution ou faire une nouvelle commande.

Calendrier des permanences

Jeudi 19 Novembre

Distribution de 17:00 à 18:00
Camion vert Chez Nath
65400 Ayros Arbouix

La commande ouvrira
Dimanche 15 Novembre à
06:00

Jeudi 26 Novembre

Distribution de 17:00 à 18:00
Camion vert Chez Nath
65400 Ayros Arbouix

La commande ouvrira
Dimanche 22 Novembre à
06:00

A.1.4 / ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE LOCALE DE BOIS ENERGIE

Etat des Lieux	Certains paysages sont une ressource pour l'économie touristique, mais s'enrichissent et disparaissent faute de rentabilité économique, de difficultés d'accès, de l'industrialisation des filières, que ce soit dans des secteurs agricoles ou forestiers, mais aussi les réseaux de haies bocagère nombreux sur le territoire et dont l'entretien peine à être rentabilisé et valorisé. La transition énergétique est une occasion de repenser des modèles de gestion
Objectifs	Entretien des paysages de qualité, biodiversité et ressource pour le tourisme, contribuer à la transition énergétique, conforter l'emploi local. Construire une rentabilité économique dans une filière locale.
Description	<p><i>Il s'agit de développer pour le territoire des Vallées des Gaves un outil transversal filière bois énergie locale, de petite échelle, pour maintenir ces paysages ouverts, contribuer à l'entretien du réseau de haies, avec des modes de gestion vertueux sur le plan de la biodiversité et des emplois, pour accompagner la transition énergétique en favorisant l'émergence de chaufferies bois sur le territoire.</i></p> <p><i>Il s'agit :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>d'identifier la ressource bois et les producteurs potentiels, ainsi que les sources alternatives sur les sites à enjeux paysager, d'ouvrir la possibilité de mutualiser avec les inventaires réalisés pour les Trames Vertes et Bleues,</i> <i>de mettre en place un outil de gestion et de coupe mutualisé qui garantisse le respect de la biodiversité, des sols et des emplois locaux</i> <i>d'identifier les consommateurs, voire de développer des chaufferies bois dans les collectivités et services du territoire, de mettre en réseau producteurs et consommateurs et de développer un outil de distribution.</i> <p><i>Pour ce faire, il est proposé de mettre en place une étude de faisabilité.</i></p>
Type d'action	Prospective, programmation, animation, gestion
Portage suggéré	CCPVG
Collaborations	PLVG, Commissions Syndicales, Communes, privés, agriculteurs, gestionnaires de sites, ONF, PNP
Financement	Plan de relance du gouvernement à voir ici , Budget participatif Région, ADEME
Estimatif	50 000€ d'étude de faisabilité - budgets à définir au cours de l'étude pour les phases ultérieures
Indicateur de suivi	Réalisation de l'étude
Actions - PVG	A.1.1, A.1.2, A.1.3, A.2.2, A.2.3, A.2.4, A.3.3, B.2.1, B.3.1
SCOT	Recommandation : Soutenir les démarches de valorisation de la filière forestière Prescription : valoriser la ressource « bois-énergie »
PMP	A.1.3, A.1.4
PCAET	Action 11

A.1.4 / ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE LOCALE DE BOIS ENERGIE

Etat des lieux

Certains paysages sont une ressource pour l'économie touristique, mais leur entretien n'est plus assuré par les secteurs agricole ou forestier dont les modèles de rentabilité économique ont changé. Les dynamiques de mutation de l'agriculture décrites dans le document expliquent l'enfrichement d'un certain nombre de secteurs. Les nombreux linéaires de haies liés aux prairies de fauche peinent notamment à être entretenus. Demande et débouchés sont pourtant assurés pour ce bois de chauffage, mais le régime fiscal des exploitations a évolué et la vente n'est plus possible pour les exploitants en direct. Une mutualisation pourrait lever cette difficulté et aller dans le sens d'une reconstruction des solidarités dans la communauté des exploitants agropastoraux et dans le sens de la réouverture de ces espaces enfrichés.

Certaines forêts peinent également à rentabiliser leur entretien du fait des surcoûts liés à la topographie, à l'accessibilité, mais aussi faute de débouchés locaux pour le bois de coupe que les agriculteurs ne peuvent plus vendre directement.

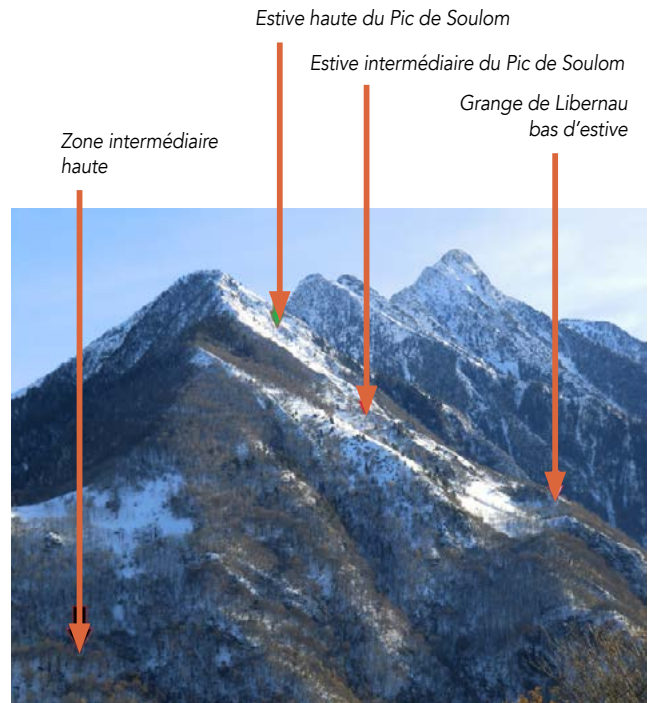
Par ailleurs, les filières de bois de charpente et d'oeuvre sont industrialisées sur le territoire et se déploient sur de grandes échelles et sur des volumes importants¹. Ces filières industrielles ne permettent pas d'exploiter une partie importante des massifs forestiers du PETR, car les volumes et la rentabilité économique attendus par ces filières industrialisées ne sont pas atteints.

Objectifs

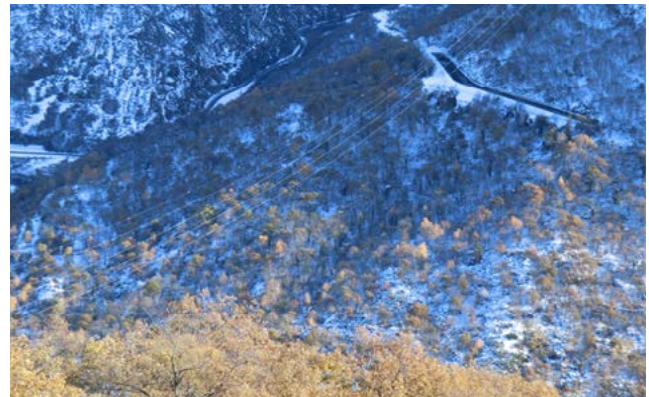
- Entretien des paysages ressource du tourisme, maintenir la biodiversité, faciliter l'entretien des linéaires de haies bocagères, contribuer à la transition énergétique, développer des circuits courts, durables, créer une activité en milieu rural pour conforter l'emploi local ...
- Accompagner la mise en réseau des producteurs et consommateurs de bois, créer des débouchés locaux pour trouver une rentabilité économique.
- Réimbriquer ces intérêts en développant une filière locale et de petite échelle, travailler à petits pas.

L'objectif n'est pas de créer une filière industrielle.

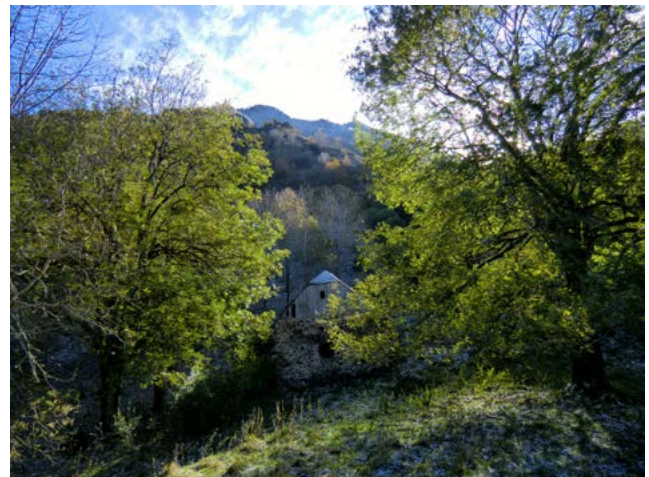
Le projet de réouverture des zones intermédiaires de Soulom



Zone intermédiaire haute et estives



Zone intermédiaire basse, projet de réouverture



Grange de Libernau bas d'estive, projet de réouverture

¹ | Voir ici le bilan réalisé par le PETR dans le Plan de mobilisation durable des ressources forestières du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves

Description

Les beaux paysages ouverts et entretenus sont une ressource économique importante pour l'activité touristique et la préservation du patrimoine des vallées et pourtant, certains secteurs à forts enjeux paysagers s'embroussaillent, délaissés par l'activité agricole pour des raisons de topographie, de taille des parcelles, de rentabilité, ou encore sur des secteurs dont l'entretien n'est plus rentabilisé par la vente du bois de coupe comme les réseaux de haies bocagères. Par ailleurs, la ressource bois chauffage n'est pas utilisée à son meilleur potentiel sur le territoire. Il s'agit d'envisager de développer pour le territoire des Vallées des Gaves un outil transversal filière bois énergie locale, de petite échelle, pour :

- maintenir ces paysages ouverts, avec des modes de gestion vertueux sur le plan de la biodiversité et des emplois,
 - accompagner la transition énergétique en favorisant l'émergence de chaufferies bois sur le territoire.
1. Identifier la ressource bois et les producteurs potentiels, ainsi que les sources alternatives sur les sites à enjeux paysager.
 2. Mettre en place un outil de gestion et de coupe mutualisé qui garantisse le respect de la biodiversité, des sols et des emplois locaux.
 3. Identifier les consommateurs, voire développer des chaufferies bois dans les collectivités et services du territoire, mettre en réseau producteurs et consommateurs, développer un outil de distribution.

Pour ce faire, il est proposé de mettre en place une étude de faisabilité qui permettra d'affiner les propositions rassemblées dans cette fiche action.

1. Inventorier la ressource bois et les paysages à réouvrir

Il est proposé d'inventorier et de cartographier au fil de l'eau les espaces paysagers à réouvrir :

- Points de vue majeurs, depuis ou vers des sites d'altitude, sur des patrimoines bâtis (Château Sainte-Marie, Chapelle Solférino, donjon des aigles, chapelle de Piétat, château de Miramont, point de vue du Turon des Oules, belvédère d'Aoumède...).
- Abords de certains villages perchés, avec pour conséquence une baisse de l'ensoleillement ou un risque d'incendie.
- Abords des gaves, abords de routes principales ou panoramiques, abords de sentiers, secteurs de haies bocagères en limite de prairies, abords des rigoles agricoles.
- Certaines forêts difficiles d'accès.

Cette cartographie permettra de compléter les diagnostics d'opportunité foncière proposés dans l'action A.1.2. Elle pourrait se faire au fil de l'eau au cours des PLUs, PLUi, en particulier en association avec les études de Trames Vertes et Bleues ou encore lors de grands projets d'aménagement. La SCIC Bois Bocage énergie, présentée en retour d'expérience a développé ce type de méthodologie TVB lors des PLUs, avec des expérimentations consultables [sur leur site internet ici](#).

2. Des possibilités à explorer pour mettre en place un outil de coupe et de gestion mutualisé

La CCPVG et le PLVG supportent tout deux des services de brigades vertes pour l'entretien des rivières et des sentiers. La question de l'extension de leur compétence ou de la création d'une troisième brigade dédiée aux coupes d'entretien est posée.

La création d'une CUMA ou d'une SCIC pourrait permettre l'achat d'une épareuse araignée et l'embauche d'un cantonnier. Sa mission serait le maintien de l'ouverture autour des villages, points de vue et monuments mais aussi l'entretien de haies, le poste pouvant être financé par la vente du bois. Des exemples réussis fonctionnent déjà depuis plusieurs années et ont trouvé leur rentabilité comme la SCIC bois bocage énergie à voir ci-contre.

Un investissement dans un matériel de coupe et de broyage sera nécessaire. La question devra être posée de la mutualisation de cette brigade avec celle de l'entretien des sentiers décrite dans l'action B.2.3

3. Débouchés et mise en réseau des producteurs et consommateurs

La SCIC bois bocage énergie en Normandie réalise un accompagnement des collectivités pour créer des chaufferies collectives. [Un exemple est à voir ici](#).

Le PLVG et la Commission Syndicale de la Vallée du Barège projettent tous deux la création de plateformes de séchage et de vente de bois-énergie. Il pourrait être envisagé la mise en place d'un partenariat avec l'une ou les deux plateformes pour organiser la coupe, le ramassage et/ou le rachat des matières produites par la CUMA ou la brigade verte.

Retour d'expérience / SCIC Bois bocage énergie

Le projet est à [consulter ici](#)



Le Projet

La SCIC Bois Bocage Énergie a été créée en 2006 suite à une longue réflexion entre différents partenaires réunis autour d'un enjeu de société majeur : le maintien du bocage. Ces derniers souhaitent valoriser une ressource en perte de vitesse, la haie. Ils sont partis du constat de l'absence d'intermédiaire entre les producteurs de bois et les consommateurs. C'est ce rôle que va jouer Bois Bocage Énergie, avec les objectifs suivants :

- environnemental : gérer durablement la ressource bocagère, entretenir le paysage
- économique : donner une valeur au bocage par la vente du bois-décheté
- emploi : créer une activité locale en milieu rural pour conforter des emplois et en assurer une gestion partagée
- proximité : produire et vendre localement une énergie renouvelable accessible aux petites installations

Il s'agit de se doter de matériel d'entretien des haies, financer des postes de conducteurs, de valorisation de la ressource et de mise en réseau des associés.

Il s'agit également [d'accompagner les collectivités et porteurs de projet](#) dans [la création de chaufferies bois locales](#) de petits volumes, pour créer des débouchés en circuits courts.

Pour ce faire, les projets de chaufferie sont couplés avec [des inventaires communaux de la ressource bois](#) qui donnent un aperçu de la ressource existante et mobilisable. Certains de ces [inventaires sont couplés à la réalisation de PLUi](#) pour maintenir les trames vertes et bleues.

Cette démarche permet la création progressive, à petits pas, d'une filière durable, vertueuse, créatrice d'emplois, qui est aussi un formidable outil d'entretien du paysage du bocage.

Un modèle original, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

Le sociétariat se compose de cinq catégories d'associés (salariés, clients, producteurs, collectivités, partenaires). Ces catégories correspondent aux collèges formés pour l'organisation des droits de vote lors des assemblées générales de la SCIC.

Au sein de chaque collège, comme pour une coopérative, c'est un homme = une voix quel que soit le nombre de part détenu. La répartition des pouvoirs en assemblée générale est équilibré entre producteurs et consommateurs à savoir :

- 40% pour les producteurs
- 20% pour les clients
- 20% pour les collectivités
- 10% pour les partenaires
- 10% pour les salariés

La SCIC Bois Bocage Énergie organise son activité avec l'appui de groupes locaux appelés " antennes " ou « relais » qui correspondent à des secteurs géographiques cohérents ce qui favorise une organisation de proximité par territoire. Les 10 antennes locales se réunissent 2 fois par an minimum pour définir leurs tarifs, les besoins en bois et la répartition entre producteurs, les moyens de stockage.

On retrouve systématiquement dans chaque antenne le triptyque " Producteur - Consommateur - Collectivité ", assurant un équilibre entre les membres.

Depuis l'assemblée générale du 9 décembre 2016, la SCIC est composée de 204 associés alors qu'elle n'en comptait que 21 lors de sa création en 2006.



AXE - A | MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DE SES PAYSAGES

Objectif A.1 | Favoriser les paysages ouverts et agricoles vivants

Objectif A.2 | Reconnaître, valoriser et maîtriser la diversité des boisements, de leurs usages et de leurs usagers

A.2.1 / Diffuser des clefs de compréhension de l'évolution et de la gestion des paysages forestiers

A.2.2 / Mettre en oeuvre les plans de gestion des plantations matures d'après-guerre

A.2.3 / Enrayer la progression des épicéas issus des forêts de protection

A.2.4 / Valoriser les boisements patrimoniaux dans leurs fonctions sociales, culturelles, touristiques

Objectif A.3 | Redonner une place physique, culturelle et agricole aux gaves, à leurs abords, et à l'eau dans tous ses états

AXE - B | BIEN ACCUEILLIR LES VISITEURS ET PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

AXE - C | VIVRE DANS ET GRÂCE AU PAYSAGE DE MONTAGNE, CONCILIER LES PRATIQUES

A.2.1 / DIFFUSER DES CLEFS DE COMPRÉHENSION DE L'ÉVOLUTION ET DE LA GESTION DES PAYSAGES FORESTIERS

Etat des Lieux	La forêt fait l'objet d'un certain nombre de conflits entre gestionnaires, propriétaires et usagers au titre de divers loisirs. En effet, si les modalités de gestion des forêts ont beaucoup évolué et tiennent désormais compte des questions de biodiversité et de paysage, le public ne comprend pas toujours les modes de gestion forestière, souvent interprétés comme des atteintes à la nature et au paysage. Or, il n'existe que très peu de forêts « primaires », « sauvages » dans le monde. Beaucoup de forêts sont le résultat des modes de gestion extensifs, d'une co-évolution fructueuse, équilibrée, biodiverse entre dynamiques naturelles, séries végétales forestières et gestion humaine et n'ont pas été industrialisées. C'est particulièrement vrai pour la majorité des forêts du territoire.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les conflits et incompréhensions du public par l'information sur les méthodes d'entretien des forêts, qui tiennent compte à la fois de leur valeur paysagère mais également en termes de biodiversité • Favoriser l'acceptabilité de l'évolution des paysages en racontant l'histoire des forêts, leur évolution en lien avec celle des usages et activités sur le territoire • Valoriser les expérimentations qui permettent l'adaptation aux effets du changement climatique.
Description	Définir un programme de communication et de sensibilisation à l'origine des forêts aux modes de gestion des forêts, à leur évolution, et à leurs impacts en matière de biodiversité et de paysage : outils de communication, expositions... Ce programme aura pour cible le grand public qui jouit de la forêt pour ses loisirs, mais aussi les décideurs et propriétaires de domaines forestiers.
Type d'action	Animation, communication, prospective, gestion
Portage suggéré	CCPVG, Commissions syndicales, communes et ONF
Collaboration	Parc National, Etat
Financement	Plan de relance du gouvernement à voir ici , POCTEFA, missions existantes dans les structures
Estimatif	30 000 €
Indicateur de suivi	Création d'outils de sensibilisation, comité annuel des gestionnaires forestiers pour élaborer un programme de sensibilisation commun.
Actions - PVG	A.1.4, A.2.2, A.2.3
SCOT	Recommandation : Soutenir les démarches de valorisation de la filière forestière Prescription : valoriser la ressource « bois-énergie »
PMP	A.1.3, A.1.4

A.2.1 / DIFFUSER DES CLEFS DE COMPRÉHENSION DE L'ÉVOLUTION ET DE LA GESTION DES PAYSAGES FORESTIERS

Etat des lieux

La méconnaissance des modes de gestion des forêts, qu'ils soient actuels ou passés, est importante et problématique. La fonction de production des forêts notamment celles ouvertes au public n'est pas évidente pour tout le monde et des conflits sont fréquents quant à la présence de machines en forêt, aux ornières laissées par celles-ci sur les sentiers, à l'abattage des arbres ...

De plus, la plantation des forêts RTM a souvent été accompagnée de la construction de murs, de belvédères et d'autres ouvrages considérés aujourd'hui comme patrimoniaux. Leur dégradation, en plus d'être la perte d'un élément patrimonial et paysager important est un message ressenti comme négatif par les usagers.

De plus, si les modalités de gestion des forêts ont beaucoup évolué et tiennent désormais compte des questions de biodiversité et de paysage, le public ne comprend pas toujours les modes de gestion forestière, souvent interprétés comme des atteintes à la nature et au paysage. Or, il n'existe que très peu de forêts « primaires », « sauvages » dans le monde. Beaucoup de forêts sont le résultat des modes de gestion extensifs, d'une co-évolution fructueuse, équilibrée, biodiverse entre dynamiques naturelles, séries végétales forestières et gestion humaine et n'ont pas été industrialisées, comme pour la majorité des forêts du territoire.

Objectifs

- Limiter les conflits et incompréhensions du public par l'information sur les méthodes contemporaines d'entretien des forêts, qui tiennent compte à la fois de leur valeur paysagère mais également en termes de biodiversité
- Favoriser l'acceptabilité de l'évolution des paysages en racontant l'histoire des forêts, leur évolution en lien avec celle des usages et activités sur le territoire
- Valoriser les expérimentations qui permettent l'adaptation aux effets du changement climatique.

Description

Il est proposé la mise en place de campagnes de sensibilisation auprès des élus et des usagers, et pour ce faire, de mettre en place des outils de médiation :

- Informer le public sur les modes et l'intérêt d'une gestion assurant l'ensemble des fonctions de production, environnementale, de prévention de risques naturels, sociale pour réduire les conflits d'usage en forêt.

- Valoriser les approches de gestion intégrées, paysagères, écologiques, adaptatives, des expérimentations sur des territoires homologues.
- Vulgariser l'histoire du territoire en lien avec les évolutions paysagères : exploitation des mines, agropastoralisme, plantation de forêts après-guerre et de forêts de protection contre les risques naturels...

Les gestionnaires forestiers (ONF, commissions syndicales, communes, acteurs économiques, associations, privés) ont généralement déjà mis en place certains outils de médiation. Aussi, ces propositions sont complémentaires et à co-construire avec ces acteurs. Il est proposé de tester ces actions de sensibilisation sur les espaces forestiers pour lesquels des conflits d'usages ont été identifiés, forêts domaniales et sentiers patrimoniaux du Pégùère et du Lisey (Cauterets), du Capet et du Lienz (Vallée de Barèges), forêt d'Arragnat, forêt du col de Bazès récemment ouverte aux circuits touristiques. Les campagnes de sensibilisation aux enjeux de gestion des forêts pourront se faire sous la forme de sentiers d'interprétation, de plaquettes à distribuer, de balades commentées, de vidéo, de conférences, de chantiers participatifs.

Le petit patrimoine des murs de soutènement, des ponts, des rigoles et fontaines et le bâti isolé pourront faire l'objet de chantiers participatifs, chantiers d'insertion ou mécénat, selon les méthodes décrites dans la fiche action A.3.2. Entretien et restaurer les canaux, les rigoles et le petit patrimoine de l'eau. Il serait également intéressant de revaloriser les pratiques de coupes affouagères qui existent sur le territoire, comme décrit dans l'ouvrage "Gavarnie sans le Cirque", Cf retour d'expérience de l'action A.2.2. autour du débardage à cheval. Des exemples de modes de gestion seraient à faire découvrir sur d'autres territoires comme par exemple la Forêt usagère de La-Teste-de-Buch [à découvrir ici](#), qui permet aux habitants de la commune d'utiliser son bois.

Le mode de gestion dit en «forêt irrégulière» est celui qui permet de produire les forêts les plus prisées des visiteurs parce que les essences y sont prélevées au fur et à mesure de leur arrivée à maturité et qu'il n'y a pas de coupes rases. Il serait tout à fait intéressant de pouvoir expliquer par exemple ce mode de gestion aux visiteurs dans une plaquette, une vidéo, ou par des balades de découverte.

Focus / S'inspirer et faire connaître des expérimentations de territoires homologues - Exemple : Les îlots d'avenir de l'ONF en Massif de Chartreuse

Faire connaître des expérimentations d'autres territoires peut permettre aux techniciens, mais aussi aux habitants, aux élus de faire évoluer leur façon de penser les problématiques de gestion et le futur de la forêt. Voici par exemple [à voir ici](#), ce que prévoit l'ONF du massif de la Chartreuse en prévision des mutations liées au changement climatique.

"Auvergne-Rhône-Alpes : des îlots d'avenir pour adapter la forêt aux effets du changement climatique"

Les îlots d'avenir sont des dispositifs forestiers expérimentaux. Leur objectif ? Tester de nouvelles essences ou provenances d'arbres susceptibles de présenter une meilleure adaptation aux évolutions climatiques. Ces expérimentations prennent place sur de petites parcelles d'un demi-hectare à cinq hectares, aussi bien en forêts domaniales (qui appartiennent à l'État) que communales.

En Auvergne-Rhône-Alpes, certaines essences sont particulièrement touchées par les dépérissements. Parmi elles, l'épicéa, gravement atteint par un insecte ravageur, le scolyte, qui pullule à cause des fortes chaleurs. Les hêtres et les sapins, quant à eux, souffrent des sécheresses à répétition, provoquant ainsi l'assèchement des cimes et la perte prématurée des feuilles et aiguilles.

En raison du changement climatique, il est fort probable que ces essences, qui peuplent majoritairement les forêts de la région, soient exposées à de nouvelles difficultés à moyen terme. L'Office national des forêts (ONF) et ses partenaires expérimentent en conséquence des îlots d'avenir. Ce sont des plantations-tests, en conditions réelles, de différentes essences, venant de zones plus méridionales, sur des espaces limités d'environ un demi-hectare.

"Les essences traditionnelles, déjà en place, vont avoir une capacité d'adaptation au nouveau climat grâce à leur variabilité génétique, mais il n'existe pas de certitudes. Les changements climatiques sont tellement rapides qu'on ne peut pas baser l'avenir des forêts uniquement dessus. Nous proposons donc un panel de solutions pour tenter de préserver ces espèces locales mais également en introduire de nouvelles, plus adaptées." Catherine Riond, responsable du pôle Recherche-Développement-Innovation de l'ONF à Chambéry.

Ces parcelles, abritant des îlots d'avenir, seront suivies par l'ONF pendant dix à quinze ans afin de récolter des données sur leur résistance à notre climat continental ou encore leur adaptation au terrain. À ce jour, dix îlots d'avenir sont en cours d'installation en forêt domaniale [...]

Quelles essences choisir ?

Les équipes de l'ONF, en lien avec d'autres partenaires forestiers [...], ont prospecté, répertorié et caractérisé des espèces selon leur résistance au changement climatique et leur capacité à s'adapter aux gelées hivernales habituelles en Auvergne-Rhône-Alpes.

Par exemple, selon Catherine Riond, il semblerait intéressant que le sapin pectiné (espèce locale) s'hybride avec un sapin méditerranéen comme le Bornmuller. Cela permettrait alors de renforcer sa capacité de résistance à la sécheresse. [...]

Le sapin étant une espèce particulièrement sensible aux changements climatiques et couvrant de grands territoires, il convient de diversifier les essences testées. Ainsi, sont également introduits dans le Vercors et la Chartreuse d'autres espèces de résineux comme le sapin de Bornmuller (originaire de Turquie), différentes provenances de Douglas et le Cèdre de l'Atlas.

Quand nous parlons de forêt nous sommes sur des temps d'adaptation assez longs. Les arbres migrent naturellement, mais très lentement ; par exemple le chêne pubescent, qui est une espèce méditerranéenne, remonte vers le Nord à raison de 100 mètres par an. Or le changement climatique est beaucoup plus rapide. Avec les îlots d'avenir, nous essayons donc d'accélérer le processus naturel, par une forme de migration assistée. Catherine Riond, responsable du pôle Recherche-Développement-Innovation de l'ONF à Chambéry.

Dans l'un des îlots, l'essence ne changera pas et du sapin pectiné issu de peuplements des Pyrénées-Orientales sera planté. Cette provenance plus méridionale possède des caractéristiques plus résistantes à la chaleur et donc plus propices à s'adapter aux nouvelles conditions climatiques.

Cette démarche fait écho au plan de relance du gouvernement annoncé début septembre, dans lequel l'adaptation de la forêt française au changement climatique occupe une place prépondérante. [Découvrez-le ici](#) "

A.2.2 / METTRE EN OEUVRE LES PLANS DE GESTION DES PLANTATIONS MATURES D'APRÈS-GUERRE

Etat des Lieux	<p>Les communes ont été encouragées par l'Etat à planter des forêts de production à l'après-guerre dans un objectif de développement économique. On en retrouve aujourd'hui dans le paysage des Vallées des Gaves notamment sur le Hautacam ou le Val d'Azun.</p> <p>Arrivant aujourd'hui à maturité, elles n'ont pas fait l'objet de l'exploitation prévue initialement lors de leur plantation. Difficiles à exploiter du fait de la pente, des conditions d'accès et du manque d'équipements de desserte (pistes forestières, route forestière, places de retournement et de dépôt), elles n'ont pas la rentabilité économique escomptée</p> <p>L'avenir de ces forêts pose toutefois question désormais : si ces plantations rectilignes d'épicéa sont déjà des faits marquant dans le paysage des vallées, qu'en sera-t-il après une tempête ou une crise sanitaire favorisée par le changement climatique ? A cette menace sur le paysage s'ajoute celle du risque d'incendie notamment.</p> <p>Ces forêts bénéficient de plans de gestion mais qui peinent à être mis en œuvre du fait du manque de rentabilité économique estimé, alors même que leur gestion est rendue nécessaire dans la prévention ou la gestion de crises climatiques ou sanitaires pouvant impacter ces forêts ou la restauration de la fonction paysagère de ces boisements .</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la mise en œuvre des plans de gestion de forêts plantées à l'après-guerre. Restaurer la valeur paysagère des forêts de plantation. Préserver la biodiversité et les spécificités paysagères du territoire.
Description	<ol style="list-style-type: none"> Sensibiliser les communes propriétaires de ces boisements. Estimer les coûts de mise en œuvre des plans de gestion des forêts d'après-guerre. Définir la vocation après exploitation de ces espaces. Mettre en œuvre les plans de gestion.
Type d'action	Prospective, planification, animation, gestion
Portage suggéré	ONF - Communes concernées
Collaboration	Parc National, Etat
Financement	Plan de relance du gouvernement à voir ici , FEADER, POCTEFA, LEADER, ADEME
Estimatif	10 000€ par plan de gestion pour une dizaine + 20 000€ pour le premier (élaboration de solutions pertinentes et consensus à trouver chez les gestionnaires, vulgarisation de la démarche)
Indicateur de suivi	Réalisation des équipements de desserte et des expérimentations de débardage alternatif.
Actions - PVG	A.1.2, A.1.4, A.2.1, A.2.3
SCOT	<i>Prescription : Préciser la trame verte et bleue du SCoT à l'échelle locale / Protéger fortement les réservoirs d'altitude / Concilier les enjeux sur les autres boisements et landes</i>
PMP	A.1.4

A.2.2 / METTRE EN OEUVRE LES PLANS DE GESTION DES PLANTATIONS MATURES D'APRÈS-GUERRE

Etat des lieux

Le paysage forestier est aujourd'hui souvent vécu comme un recul de l'agriculture, le résultat de dynamiques spontanées d'enfrichement. Pourtant, la majeure partie des forêts est très ancienne sur le territoire. Une petite partie des forêts a cependant fait l'objet d'une action de plantation par l'homme :

- De longue date (XIXe siècle) à des fins de protection contre les risques naturels, ce sont les Forêts de Restauration des Terrains de Montagne (RTM).
- Après-guerre par les communes incitées en cela par l'Etat à des fins de production, ce sont les forêts du Fond Forestier National (FFN) ...

Un grand nombre de forêts plantées après-guerre par les communes n'ont pas été exploitées. Le facteur relief augmente significativement le coût de l'extraction qui dépasse dès lors celui de la vente du bois. Ces forêts d'épicéas arrivées à maturité sont sensibles aux ravageurs, aux vents et aux feux et les épicéas ont tendance à coloniser les estives par leur dynamique de régénération spontanée. Leur impact paysager est également important puisque ce sont des forêts régulières plantées en lignes, très géométriques et singulières.

Arrivées aujourd'hui à maturité, elles n'ont pas fait l'objet des coupes prévues initialement. Difficiles à exploiter du fait de la pente, des conditions d'accès et du manque d'infrastructures de desserte (pistes forestières, routes forestières, places de retournement et de dépôt), elles n'ont pas eu la rentabilité économique escomptée. L'avenir de ces forêts pose question désormais : si ces plantations rectilignes d'épicéa sont déjà des faits marquant dans le paysage des vallées, qu'en sera-t-il après une tempête ou le passage de scolytes qui les feront dépérir sur pied ? A cette menace sur le paysage s'ajoute celle du risque incendie notamment.

Ces forêts bénéficient de plans de gestion, mais qui peinent à être mis en œuvre du fait du manque de rentabilité économique. L'écart entre les coûts d'exploitation et les retombées économiques de la vente du bois ne feront toutefois que se creuser au fur et à mesure du vieillissement de ces boisements, alors même que leur gestion est rendue nécessaire pour la prévention ou la gestion de crises climatiques, sanitaires pouvant impacter ces boisements et ces paysages forestiers.

Ces forêts FFN se localisent principalement sur le Hautacam : Forêt communale d'Aratalens-Beaucens (77 ha d'épicéas), Forêt Communale de Boo-silhen – St Pastous (27 ha), Forêt Communale de Vic de Préchac (40 ha), Forêt Communale de Vier Bordes (30 ha). On retrouve également 77 ha de forêt FFN à proximité du col du Soulor sur la commune d'Arrens-Marsous.

Objectifs

- Assurer la mise en œuvre des plans de gestion de forêts plantées à l'après-guerre.
- Restaurer la valeur paysagère des forêts de plantation.
- Préserver la biodiversité et les spécificités paysagères du territoire.

Description

1. Sensibiliser les communes propriétaires de ces boisements.
2. Estimer les coûts de mise en œuvre des plans de gestion des forêts d'après-guerre.
3. Définir la vocation après exploitation de ces espaces.
4. Rechercher les partenariats financiers.
5. Mettre en œuvre les plans de gestion.

Les études pré opérationnelles devront intégrer les objectifs suivants :

- Maintenir la qualité des paysages forestier.
- Trouver une rentabilité économique à la gestion, en utilisant les outils de l'innovation (favoriser des chantiers expérimentaux : mécanisation en pente, câble mât, pelle araignée, scieries mobiles, bourses foncières, plateformes bois ...) et de la rétro-innovation (débardage à cheval, garde-coupe, coupe affouagère ...).
- Valoriser le patrimoine forestier et l'histoire spécifique de la gestion sur le territoire en particulier dans les forêts communales.

Retour d'expérience / Rechercher des solutions en rétro-innovation. L'exemple du débardage à cheval et de la réouverture paysagère autour du village de Goulier



Débusquage à cheval, photographie d'illustration, PNR des Pyrénées Ariégeoises

En septembre 2014, les agents du PNR des Pyrénées Ariégeoises, les élus, forestiers, débardeurs en traction animale ont oeuvré de concert pour réaliser une réouverture paysagère aux abords du village de Goulier.

Le village, en effet était complètement "étouffé par la forêt" et avait perdu de l'ensoleillement. Un reportage vidéo du chantier [est visible ici](#).

La traction animale (mules, chevaux) peut être tout à fait adaptée dans le cas de petites propriétés ou sur des terrains fragiles, sous réserve que les distances de débardage ne soient pas trop longues. Cette "rétro-innovation" pourrait être une solution alternative très valable au débardage par câbles pour les forêts de plantation d'après-guerre peu accessibles.

Pascal Valentin, agent de l'ONF, dans l'ouvrage de Joseph Thirant de 2011 "Gavarnie sans le Cirque" en témoigne :

"Les coupes s'exécutaient sous la surveillance d'un garde-coupe et sous la responsabilité de deux garants (un garant et une personne solvable représentant la collectivité). Le garde-coupe avait un rôle de police sur les coupes, il veillait à l'application des consignes rédigées par le service forestier, délai d'exécution des travaux, circulation sur les coupes ...

A présent, si on avait la disponibilité, on se retrouverait avec dix ou quinze demandes de coupe.

Seulement le problème qui se pose, c'est qu'autrefois on passait un certain temps à faire ces coupes, tout était débardé par bât, avec des mulets, on avait des animaux de trait pour sortir le bois jusque dans les années 1970, ce qui n'est plus le cas à l'heure actuelle.

Comme on ne forme plus d'animaux de trait pour tirer le bois, eh bien, on est contraint d'utiliser des tracteurs pour le transport. Il faut donc aménager une infrastructure adaptée, c'est à dire construire des voies de circulation, des pistes de débardage, ce qui veut dire, terrassement et travaux de génie-civil."



"Coupe affouagère", illustrations de l'ouvrage "Gavarnie sans le cirque", J. Thirant, 2011

A.2.3 / ENRAYER LA PROGRESSION DES EPICEAS ISSUS DES FORETS DE PROTECTION

Etat des Lieux	<p>Certains boisements d'épicéa ont été plantés au siècle dernier pour protéger des glissements de terrain et avalanches par le RTM et ont aujourd'hui tendance à coloniser par une dynamique de régénération naturelle les secteurs ouverts voisins de plus en plus importants. Ce sont des essences non endémiques au territoire qui modifient profondément le paysage et la biodiversité.</p> <p>Sont particulièrement concernés les secteurs du Lisey à Cauterets et de l'Ayré à Barèges, tous deux en site classé pour leur valeur paysagère, et aux habitats reconnus d'intérêt communautaires (Natura 2000). Les espaces du col du Tourmalet à proximité de la forêt du Capet et ceux du col du Soulor à proximité de la forêt communale d'Arrens-Marsous connaissent également une colonisation de l'épicéa.</p> <p>Ces espaces d'altitude supérieur sont traditionnellement ouverts dans les paysages pyrénéens et des Vallées des Gaves et cette dynamique tend à les remplacer par un paysage forestier fermé.</p> <p>Sur les vallons de la Glère et d'Aygues-Cluses l'épicéa vient par ailleurs coloniser les formations de pin à crochet sur granit, habitat reconnu d'intérêt communautaire.</p> <p>Aucun moyen de lutte efficace n'a encore été mis en œuvre alors même que les secteurs concernés sont à la fois reconnus par leur valeur paysagère et leur biodiversité mais également font partie des secteurs à fort potentiel d'attractivité touristique.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer la valeur paysagère des espaces d'altitude colonisés par l'épicéa • Préserver la biodiversité et les spécificités paysagères du territoire
Description	Définir et mettre en œuvre un programme de lutte contre la colonisation des massifs par l'épicéa : sensibiliser les décideurs au risque de perte de biodiversité et de valeur paysagère de sites remarquables des Pyrénées et mobiliser les partenariats pour définir et mettre en œuvre un programme efficace de lutte contre la colonisation par l'épicéa.
Type d'action	Animation, communication, prospective, gestion
Portage suggéré	ONF - Communes concernées
Collaboration	Parc National, Etat
Financement	Plan de relance du gouvernement à voir ici , FEADER, POCTEFA, LEADER, ADEME
Estimatif	20 000€ pour l'élaboration de solutions pertinentes et consensus à trouver chez les gestionnaires, vulgarisation de la démarche.
Indicateur de suivi	Réalisation des équipements de desserte et des expérimentations de débardage alternatif.
Actions - PVG	A.1.2, A.1.4, A.2.1, A.2.2
SCOT	Prescription : Préciser la trame verte et bleue du SCoT à l'échelle locale / Protéger fortement les réservoirs d'altitude / Concilier les enjeux sur les autres boisements et landes.
PMP	A.1.3, A.1.4 A.1.3, A.1.4

A.2.3 / ENRAYER LA PROGRESSION DES EPICEAS ISSUS DES FORETS DE PROTECTION

Etat des lieux

L'épicéa (*Picea abies*) a été introduit par l'homme dans les Pyrénées entre 1880 et 1910 puis entre 1950 et 1985. Ses plantations occupent aujourd'hui 8300 ha soit 1,53 % des forêts pyrénéennes. Les régénérations naturelles de l'épicéa s'installent dans de nombreux sylvo-faciès et il se retrouve ainsi dans 8400 autres hectares de forêts.

Cette essence se comporte bien comme une espèce invasive de l'espace pyrénéen. Dans les successions forestières, l'épicéa est qualifié de "nomade" c'est à dire ayant un comportement opportuniste pouvant jouer le rôle de pionnier quoique ayant, surtout dans le jeune âge, un comportement d'espèce de demi-ombre voire de dryade. A priori, il est donc capable d'être une espèce invasive à la fois dans les landes et dans les peuplements fermés. Toutes les observations montrent que cette double capacité s'exerce. Ainsi dans une vallée affluente de celle de l'Ariège, fortement plantée en épicéa au début du XXe siècle, Bernard Davasse (2000) observe que "l'épicéa se régénère vigoureusement. Dans les vallées où le sapin est absent, les semis s'installent en abondance dans les bois de feuillus ; dans celles où le sapin est présent, les semis se révèlent être plus nombreux que ceux de sapin".

Aucun moyen de lutte efficace n'a encore été mis en œuvre alors même que les secteurs concernés sont à la fois reconnus par leur valeur paysagère et leur biodiversité mais également font partie des secteurs à fort potentiel d'attractivité touristique.

Objectifs

- Restaurer la valeur paysagère des espaces d'altitude
- Préserver la biodiversité et les spécificités paysagères du territoire

Description

Définir et mettre en œuvre un programme de lutte contre la colonisation des massifs par l'épicéa : sensibiliser les décideurs au risque de perte de biodiversité et de valeur paysagère de sites remarquables des Pyrénées et mobiliser les partenariats pour définir et mettre en œuvre un programme efficace de lutte contre la colonisation par l'épicéa.

Ces études devront intégrer les objectifs suivants :

- *Maintenir la qualité des paysages forestier, maintenir ouverts les secteurs à enjeux.*
- *Valoriser le patrimoine forestier et l'histoire spécifique de la gestion sur le territoire en particulier dans les forêts communales.*



Colonisation d'épicéas au lieu-dit Tournaboup à Barèges

A.2.4 / VALORISER LES BOISEMENTS PATRIMONIAUX DANS LEURS FONCTIONS SOCIALES, CULTURELLES, TOURISTIQUES

Etat des Lieux	Certains paysages arborés patrimoniaux sont actuellement arrivés à maturité ou sont peu entretenus, comme le bocage de frênes, les alignements de peupliers, les vergers à fruits ou de châtaigniers. Ces paysages emblématiques sont mis à mal avec des conséquences sur la luminosité autour des villages et sur les risques d'incendie.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver et réhabiliter des boisements paysagers patrimoniaux • Réouvrir des espaces lumineux aux abords des villages, maîtriser le risque d'incendie. • Favoriser des pratiques agricoles liant valorisation économique et paysagère.
Description	<p>Un programme de sensibilisation et d'accompagnement à la restauration, à l'entretien, voire au développement des boisements patrimoniaux suivants pourrait être défini.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Restauration, entretien et plantation de verger, notamment partagés et communaux 2. Préservation des alignements de peupliers le long des gaves, des champs et dans les aménagements publics 3. Restauration de la châtaigneraie du Balandrau et renouvellement de ses fonctions économiques et sociales
Type d'action	Prospective, animation, gestion, aménagement, communication
Portage suggéré	Communes, PLVG, Chambre d'agriculture
Collaboration	ONF, écoles, CCPVG, Commission intercommunale d'agriculture, agriculteurs
Financement	FEADER, Etat, Plan de relance du gouvernement à voir ici
Estimatif	5000€ par verger, pour une dizaine sur 10 ans plantations de peupliers à intégrer dans les études d'aménagement, sur fonds propres pour la prospective entre la commission intercommunale et la chambre d'agriculture.
Indicateur de suivi	Plantation d'un verger par an - suivi des projets d'aménagement de bords de Gave - réalisation de l'étude prospective pour la valorisation des fruitiers et du frêne
Actions - PVG	A.1.4, A.3.3, C.2.4
SCOT	<i>Prescription : Concilier les enjeux sur les autres boisements et landes</i>
PMP	A.2.2

A.2.4 / VALORISER LES BOISEMENTS PATRIMONIAUX DANS LEURS FONCTIONS SOCIALES, CULTURELLES, TOURISTIQUES

Etat des lieux

Sur le territoire des Vallées des Gaves, un certain nombre de motifs de paysages arborés remarquables autre que forestiers arrivent à maturité et ne sont pas remplacés, ne sont plus entretenus et tendent à s'enfricher ou à disparaître. Il s'agit notamment des motifs de paysages arborés suivants, autrefois plantés pour leurs fonctions et leurs usages dans la vie des villages :

- alignements et bocages de frênes autrefois utilisés pour le fourrage et le bois de chauffe, bordant les prairies de fauche de fond de vallées ou des quartiers de granges sur les plateaux,
- alignements de peupliers de fond de vallée autrefois utilisés pour les bois debouts des charpentes, constituant une partie des dots (un de ces peupliers figure sur le blason de Luz-Saint-Sauveur),
- vergers autour des villages, notamment pommiers utilisés pour le cidre, contribuant à l'entretien, à l'éloignement du risque de feu, au maintien de la luminosité,
- grands vergers de châtaigniers autrefois exploités pour la farine (châtaigneraie du Balandrau).

Ces motifs arborés sont des éléments emblématiques des paysages villageois, sont un patrimoine ancien des villages et quartiers de grange de Luz, Cauterets ou encore Gèdre qui tend à disparaître. La disparition des pratiques, la sénescence des arbres que les crues emportent ont profondément modifié l'ambiance des villages.

Objectifs

- Préserver et réhabiliter des boisements paysagers patrimoniaux
- Réouvrir des espaces lumineux aux abords des villages, maîtriser le risque d'incendie.
- Favoriser des pratiques agricoles liant valorisation économique et paysagère.

«Les maisons, fermes et chaumières ont toutes eu un jardin et un verger, les habitants vivant souvent en autarcie. Le jardin peut être entouré de murs ou de haies taillées d'aubépines. Les vergers et potagers sont irrigués par des canaux qui desservent le village.»
Les vergers et jardins autour des villages sont l'objet de soins attentifs. Pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, pêcheurs, figuiers sont cultivés selon les expositions. La vigne constitue une culture vouée à l'auto consommation sur les coteaux exposés au midi.



Les vergers et jardins autour des villages / Source : étude d'Amenagement et d'Embellissement de 8 communes du Canton d'Argelès-Gazost L. Gouyou Beauchamps - G. Barsacq - 2008

Retour d'expérience /

Verger communal de Poigny la Forêt [à voir ici](#)

L'équipe municipale a souhaité marquer son entrée dans le Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse par la mise en place d'un projet symbolique consistant à planter un verger pédagogique sur le terrain situé en face du stade de Poigny-la-Forêt. Le terrain a été mis à disposition de la commune par son propriétaire dans le cadre d'un contrat de prêt à usage.

L'objectif de ce verger est de créer un site d'animation pour les habitants de la commune à travers des ateliers concernant la greffe des arbres, la taille, le plessage des haies... Les enfants de l'école et du centre de loisirs sont conviés à participer à différents ateliers de sensibilisation à la plantation et à l'entretien des arbres.



Les enfants du centre de loisirs et de l'école sont venus participer à la plantation des arbres du verger et à l'atelier plessage de haies. C'est une technique traditionnelle pour des haies d'arbustes inclinés et tressés avec des piquets. La haie plessée poursuit sa croissance naturelle et forme à terme une haie domestiquée à l'apparence sauvage.

Description

Un programme de sensibilisation et d'accompagnement à la restauration, à l'entretien, voire au développement des boisements patrimoniaux suivants pourrait être défini :

- restauration, entretien et plantation de verger, notamment partagés et communaux en particulier dans les communes ayant des difficultés à maintenir ouvertes des parcelles aux abords ou en entrée de village (Cf retour d'expérience).

Il est proposé que la commission intercommunale travaille avec la Chambre d'Agriculture pour mettre en place un accompagnement de porteurs de projets agricoles pour la valorisation de fruitiers, dans un but de diversification.

Les vergers sont une plus-value non négligeable dans l'entretien des paysages et l'économie locale. Ils permettent de maintenir ouverts les paysages aux abords des villages amenant notamment de la lumière, de l'attractivité, réduisant le risque d'incendie. La pâture peut d'ailleurs y être pratiquée en sus de la production fruitière. Pommes et châtaignes sont aujourd'hui les productions pressenties car pratiquées de longue date dans les vallées et faciles à valoriser.

- Préservation des alignements de peupliers le long des gaves, des champs et dans les aménagements publics.
- Des campagnes de plantations sont envisagées à Luz et à Cauterets.

La réimplantation de peupliers est également envisagée et pose la question de l'usage des arbres et alignements dans les espaces publics contemporains. Le long des gaves ou des routes principales de nouvelles plantations peuvent être envisagés dont les essences devront répondre aux enjeux contemporains de changement climatique, de ressources locales et de protection contre le risque en plus des enjeux paysagers.

- Restauration de la châtaigneraie du Balandrau et renouvellement de ses fonctions économiques et sociales.

Il serait intéressant d'amener les communes à repérer ce type de patrimoines au cours de l'élaboration de leurs PLU pour aboutir progressivement à des démarches de sauvetage comme celle qui est en cours sur la Châtaigneraie du Balandrau (Cf ci-contre).

Retour d'expérience / Projet sur la Châtaigneraie de Balandrau



Vue sur la châtaigneraie - Source article de la Dépêche, [à voir ici](#)

La châtaigneraie de Balandrau est un grand domaine d'une cinquantaine d'hectares sur les communes d'Ayzac-Ost, Ouzous, Argelès-Gazost et Gez-Argelès, particulièrement apprécié par les randonneurs et visiteurs. Le domaine a été planté au XVII^{ème} pour l'aspect nourricier de la châtaigne, ce qui n'est plus aujourd'hui la vocation de cette forêt témoin d'un sylvo-pastoralisme autrefois très présent sur le territoire. On peut y accéder depuis les villages alentours, s'y promener sur un réseau de sentiers et y contempler les pittoresques Pierres du Balandrau, un site inscrit.

En 2016, un diagnostic est réalisé par le PLVG, le Centre Régional de la Propriété Forestière des Hautes Pyrénées, la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées et le concours d'associations. Il indique déjà la nécessité d'intervenir.

"Une partie de ces chemins est balisée comme variante du chemin de Compostelle qui passe par Lourdes, et ils sont aussi marqués pour la pratique du VTT. En plus, ce réseau de chemins est utilisé par le centre équestre local pour faire des randonnées à cheval. Les couleurs du feuillage du châtaignier et les nombreux murets de pierre et terrassements donnent à la zone un charme particulier qui attire donc beaucoup de public, des locaux comme des visiteurs ; toute démarche de gestion doit prendre en compte et favoriser cet aspect." (Extrait de la synthèse de l'étude de 2016, [à voir ici](#))

Hélas, le réchauffement climatique, l'absence d'entretien et le fait que la châtaigne ne soit plus exploitée font courir un risque important à ce patrimoine qui se détériore.

"[...] Le bassin forestier d'Ayzac a été identifié comme une zone avec un potentiel de production de bois intéressant. Un projet de gestion en commun basé sur l'objectif stratégique de production et de valorisation de la châtaigne a été proposé aux communes concernées [...]" (Etude de 2016)



Chemin creux et pierres de Balandrau - Source synthèse de l'étude de 2016, [à voir ici](#)

Ces châtaigniers présentent également un intérêt scientifique pour la lutte contre le Cynips du châtaignier, *Dryocosmus kuriphilus* Yasumatsu, un parasite importé d'Asie, qui met à mal les productions en Europe et dans le monde. La châtaigneraie est une ressource potentielle d'individus plus ou moins résistants (Source orale, ateliers du plan paysage).

L'étude de 2016 révèle un manque de gestion de 60% de la surface, malgré des coupes d'affouage, travaux liés à l'utilisation pastorale (chevaux, ânes, chèvres), terrains mis en production. L'analyse foncière révèle un fort morcellement de la propriété.

En 2018, neuf propriétaires privés et trois communes (Ayzac-Ost, Argeles-Gazost et Gez-Argeles) créent l'Association Syndicale Libre de la châtaigneraie de Balandrau pour accompagner le projet de restauration et de sauvegarde. Plus récemment, le projet porté par l'Association Syndicale Libre du Balandrau et la Chambre d'Agriculture, a été présenté au programme régional de budget participatif « Montagnes d'Occitanie, terres de vie et d'innovation ». Le projet, nécessitant 80 000 €, a été sélectionné, mais n'a malheureusement pas été retenu.

Il s'agit donc d'un patrimoine naturel avec une biodiversité importante, une ressource génétique potentielle, un espace de loisir d'une grande qualité paysagère, avec une histoire particulière, des espaces symboliques forts, les pierres, les chemins de Compostelle, une ressource bois et de production de châtaigne. Il serait intéressant que ce projet très vertueux puisse bénéficier des actions du plan paysage autour de la diversification agricole et de l'alimentation (A.1.1), du foncier (A.1.2 et A.2.1 cf Bourse Forestière Foncière de la Chartreuse), du paysage (A.1.3, B.1.1 et C.2.3), de la production de bois énergie (A.1.4), de la mise en place de chantiers participatifs d'entretien sur le modèle de l'action A.3.3, pour contribuer à sa gestion.



AXE - A | MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DE SES PAYSAGES

Objectif A.1 | Favoriser les paysages ouverts et agricoles vivants

Objectif A.2 | Reconnaître, valoriser et maîtriser la diversité des boisements, de leurs usages et de leurs usagers

Objectif A.3 | Redonner une place physique, culturelle et agricole aux gaves, à leurs abords, et à l'eau dans tous ses états

A.3.1 / Sensibiliser les publics aux bonnes pratiques de gestion des paysages des berges et à la culture de l'eau

A.3.2 / Entretien et restaurer les canaux, rigoles et petit patrimoine de l'eau

A.3.3 / Aménager ou requalifier les promenades de bord de Gave et Bastan

AXE - B | BIEN ACCUEILLIR LES VISITEURS ET PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

AXE - C | VIVRE DANS ET GRÂCE AU PAYSAGE DE MONTAGNE, CONCILIER LES PRATIQUES

A.3.1 / SENSIBILISER LES PUBLICS AUX BONNES PRATIQUES DE GESTION DES PAYSAGES DES BERGES ET À LA CULTURE DE L'EAU

Etat des Lieux	Les perceptions de l'eau doivent s'équilibrer entre protection contre le risque, de la biodiversité, re-végétalisation, requalification paysagère et patrimoniale, mise en valeur des vues, des accès, reformulation des usages des gaves et de leurs berges, usage de l'eau des rigoles, drainage des prairies et des bourgs ... Dans cette optique, il est indispensable de partager une culture des usages de l'eau, des risques, des bonnes pratiques de gestion et les récits du pyrénéisme, du thermalisme, de l'agropastoralisme, de l'hydroélectricité, naturalistes et du changement climatique.
Objectifs	<p>Informier sur la diversité des pratiques, des cultures, pour concilier les usages, diffuser une culture du risque et de la protection de la ressource auprès du public, responsabiliser les usagers.</p> <p>Diffuser une culture des usages auprès des techniciens, valoriser l'approche paysagère, réaffirmer l'eau comme élément fondateur, sans qu'il s'agisse de remettre en question la nécessité des travaux de protection contre les crues, ni celle de l'entretien des berges. Il s'agit toutefois de rechercher, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager des gaves et du Bastan. • Maintenir l'accès des publics aux gaves et Bastan, et la multiplicité des usages.
Description	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser le public aux cultures de l'eau et des risques, par la réalisation de plaquettes et de balades commentées, 2. Valoriser les approches du paysage de la convention européenne des paysages et de l'agroécologie auprès des acteurs en charge des travaux de protection et de gestion des berges. 3. Réaliser un livret de référence sur le traitement des berges, des ponts, des canaux des rigoles dans l'espace urbain et le long des routes. 4. Mobiliser les compétences de paysagistes et agro écologues pour la conception des projets.
Type d'action	Animation, communication, prospective, gestion, conseil
Portage suggéré	PLVG
Collaboration	Communes, habitants et usagers, associations patrimoniales, CCPVG, DDT, DREAL, département, CAUE, PAPI, contrat de rivière
Financement	Plan de relance du gouvernement à voir ici notamment dans les axes "Tourisme durable", "Biodiversité des territoires, préservation des risques et renforcement de la résilience", GEMAPI, PAPI
Estimatif	20 000€ pour la réalisation des livrets, 10 000€ par an pour le programme de sensibilisation
Indicateur de suivi	Réalisation des plaquettes, mise en place d'un programme annuel de sensibilisation, réalisation des ateliers sur l'utilisation des matériaux
Actions - PVG	A.3.2, A.3.3, B.1.3
SCOT	<p>Prescription : favoriser les mesures de protection individuelles face au risque inondation</p> <p>Recommandation : Renforcer la culture du risque par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information</p>
PMP	A.2.1, A.2.3, A.2.4, A.2.5, A.2.6

A.3.1 / SENSIBILISER LES PUBLICS AUX BONNES PRATIQUES DE GESTION DES PAYSAGES DES BERGES ET À LA CULTURE DE L'EAU

Etat des lieux

Les gaves, donnant leurs noms à ces vallées et leurs berges sont des paysages à part entière, vécus, pratiqués par habitants, professionnels d'eaux-vives, pêcheurs, admirés des visiteurs ... Les rigoles des villages autant que des prairies, sont également la marque d'une adaptation de l'homme à ces montagnes et un patrimoine majeur à préserver. Les inondations récentes ont bouleversé ces paysages et ces patrimoines, (arbres et berges arrachés, aménagements de protection très techniques ...) ainsi que les regards portés sur ces paysages de l'eau, leurs usages, leur biodiversité.

Ces perceptions doivent aujourd'hui s'équilibrer entre protection contre le risque, protection de la biodiversité, re-végétalisation, requalification paysagère et patrimoniale, mise en valeur des vues, des accès, reformulation des usages des gaves et de leurs berges, usage de l'eau des rigoles, drainage des prairies et des bourgs, valorisation des cultures de l'eau dans leur diversité ...

Dans cette optique, il est indispensable de partager une culture des multiples usages de l'eau, ainsi qu'une culture des risques associés et des bonnes pratiques de gestion indispensables. L'histoire de ces cultures de l'eau telles qu'elles ont été mises en récit doit également être valorisée et partagée sur le territoire : récits du pyrénéisme, du thermalisme, de l'agropastoralisme, patrimonialisation en cours de l'hydroélectricité et récits naturalistes. Les nouveaux récits de l'eau autour du changement climatique doivent également être élaborés et partagés.

Objectifs

- Informer sur la grande diversité des pratiques, pour concilier les usages.
- Informer sur la grande diversité des cultures attachées à l'utilisation de l'eau et à la protection de la ressource.
- Diffuser une culture du risque auprès du public
- Diffuser une culture de la multiplicité et de la légitimité des usages auprès des techniciens, valoriser l'approche paysagère au sens de la convention européenne du paysage pour sa transversalité, au sens de l'agroécologie pour sa pertinence en termes de milieux et de travail avec les acteurs.
- Responsabiliser les usagers sur la ressource et la valeur des milieux, réaffirmer l'eau comme élément fondateur.

Description

1. Sensibiliser les publics aux cultures de l'eau et des risques

Il est proposé la rédaction de plaquettes, la réalisation de balades commentées en lien avec l'action B.1.2 / "Collecter, construire et valoriser les récits du territoire", la réalisation de reportages radio avec Fréquence Luz, la mise en place de chantiers participatifs (Cf action A.3.2.) avec pour thèmes :

- les cultures et les patrimoines de l'eau, récits du pyrénéisme, du thermalisme, dans l'agropastoralisme, dans la patrimonialisation de l'hydroélectricité et les récits naturalistes,
- les droits et devoirs de chacun autour des Gaves et de l'eau,
- les spécificités historiques de la gestion de l'eau sur le territoire, la valorisation des réseaux de rigoles, les prises d'eau, moulins, ponts, leytés (...),
- la culture du risque lié à l'eau, notamment les crues torrentielles, mais aussi les risques liés aux avalanches, aux glaciers,
- la culture du changement climatique et l'évolution de la ressource en eau.

2. Valoriser les approches du paysage de la convention européenne des paysages et de l'agroécologie

Les berges de gaves sont à considérer comme de potentiels espaces publics, de loisir, comme des espaces reliés aux cultures du pyrénéisme, du thermalisme, de l'agropastoralisme, de l'hydroélectricité et naturaliste. Cette dimension culturelle doit être intégrée aux projets d'aménagement. L'approche paysagère, au sens de la convention européenne du paysage telle qu'utilisée dans ce plan paysage, est un bon outil pour aller vers cette nécessaire transversalité entre Nature et Culture.

La biodiversité, la gestion intégrée des milieux et les vertus de la gestion agropastorale peuvent encore être davantage mises en valeur dans les projets autour des gaves, grâce à l'approche de l'écologie du paysage telle que mobilisée dans le projet de plan de gestion agro écologique dans la vallée du Barèges (Cf retour d'expérience page suivante).

Ces deux approches ne se substituent pas l'une à l'autre, ne sont pas équivalentes et doivent être utilisées de façon complémentaire.

3. Réaliser un livret de référence sur le traitement des berges, des ponts, des canaux des rigoles dans l'espace urbain et le long des routes

Il est proposé la réalisation d'un livret de référence sur le traitement des berges, des ponts, des canaux des rigoles dans l'espace urbain et le long des routes avec matériaux, volumes et implantations des parapets, rambardes, canaux, plantations et entretien des berges. Ce livret pourra être coordonné par le CAUE avec le concours d'un paysagiste et d'un agroécologue. Il devra être réalisé à partir d'exemples concrets, en concertation avec les services routes du département, les animateurs Natura 2000, GEMAPI et Contrat de Rivière du PLVG....

Les matériaux des gaves, galets et rochers sont caractéristiques du patrimoine de ce territoire et des demandes existent pour les utiliser en réhabilitation, aménagement et constructions patrimoniaux très ponctuels. Aujourd'hui l'exploitation privée et commerciale de ces matériaux est illégale du fait des nombreux impacts écologiques qu'elle a pu générer à échelle industrielle. Le PLVG a réalisé un plan de gestion des matériaux du gave, qui sont parfois prélevés et réutilisés plus loin sur le gave. Il est proposé d'étudier lors de la réalisation du livret, la possibilité de mettre en scène ces matériaux des rivières de façon tout à fait ponctuelle, sur des espaces publics et de valorisation patrimoniale, reconnus d'intérêt général avec un contrôle strict de l'utilisation, en alternative à l'importation de matériaux espagnols ou chinois.



Utilisation des galets dans l'architecture vernaculaire et les espaces publics / source étude Gouyou Beauchamps - Barsacq - 2008

Retour d'expérience /

Vulgarisation autour de l'eau et de l'adaptation aux effets du changement climatique à Grenoble-Alpes-Métropole et à la ville de Grenoble

Dans le cadre du PCAET, l'agglomération et la ville de Grenoble ont mis en place une politique de sensibilisation de la population et des techniciens autour du changement climatique, de l'évolution de la ressource eau et des espaces de fraîcheur.



Une plus grande fréquentation des lieux de fraîcheur.



Une augmentation généralisée des besoins en eau.



Une exposition accrue des habitants et des publics sensibles.



Gestion des eaux pluviales et des inondations

En matière d'aménagement, la prise en compte du risque d'inondation.

En termes de gestion du ruissellement et des réseaux d'assainissement.

Les initiatives et informations sont regroupées sur le site de l'agglomération dans un espace dédié à voir ici :

- Plaquettes de sensibilisation comme ci-dessus par exemple ([à voir ici](#)),
- Veille sur des articles traitant de la problématique et des expérimentations en cours, articles présentés [ici sur le site de l'agglomération](#) comme par exemple "Comment les territoires innovent pour gérer durablement l'eau" [à voir ici](#),
- Expérimentations dans d'autres territoires comme par exemple [ici à Bruxelles...](#),
- Valorisation de films et d'un rapport de stage sur les inondations d'un cours d'eau [à voir ici](#)
- Entretiens avec des acteurs de l'eau [à voir ici](#) (...)

4. Mobiliser les compétences de paysagistes et agro écologues pour la conception des projets

Il est proposé que les aménagements de bords de gave, y compris les ouvrages de prévention des crues, intègrent systématiquement des spécialistes de ces approches, paysagiste et agroécologue dans les équipes d'étude. Les conseils en paysages identifiés dans les moyens d'action fiche 2 pourront également être mis à profit.

Cette compétence pourrait être mobilisée via les conseils identifiés paysagistes conseil de l'Etat, DREAL et CAUE, ou encore :

- via la présence d'un paysagiste et d'un agro écologue dans les équipes d'étude,
- via un marché à bon de commande pour disposer à la demande d'un paysagiste et d'un agro écologue. Ce dispositif de marché à bon de commande aurait l'intérêt d'une grande souplesse pour produire notes d'enjeu, esquisses, éléments de mission d'études complémentaires au gré des besoins.

Retour d'expérience /

Projet de mise en place d'un plan de gestion agroécologique dans la vallée de Barèges

Le bureau d'études Eco-Altitude, spécialisé en ingénierie écologique des végétations pyrénéennes, avec le partenariat du PLVG, de l'INP Toulouse et de l'ENSAT a réalisé une étude de faisabilité d'un plan de gestion agroécologique qui prend en compte la partie amont du bassin versant du Bastan à partir du village de Barèges.

Les objectifs du projet sont de :

- Limiter l'érosion des sols et les inondations.
- Développer avec les différents acteurs des modes de gestion des sols plus agroécologiques.
- Elaborer un schéma d'aménagement pour limiter les dégradations environnementales.

Une étude environnementale a été réalisée, qui fonde scientifiquement les préconisations présentées. Les dynamiques d'érosion des sols, les gestionnaires impliqués, les modes de gestion ont été intégrés à la réflexion de façon très large. Elle est actuellement complétée par les deux projets de recherche suivants :

- **Projet ECO-MOUNTAIN** (Objectif : Mieux comprendre les mouvements d'eau et de sédiments le long des versants. Evaluer les services écosystémiques assurés par les sols et les végétations. Portage INRAE AMAP avec la participation du CNRS CEFE et des bureaux d'études spécialisés ASUP (pédologie) et Eco-Altitude (agroécologie). Durée du projet 2020-2022.
- **Projet Top Sol** (Objectif : Réaliser une description et une cartographie fine des sols dans le cadre du programme national « Secteurs de référence sur la connaissance des sols. Portage ASUP (Laurent Rigou) avec la participation de l'INRAE et d'Eco-Altitude. Durée du projet 2021-2023.

Plus concrètement, trois restaurations écologiques ont été mises en œuvre en 2020 pour revégétaliser des terrains dégradés (abords d'une piste réaménagée qui mène au Pic du midi de Bigorre, un tronçon de piste de ski au niveau du col du Tourmalet et un talus remanié suites à des travaux d'EDF sur la prise d'eau de Cabadur à Barèges. De 2021 à 2023, 4 sites fortement dégradés par des aménagements et/ou crue de 2013 devraient progressivement être revégétalisés par leurs gestionnaires avec des semences d'origine locale. Les restaurations de végétations herbacées prévues ont pour objectif d'améliorer les propriétés des sols de manière à favoriser l'infiltration et la rétention des eaux de pluies. Elles ont aussi comme objectifs de préserver des végétations caractéristiques des Pyrénées, de favoriser l'entretien des sites par le pâturage et de limiter l'expansion des plantes exotiques envahissantes.



A.3.2 / ENTREtenir ET RESTAURER LES CANAUX, LES RIGOLES ET LE PETIT PATRIMOINE DE L'EAU

Etat des Lieux	Canaux et système d'irrigation sont des éléments majeurs du patrimoine agricole du territoire. Ils participent également à la régulation du ruissellement des eaux et à la protection des sols. Ces éléments de patrimoines sont aujourd'hui peu entretenus du fait des changements de pratiques.
Objectifs	Préserver un patrimoine agricole, paysager, communautaire, contribuer à protéger les sols et l'eau en tant que ressource ou que risque.
Description	Réaliser des inventaires du patrimoine de l'eau, évaluer les besoins en irrigation des agriculteurs riverains, mettre à plat le statut juridique des voies d'eau et droits d'eau particuliers et agriculteurs, mettre en place des chantiers en "coup de main" sur des secteurs test pour restaurer le patrimoine de l'eau.
Type d'action	Animation, prospective, aménagement, gestion
Portage suggéré	Communes, CCPVG
Collaboration	Habitants et usagers, associations patrimoniales, Commission agricole intercommunale, CCPVG, DDT, DREAL, département, CAUE
Financement	Plan de relance du gouvernement à voir ici notamment dans les axes "Tourisme durable", "Biodiversité des territoires, préservation des risques et renforcement de la résilience", DREAL et DDT pour le paysage et les risques, FEADER, Contrat Natura 2000 (FEADER/ Etat)- Région Occitanie
Estimatif	15 000€ par an pendant 10 ans pour réaliser des chantiers "en coup de main"
Indicateur de suivi	Réalisation de 3 chantiers par an
Actions - PVG	A.3.1, B.1.3
SCOT	Prescription : préserver et mettre en valeur les paysages de l'eau et le petit patrimoine
PMP	A.2.4, A.2.5

A.3.2 / ENTREtenir ET RESTAURER LES CANAUX, LES RIGOLES ET LE PETIT PATRIMOINE DE L'EAU

Etat des lieux

Canaux et système d'irrigation sont des éléments majeurs du patrimoine agricole du territoire. Ils participent également à la régulation du ruissellement des eaux. En effet, certains terrains, dont les canaux ont été abandonnés voient s'accroître le glissement de terrain et destruction de murets (Cauterets Mey Mount, Gèdre-Dessus ...).

Ces canaux et la maîtrise de cette eau ont donc un intérêt majeur autant d'un point de vue patrimonial que de gestion du risque mais également d'un point de vue agricole. L'irrigation des prairies et la possibilité d'une deuxième fauche par an est un enjeu pour les agriculteurs qui voient sécheresse et spéculation sur le foin s'accroître.

Objectifs

- Préserver un patrimoine agricole, paysager et communautaire.
- Aider au maintien des prairies, à la gestion des eaux de ruissellement, à la protection des sols

Description

Il est proposé l'entretien et la restauration de plusieurs canaux ou rigoles sur l'un ou plusieurs des secteurs tests.

Voici la méthode proposée :

- Inventaire cartographié du réseaux de rigoles et canaux.
- Mise à plat du statut juridique des voies d'eau ainsi que les droits à prélèvement de chacun, particuliers et agriculteurs.
- Evaluation du besoin et de l'envie des agriculteurs riverains d'user de cette eau pour leurs prairies de fauche.
- Inventaire du petit patrimoine lié à ce réseau.
- Restauration des voies d'eau et du petit patrimoine au vu des besoins estimés et des volontés des populations (habitants, usagers, touristes passionnés...) pour s'impliquer dans des chantiers de restauration "en coup de main".

L'inventaire des droits à l'eau sera un enjeu essentiel de cette action car justifiant d'un statut juridique de la pratique. Si besoin, de nouveaux accords écrits pourront être passés afin de pérenniser les investissements.

Des expérimentations d'irrigation par aspersion ont été réalisées dans plusieurs secteurs du territoire. Le développement de cette pratique devra être mis en parallèle avec la sauvegarde du patrimoine de canaux qu'elle devra renforcer et ne pas mettre à mal. Le PLVG a réalisé en concertation avec les services de l'Etat une charte définissant des méthodes d'entretien adaptées à la typologie du fil d'eau : cours d'eau, canaux, rigoles. Elle devra être utilisée et précisée au besoin. Le patrimoine de l'eau, rigoles, moulins, fontaine, lavoirs, leytes/lodge ... et l'usage de l'eau étant reconnus comme un enjeu partagé entre agriculteurs, habitants, communes et Etat, sa réhabilitation et son entretien semblent nécessairement devoir être partagés également. C'est pourquoi il est proposé le recours à des chantiers participatifs, des chantiers d'insertion et/ou du mécénat permettant l'implication de tous, chacun à son échelle.

Secteurs tests proposés :

Pentes du Davantaygue, canaux et rigoles de Luz, Esterre et Esquièze-Sère, plateau de Mey Mount à Cauterets, plateau de Saugué à Gavarnie-Gèdre, voir actions A.2.3 et A.2.4 du plan paysage Pyrénées Mont Perdu (...)

Expérience en cours :

Stage mené dans le cadre de l'animation Natura 2000 en 2021 « La gestion de l'eau dans les espaces agricoles du territoire de Gèdre-Gavarnie ».



Exemple d'atelier participatif
Remontage de murets de pierres sèches au grand Site du Canigò
<https://www.canigo-grandsite.fr/content/mission-accomplie-sur-le-pla-guillem>

Financement possible pour la remise en état des rigoles : FEADER, Contrat Natura 2000 (FEADER/Etat)- jusqu'à 100% des travaux, Région Occitanie - « restauration du patrimoine culturel » - jusqu'à 20% des travaux.

Irrigation à Gèdre Dessus

"On n'est plus très nombreux à irriguer. Nous, Lassalle, Soullère-Carrot et Labit. Nous, c'est Crampe de Gèdre-Dessus maison So de Labit. On irrigue avec le ruisseau du gave de Campbielh et la rigole s'appelle la rigole *dets litas*. *Litas* vient de *lit*, l'avalanche, parce qu'on l'a en face, versant sud du Soula de Campbielh. Il y avait vingt-deux rigoles à l'époque. Nous on en a deux, les moulins ça fait trois et puis il y avait celle du haut, y a longtemps que c'est fini et celle de Cours, là il y en a quatre quand même, de ce côté, du Soula de Campbielh, et l'Estaret. Nous, on utilise celle de *Litas* et celle du moulin. On irrigue pour le regain, pour la deuxième coupe, deuxième et troisième coupe ; nous on en fait trois, y a que nous qui en faisons trois, oh, pas partout, le foin, le regain et le petit regain. "



Extrait de "*Gavarnie sans le cirque*", Denis et Jean-Louis Crampe, page 82, Joseph Thirant, 2011

Lavoirs abreuvoirs et sources



Bordes



Saint-Savin



Bouix

Fontaines



Saint-Savin



Saint-Savin



Lau Balagnas



Salles



Beaucens

Canaux et rigoles



Préchac



Sère



Ouzous



Crédit photographiques Parc National des Pyrénées

Leyté

L'eau pour moudre et scier



Moulins à Ouzous



Scierie à eau de Salles-Sère

L'eau source de vie, énergie bienfaitrice / Source : étude d'Aménagement et d'Embellissement de 8 communes du Canton d'Argelès-Gazost
L. Gouyou Beauchamps - G. Barsacq - 2008

A.3.3 / AMÉNAGER OU REQUALIFIER LES PROMENADES DE BORD DE GAVE ET BASTAN

Etat des Lieux	L'eau est une valeur fondatrice qui structure le territoire des Vallées des Gaves. Habitants et visiteurs devraient pouvoir accéder aux gaves visuellement et physiquement, profiter et user de leurs paysages (promenade, pêche, eaux-vives, agriculture ...). Ces pratiques sont parfois contredites pour des raisons de mise en sécurité des berges, d'entretien des cheminements et des installations humaines, notamment au regard du risque d'inondation et à la fragilité biologique de ces milieux.
Objectifs	Révéler et valoriser les gaves en tant que paysage à part entière, vécu et entretenu, donner accès physiquement et visuellement aux berges, au saillhet, permettre la cohabitation des activités humaines et des milieux naturels, tout en prévenant les risques.
Description	<p><i>Il est suggéré que le PLVG , anime et coordonne la co-construction des projets autour des Gaves et du Bastan avec l'ensemble des parties prenantes, dans une approche transversale. Il s'agit aussi de valoriser l'approche paysagère et de restauration écologique :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>1. En vallée d'Argelès-Gazost, l'accessibilité et l'aménagement des berges de gave de Pau de Agos-Vidalos à Villelongue</i> <i>2. En vallée de Cauterets, l'accessibilité et la vue sur le gave de la Raillère à Cauterets et les vues sur le gave entre Cauterets à Pierrefitte</i> <i>3. En Pays Toy, l'aménagement et l'accessibilité des berges du Bastan de sa confluence au gave de Pau jusqu'à Barèges ou Tournaboup.</i> <i>4. En Val d'Azun, la réhabilitation du chemin des berges d'Arrens-Marsous à Aucun, ainsi que l'aménagement d'une voie cyclable d'Argelès-Gazost à Arrens-Marsous</i> <i>5. A Gavarnie-Gèdre, la mise en lien des travaux de sécurisation du Gave avec la valorisation patrimoniale de l'eau dans et entre les villages, l'accès aux bords de Gave pour le loisir.</i>
Type d'action	Animation, Programmation, planification, prospective, conseil, gestion
Portage suggéré	PLVG
Collaboration	CCPVG (tourisme, écologie, aménagement), Communes , acteurs du gave et habitants du territoires, acteurs du PAPI
Financement	Plan de relance du gouvernement à voir ici , FEADER, LEADER, POCTEFA
Estimatif	A estimer par site selon cahier des charges et étude préopérationnelle
Indicateur de suivi	Réalisation des études
Actions - PVG	A.1.4, B.1.1, B.2.1, B.2.2, C.1.3, C.2.4
SCOT	Prescription : préserver et mettre en valeur les paysages de l'eau et le petit patrimoine
PMP	A.2.2

A.3.3 / AMÉNAGER OU REQUALIFIER LES PROMENADES DE BORD DE GAVE ET BASTAN

Etat des lieux

Les berges de gaves sont à considérer comme de potentiels espaces publics, de loisir, comme des espaces reliés aux cultures du pyrénéisme, du thermalisme, de l'agropastoralisme, de l'hydroélectricité et naturaliste. Cette dimension culturelle doit être intégrée aux projets d'aménagement. L'approche paysagère, au sens de la convention européenne du paysage telle qu'utilisée dans ce plan paysage, est un bon outil pour aller vers cette nécessaire transversalité.

Les populations habitantes comme les visiteurs ressentent le besoin d'accéder aux gaves visuellement et physiquement, de profiter de leurs paysages et de pouvoir en user. Ces pratiques sont parfois limitées par la nécessité de mise en sécurité des berges, d'entretien des cheminements et des installations humaines, notamment au regard du risque d'inondation et à la fragilité biologique de ces milieux.

La cohabitation de ces usages de l'eau reste à organiser en articulant l'ensemble des dimensions de cette thématique majeure - protection contre le risque torrentiel, biodiversité et milieux humides, connaissance naturaliste, espaces symboliques et culturels de l'expérience pyrénéiste de la montagne et du thermalisme, espace public et de loisir, promenade, pêche, sports d'eaux-vives, utilisations agropastorales, hydroélectricité ...

Objectifs

- Révéler et valoriser symboliquement les gaves et Bastan en tant que paysage à part entière, vécu et entretenu.
- Donner accès physiquement et visuellement aux berges, au saillhet.
- Aménager la cohabitation des activités humaines et des milieux naturels tout en prévenant les risques.

Description

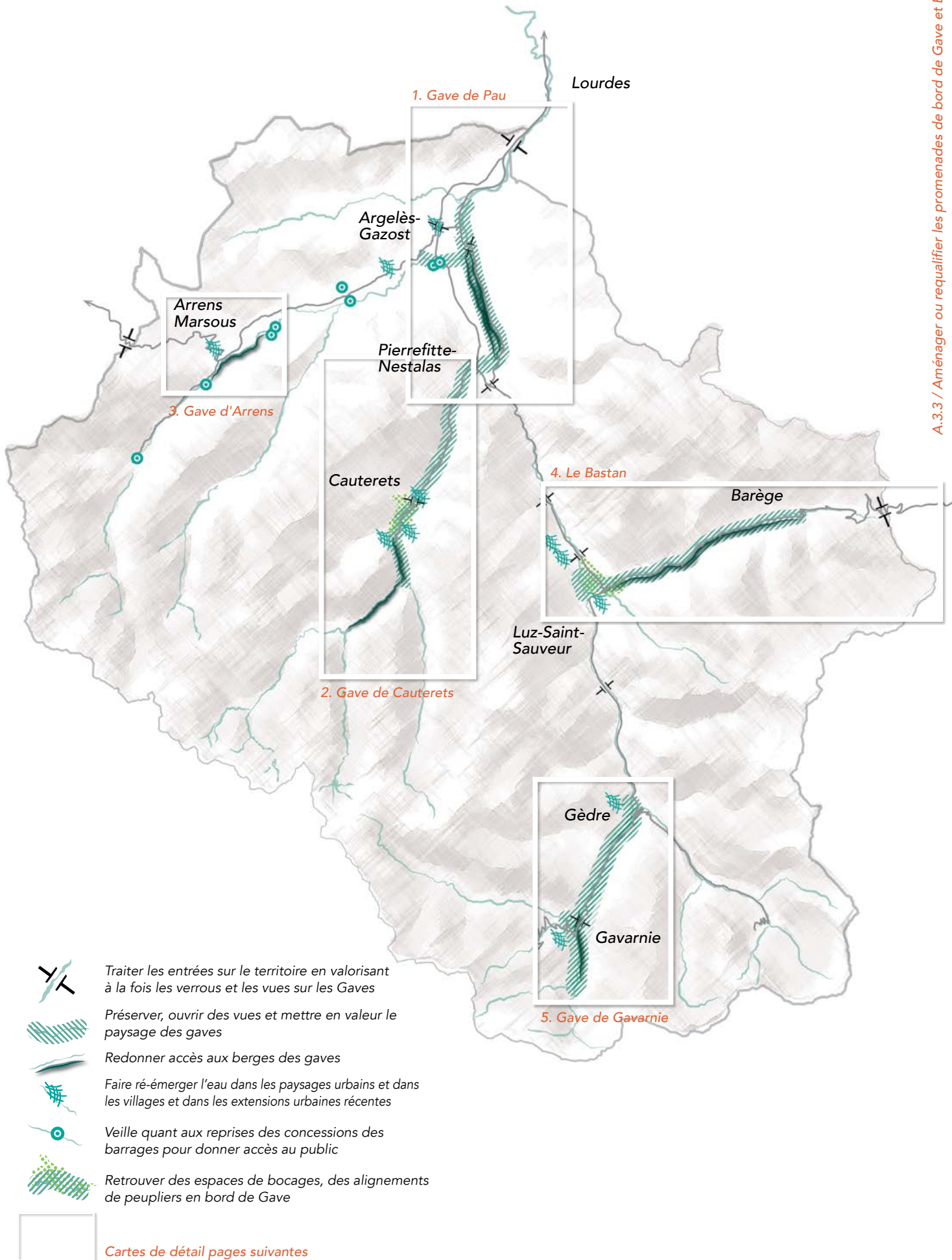
Le PLVG est aujourd'hui porteur de la compétence GEMAPI ainsi que des contrats de rivière. Il anime les discussions autour des gaves (Comité Technique régulier et animations auprès des populations). Il a également pour mission d'entretenir, de surveiller et d'aménager leurs berges.

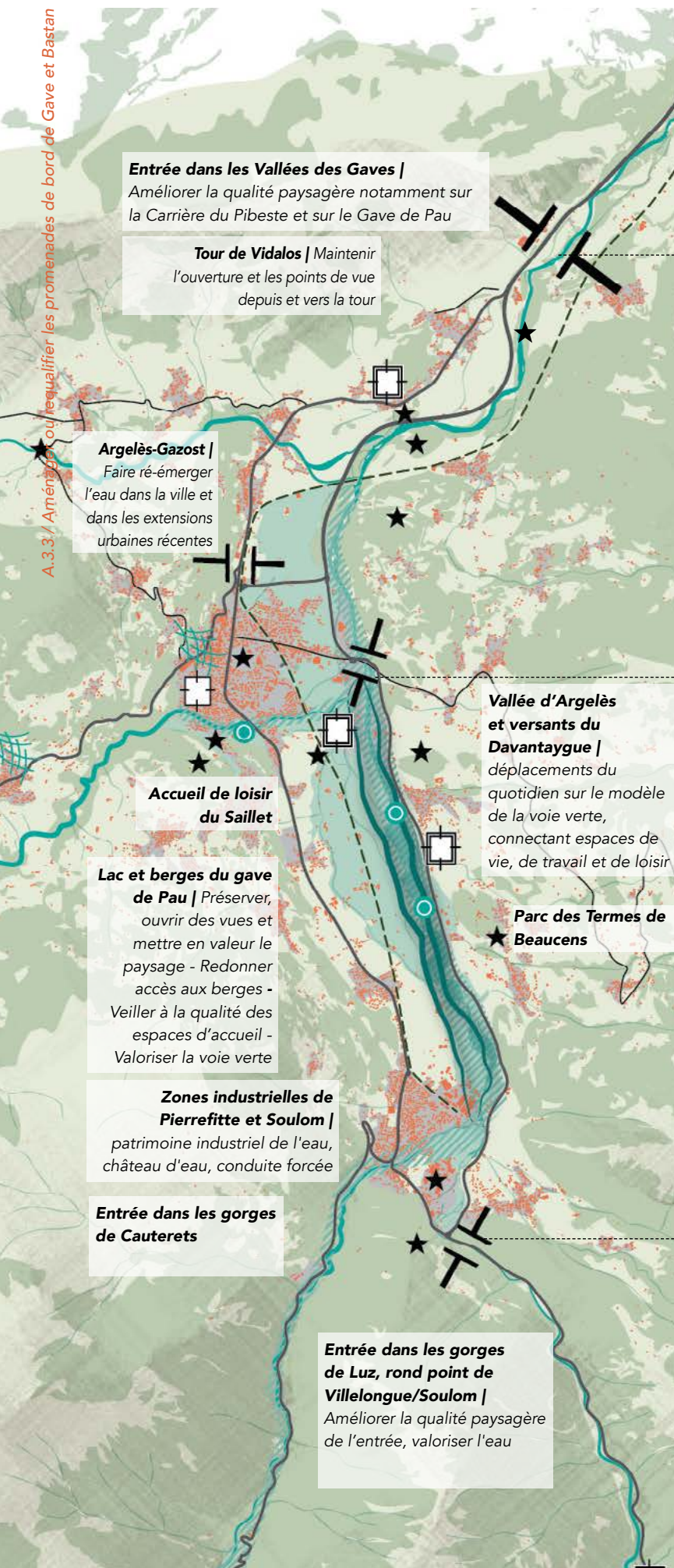
Il est donc proposé qu'il soit animateur et qu'il coordonne avec l'ensemble des parties prenantes la construction de projets d'aménagement de plusieurs lieux et abords de Gaves.



Le paysage des Gaves étant en premier lieu perçu depuis la route, il s'agira également de faire le lien avec les services du Département en charge. Le bureau d'études Eco-Altitude réalise actuellement un projet agroécologique de restauration de l'amont du bassin versant de Barèges, une excellente approche en écologie du paysage, à remobiliser dans les projets.

Les principaux lieux et problématiques identifiés sont déclinés en pages suivantes.





Entrée dans les Vallées des Gaves

Le Gave vécu comme parc des berges et espace public

Entrée dans les Gorges

1. Sentier des berges du Gave et du lac en vallée d'Argelès-Gazost

Divers enjeux et ambitions concernent ce secteur : quel avenir du barrage (propriété et déconstruction probable ?), espaces de stationnement, cheminements existants et continuités à créer ou recréer, zones de remobilisation des berges du gave, probables modifications des berges lors de prochaines crues... Ces questionnements ont aujourd'hui tendance à être traités de façon ponctuelle au cas par cas, mais mériteraient d'être regardés dans leur ensemble afin de trouver consensus et des économies d'échelle.

Un plan de référence pourrait être décrit sur un périmètre plus ou moins large depuis Agos-Vidalos jusqu'à Villelongue afin de traiter de manière cohérente l'entrée du territoire. Dans ce cadre plusieurs portions de promenades sont aménageables, soit ponctuellement (chemins, bancs, stationnements, accès pour les professionnels) ou via un aménagement global sous la forme d'un « parc du gave de Pau », d'un « parc des berges ». Ce dernier pourrait prendre en compte le site du Sailhet à Lau-Balagnas, l'ancien Lac des Gaves et le chemin des berges d'Argelès-Gazost à Ayzac-Ost/Boô. Devront être pris en compte : le barrage, le lac des gaves, les stations d'épuration de Beaucens et de Préchac, les prises d'eau de la Truite des Pyrénées, identifier et vulgariser les zones d'expansion des crues. Il serait également nécessaire de réaliser un état des lieux des propriétés et d'établir des droits de passage, afin de sécuriser juridiquement les accès aux promenades. Les besoins et coûts de gestion devront être établis.

Les paysages ouverts et vastes du Gave de Pau en vallée d'Argelès-Gazost



A.3.3 / Aménager ou requalifier les promenades de bord de Gave et Bastian





2. Promenade en amont de l'esplanade des Œufs à Cauterets

Il est proposé le séquençage du gave de Cauterets en trois tronçons :

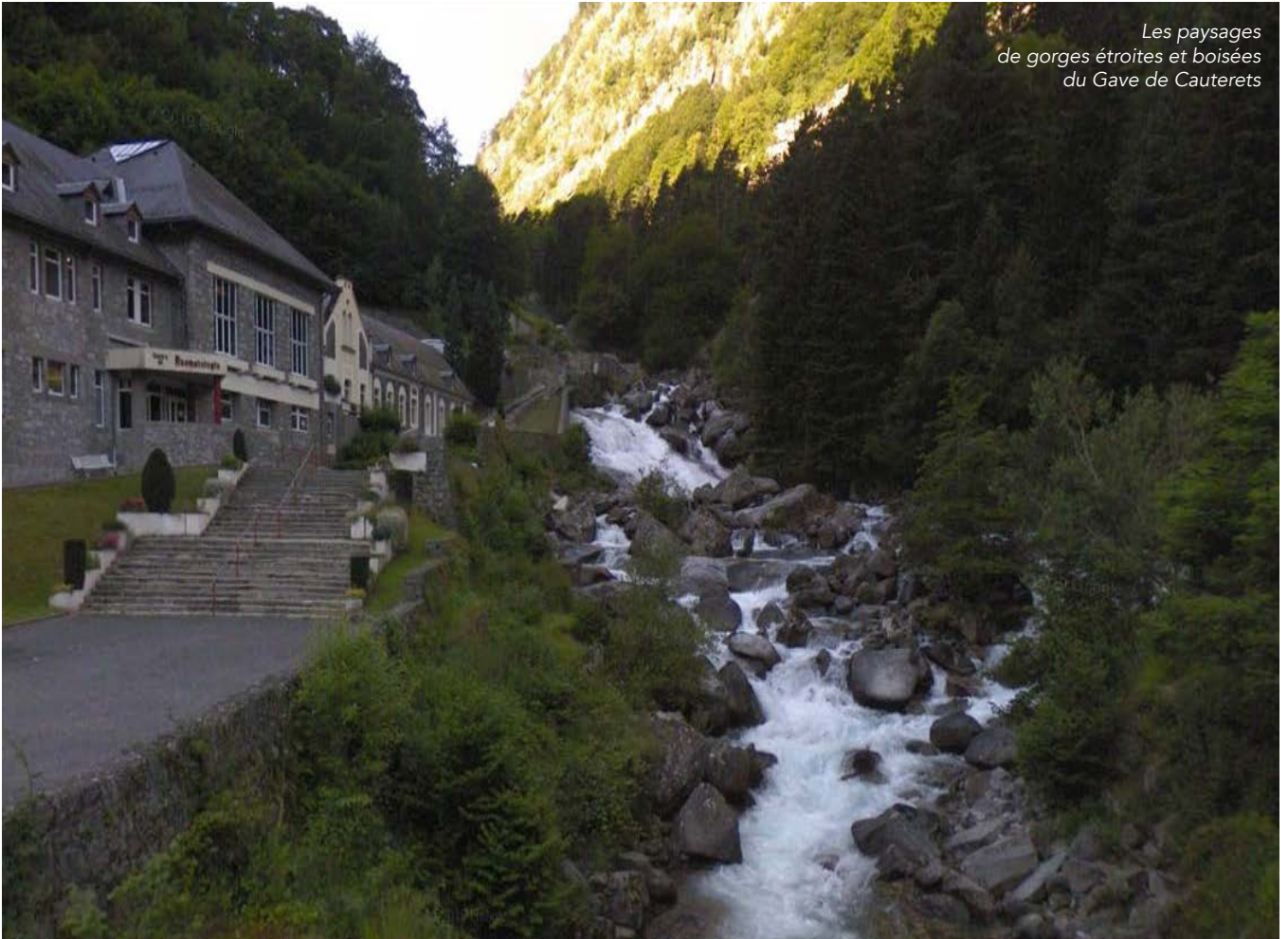
- De la Raillère à Cauterets où seront programmés et aménagés accès et visibilité du gave.
- Dans centre-ville où seront travaillées visibilité et qualité des façades sur le gave.
- De Cauterets à Pierrefitte où seront repérés et entretenus points de vue sur le gave et patrimoines des gorges depuis la route et la voie verte.

De Cauterets à Pierrefitte - Route des Gorges

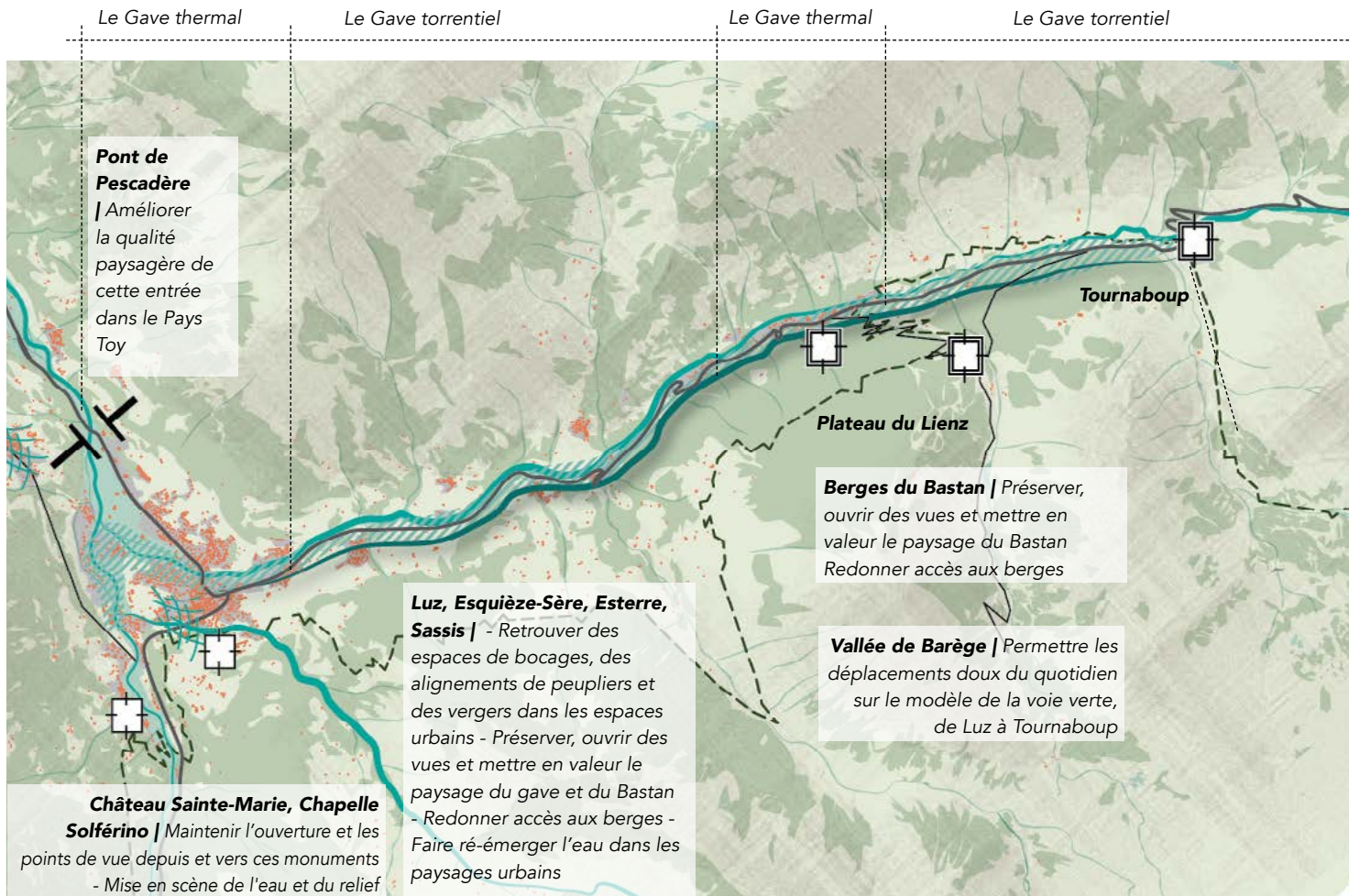
Dans Cauterets

De la Raillère à Cauterets

Les paysages
de gorges étroites et boisées
du Gave de Caunterets



A.3.3 / Aménager ou requalifier les promenades de bord de Gave et Bastian





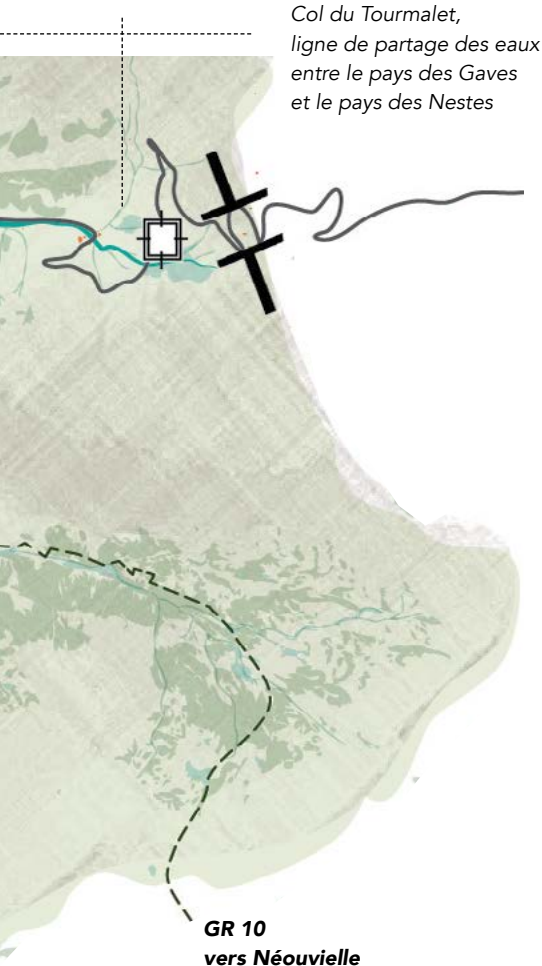
Les paysages ouverts de prairies bocagères et plantés d'alignements dans la vallée du Bastan

3. Promenade le long du Bastan

Les berges du Bastan, de sa confluence avec le gave de Pau jusqu'à Barèges et Tournaboup ont beaucoup souffert des crues de 2013 : ripisylve disparue, émergence de nombreux galets et rochers, reconstructions lourdes de berges et d'ouvrages de protection ont profondément modifié le paysage de ce fond de vallée et les cheminements qui permettaient d'en profiter ont en partie disparu.

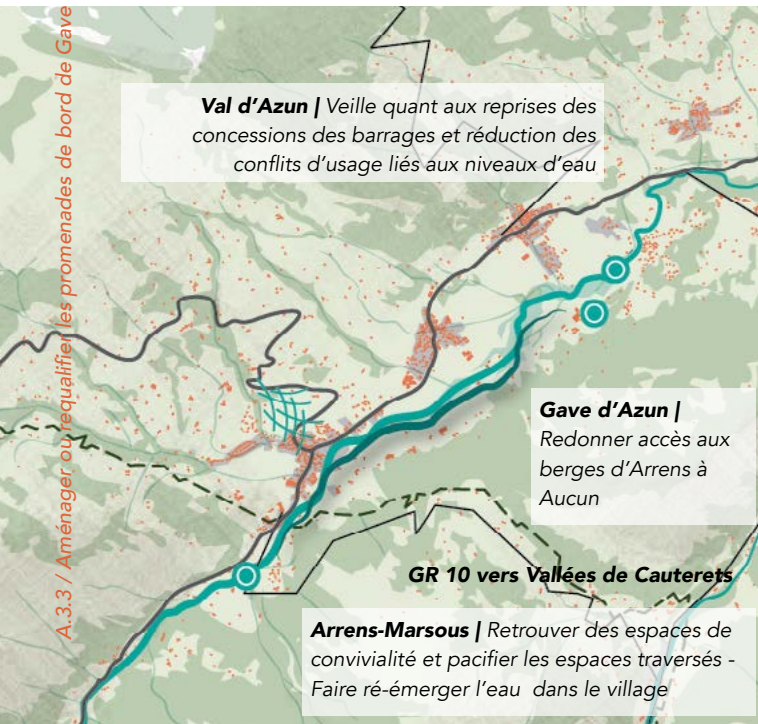
Il est proposé la réalisation, en concertation, d'un projet global travaillant la reconstruction de ce paysage par la plantation et la création d'un cheminement sur la base des réflexions déjà en cours dans les communes de Luz, Esquièze-Sère, Esterre et Barèges.

Ce travail devra être croisé avec les travaux en cours de restaurations écologiques sur la partie amont du bassin-versant de Barèges. Il sera également l'occasion d'un travail de co-construction et de sensibilisation auprès des propriétaires fonciers sur leurs droits et devoir ainsi que leur rôle dans l'entretien des berges.



Col du Tourmalet, ligne de partage des eaux entre le pays des Gaves et le pays des Nestes

GR 10
vers Néouvielle



4. Chemin des berges en Val d'Azun

Il est proposé le réaménagement du sentier le long des berges entre Arrens-Marsous et Aucun. Il s'agira de négociations de passage, de petites missions de maîtrise d'œuvre ainsi que d'un travail sur l'accompagnement végétal. Ce travail pourrait être l'occasion d'un questionnement sur l'avenir des usages du gave suite aux reprises de concessions des barrages à l'horizon 2023.

Une étude en cours portée par la CCPVG vise l'aménagement d'une liaison cyclable entre Argelès-Gazost et Arrens-Marsous. L'itinéraire longera en partie le gave d'Azun et devra également, dans sa réalisation, tenir compte d'intégration, mais aussi de valorisation des paysages.



5. Sentier le long du Gave entre Gèdre et Gavarnie et berges du Gave de Gavarnie

Le Gave de Gavarnie devrait être le fil conducteur majeur pour mettre en scène de l'arrivée sur le cirque, la grande cascade, le glacier, patrimoines emblématiques du pyrénéisme. La présence de l'eau évocatrice de la richesse du versant français reste à révéler au long du parcours (cascades, bords de gave, moulins, patrimoine hydroélectrique ...). Par ailleurs, de superbes perspectives sur le cirque et le village sont notables sur le plateau de Saugué. Les travaux projetés sur les bords de gave dans le cadre du PAPI sont cantonnés à la dimension technique du risque de crue. Il est proposé de mettre en place une étude projet pour révéler ces patrimoines de l'eau, mettre en scène les arrivées voiture, étudier la faisabilité d'une boucle à pied entre Gèdre et Gavarnie passant par Saugué et les bords du gave, proposer un itinéraire alternatif pour le GR 10, passant par ces patrimoines et relié à la boucle du Mont perdu. Ces éléments sont détaillés dans le plan paysage Pyrénées Mont Perdu.



A.3.3 / Aménager ou requalifier les promesses de bord de Gave et Bastan

GR 10
proposer une variante vers le tour du Mont Perdu, avec vue sur le glacier et la grande cascade du cirque de Gavarnie

Vue sur le gave et la grande cascade au pied de la muraille du cirque - Photographie P. Meyer



AXE - A | MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DE SES PAYSAGES

AXE - B | BIEN ACCUEILLIR LES VISITEURS ET PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Objectif B.1 | Concevoir un accueil et des perceptions à la hauteur de sites d'altitude d'exception

B.1.1 / Elaborer un plan de référence de l'axe Agos-Vidalos/Soulom en tant que porte d'entrée du territoire

B.1.2 / Préserver les valeurs et la qualité des paysages des sites d'altitude

B.1.3 / Collecter, construire et valoriser les récits du territoire et des paysages

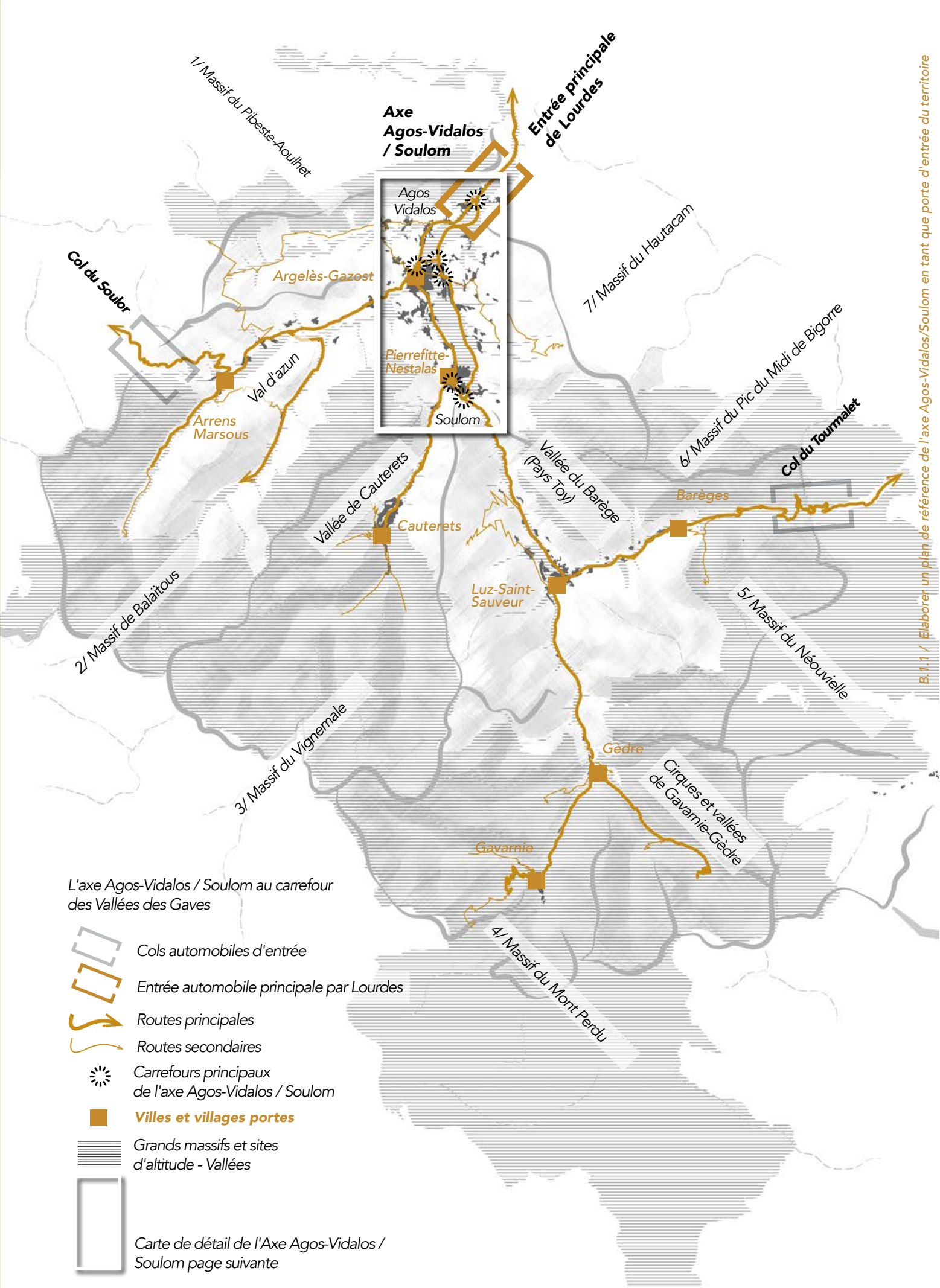
Objectif B.2 | Structurer le réseau de sentiers comme vecteur de découverte des paysages, exceptionnels et du quotidien

Objectif B.3 | Soigner la qualité des routes et de leurs abords, paysage du quotidien et de découverte du territoire

AXE - C | VIVRE DANS ET GRÂCE AU PAYSAGE DE MONTAGNE, CONCILIER LES PRATIQUES

B.1.1 / ELABORER UN PLAN DE RÉFÉRENCE DE L'AXE AGOS-VIDALOS/SOULOM EN TANT QUE PORTE D'ENTRÉE DU TERRITOIRE

Etat des Lieux	<p>L'axe Agos-Vidalos / Villelongue est une porte d'entrée et un carrefour majeur vers l'ensemble des vallées pour le territoire des Vallées des Gaves, une position particulièrement stratégique pour sa découverte par les visiteurs, mais aussi pour les déplacements du quotidien.</p> <p>Le territoire révèle ses paysages depuis la 2X2 voies, puis tout au long de la RN qui traversent la plaine agricole, longent le gave de Pau et le sailhet, offrent des points de vue sur les villages et sur les sommets entourant les vallées.</p> <p>Cette position stratégique et particulièrement visible est également recherchée pour le développement d'activités économiques et commerciales que l'on voit s'implanter à Argelès-Gazost, Préchac, Beaucens, etc... D'autres équipements nécessaires (hangars agricoles, mais aussi stations d'épuration, etc...) ponctuent également ce secteur. Enfin, les extensions de villages tendent à gagner la plaine agricole.</p>
Objectifs	Affirmer la qualité paysagère et le rôle de porte d'entrée du territoire et de carrefour vers les autres vallées à travers la préservation des paysages et points de vue sur le gave, sailhet, villages et sommets. Inciter à l'intermodalité, connecter les espaces de vie, de travail, de loisir, d'accueil, améliorer les déplacements du quotidien.
Description	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser décideurs et aménageurs à l'intérêt de soigner le paysage et préserver les points de vue de l'axe Agos-Vidalos/Villelongue en tant que porte d'entrée du territoire. Définir un plan de référence afin d'intégrer les enjeux de préservation du paysage et des points de vue à la gestion et au développement de l'entrée du territoire. Créer un comité technique mutualisé entre les actions B.1.1, B.1.2., B.2.1, B.2.2, B.3.1, B.3.3 dit Comité "déplacements, itinéraires et paysages" <p>Le cahier des charges de l'étude devra intégrer des problématiques transversales : déplacements et intermodalités, paysage et patrimoines (naturels et culturels), développement urbain, agriculture, développement économique et commercial...</p>
Type d'action	Planification, programmation, aménagement, gestion
Portage suggéré	CCPVG
Collaboration	Comité Technique "déplacements, itinéraires et paysages" mutualisé entre les actions B.1.1, B.1.2., B.2.1., B.2.2. / Département, Etat, ATVG, communes, PLVG, CAUE, paysagiste conseil de l'Etat, associations et institutions des patrimoines, gestionnaires et usagers du réseau de routes et de sentiers, pour les loisirs et la production...
Financement	Plan de relance du gouvernement à voir ici , DDT, Département, Région
Estimatif	80 000€
Indicateur de suivi	Réalisation de l'étude et mise en place du plan de référence
Actions - PVG	A.3.4, B.1.1, B.1.2., B.1.3, B.2.1, B.2.2, B.3.1, B.3.3, C.1.3, C.2.4
SCOT	Prescription : Soigner la qualité des entrées du territoire / Préserver et mettre en valeur le cadre de vie / Identifier, préserver et mettre en valeur les éléments paysagers constitutifs de l'identité Montagne Pyrénées.
PMP	A.1.1



L'axe Agos-Vidalos / Soulom au carrefour des Vallées des Gaves

-  Cols automobiles d'entrée
-  Entrée automobile principale par Lourdes
-  Routes principales
-  Routes secondaires
-  Carrefours principaux de l'axe Agos-Vidalos / Soulom
-  Villes et villages portes
-  Grands massifs et sites d'altitude - Vallées
-  Carte de détail de l'Axe Agos-Vidalos / Soulom page suivante

B.1.1 / Elaborer un plan de référence de l'axe Agos-Vidalos/Soulom en tant que porte d'entrée du territoire

B.1.1 / ELABORER UN PLAN DE RÉFÉRENCE DE L'AXE AGOS-VIDALOS/SOULOM EN TANT QUE PORTE D'ENTRÉE DU TERRITOIRE

Etat des lieux

Comme on peut le voir sur la carte en page précédente, l'axe Agos-Vidalos / Soulom constitue une porte d'entrée majeure sur le territoire des Vallées des Gaves, du fait de l'entrée principale par Lourdes, mais aussi parce que c'est ici que se situent les principaux carrefours qui desservent les autres vallées de la communauté de communes : Pentes de Davantaygue, Val d'Azun, Vallée de Cauterets, Vallée du Barège (Pays Toy), comprenant la Vallée de Luz, la Vallée du Bastan, les Cirques et Vallées de Gavarnie-Gèdre.

Cette situation de "porte d'entrée" et de "carrefour" vers les autres vallées place l'axe Agos-Vidalos / Soulom dans une position particulièrement stratégique vis à vis des visiteurs pour la découverte de ce territoire, mais aussi par rapport aux déplacements du quotidien pour les habitants des vallées.

Aujourd'hui, la qualité paysagère de cet axe ne permet pas toujours de révéler les patrimoines et les richesses du territoire de la Communauté de communes. Ce rôle stratégique d'accueil, de révélation des paysages et de distribution des flux pourrait être amélioré au bénéfice de tout le territoire.

Objectifs

- Améliorer la qualité paysagère de l'axe Agos-Vidalos / Soulom, affirmer son rôle de porte d'entrée sur le territoire.
- Améliorer la lisibilité des autres vallées, des routes belvédères de découverte, clarifier les orientations et affirmer le rôle de carrefour.
- Inciter à l'intermodalité, connecter les espaces de vie, de travail, de loisir et d'accueil.
- Mettre en avant la question des déplacements du quotidien sur le territoire.
- Favoriser la transversalité dans la gestion de l'axe, pour tenir compte des fonctions nécessaires ou à développer : déplacements, loisirs, activités économiques, agriculture...

Description

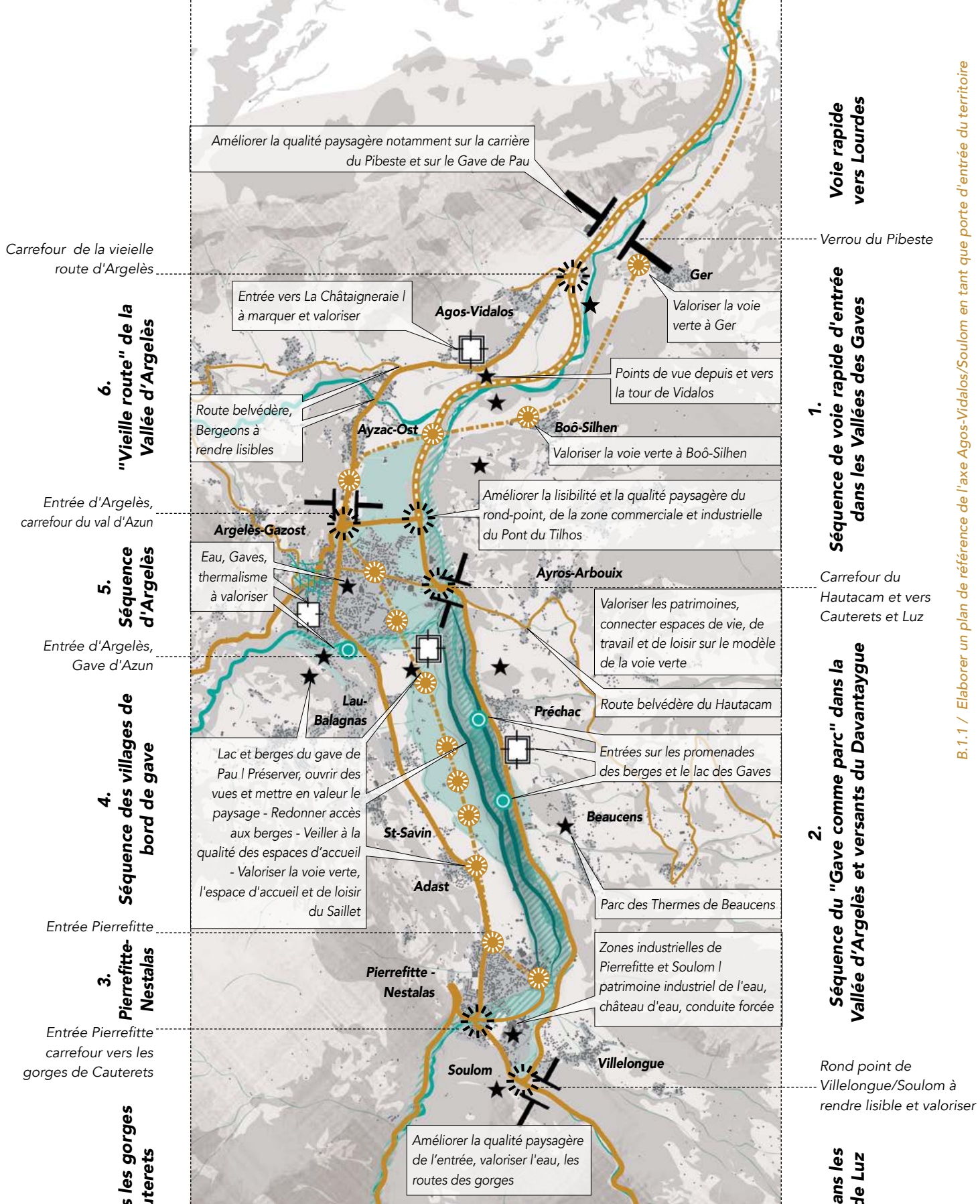
La route et les déplacements automobiles constituent les premières possibilités d'accès aux paysages, aux sites, aux patrimoines naturels et culturels, mais aussi aux équipements, services, lieux de vie et d'accueil, espaces de production sur le territoire (...). Aussi, l'aménagement de l'axe Agos-Vidalos / Soulom concerne l'ensemble du territoire de la communauté de communes et de très nombreux enjeux comme le tourisme, la valorisation des paysages, l'agriculture, les déplacements du quotidien, le développement urbain, économique, la protection et la valorisation des patrimoines naturels et culturels (...).

Il est proposé de mettre en place un plan de référence de l'axe Agos-Vidalos / Soulom pour mettre en lien un certain nombre d'actions du plan paysage sur l'axe Agos-Vidalos / Soulom (partie 1, actions A.3.1, A.3.4, B.1.2., B.1.3, B.2.1., B.2.2., B.3.1, C.1.3). Au vu de l'enjeu et de la complexité du sujet, il est proposé la mise en place d'une consultation et d'une étude pour ce plan de référence.

La carte sur la page ci-contre propose une première lecture des séquences possibles pour la clarification des parcours de l'axe. Elles sont travaillées sur chacune des "rives", soit 6 séquences. Les grands verrous des vallées, les carrefours principaux, les transitions entre ambiances, entre espaces urbanisés et agricoles ont permis de déterminer cette première lecture en séquences. Tout au long du parcours, certains enjeux et patrimoines ont été relevés, cependant ce travail n'est pas exhaustif et devra être amendé au cours de l'élaboration du plan de gestion.

La constitution de comités techniques et de pilotage sera importante pour répondre au besoin de transversalité. Il est proposé de créer et mutualiser un Comité "déplacements, itinéraires et paysages" avec les actions qui concernent la valorisation des parcours et des destinations sur le territoire, c'est à dire B.1.1, B.1.2., B.2.1., B.2.2.

L'équipe en charge de l'étude devra rassembler les compétences suivantes : déplacements, paysage et patrimoines (naturels et culturels), tourisme, urbanisme, agriculture.



6. "Vieille route" de la Vallée d'Argelès

5. Séquence d'Argelès

4. Séquence des villages de bord de gave

3. Pierrefitte-Nestalas

Entrée dans les gorges de Cauterets

1. Séquence de voie rapide d'entrée dans les Vallées des Gaves

2. Séquence du "Gave comme parc" dans la Vallée d'Argelès et versants du Davantaygue

Entrée dans les gorges de Luz

L'axe Agos-Vidalos / Soulom au carrefour des Vallées des Gaves (Détail)

- | Déplacements | | Lieux d'intérêt | |
|--------------|--|-----------------|-------------------------------------|
| | Voie rapide | | Patrimoines à proximité du parcours |
| | Routes principales | | Patrimoine de l'eau dans l'urbain |
| | Routes secondaires | | Promenades en bord de berges |
| | Voie verte | | Concessions et barrages à valoriser |
| | Intermodalités potentielles | | Entrées depuis l'urbain |
| | Carrefours principaux à rendre lisibles et valoriser | | Entrées hors de l'urbain |
| | Verrous marquant les vallées | | |

B.1.2 / PRÉSERVER LES VALEURS ET LA QUALITÉ DES PAYSAGES DES SITES D'ALTITUDE

Etat des Lieux	<p>Le territoire bénéficie d'une densité de sites d'altitude reconnus et portant des valeurs culturelles, patrimoniales et paysagères remarquables. Recherchés par les visiteurs, ils font aujourd'hui l'attractivité du territoire.</p> <p>Les entrées et lieux d'accueil aux abords de ces sites ont fait l'objet d'aménagements parfois importants : espaces de stationnement, stations de ski, commerces, auberges...</p> <p>En particulier les espaces de stationnement sont souvent surdimensionnés pour faire face aux besoins importants seulement quelques jours par an et constituent des immenses plaques de bitumes imprévues dans les paysages d'altitude. Une doctrine de recul de ces parkings est actuellement à l'œuvre, avec des études d'aménagement disparates dans leur approche des lieux. Notamment les activités de gestion et production (agropastoralisme, forêts, barrages), les loisirs des habitants, la dimension culturelle des paysages passent parfois au second plan, derrière la dimension naturelle de ces sites, générant des conflits dans les approches de gestion et aménagement.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer les qualités paysagères des sites d'altitude pour une expérience de visite à la hauteur de ces sites d'exception. • Concilier les pratiques des visiteurs, habitants et exploitants. • Valoriser l'ensemble des valeurs patrimoniales, naturelles et culturelles, des sites d'altitude et des paysages culturels vivants. • Traiter les parkings et infrastructures d'accueil de manière qualitative, à la hauteur de ces patrimoines d'exception.
Description	<p><i>Concevoir ces lieux d'accueil sur les sites comme de véritables "entrées".</i></p> <p><i>Elaborer une méthodologie et un référentiel communs pour l'aménagement des entrées et des sites d'altitude. Situer ces entrées dans les motifs de paysage pour mieux les intégrer, valoriser l'image du territoire et des paysages.</i></p> <p><i>Décliner des plans de références pour la gestion et l'aménagement des sites d'altitude et leur porte d'entrée, tenant compte de la méthodologie commune et avec l'objectif de préserver et valoriser les valeurs communes et les valeurs spécifiques à chacun des sites.</i></p> <p><i>Constituer des comités de gestion rassemblant l'ensemble des acteurs pour chaque site.</i></p>
Type d'action	Planification, programmation, aménagement, gestion
Portage suggéré	A adapter selon les sites.
Collaboration	Comité Technique "déplacements, itinéraires et paysages" mutualisé entre les actions B.1.1, B.1.2., B.2.1, B.2.2, B.3.1, B.3.3 / Département, Etat, ATVG, Région, communes, CCPVG...
Financement	Plan de relance du gouvernement à voir ici
Estimatif	40 000€ par étude globale d'entrée de site, à adapter selon les sites
Indicateur de suivi	Suivi des études globale d'aménagement d'entrées de sites + paysagiste concepteur dans l'équipe
Actions - PVG	B.1.1, B.1.2., B.2.1, B.2.2, B.3.1, B.3.3 et B.1.3, Motifs de paysage décrits dans la partie I
SCOT	Prescription : identifier et protéger les panoramas et points de vue. Prescription : veiller à préserver la qualité des sites d'altitude
PMP	B.1.1, B.1.2, B.1.3, B.1.4

B.1.2 / PRÉSERVER LES VALEURS ET LA QUALITÉ DES PAYSAGES DES SITES D'ALTITUDE

Etat des lieux

Les paysages et sites d'altitude font aujourd'hui l'attractivité du territoire. Cols, sommets, vues lointaines, paysages et reliefs monumentaux, biodiversité et exploits sportifs sont recherchés par les visiteurs.

Les lieux d'accueil de ces sites d'altitude sont marqués et banalisés par des infrastructures et aménagements importants, espaces de stationnement, stations de ski, commerces, auberges (...). La généralisation de l'automobile a généré de très grands espaces de stationnement d'altitude, longtemps considérés comme de simples aires de stockage des véhicules. Une doctrine de recul de ces parkings est actuellement à l'oeuvre sur l'ensemble du territoire national, adoptée par de nombreux gestionnaires de sites.

Certains sites ont déjà fait l'objet d'études et même d'aménagements visant le recul de la voiture sur le territoire (Pont d'Espagne dans les 90's, Cirque de Troumouse en 2021...). Les usages liés à l'exploitation agropastorale des estives, des forêts et barrages ainsi que les usages de loisir quotidien des habitants passent notamment parfois au second plan, générant des conflits d'usage, les paysages culturels¹ et les patrimoines de l'agropastoralisme sont aussi trop peu valorisés par rapport à la dimension naturelle de ces paysages.

Objectifs

- Restaurer les qualités paysagères des sites d'altitude pour une expérience de visite à la hauteur de ces sites d'exception.
- Concilier les pratiques des visiteurs, habitants et exploitants, sur des sites qui sont aussi des espaces de loisirs quotidiens et des outils collectifs de production.
- Valoriser l'ensemble des valeurs patrimoniales des sites d'altitude et des paysages culturels vivants, en particulier les dimensions naturelles et culturelles.
- Traiter les parkings et infrastructures d'accueil comme des entrées hautes sur des patrimoines d'exception.

1 | Le terme « paysage culturel » tel que le définit l'UNESCO, recouvre une grande variété de manifestations de l'interaction entre l'homme et son environnement naturel. Les paysages culturels reflètent souvent des techniques spécifiques d'utilisation durable des terres, prenant en considération les caractéristiques et les limites de l'environnement naturel dans lequel ils sont établis, ainsi qu'une relation spirituelle spécifique avec la nature. Pour davantage de précisions, cf plan de paysage Pyrénées Mont Perdu page 13.

Description

Une réflexion à l'échelle de la Communauté de communes serait importante à mener autour de l'organisation de la découverte et de la pratique du territoire, ceci afin de mieux gérer les flux de visiteurs sur les sites et de mutualiser les besoins en déplacement des visiteurs et des habitants. L'élaboration d'un "plan de mobilité rurale" pourrait permettre de trouver un consensus sur la place de la voiture, le recul des parkings, en tenant compte de l'ensemble des usages, de loisir comme d'exploitation de la montagne. Cette réflexion devra faire l'objet d'une étude spécifique, tenant compte des plans paysage. Des retours d'expérience de la gestion de la fréquentation touristique dans les Grands Sites de France pourront contribuer utilement à cette réflexion. L'outil "Plan de Mobilité Rurale" est présenté en retour d'expérience dans la fiche B.2.2.

Retour d'expérience /

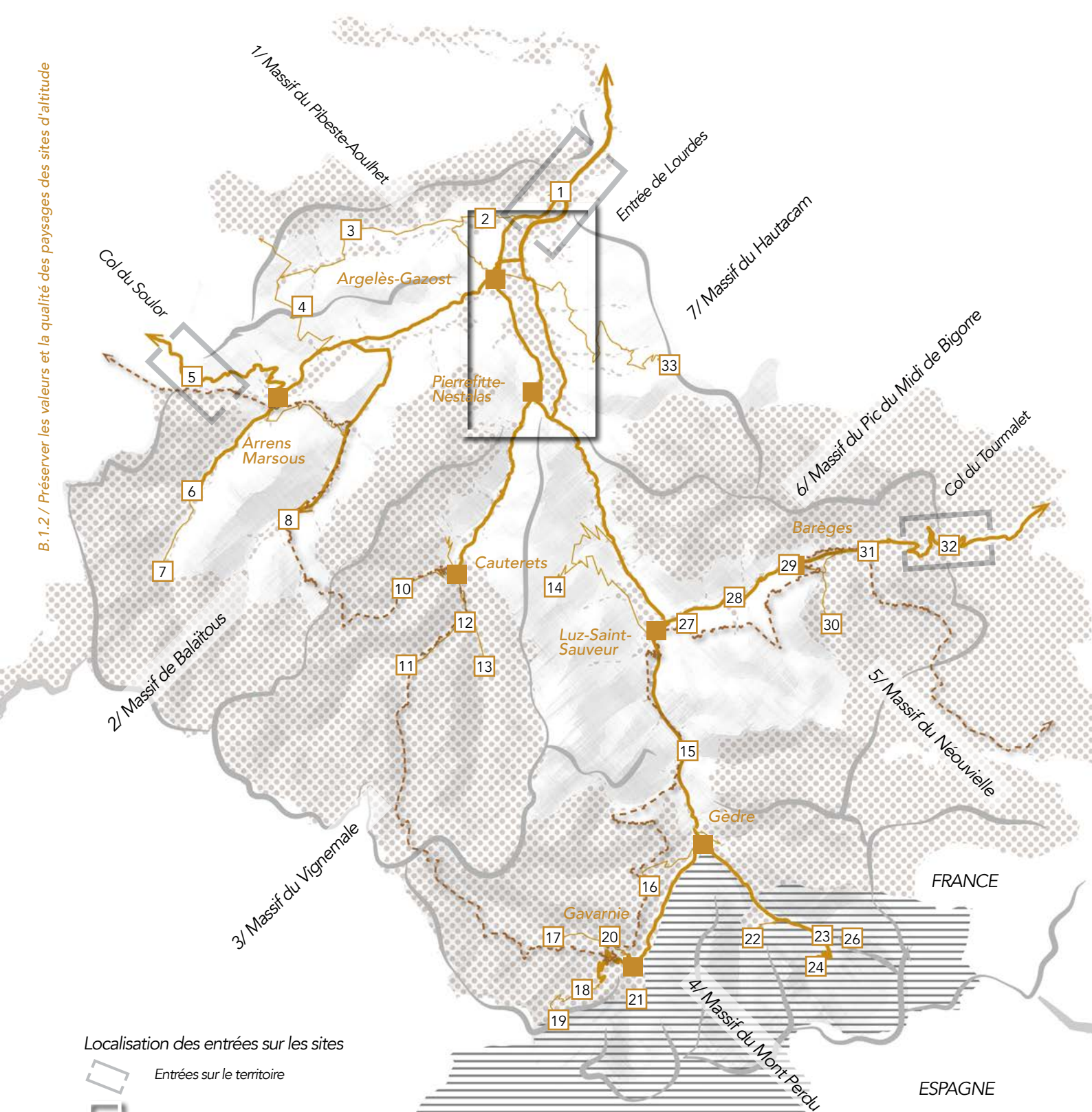
La gestion de la fréquentation dans les Grands Sites de France, [à consulter ici](#).



Faire reculer la voiture / L'exemple du Massif du Canigó

Pour une meilleure gestion et diffusion des flux, un plan de circulation a été élaboré, entraînant des restrictions permanentes ou saisonnières sur les principaux accès du Grand Site de France (pistes de Mariailles, de Balaig et du Llec). Résultat : la fréquentation piétonne, cycliste et équestre a augmenté (+ 98 % de VTTistes et + 25 % de randonneurs en 2016 sur le chemin de Balaig fermé à la circulation motorisée depuis 2014).

Le refuge des Cortalets, camp de base du pic du Canigó, est désormais accessible en 2h30 de marche ou via des transports collectifs à la demande, que l'ONF gère en collaboration avec les transporteurs.



Localisation des entrées sur les sites

- Entrées sur le territoire
- Axe Agols-Vidalos/Soulom, carrefour du territoire
- Routes principales
- Routes secondaires
- GR10
- Villes et villages portes**
- Entrées hautes
- Entrées avec étude globale
- Grands massifs et sites d'altitude - Bords de Gaves
- Massif du Mont Perdu Patrimoine mondial UNESCO

- | | | |
|---|-----------------------------------|---|
| 1/ Maison de la Réserve Naturelle Régionale du Pibeste-Aoulhet et Porte des Vallées | 11/ Pont d'Espagne | 26/ Héas vers Piau-Engaly et Aragnouet |
| 2/ Parking vers Pibeste d'Ouzous | 12/ La Raillère | 26/ Départ de sentier de Piau-Engaly et Aragnouet |
| 3/ Parking vers Pibeste du Bergons | 13/ La Fruitière | 27/ Parking d'Yse vers la Réserve Naturelle Nationale du Néouvielle |
| 4/ Station de ski du Val d'Azun Couraduque et Soulor - Sentier du col du Couraduque | 14/ Col de l'Ardiden | 28/ Parking de Betpouey vers Néouvielle |
| 5/ Station de ski du Val d'Azun Soulor Couraduque - Sentier du col du Soulor | 15/ Espace d'accueil de Pragnères | 29/ Parking du Lienz vers Néouvielle |
| 6/ Lac du Tech | 16/ Plateau de Saugué | 30/ Tournaboup |
| 7/ Plan d'Aste | 17/ Départ Ossoue Vignemale | 31/ Cirque - Muraille de Barroude |
| 8/ Lac d'Estaing | 18/ Station des Espécières | 32/ col du Tourmalet et Pic du Midi de Bigorre par le sentier des muletiers |
| 10/ Cambasque | 19/ Col des Tentes | 33/ Hautacam |
| | 20/ Granges de Holle | |
| | 21/ Cirque de Gavarnie | |
| | 22/ Lac des Gloriettes | |
| | 23/ Départ de sentier de Héas | |
| | 24/ Troumouse - Maillet | |

Il est proposé de concevoir ces lieux d'accueil sur les sites comme de véritables "entrées" et non comme des infrastructures techniques ou de stockage des véhicules. La cartographie ci-contre situe les "entrées de sites" identifiées. Il est proposé de poursuivre une même méthodologie pour décliner les principes d'aménagement et de gestion de chaque site d'accueil en référence à ses valeurs paysagères et patrimoniales, à décliner au fil des aménagements. Les entrées qui ont à ce jour fait l'objet d'une étude globale d'aménagement sont : 6/ Vallée du Tech, 8/ Lac d'Estaing, 21/ Cirque de Gavarnie, 24/ Troumouse - Maillet. Les entrées 4 et 5 / on fait l'objet d'études globales centrées sur les sentiers et les cols : " Requalification Paysagère et architecturale du col du Soulor " et " Requalification Paysagère et architecturale du col de Couraduque ".

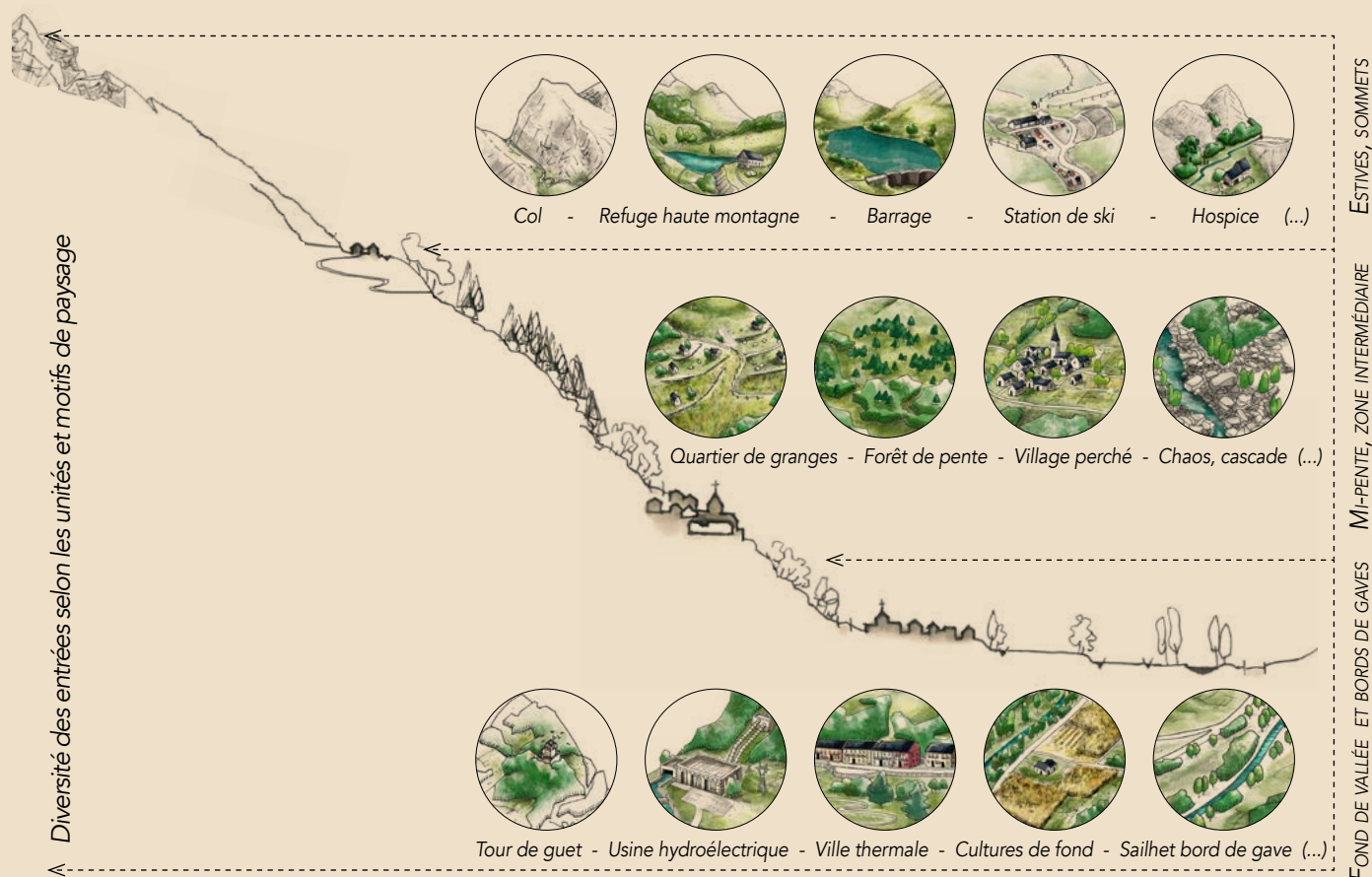
1. Elaborer une méthodologie et un référentiel communs pour l'aménagement des entrées et des sites d'altitude et en fond de vallées

Certains sujets pourraient être mis en commun sur le territoire pour clarifier la lecture des entrées de sites, intégrer la diversité des pratiques, usages de loisir et de production, valoriser les patrimoines, naturels, culturels et les paysages. Pour révéler l'esprit des lieux, il est essentiel d'intégrer les caractéristiques des unités et motifs de paysage (Cf synthèse ci-dessous), d'adapter les référentiels d'aménagement, mobilier, matériaux, signalétique (Cf fiche B.3.3) à mettre en cohérence sur le territoire.

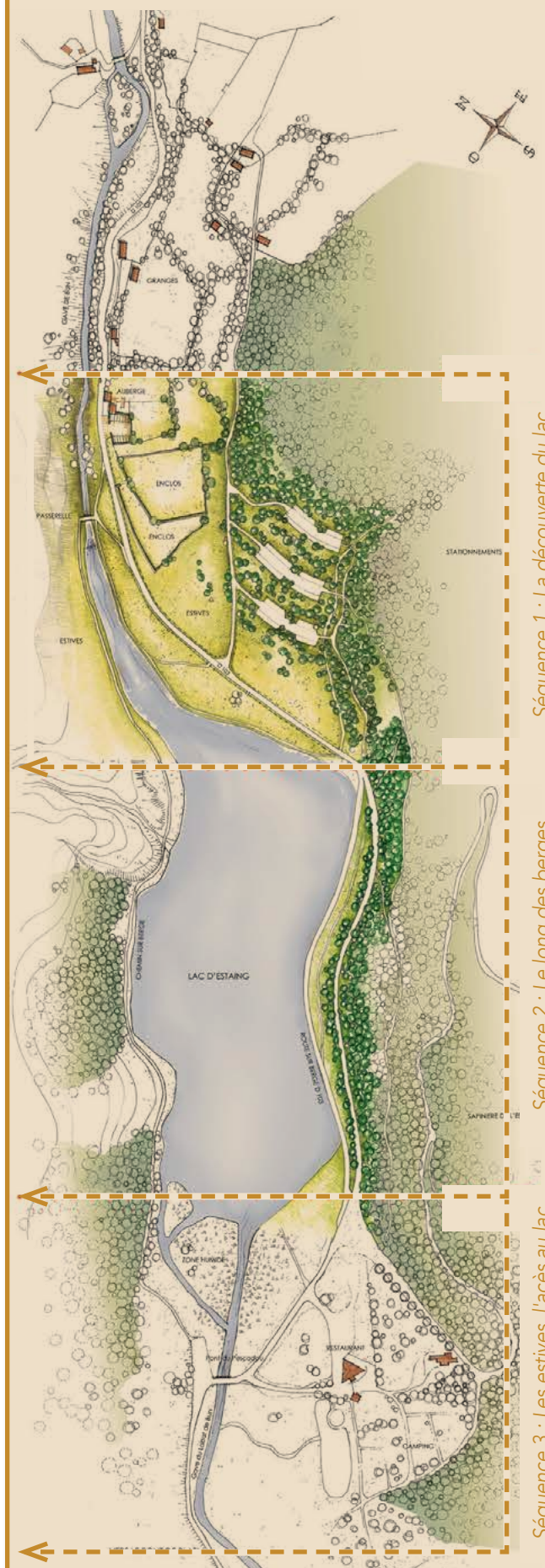
- Identifier la situation de l'entrée dans le territoire, son motif paysager pour identifier les valeurs du site, pour leur respect et valorisation ... (Cf ci-dessous).
- Définir les séquences (approche, dépose des véhicules, commerces, hébergements, restauration, départs de sentiers).
- Identifier, relever les points de vue, sentiers, patrimoines naturels et culturels à protéger et mettre en valeur pour composer l'aménagement.

Il s'agira aussi de clarifier la position à adopter sur :

- La gradation des aménagements, davantage présents dans l'urbain, mais discrets dans les sites les plus naturels, suivant la présence humaine, forte dans les parties basses, discrète près des sommets.
- La place de la voiture sur les sites, le recul des stationnement de la route, des points de vue, l'insertion des véhicules dans la trame paysagère, la gestion des flux véhicules, piétons, cycles, la connexion avec les espaces d'accueil, les sentiers et les patrimoines naturels et culturels à valoriser.
- La priorité à donner aux piétons, aux points de vue, les traitements de la route (position, gabarits, voire déconstruction et cicatrization), le traitement des nuisances et pollutions.
- La cohabitation des pratiques sur les sites, notamment entre les usages de loisir et de production, ces derniers ne devant pas être oubliés.
- Le traitement et le génie végétal, en capitalisant notamment le travail en cours sur la vallée du Barrège du Bureau d'Etudes Eco-Altitude.



Focus / Se doter d'un référentiel commun pour l'aménagement des entrées hautes / L'exemple de la valorisation du site d'Estaing (entrée haute 8) réalisées par le CAUE 65 pour la commune, le SIVOM



Analyse du document du CAUE, rédigée par le Cabinet de curiosité au regard des propositions méthodologiques ci-avant.

- **Identifier la situation de l'entrée dans le territoire**
Définir la typologie d'aménagement et révéler le site :
Les arrivées sur le lac d'Estaing sont dans une **situation d'estive**, avec des berges du lac **zones humides sensible** (de type saillet), une grange a été reconvertie en auberge et pourrait être traitée comme un **hameau avec enclos** à réhabiliter et utiliser, avec des **pentés en forêt** à proximité du camping et de l'accueil.

- **Définir des séquences d'approche**
Pour structurer et mettre en scène les arrivées, pour accompagner les visiteurs vers les espaces d'accueil, les guider dans la dépose des véhicule, la découverte du site. Ici, trois séquences ont été définies.

Séquence 1 de découverte du lac, à proximité de l'auberge / Hameau et de ses enclos, propices à la dépose et à la mise en retrait des véhicules.

Séquence 2 le long des berges, la priorité est donnée aux piétons, à l'expérience du patrimoine naturel de la zone humide, à la mise en valeur des points de vue sur le paysage du lac, avec un parcours alternatif à trouver pour les véhicules et des vues à retrouver sur le lac.

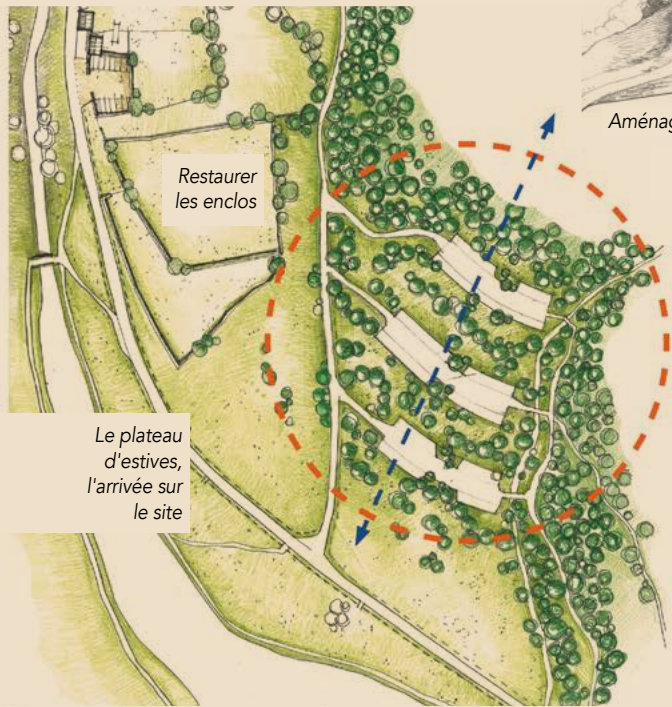
Séquence 3 d'accès au lac et aux estives, un secteur fragile, aujourd'hui envahi par la voiture, avec une multiplicité d'usages à faire cohabiter et des problématiques d'accueil importantes autour du restaurant et du camping.

- **Identifier, relever les points de vue, sentiers, patrimoines à protéger et mettre en valeur**
Les vues et patrimoines à valoriser sont énoncés au fil des descriptions et permettent de structurer les propositions d'aménagement (voir ci-contre le détail des séquences). Les enjeux patrimoniaux sont énoncée en premier et vont servir de fil conducteur à l'aménagement : La vocation pastorale du site les patrimoines naturels fragiles à préserver, la mixité des usages à maintenir (...)

L'étude clarifie également :

- **La gradation des aménagements**, discrets étant donné la position en estive et en bord de lac.
- **La place de la voiture**, avec les stationnements en net recul.
- **La priorité à donner aux piétons, aux points de vue**, avec des itinéraires modifiés, des gabarits revus et les voies recalibrées et cicatrises.
- **La cohabitation des pratiques sur les sites**, avec l'activité agropastorale clairement identifiée.
- **Le traitement et le génie végétal**, avec des préconisations adaptées en termes de plantations.

Séquence 1 :
La découverte du lac



Dégager les berges et permettre le cheminement au bord de l'eau

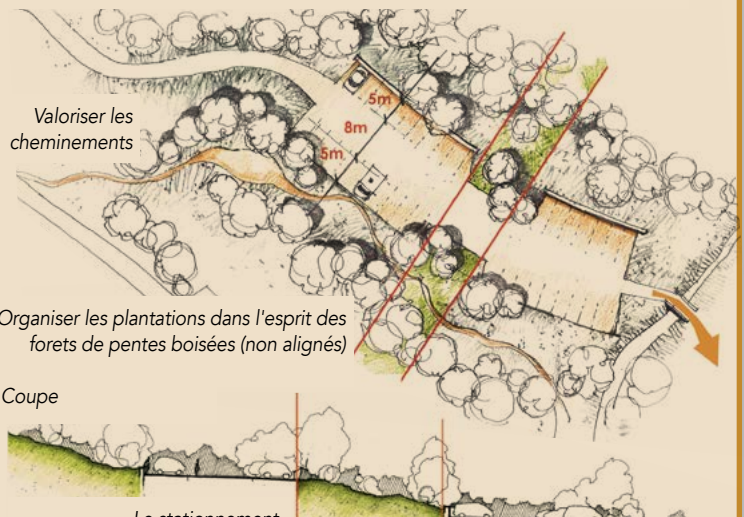


Aménager les abords dans l'esprit du hameau



Préserver la vue sur le site, la découverte

Organiser les stationnements en enclos répartis selon les courbes de niveaux



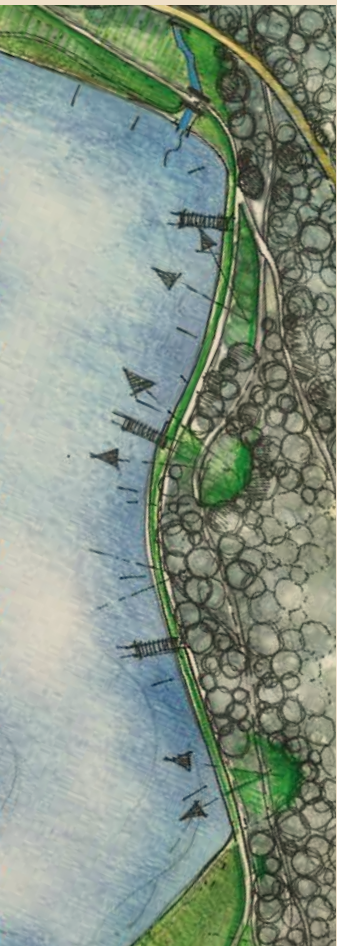
Organiser les plantations dans l'esprit des forêts de pentes boisées (non alignés)

Coupe

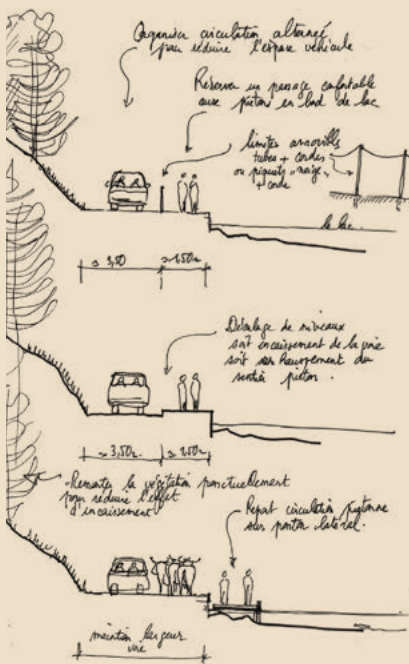
Le stationnement, un enclos dans les arbres

Respiration propice à la déambulation

Séquence 2 :
Le long des berges



Avec notamment un travail de repérage et de valorisation des vues, de connexion aux sentiers, de recul de la voiture, avec notamment des principes de partages des berges entre piétons et véhicules produit par la Paysagiste Conseil de la DDT.



Séquence 3 :
Les estives, l'accès au lac

Avec notamment un travail de restructuration des flux véhicules, des stationnements, des espaces d'accueil du restaurant et du camping et de préservation des milieux naturels avec une meilleure organisation des sentiers.



Restauration de la prairie, mise en scène du paysage



2. Décliner cette méthodologie dans les opérations d'aménagement, notamment dans les cahiers des charges

Un ensemble de questions se posent en amont des aménagements pour une programmation globale, d'ensemble, adaptée aux besoins, aux paysages, aux acteurs et aux particularités du site. Il s'agit de constituer un cahier des charges qui incite les équipes à mobiliser les éléments de méthodologie décrits en partie 1 et dont les objectifs sont partagés par l'ensemble des acteurs et usagers, que la maîtrise d'ouvrage soit publique, privée, multiple... Il est proposé de se doter d'un conseil en paysage qui pourra accompagner la Maîtrise d'ouvrage dans l'élaboration du cahier des charges pour :

- Identifier la position du site et de l'entrée dans le territoire (Est-il un phare, un élément d'appel pour le territoire comme le cirque de Gavarnie ou le col du Tourmalet ? Un site de connaisseurs ou de sportifs comme le belvédère Aoumède à Cauterets, ou le sentier du Cabaliros ? Est-il un site urbain ? ...).
- Rassembler les connaissances, usages, besoins sur le site, les porter à connaissance des futures équipes projet d'aménagement.
- Concerter les usagers dans leur diversité pour un cahier des charges pertinent, aux objectifs partagés. Prévoir des réunions spécifiques avec les agropastoraux transhumants.
- Rassembler les éléments de connaissance contenus dans les documents de stratégie et d'action existants.
- Recoller la connaissance sur le site élargi, dans une approche généraliste et transversale, intégrant les dimensions naturaliste, pyrénéistes et agropastorales de ces paysages culturels vivants. S'appuyer sur les récits élaborés dans l'action B.1.3 et sur les plans paysage. L'approche sera paysagère au sens de la convention européenne des paysages.
- Etablir des inventaires à faire figurer dans le cahier des charges (éventuellement à compléter au cours de l'étude projet) : patrimoines à valoriser, points de vue majeurs, belvédères, co-visibilités sentiers existants, entrées identifiées, boucles desservies, ceci à plusieurs échelles, dont celle transfrontalière du massif, signalétiques, gestion des sentiers...

Compte tenu des besoins existants sur la Communauté de communes, il serait intéressant d'envisager la mise en place d'un marché à bon de commande pour mutualiser les services de ce conseil en paysage. Outre les besoins pour la définition des cahiers des charges, divers travaux simples pourraient être envisagés: entrées simples de type Saugué, petits aménagements, contributions aux travaux du CAUE.

Il est également proposé de mobiliser le comité transversal, "déplacements, itinéraires et paysages" mutualisé entre les actions B.1.1, B.1.2., B.2.1, B.2.2, B.3.3 pour :

- Faire un état des lieux des pratiques sur ces sites, pratiques de loisir dans leur diversité intégrant la saisonnalité, mais aussi pratiques productives, avec une attention particulière portée à l'activité agropastorale, à l'exploitation forestière et à la production hydroélectrique.
- Identifier des représentants de ces usagers pour les intégrer à la réflexion.
- Identifier les personnes référentes en termes de protection et de valorisation des patrimoines naturels et culturels, y compris les associations locales pour les intégrer à la réflexion.

Il est également conseillé :

- De demander que l'équipe comporte obligatoirement un paysagiste qui peut être mandataire.
- De présenter publiquement les résultats, de communiquer largement avec la population et les exploitants, de prévoir des réunions spécifiques avec les agropastoraux transhumants.
- De prendre des photographies avant et après travaux, à utiliser dans les réunions publiques et la communication sur le projet, à faire rentrer dans les séries de photographies de l'OPP.

B.1.3 / COLLECTER, CONSTRUIRE ET VALORISER LES RÉCITS DU TERRITOIRE ET DES PAYSAGES

Etat des Lieux	L'évolution des modes de vie et le changement climatique accélèrent les mutations du paysage. Et les supports de transmission et de vulgarisation de l'histoire locale sont peu nombreux, peu valorisés, peu accessibles. Retisser des récits communs et réinscrits dans l'époque serait une opportunité pour se réapproprier l'histoire du territoire et aider à se projeter dans son avenir.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder la mémoire et se réapproprier la culture du territoire, des traditions, des usages en recueillant la connaissance scientifique, naturaliste, culturelle, légendaire, extraordinaire ou quotidienne. • Reconnaître les habitants comme « experts d'usage » se projeter dans le futur du territoire. • Partager cette histoire du territoire avec les nouvelles générations, les nouveaux arrivants pour mieux les intégrer. • Partager les histoires des vallées pour mieux construire l'avenir du territoire. • Valoriser l'image du territoire à travers des récits construits de son histoire.
Description	<p><i>Dresser un état des lieux des sources savantes et vernaculaires de mémoire de l'histoire du territoire. Produire des récits originaux, transversaux, contemporains, mélangeant les sources savantes et vernaculaires, les thématiques.</i></p> <p><i>Valoriser ces récits à travers différents supports, selon pour les publics ciblés : habitants ayant fait le choix du territoire, jeune génération préoccupée par le futur, visiteurs...</i></p> <p><i>Valoriser ces récits à travers divers supports en fonction des cibles.</i></p> <p><i>Le recueil d'un récit peut être réalisé à travers une balade commentée lors de laquelle Fréquence Luz peut enregistrer, mettre en forme et réaliser une première diffusion.</i></p>
Type d'action	Animation, communication, prospective
Portage suggéré	ATVG et / ou CCPVG
Collaboration	Fréquence Luz / Gestionnaires et usagers du réseau de sentier, loisir et production, institutions, associations, sachants pertinents sur les patrimoines naturels et culturels, développement touristique, communes, associations, acteurs du territoire, écoles, guides, restaurateurs, hébergeurs (...)
Financement	DREAL, Plan de relance du gouvernement à voir ici , Région, Parc National, LEADER, FEADER, DRAFF, DDT (selon les sujets de récits)
Estimatif	1 récit par an pendant 10 ans / Première année, production, création de l'identité sonore, graphique, supervision éditoriale, écriture d'une trame pour l'ensemble des 10 récits-épisodes : 5 000 € / Organisation des balades commentées, coordination, captation, post production, mixage, hébergement et diffusion des podcast, livraison des scripts, transcription, droits d'auteurs : 10 récits sur 10 ans, 5000 € par récit-épisode, soit 55 000€ pour 10 ans.
Indicateur de suivi	1 récit créé par an pendant 10 ans
Actions - PVG	A.1.3, A.2.1, A.2.4, A.3.1, A.3.2, A.3.3, B.1.1, B.1.2, C.1.1, C.1.2
SCOT	Recommandations SCOT : Doter le territoire d'outils de sensibilisation et de concertation pour la production d'un paysage de qualité
PMP	B.2.1, B.2.2, B.2.3, B.2.4, B.2.5

B.1.3 / COLLECTER, CONSTRUIRE ET VALORISER LES RÉCITS DU TERRITOIRE ET DES PAYSAGES

Etat des lieux

L'évolution des modes de vie et le changement climatique accélèrent les mutations du paysage. Or, le territoire des Vallées des Gaves possède de nombreux atouts, qui prennent tout leur sens et leur pertinence au regard des problématiques contemporaines. Grands espaces montagnards, haute biodiversité, abondance de l'eau, qualité de l'alimentation, faible pollution, beauté de paysages et d'architectures préservés, qualité de vie et sociabilités villageoises ou de villes modestes, multiplicité des points de vue culturels, correspondent aux aspirations d'habitants et de visiteurs qui sont ici parce qu'ils ont fait le choix de ce territoire.

Pour autant, alors que les rapports d'experts abondent, les supports de transmission et de vulgarisation de l'histoire locale sont peu nombreux, peu valorisés, peu accessibles. Des circuits sur base de fonds sonores existent dans la série "Patrimoines en balade", (voir ci-contre) qui abordent des éléments du patrimoine culturel local, mais pas les dynamiques de construction historique des lieux ou leur mise en perspective au regard des mutations de l'époque, alors que ces sujets intéressent de plus en plus les publics concernés, qu'ils soient sur le territoire à l'année ou seulement en séjour.

Retisser des récits communs et réinscrits dans l'époque serait une opportunité pour se réapproprier l'histoire du territoire, pour se projeter dans son avenir au regard des problématiques contemporaines.

Objectifs

- Sauvegarder la mémoire et se réapproprier la culture du territoire, des traditions, des usages en recueillant la connaissance scientifique, naturaliste, culturelle, légendaire, extraordinaire ou quotidienne.
- Reconnaître les habitants comme « experts d'usage » se projeter dans le futur du territoire.
- Partager cette histoire du territoire avec les nouvelles générations, les nouveaux arrivants pour mieux les intégrer.
- Partager les histoires des vallées pour mieux construire l'avenir du territoire.
- Valoriser l'image du territoire à travers des récits construits de son histoire.
- Partager les paysages, les faire vivre à travers des récits.

Description

Il s'agit de produire des récits originaux par leur transversalité (mixant thématiques et domaines experts, vernaculaires¹) pour des publics divers :

- Habitants ayant fait le choix de ce territoire et de ce mode de vie particuliers.
- Jeune génération préoccupée par de grands questionnements sur leur vie future.
- Visiteurs.

Il est proposé de réaliser des balades commentées de récolte sur les sites et dans les paysages. Il s'agit de :

- Mélanger les sources savantes et vernaculaires, sur des sites ou des sujets emblématiques.
- Associer habitants, spécialistes, scientifiques, hôteliers, restaurateurs, éleveurs, élus, jeunes et anciens pour recueillir petites et grandes histoires, perceptions subjectives ou objectivées.
- Mêler plusieurs thématiques pour des récits répondant à la définition de la Convention européenne des paysages de Florence².
- Questionner les préoccupations contemporaines : changement climatique, ressource eau, transition énergétique, qualité et localisation de l'alimentation, biodiversité, pollutions, risques, sociabilités, solidarités, mutation des modes de vie (...)

Il est proposé que la radio "fréquence Luz", assistée de généralistes tels qu'ethnologue, paysagiste, écrivain et crée ces récits de territoire, de paysages, organise et capte ces balades de récolte. Les récits devront être déclinés localement pour inscrire l'histoire de chaque paysage dans le grand récit des Vallées des Gaves et du Lavedan. Ils pourront être diffusés à la radio, via "Patrimoines en balades" (ci-contre), alimenter flyers, livrets, panneaux d'interprétation, audio-guides, récits des acteurs du tourisme (guides, accompagnateurs, hôteliers, restaurateurs, loueurs, habitants ...), événementiels (festival, balades circassiennes, concours photo/peinture/land art, ...), le travail des écoles.

Voir aussi le plan paysage Pyrénées Mont Perdu.

1 | Vernaculaire : "non savant", "non expert", usuel et local.

2 | le paysage, « C'est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »

FOCUS / Les créations radiophoniques de patrimoine en balade

[L'outil en ligne est à consulter ici](#)

14 Luz-Saint-Sauveur D'un lavoir à l'autre

La mémoire de l'eau, l'eau à travers les mémoires.

La présence de l'eau fait du Pays Toy une vallée riche en petites et grandes histoires. Du cheminement des rigoles aux rires autour des lavoirs, cette balade révèle les secrets de la vallée, son histoire...

Écoutez les anecdotes des habitants de Luz-Saint-Sauveur mises en scène par la Compagnie *Les jolies choses* et découvrez la vie d'autrefois autour des lavoirs.



» DÉPART

Maison du Parc National et de la Vallée
24 place Saint-Clément
65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR

LATITUDE : 42.870742 | LONGITUDE : -0.003964

Office de tourisme de Luz-Saint-Sauveur

05 62 92 30 30
www.luz.org



Une découverte culturelle originale

Il s'agit d'un application à télécharger. Il suffit de suivre les indications de son smartphone géolocalisé et de se laisser porter par la parole des habitants, qui, le temps d'une balade, sont les guides et racontent souvenirs et anecdotes sur le parcours. L'application est gratuite, simple d'utilisation et ponctuée d'interventions théâtrales et musicales. Voici les parcours et thématiques qui concerne les Vallées des Gaves : Hautacam sous les étoiles / Cauterets : Les étoiles du Pont d'Espagne / Pierrefitte-Nestalas : Sur le pas des mineurs (version adulte et enfant) / Pierrefitte-Nestalas, Villelongue, Soulom : Évocation industrielle au XXe siècle / Arras-en-Lavedan : village d'Artitude / Luz-Saint-Sauveur : D'un lavoir à l'autre / Gavarnie-Gèdre : Le Pyrénéisme / Beaucens : Vie et mémoire beaucinoise / Villelongue : Au fil de l'eau / 2 parcours le long de la Voie Verte des Gaves (de Pierrefitte à Lourdes ou de Lourdes à Pierrefitte).

Une création radiophonique

L'outil résulte d'une commande du PETR Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves auprès de la radio locale Fréquence Luz, sur un projet de création radiophonique original cofinancé par la Région, le Parc National et des fonds européens LEADER et FEADER.

FOCUS / Les "petits ambassadeurs du Label", Association "le Barde du Label" / Emilion, patrimoine Mondial UNESCO .

[L'outil en ligne est à consulter ici](#)

L'expérimentation d'un patrimoine vivant



Dans le territoire reconnu par le patrimoine mondial de l'UNESCO des 8 communes de la juridiction de Saint-Emilion, l'association "le Barde du Label" crée des outils originaux de transmission et de vulgarisation des savoirs, des connaissances et des valeurs du territoire des paysages culturels vivants de la juridiction.

Les "petits ambassadeurs"

Parmis ces outils, le travail réalisé avec les écoles du territoire et divers experts, acteurs du territoire, sachants, anciens (...) est tout à fait pertinent. Il pourrait inspirer le territoire des Vallées des Gaves. Ce travail a donné lieu à la réalisation d'une certain nombre d'ateliers avec les enfants, mais aussi de vidéos.



" Notre coteau - C'est cette image qui a fait sens pour les petits ambassadeurs du label. Parfois techniquement inexacte, elle est cependant devenue clef. Que s'est-il passé pour que la présentation scientifique du Barde du Label se transforme en une image mentale du paysage ? [...]"



AXE - A | MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DE SES PAYSAGES

AXE - B | BIEN ACCUEILLIR LES VISITEURS ET PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Objectif B.1 | Concevoir un accueil et des perceptions à la hauteur de sites d'altitude d'exception

Objectif B.2 | Structurer le réseau de sentiers comme vecteur de découverte des paysages, exceptionnels et du quotidien

B.2.1 / Coordonner la gestion et la valorisation du réseau de sentiers

B.2.2 / Créer des sentiers de desserte locale, étudier les alternatives à la voiture

Objectif B.3 | Soigner la qualité des routes et de leurs abords, paysage du quotidien et de découverte du territoire

AXE - C | VIVRE DANS ET GRÂCE AU PAYSAGE DE MONTAGNE, CONCILIER LES PRATIQUES

B.2.1 / COORDONNER LA GESTION ET LA VALORISATION DU RESEAU DE SENTIERS

Etat des Lieux	<p>Le territoire dispose d'un important réseau de sentier, un équipement touristique majeur et structurant et dont certaines parties servent les déplacements ou balades du quotidien. Ce réseau est également un outil de production pour un certain nombre d'activités dont le pastoralisme, avec des conflits d'usage qui fragilisent les paysages.</p> <p>Le balisage et l'entretien de ces sentiers relève de la compétence, selon les cas, du Parc National des Pyrénées, de la CCPVG, de la CSVB ou de communes. Si la cartographie, la planification de la gestion et la valorisation de ce réseau de sentier s'est améliorée ces dernières années (cf outil Géotrek), les moyens consacrés par les différents gestionnaires restent variables. Quelques itinéraires mettent en valeur les paysages, le patrimoine la culture du territoire, mais sans qu'une lisibilité globale en soit donnée et avec prédominance des patrimoines naturels.</p>
Objectifs	<p>Clarifier et rendre lisible le rôle de chaque acteur dans la gestion et la valorisation des sentiers.</p> <p>Hiérarchiser les sentiers en fonction de leur intérêt touristique, patrimonial, paysager. Tenir compte des usages de production.</p> <p>Partager la stratégie de valorisation du réseau de sentier en tant qu'équipement structurant.</p>
Description	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Créer un outil commun de hiérarchisation des sentiers et construire une stratégie partagée de valorisation pendant la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) en cours. Un groupe de travail rassemble l'ensemble des gestionnaires et acteurs de la valorisation des sentiers. Il est proposé d'associer les conseils d'un(e) paysagiste.</i> 2. <i>L'outil Géotrek, déployé par la CCPVG, permettra d'enrichir la base de données commune du réseau Cet outil permet notamment de localiser la signalétique et de coordonner sa gestion. Une mise en cohérence des divers dispositifs de signalétique est prévue pendant la mise à jour du PDIPR.</i> 3. <i>Mettre en commun les outils de valorisation.</i> 4. <i>Coordonner et mutualiser la gestion des sentiers en valorisant l'outil Géotrek</i>
Type d'action	Planification, programmation, aménagement, animation, prospective, conseil, gestion
Portage suggéré	CCPVG
Collaboration	Comité Technique "déplacements, itinéraires et paysages" mutualisé entre les actions B.1.1, B.1.2., B.2.1, B.2.2, B.3.1, B.3.3 / Parc National des Pyrénées, Département, CSVB, Communes, ATVG
Financement	Plan de relance du gouvernement à voir ici notamment pour le développement d'itinéraires pour la mobilité du quotidien
Estimatif	Animation menée par la CCPVG – moyens existants
Indicateur de suivi	Plan pluriannuel, calendrier, livret de gestion, campagnes de sensibilisation mis en place
Actions - PVG	B.1.1, B.1.2., B.2.1, B.2.2, B.3.1, B.3.3 et B.1.3.
SCOT	<p>Recommandation : assurer la gestion et l'entretien du réseau de sentier</p> <p>Prescription : identifier, préserver et mettre en valeur les éléments paysagers constitutifs de l'identité Montagne Pyrénées</p>
PMP	B.1.2, B.1.3, B.1.4

B.2.1 / COORDONNER LA GESTION ET LA VALORISATION DU RESEAU DE SENTIERS

Etat des lieux

Ce réseau de sentiers historiquement très dense est un équipement majeur et structurant pour les déplacements autant touristiques que quotidiens, de loisir ou professionnels, ainsi qu'un moyen de desserte et d'accès essentiel pour de nombreux secteurs économiques.

Le balisage et l'entretien de ces sentiers relève de la compétence, selon les cas, du Parc National des Pyrénées, de la CCPVG, de la CSVB ou de communes. Si la cartographie, la planification de la gestion et la valorisation de ce réseau de sentier s'est améliorée ces dernières années avec l'outil Géotrek, les moyens consacrés par les différents gestionnaires restent variables. Les niveaux de fréquentation sont hétérogènes, les usages variés rentrent parfois en conflit, notamment entre loisir et production agro-sylvo-pastorale, avec des stratégies de hiérarchie et de valorisation sectorielles. Les patrimoines valorisés dans les stratégies territoriales sont souvent naturels et un certain nombre de patrimoines culturels mériteraient d'être mieux mis en avant, en particulier les destinations transfrontalières.

L'outil Géotrek a permis de cartographier une très grande partie des sentiers, de préciser leur état et les besoins en travaux, de rentrer des critères divers (patrimoine, accès, services, etc...) et dont une extraction permet la valorisation par l'ATVG. La révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) est une excellente occasion de développer cet outil commun.

Concernant la gestion, le plan de gestion agroécologique en cours d'expérimentation dans la vallée du Barège¹, avec des enjeux de restauration des milieux, pourrait être remobilisé sur la question des sentiers.

Objectifs

- Clarifier et rendre lisible le rôle de chaque acteur dans la gestion et la valorisation des sentiers. Mobiliser les expériences de gestion d'excellence.
- Hiérarchiser les sentiers en fonction de leur intérêt touristique, patrimonial, paysager.
- Tenir compte de la multiplicité des usages, loisir et production.
- Partager la stratégie de valorisation du réseau de sentier, en tant qu'équipement structurant.

¹ | Réalisé par le bureau d'études ressource Eco-Altitude, spécialisé en ingénierie écologique des végétations pyrénéennes.

Description

1. Mobiliser les compétences transversales du Comité Technique "déplacements, itinéraires et paysages"

Le PDIPR porté par le Département est aujourd'hui en révision, une occasion de hiérarchiser et prioriser les itinéraires. Etant donné l'importance du paysage pour l'économie du territoire, il est proposé d'associer les conseils d'un(e) paysagiste à la révision du PDIPR et à l'accompagnement d'ateliers de cartographie communale pour créer de nouveaux sentiers.

Il s'agit aussi de tenir compte de la multiplicité des usages, notamment loisir et production et de mieux mettre en valeur les patrimoines culturels dans les choix hiérarchiques et stratégiques.

2. Valoriser la structure paysagère du territoire dans la stratégie de hiérarchie du réseau de sentiers

La base de donnée Géotrek est un outil qui permet d'asseoir les choix stratégiques dans le cadre de la révision du PDIPR et de :

- Connaître le réseau de sentiers, son état, ses gestionnaires, évaluer les coûts de gestion, de travaux, les financements, de prioriser les dépenses.
- Connaître l'intérêt des destinations, les patrimoines naturels et culturels, les paysages et points de vue, les sites et les sommets, mais aussi les centralités, commerces, services équipements desservis.
- Renseigner les lieux, outils d'information, activités desservies, identifier les usages, usagers actuels, futurs, les conflits d'usages potentiels, avérés.
- Renseigner les modes d'utilisation des sentiers, la distance, le temps de parcours, la difficulté, le dénivelé, les points de départ et intermodalités.

Le plan paysage apporte un certain nombre d'éléments de connaissance par rapport aux paysages et aux patrimoines sur le territoire.

Dans le cadre de la révision du PDIPR, il serait intéressant de valoriser ces éléments de connaissance, notamment en intégrant la lecture paysagère à la hiérarchie des sentiers et aux patrimoines valorisés.

Il est proposé que le groupe de travail du PDIPR puisse :

- **Proposer une hiérarchie des sentiers qui intègre les éléments de la lecture des paysages sur le territoire**
 - Grands itinéraires structurants à l'échelle du massif des Pyrénées (exemple : GR 10, chemin).
 - Itinéraires structurants à l'échelle des massifs valléens (exemple : Tour du Mont perdu).
 - Itinéraires de fond de vallée structurants à l'échelle des Vallées des Gaves (exemple : Voie verte).
 - Itinéraires de desserte de lieux d'intérêt, sommets, lacs, barrages, vallées (exemple : Le Vignemale).
 - Chemins des estives entre villages, quartiers de granges et estives (exemple, chemin de Saugué).
 - Sentiers patrimoniaux forestiers, d'exploitation (exemples : sentiers du Péguère, du Capet, du Lienz).
 - Itinéraires de connexion entre lieux de vie, bourgs, hameaux, chemins des facteurs ... (exemple : l'ancien chemin des facteurs (ci-contre)).
 - Sentiers de desserte locale dans les bourgs (exemple : chemin entre la piscine et la place de Gèdre, cf fiche B.1.2 du plan paysage Pyrénées Mont Perdu).
- **Valoriser et proposer de compléter les grands itinéraires structurants du territoire :**
 - Proposer une variante du GR 10 transpyrénéen qui passe par le patrimoine mondial UNESCO du Mont perdu et le connecter au tour du Mont Perdu (...)
 - Proposer la création de nouveaux sentiers du quotidien sur le modèle de la voie verte comme décrit dans l'action A.3.4 / Aménager ou requalifier les promenades de bord de Gave et Bastan (...)
- **Rediscuter des moyens et des modes de gestion comprenant la diversité des usages et la valorisation des expériences d'excellence sur le territoire.**

3. Mettre en commun les outils de valorisation.

La valorisation des itinéraires est aujourd'hui traitée par dans une multiplicité de supports segmentés. La révision du PDIPR est une bonne occasion de mutualiser ces outils de valorisation.

Il est également proposé de remobiliser les informations et contenus des deux plans paysages ainsi que les récits de paysages, à porter à connaissance des gestionnaires en charge de la valorisation des itinéraires.

4. Coordonner et mutualiser la gestion des sentiers en valorisant l'outil Géotrek

Les outils développés dans le cadre de la révision du PDIPR permettent de mettre en corrélation les capacités de gestion et de financement de chacun et de positionner le curseur des ambitions d'entretien du réseau en fonction des moyens :

- Comité technique pour réunir régulièrement les acteurs de la gestion et de la valorisation des sentiers.
- Base de données commune Géotrek de connaissance des sentiers, des gestionnaires, de l'état, des coûts et de la hiérarchie des sentiers.

Un plan pluriannuel de restauration et de gestion pourrait être établi et partagé entre les différents gestionnaires, tandis qu'un calendrier d'intervention permettrait de programmer les ouvertures prioritaires de sentiers au printemps. La recherche de financements pourrait également être mutualisée.

Il s'agira ensuite de :

- Renforcer la Brigade Verte actuelle de la CCPVG, de réviser ses compétences centrées principalement sur le fauchage et des coupes légères de la végétation.
- Créer un livret de gestion adapté à la typologie des sentiers et itinéraires.
- Mener des campagnes de nettoyage, de regroupement et de mise à jour de la signalétique.

Il est proposé que les interventions lourdes continuent d'être traitées au cas par cas dans un premier temps. Le livret de gestion permettra d'identifier les travaux à réaliser en régie ou à confier à des entreprises locales, avec lesquelles des marchés à bon de commande (travaux lourds, mobiliers, signalétique) pourront être passés.

Les nombreux gestionnaires, usagers professionnels et associatifs ont tendance à installer chacun leur signalétique selon leurs besoins. Une campagne de sensibilisation pourra être menée en parallèle des concertations de l'étude globale de la fiche B.2.2. pour limiter cette recrudescence de signalétiques.

B.2.2 / CRÉER DES SENTIERS DE DESSERTE LOCALE, ÉTUDIER LES ALTERNATIVES À LA VOITURE

Etat des Lieux	<p>Si les hauteurs sont largement pourvues en itinéraires, les fonds de vallées et villages aux structures transformées par les mutations des dernières décennies manquent de connexions pour des déplacements quotidiens alternatifs à la voiture. La création de sentiers du quotidien et des déplacements alternatifs à la voiture se pose, notamment lors des opérations d'aménagement, mais les sentiers anciens ne sont pas réutilisés et les problèmes de connexion au réseau sont fréquents.</p> <p>De plus, les territoires de montagne comme les vallées des gaves présentent des difficultés particulières concernant les déplacements : topographie et conditions climatiques, augmentation des temps de parcours et des contraintes matérielles, faible densité, grandes distances et faibles volumes, infrastructures essentiellement routières, avec peu d'alternatives de modes de transport. Les réflexions autour des alternatives aux déplacements en voiture sur le territoire peuvent aussi rester sectorielles sur ce territoire touristique : déplacements liés au loisirs et à la visite d'une part, déplacements du quotidien et liés au travail de l'autre, ce qui ne facilite pas toujours la réflexion sur les alternatives aux déplacements en voiture.</p>
Objectifs	<p>Créer des sentiers du quotidien utilisant les structures anciennes et à mettre en réseau. Mutualiser les réflexions sur les alternatives à la voiture.</p>
Description	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Mettre en place des ateliers de cartographie communale pour créer des sentiers lors des PLUs, traversées, aménagements de centres-bourgs, sur le modèle de l'expérimentation d'Arrens-Marsous.</i> 2. <i>S'inspirer des expérimentations de Plan de Mobilité Rurale pour réfléchir la mise en accessibilité et en réseau sentiers, sites, lieux de vie et d'hébergement, la mutualisation des besoins de déplacement des habitants, saisonniers et visiteurs en s'inspirant des expérimentations d'autres territoires de montagnes. Utiliser la réflexion du Schéma Directeur Vélo en cours d'élaboration.</i>
Type d'action	Planification, programmation, aménagement, animation, gestion
Portage suggéré	CCPVG, PLVG
Collaboration	Comité Technique "déplacements, itinéraires et paysages" mutualisé entre les actions B.1.1, B.1.2., B.2.1, B.2.2, B.3.1, B.3.3
Financement	Plan de relance du gouvernement à voir ici , FEADER, LEADER, POCTEFA
Estimatif	
Indicateur de suivi	Mise en place des ateliers de cartographie communale lors des PLU ou projets. Mise en place d'une réflexion mutualisée de type Plan de Déplacement Rural.
Actions - PVG	A.3.3, B.1.1, C.1.2, C.2.3, C.2.4
SCOT	
PMP	B.1.1, B.1.2, B.1.3

B.2.2 / CRÉER DES SENTIERS DE DESSERTE LOCALE, ÉTUDIER LES ALTERNATIVES À LA VOITURE

Etat des lieux

Les hauteurs sont pourvues en itinéraires, mais les fonds de vallées et villages aux structures transformées par les mutations des dernières décennies manquent de connexions pour des déplacements quotidiens alternatifs à la voiture reliant espaces de vie, de travail, de loisirs. Si la création de cheminements doux est obligatoire dans certaines opérations (lotissements, traversées, aménagements de centre bourgs), ils sont rarement conçus comme connectés au réseau et les sentiers anciens sont trop peu recherchés, réutilisés, alors que leur implantation est souvent pertinente, qualitative, basée sur la topographie, les vues, divers usages patrimoniaux qui font sens : débardage du bois, connexion aux quartiers de granges, le long des rigoles, accès au gave...

De plus, les territoires de montagne comme les vallées des gaves présentent des difficultés particulières concernant les déplacements : topographie et conditions climatiques, augmentation des temps de parcours et des contraintes matérielles, faible densité, grandes distances et faibles volumes, infrastructures essentiellement routières, avec peu d'alternatives de modes de transport. Ces réflexions autour des alternatives aux déplacements en voiture sur le territoire sont ouvertes dans le cadre du *Schéma Directeur Vélo*, mais elles peuvent rester sectorielles sur ce territoire touristique : déplacements liés au loisirs et à la visite d'une part, déplacements du quotidien et liés au travail de l'autre, réflexions sur les sentiers dans le cadre du PDIPR, dans le cadre du *Schéma Directeur Vélo*, un certain nombre de réflexions ouverte par le plan paysage comme ce qui ne facilite pas toujours la réflexion sur les alternatives aux déplacements en voiture.

Objectifs

- Créer des sentiers du quotidien utilisant les structures anciennes et à mettre en réseau.
- Mutualiser les réflexions sur les alternatives à la voiture.

Description

1. Des ateliers de cartographie communale pour créer de nouveaux sentiers à mettre en réseau

Il est proposé de réaliser des ateliers de création de sentiers lors des études de PLUs, traversées, aménagements de centres-bourgs, sur le modèle de l'expérimentation d'Arrens-Marsous avec la Paysagiste Conseil DDT, des élus, des techniciens CCPVG, PNP, DDT. Il s'agit de réunir des personnes ressource pour identifier les sentiers existants, patrimoines à valoriser, conflits d'usages potentiels ou avérés. Méthodologie :

- Un atelier de cartographie collaborative en salle (1/2 journée) avec des supports cartographiques à comparer - scan 25 - bdortho + cadastre - éléments de synthèse cartographique existants imprimés.
- Confronter le travail en salle au terrain (1/2 journée) - repérage des entrées ou débouchés des chemins identifiés, repérage des discontinuités et/ou du manque de lisibilité, repérage des ambiances paysagères et du petit patrimoine.
- Production finale, en salle (1/2 journée), en binôme avec un conseil en paysage, hiérarchisation des chemins, classement par familles, report sur les supports cartographiques (scan 25 et bd ortho) des caractéristiques par types, difficultés, potentialités, conflits, patrimoines et récits.

2. Envisager la mise en place d'un Plan de Mobilité Rurale

La mise en accessibilité et en réseau des sentiers, des sites, des lieux de vie et d'hébergement se pose pour tous les habitants du territoire des Vallées des Gaves. Dans le but de déssectoriser les réflexions autour des déplacements, il serait intéressant de s'inspirer des expérimentations autour des "plans de mobilité rurale", outil créé en 2015 par la loi relative à la transition énergétique, pour prendre en compte les besoins en déplacements des habitants, des saisonniers des visiteurs et les mutualiser. Cette réflexion serait à relier à celledu *Schéma Directeur Vélo* en cours d'élaboration ainsi u'à un certain nombre de sujets proposés dans le plan paysage : Plan de référence de l'axe Agos-Vidalos/Soulom en tant que porte d'entrée du territoire (B.1.1), Réflexions autour des entrées sur les sites Majeurs (B.1.2), Réseau de sentiers (B.2.1), mise en valeur de la structure du territoire par les routes (B.3.1).

Des expérimentations inspirantes ont été réalisées par le CEREMA à voir dans le retour d'expérience ci-après.

Retour d'expérience / Mobilités Rurales

TEAMM - Territoires d'Expérimentation d'Actions de Mobilité Innovantes en zone de Montagne

[La fiche de synthèse du CEREMA est à voir ici](#)



Les buts de cette expérimentation

C'est une recherche-action contribuant à la co-construction de politiques de mobilité durable dans douze territoires ruraux ou peu denses de montagne, au sein du Massif Central et du massif des Pyrénées. Il s'agit de connaître les besoins et les pratiques de mobilité des populations, de mettre en relation les acteurs des territoires (acteurs publics, entreprises, associations ...) avec des porteurs de projets, puis d'aider à concevoir des solutions ou des services de mobilités alternatifs au transport individuel.

Les besoins exprimés par les territoires

Les territoires de montagne présentent des spécificités :

- topographie et conditions climatiques, augmentation des temps de parcours et des contraintes matérielles,
- faible densité, grandes distances et faibles volumes,
- infrastructures essentiellement routières, avec peu d'alternatives de modes de transport.

Dans ce contexte, il s'agit d'explorer les perspectives en termes de mobilité pour ces territoires de montagne :

- diversité de leurs problématiques,
- solutions actuelles et futures viables,
- pistes de recherche-développement pour préserver ces territoires et leurs habitants des inégalités territoriales.

Face aux problématiques de transition écologique et énergétique, aux mutations économiques, la mobilité est essentielle pour l'attractivité des territoires de montagne, leur connexion aux principaux pôles d'échanges (gares, aéroports, ...) et l'accès aux services pour leurs habitants.

C'est un enjeu d'égalité des territoires.

La réponse du Cerema

Pour chacun des 12 territoires, réponse sur :

- la construction de la connaissance, de méthode et outils d'aide à la décision sur les inégalités de mobilité,
- la compréhension des besoins de mobilités,
- l'animation d'ateliers d'acteurs et d'usagers,
- l'identification et l'accompagnement à la construction de projets et services innovants de mobilité.

Avec les partenaires du projet et les collectivités locales, plusieurs étapes permettent :

- d'identifier les enjeux et problématiques (accès aux services de santé, mobilité des jeunes, mobilité des touristes, mobilité pendulaire, mobilité transfrontalière, mobilité des populations en difficulté...)
- le diagnostic et les enquêtes qualitatives des besoins explicites et implicites de mobilité,
- des ateliers d'acteurs locaux pour concevoir des propositions de solutions de mobilités innovantes pour répondre aux enjeux,
- que les collectivités et partenaires locaux s'approprient les propositions pour les expérimenter, pour co-construire des politiques et projets de mobilités innovantes en territoires peu denses de montagne.

Les suites données

Le Cerema Centre Centre Est suit les expérimentations des territoires, conduit des opérations de capitalisation et de valorisation des enjeux de la mobilité en territoires peu denses. Il propose un accompagnement des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de plan d'actions de mobilité en milieu rural, d'animation groupes d'acteurs territoriaux autour des enjeux et problématiques de mobilité, (collectivité locale, Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), parcs naturels régionaux, ...).

Un ouvrage ressource du Cerema sur le Plan de mobilité rurale

Le Cerema a par ailleurs édité un ouvrage de référence sur les plans de mobilité rurale qui présente des expériences remarquables dont certaines bénéficient de plusieurs années de fonctionnement.

[L'ouvrage est à voir ici.](#)





AXE - A | MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DE SES PAYSAGES

AXE - B | BIEN ACCUEILLIR LES VISITEURS ET PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Objectif B.1 | Concevoir un accueil et des perceptions à la hauteur de sites d'altitude d'exception

Objectif B.2 | Structurer le réseau de sentiers comme vecteur de découverte des paysages, exceptionnels et du quotidien

Objectif B.3 | Soigner la qualité des routes et de leurs abords, paysage du quotidien et de découverte du territoire

B.3.1 / Valoriser la qualité paysagère des aménagements et infrastructures routières

B.3.2 / Maîtriser l'impact paysager de la publicité

B.3.3 / Mise en commun et déclinaison opérationnelle des chartes signalétiques d'intérêt local et touristique sur le territoire

AXE - C | VIVRE DANS ET GRÂCE AU PAYSAGE DE MONTAGNE, CONCILIER LES PRATIQUES

B.3.1 / VALORISER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES AMÉNAGEMENTS ET INFRASTRUCTURES ROUTIERS

Etat des Lieux	Les routes sont les premiers accès aux paysages et conditionnent la compréhension, les valeurs, l'attachement au territoire. Dès le XIXe siècle, les routes participent à l'expérience pyrénéiste de la montagne avec des référentiels d'aménagement précis selon leur typologie. Ces spécificités sont trop peu connues et la tendance est à la normalisation des aménagements, aux réponses purement techniques aux problématiques de sécurité, de règlement des conflits d'usage, conduisant à la banalisation des paysages routiers, avec le risque de faire disparaître l'expérience de découverte spécifique aux routes de montagne. Les vues sur les paysages depuis les routes sont particulièrement fragiles et peuvent être dégradées ou disparaître par plusieurs processus, dont les choix et les vocabulaires d'aménagement et de gestion.
Objectifs	Faire de la route un lieu privilégié de la découverte et de la mise en scène du territoire et des paysages. Préserver le référentiel « montagne » pour l'aménagement des routes. Améliorer l'aménagement et la gestion des abords de routes, en particulier aux premiers plans de paysages monumentaux.
Description	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Créer un livret à partager largement auprès des aménageurs et gestionnaires des routes - Clarifier et partager la typologie des routes avec les acteurs et aménageurs – Définir un référentiel commun d'aménagement valorisant la simplicité et la cohérence - Valoriser les expériences en cours sur le territoire (charte d'accotement entre la commune de Luz-Saint-Sauveur et le Département).</i> 2. <i>Une attention dans les aménagements et traitement de bords de route doit être portée en priorité à celles qui offrent la découverte du territoire. Un certain nombre de routes ont été identifiées comme prioritaires dans les aménagements : Route du Hautacam, route départementale du Val d'Azun, route départementale depuis Agos-Vidalos au rond-point de Villelongue-Soulom dite « Ancienne Route des Gaves », route départementale du Pont du Tilhos au rond-point de Villelongue-Soulom dite « Nouvelle route des Gaves », routes des gorges Cauterets, Luz, Gèdre et Gavarnie et de Barèges, entrées dans le territoire et sur les sites d'altitude</i>
Type d'action	Planification, programmation, aménagement, animation, communication, gestion
Portage suggéré	CAUE
Collaboration	Comité Technique "déplacements, itinéraires et paysages" mutualisé entre les actions B.1.1, B.1.2., B.2.1, B.2.2, B.3.1, B.3.3, Département, clubs cyclistes, communes représentants des usagers dont exploitants agricoles et agropastoraux, instances en charge des patrimoines pour leur identification et mise en scène.
Financement	Plan de relance du gouvernement à voir ici
Estimatif	20 000€ pour le livret, sensibilisations et suivi sur missions existantes, travaux sur routes prioritaires non chiffré.
Indicateur de suivi	Réalisation du livret, suivi de la qualité des aménagements routiers
Actions - PVG	A.3.4, B.1.1, B.1.2., B.2.1, B.2.2, B.3.1, B.3.3, C.1.3.
SCOT	Recommandation : mettre en valeur les routes et leurs abords Prescription : identifier et protéger les panoramas et points de vue
PMP	B.1.1, B.1.2

B.3.1 / VALORISER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES AMÉNAGEMENTS ET INFRASTRUCTURES ROUTIERS



Ambiance de la route du col du Tourmalet entrée majeure du territoire (site cafeducycliste.com)

Etat des lieux

Les routes sont les premiers accès des visiteurs aux paysages qui font l'attractivité des vallées, grâce aux panoramas, à la qualité des premiers plans pittoresques et des abords. Elles conditionnent fortement la compréhension, les valeurs, l'attachement au territoire et aux paysages. Dès le XIXe siècle, les routes participent à l'expérience pyrénéiste de la montagne. Leur aménagement sublime les perceptions par un référentiel spécifique de murets, soutènements, belvédères, points de vue, ponts, ouvrages d'art qui mettent en valeur les premiers plans de prairies, pentes fauchées, villages, hameaux, granges pittoresques, les topographies et géomorphologies spectaculaires, chaos, gorges, parois rocheuses vertigineuses, verrous, les perspectives sur les vallées, cirques et sommets, les gaves, torrents, cascades, glaciers ou sommets enneigés.

La typologie de ces routes est très spécifique (voir photographies ci-dessus) selon que l'on se trouve sur les entrées de territoire, grands cols, routes principales de bord de gave, routes vertigineuses des gorges, routes belvédères de découverte panoramiques à flanc de versant, celles des hauteurs à l'approche des estives et des sommets, mais aussi dans des espaces urbanisés, ruraux, pastoraux. Cependant, la connaissance de ces spécificités est trop peu partagée. La tendance actuelle est à la normalisation des gabarits et des référentiels d'aménagement, avec des réponses très techniques aux problématiques de sécurité et de partage de l'usage des routes et de règlement des conflits vélo/voiture, habitat/circulation, activités loisirs/ productions. Elargissement des voies, aires de chaînage ou techniques, séparateurs centraux, bandes cyclables colorées, ralentisseurs, chicanes, glissières et parapets autoroutiers, surabondance de signalétiques (...) banalisent les routes et font peu à peu disparaître l'expérience de découverte.



Ambiance de la route principale des gorges de Pierrefitte à Luz (site laccdespyrénées.com)

Par ailleurs, les vues sur les paysages depuis les routes sont particulièrement fragiles et peuvent être dégradées ou tout simplement disparaître. La fermeture des points de vue aux abords des routes peut se faire par enrichissement (problématiques traitées dans l'axe A), par construction ou sur des problématique de qualité du bâti, des entrées et traversées de villes et villages (problématiques traitées dans l'axe C). La dégradation des points de vue aux abords des routes peut se faire par la prolifération des publicités, des signalétiques, des façades commerciales qui rentrent en concurrence visuelle avec les paysages. Elle peut aussi être produite par les choix et les vocabulaires d'aménagement et de gestion des axes routiers et de leurs abords, clôtures, haies, fauche, entretien, questions traitées dans cette fiche.

Objectifs

- Faire de la route un lieu privilégié de la découverte et de la mise en scène du territoire et des paysages.
- Partager un référentiel, un vocabulaire pour l'aménagement des routes.
- Réduire les conflits d'usage entre découverte, exploits sportifs et desserte locale.
- Améliorer l'aménagement et la gestion des abords de routes aux premiers plans de paysages monumentaux.

Description

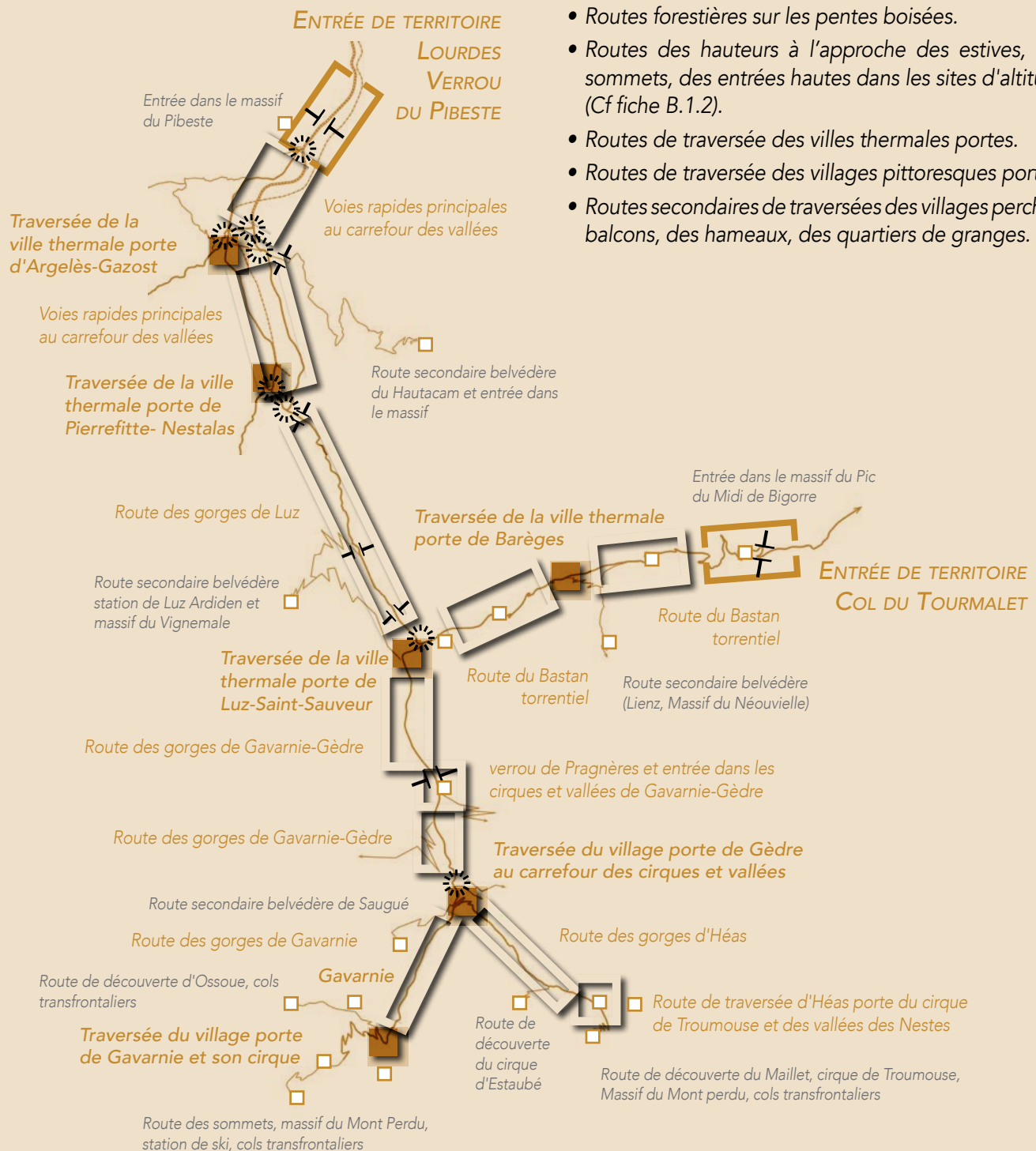
1. Mettre en scène la découverte des paysages des Vallées des Gaves depuis les routes

Il est proposé la réalisation d'un document à partager largement auprès des aménageurs et gestionnaires des routes, sur les références et vocabulaires d'aménagement des routes. Il pourra être réalisé par le CAUE ou un bureau d'études, avec le concours indispensable d'un(e) paysagiste. Il sera utile de réunir un comité Technique permettant de croiser les enjeux de l'ensemble des acteurs et aménageurs de la route (gestionnaires, usagers, acteurs des patrimoines, ...)

Clarifier et partager la typologie des routes

Il s'agit de clarifier la typologie des routes esquissée tout au long du plan paysage pour en proposer une hiérarchie et adapter les aménagements aux situations :

- Entrées de territoire, grands cols patrimoniaux.
- Carrefour de l'axe Agos Vidalos/Soulom et voies rapides.
- Routes principales de bord de gave.
- Routes vertigineuses et pyrénéistes des gorges.
- Routes de découverte secondaires en bord de gave.
- Routes secondaires, belvédères à flanc de versant.
- Routes forestières sur les pentes boisées.
- Routes des hauteurs à l'approche des estives, des sommets, des entrées hautes dans les sites d'altitude (Cf fiche B.1.2).
- Routes de traversée des villes thermales portes.
- Routes de traversée des villages pittoresques portes.
- Routes secondaires de traversées des villages perchés, balcons, des hameaux, des quartiers de granges.



Des propositions pour hiérarchiser et séquencer les routes peuvent être reprises dans les plans paysage :

- Pyrénées Vallées des Gaves, fiche B.1.1 "Elaborer un plan de référence de l'axe Agos-Vidalos/Soulom", A.3.4 "Aménager ou requalifier les promenades de bord de Gave et Bastan", C.1.3. "Favoriser et augmenter la qualité paysagère des espaces publics et des entrées urbaines sur les traversées de bourgs"
- Pyrénées Mont perdu, fiche B.1.1 "Mettre en scène les arrivées sur des paysages exceptionnels depuis les routes principales"

Créer un référentiel commun d'aménagement

Pour révéler et mettre en scène les parcours sur le territoire, le livret proposé précisera le référentiel d'aménagement spécifique, ainsi qu'une charte d'accotement (aménagement et gestion). Pour chacun de ces types de routes, il décrira :

- Le type de paysage et les ambiances, les éléments de patrimoine à identifier et mettre en scène, gaves, grands verrous, tours de guet qui jalonnent le parcours des routes principales sur tout le territoire, les points de vue et perspectives à repérer, protéger, valoriser lors des travaux d'aménagements et de gestion.
- Les gabarits à respecter pour la route, le traitement des limites de voies, des carrefours, des départs de sentiers, des intermodalités, des aires techniques (chaînage, stockage du sel...), la gestion des conflits d'usage de la route, notamment entre automobiles et cycles, en évitant peintures colorées et aplats glissants au profit de « zones de dépassement ».
- Les matériaux, les vocabulaires spécifiques, murets de pierre, parapets, trottoirs, rigoles, fossés, mobilier, éclairage (...)
- Le type de gestion à mettre en place pour maintenir la qualité des accotements, en précisant les techniques pour maintenir l'ouverture des points de vue, des routes belvédères notamment.

Ce travail devra s'inspirer de celui qui a été réalisé par la commune de Luz avec le département sur la qualité des parapets (charte d'accotement). La fiche B.1.1 du plan paysage Pyrénées Mont perdu décline et précise ces éléments sur la commune de Gavarnie-Gèdre et pourra aussi être utilisée. Il s'agit d'établir et de partager avec les techniciens en charge de l'aménagement et de la gestion, les principes pour maintenir l'homogénéité des vocabulaires et matériaux, aller vers la simplicité et ne pas multiplier les mobiliers qui doivent rester discrets, pour favoriser les partenariats avec des entreprises locales, y compris en proposant des formations aux techniques adéquates. Pour gérer la sécurité, une alternative aux aménagements lourds qui banalisent les paysages peut être la sensibilisation des usagers au bon usage des routes de montagne qui pourra faire partie des pistes de réflexion pour ce livret. Les conflits d'usages entre les activités de loisir et de production pourront également être rappelés en particulier pour les routes d'accès aux sommets, estives (...)

2. Des routes à aménager en priorité

Afin d'améliorer la qualité paysagère des routes majeures, il est proposé la réalisation d'études au cas par cas pour la mise en scène des routes majeures suivantes :

- La route du Hautacam
- La route départementale du Val d'Azun
- La route départementale d'Agos-Vidalos au rond-point de Villelongue-Soulom dite « Ancienne Route des Gaves »
- La route départementale du Pont du Tilhos au rond-point de Villelongue-Soulom dite « Nouvelle route des Gaves »
- Les routes des gorges Cauterets, Luz, Gèdre et Gavarnie et de la vallée de Barèges
- Les entrées dans le territoire et sur les sites d'altitude

Exemple de mise en valeur des points de vue sur les routes. La ville thermale de Saint-Sauveur met en scène les perspectives sur le promontoire de la Chapelle de Solférino et les co-visibilités avec les promenades selon des procédés de composition typiques de l'aménagement des routes pour le tourisme du XIX^e siècle.



Promontoire et chapelle de Solférino, panorama

Promenade Henry Dunan et vues sur Saint-Sauveur

Espaces publics devant les thermes de Saint-Sauveur, vues sur le promontoire et la Chapelle



Détails de la composition à Saint-Sauveur montrant les espaces publics qui mettent en scène les vues et sont actuellement utilisés comme parkings.

B.3.2 / MAÎTRISER L'IMPACT PAYSAGER DE LA PUBLICITÉ

Etat des Lieux	<p>Maîtriser les publicités, pré-enseignes, enseignes et signalétiques est incontournable pour mettre en valeur les activités et la qualité de l'accueil, pour l'économie de ce territoire touristique. Leur surabondance, hétérogénéité, faible intégration peuvent être contre-productives : concurrence visuelle avec les paysages, mauvaise compréhension des parcours, dégradation de l'image du territoire. Les acteurs économiques n'ont pas toujours conscience des impacts négatifs, que les visiteurs recherchent des paysages montagnards exceptionnels et préservés, une ressource majeure pour leur activité.</p> <p>Les secteurs du Val d'Azun, de la Vallée d'Argelès-Gazost et de Cauterets ont fait l'objet d'opérations visant la suppression des dispositifs illégaux de publicité entre 2010 et 2015. Accompagnées de démarches de sensibilisation des acteurs économiques et coordonnées avec la mise en œuvre d'une signalétique d'intérêt local et touristique globale, ces opérations ont eu un réel effet bénéfique sur les paysages. Il convient toutefois de maintenir la vigilance sur le long terme pour ne pas perdre les fruits de ces opérations lourdes.</p> <p>D'autres secteurs, en particulier le Pays Toy, n'ont jusque-là pas fait l'objet de telles démarches.</p>
Objectifs	<p>Limiter l'impact paysager de la publicité en maîtrisant leur nombre et leur qualité.</p> <p>Améliorer la lisibilité de l'information diffusée le long des routes</p>
Description	<i>Sensibiliser les acteurs économiques et décideurs à l'impact paysager de la publicité. Diffuser et faire connaître auprès des élus les outils de maîtrise de la publicité. Coordonner l'action du Préfet, compétent en matière de police de la publicité, et celles des collectivités qui peuvent sensibiliser les acteurs économiques et proposer des alternatives de type SIL.</i>
Type d'action	Animation, communication, prospective, conseil, gestion
Portage suggéré	Etat (DDT-DREAL)
Collaboration	CCPVG, Communes, CCI, PNP, CAUE, commerçants, acteurs économiques et du tourisme
Financement	
Estimatif	Campagnes de sensibilisation et de nettoyage sur missions existantes.
Indicateur de suivi	Réalisation de 1 campagne de sensibilisation et de nettoyage
Actions - PVG	B.1.2, B.3.1, B.3.3, C.2.2
SCOT	Recommandation : gérer la publicité et la signalétique Prescription : concevoir des OAP au service de la préservation de l'identité des villages
PMP	B.1.2, B.1.3

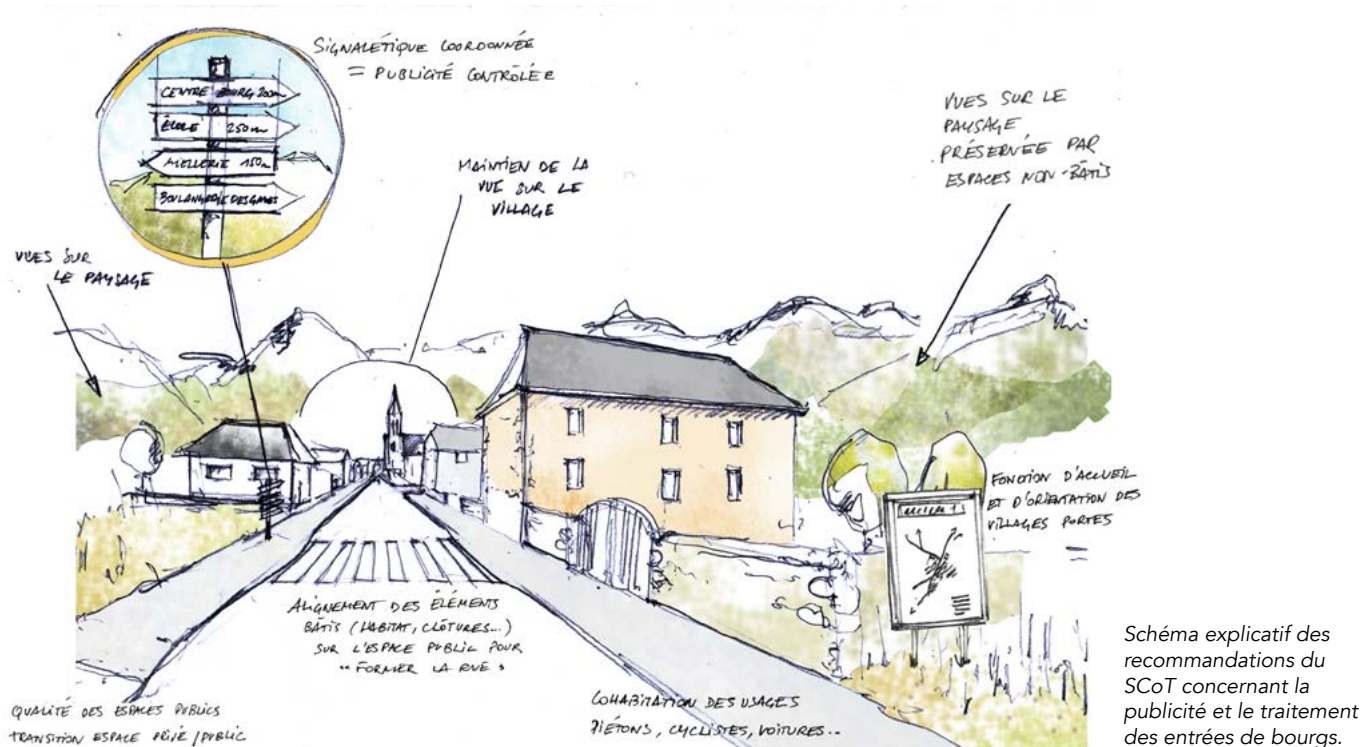


Schéma explicatif des recommandations du SCoT concernant la publicité et le traitement des entrées de bourgs.

Etat des lieux

Maîtriser les publicités, pré-enseignes, enseignes et signalétiques est incontournable pour mettre en valeur les activités, mais aussi la qualité de l'accueil, à fortiori pour un territoire touristique à l'économie fortement liée aux échanges avec les visiteurs. La surabondance, l'hétérogénéité et la faible intégration de ces informations peuvent être contre-productives :

- Parce qu'elles rentrent fréquemment en concurrence visuelle avec les paysages recherchés par les visiteurs.
- Parce qu'elles ne sont pas toujours contextualisées et peuvent nuire à la compréhension des paysages et patrimoines recherchés par les visiteurs.
- Parce que leur accumulation provoque un manque de lisibilité et de clarté pour les parcours sur le territoire dont l'image n'est pas valorisée.

Les acteurs économiques n'ont pas toujours conscience :

- De l'impact potentiellement très négatif des publicités et enseignes sur les paysages.
- Que le but des visiteurs est de s'immerger dans des paysages montagnards exceptionnels et préservés.
- Que les paysages sont une ressource majeure pour leur activité et qu'ils doivent en prendre soin pour pouvoir continuer à faire des affaires.

Le pouvoir de police en matière de publicité appartient au Préfet qui dispose cependant de peu de moyens pour l'exercer. Les collectivités peuvent accompagner les injonctions faites aux acteurs économiques de

respecter le règlement national de publicité par de la sensibilisation et proposer des alternatives coordonnées et concertées pour leur permettre de communiquer sur leurs activités. Des démarches de sensibilisation ont été expérimentées avec succès dans le Val d'Azun, la Vallée d'Argelès-Gazost et Cauterets pour une meilleure maîtrise de la publicité.

Objectifs

- Limiter l'impact paysager de la publicité en maîtrisant leur nombre et leur qualité.
- Améliorer la lisibilité de l'information diffusée le long des routes

Description

Sensibiliser les décideurs et les acteurs économiques

Les règlements de publicités qu'ils soient nationaux ou locaux existent déjà sur le territoire, mais ne sont aujourd'hui pas toujours respectés.

Si le recours au pouvoir de police du Préfet peut être nécessaire, la sensibilisation des acteurs économiques reste le meilleur moyen d'agir à long terme. Les outils et les chartes ayant besoin d'être diffusés sur le territoire, il est proposé de généraliser une démarche plus globale et volontaire qui a déjà porté ses fruits dans le Val d'Azun, la Vallée d'Argelès-Gazost et Cauterets.

Il s'agit dans un premier temps de réaliser une plaquette spécifique pour le public des commerçants sur :

- L'importance de la qualité des paysages de la route et des paysages urbains dans les villes et villages "portes" pour l'image et l'attractivité du territoire et pour le tourisme.
- La Signalisation d'Information Locale (SIL) pour intégrer la micro-signalisation (publicité, pré-enseigne) à la signalisation routière.
- Les outils développés pour la signalétique événementielle.
- Les réglementations autour de la publicité.
- Les expériences de nettoyage des publicités, des retours d'expérience de pairs commerçants satisfaits par ce type de démarche (dans le territoire ou ailleurs, voir ci-contre le retour d'expérience de Montagne de Reims)
- Les personnes à contacter.

Cette plaquette d'information pourra être réalisée par le CAUE ou un prestataire extérieur, avec la communauté de communes et les services de l'Etat en charge. De bonnes ressources sont à remobiliser dans les réseaux des Parcs Nationaux et Régionaux, des Grands Sites de France, des CAUE, CEREMA ...

Elle pourra être distribuée lors de campagnes de nettoyage et de sensibilisation et devra être communiquée à la Chambre de commerce et d'industrie afin qu'elle soit relayée aux porteurs de projets lors de toute création, reprise ou cession d'entreprise.

Il est ensuite proposé la réalisation régulière de campagnes de nettoyage et de sensibilisation dans les vallées. Elles pourront être réalisées par les services de la communauté de communes, avec l'aide des services de l'Etat en charge et ayant la compétence de police, DDT en particulier, des communes, du PNP et éventuellement du CAUE ou d'un prestataire extérieur.

Elles seront l'occasion de diffuser la plaquette, de rappeler à tous la réglementation, de demander aux commerçants la dépose de leurs publicités illicites et de les orienter vers d'autres modèles de communication, la Signalisation d'Information Locale (SIL), l'amélioration des devantures commerciales, la numérisation des informations sur les plates-formes de l'ATVG.

Retour d'expérience / Montagne de Reims : 30 ans d'expérience / Synthèse et extraits de l'article "Publicité et paysage : vers une résolution du Conflit" Magazine de la fédération des PNR de France N°62 à [consulter ici](#).

Quand ils ont décidé de commencer à réfléchir à la suppression de la publicité sur leur territoire, plusieurs parcs ont commencé par visiter celui de la Montagne de Reims, pionnier dès l'année de la parution de la loi, en 1979. "C'était même peut-être trop tôt, dit, avec le sourire, Olivier Marx, chargé de mission Environnement. Car la grande majorité des communes ne s'en sont préoccupé qu'à partir de 1982-83". Dès 1979, dans la Montagne de Reims, des relevés ont été faits, de nombreuses réunions ont été organisées dans les communes précisant le contenu de la loi (...), afin que les élus puissent se positionner en toute connaissance de cause.

Toutes les solutions possibles ont ensuite été présentées : l'application stricte de la loi (...) ou l'instauration d'une zone de publicité restreinte qui délimite les emplacements (...). L'abribus est un bon exemple des freins à l'application rapide de la loi. Quand une ville a passé contrat avec un gestionnaire de mobilier urbain qui se rémunère sur la publicité installé sur les abribus, appliquer la loi strictement, signifie rupture de contrat et arrêt de l'entretien du mobilier en question.

Sur le territoire de la Montagne de Reims, la moitié des communes a décidé d'une application stricte de la loi, 34 ont instauré une Zone de publicité restreinte dont la moitié pour permettre le seul maintien du mobilier urbain support de publicités.

Le territoire du Parc compte 10 000 hectares de vignes en AOC Champagne, pour 2 000 récoltants manipulateurs. S'agissant d'une activité dérogatoire, liée à la vente d'un produit du terroir, chacun a droit à 2 préenseignes. Mais très peu les utilisent, préférant les regroupements préconisés par le Parc sur les relais d'information service.

Olivier Marx pense que c'est une bonne loi, parce qu'elle est "nette et précise. Ceci dit, précise-t-il, pour que son application soit réussie, il faut beaucoup activer les contacts avec les partenaires, ce que nous avons fait avec les organismes consulaires et l'interprofession viticole, et surtout assurer une veille permanente sur l'ensemble du territoire.

(...)

B.3.3 / MISE EN COMMUN ET DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DES CHARTES SIGNALÉTIQUES D'INTÉRÊT LOCAL ET TOURISTIQUE SUR LE TERRITOIRE

Etat des Lieux	<p>La signalétique est aujourd'hui un incontournable pour la vie d'un territoire touristique. Sur le territoire des Vallées des Gaves, les stratégies, outils et structures de valorisation sont très nombreuses, de même que les typologies signalétiques et de mobilier trop rarement mises en commun.</p> <p>De nombreuses publicités, pré-enseignes, enseignes, publicité événementielle viennent s'ajouter à ces informations. La surabondance, l'hétérogénéité et la faible intégration de ces informations, signalétique ou publicité, peuvent être contre-productives, y compris économiquement. Elles rentrent en concurrence visuelle avec des paysages recherchés par les visiteurs dont elles brouillent la lecture et elles dévalorisent l'image du territoire.</p> <p>Des opérations visant la définition d'une charte et le déploiement d'une SIL cohérente ont été déployées entre 2010 et 2015 sur la Vallée d'Argelès-Gazost, le Val d'Azun et Cauterets. Si elles ont eu un impact paysager et favorable à la lisibilité des activités du territoire, il faut aujourd'hui évaluer l'intérêt de certains dispositifs avec le déploiement du numérique.</p> <p>Le secteur du Pays Toy n'a pas fait l'objet de ce traitement coordonné, et il existe des SIL propres à certains villages.</p>
Objectifs	Réduire l'impact des signalétiques et de la publicité sur le patrimoine et la ressource économique des paysages. Faciliter la compréhension et le guidage, rendre l'expérience de visite fluide, pratique. Mettre en scène les parcours et la structure des paysages, valoriser, rendre lisibles, compréhensibles les patrimoines pour les visiteurs et les habitants.
Description	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Evaluer les schémas directeurs de signalétique touristique et événementielle existants sur le territoire dans l'objectif de redéfinir un schéma directeur pertinent pour l'ensemble du territoire intercommunal.</i> 2. <i>Mettre en œuvre le schéma directeur de SIL sur le Pays Toy qui n'en dispose pas à ce jour : hiérarchiser les informations, révéler les paysages et la structure du territoire...</i> 3. <i>Intégrer les principes du schéma directeurs au fur et à mesure du renouvellement des dispositifs de signalétiques sur l'ensemble du territoire.</i>
Type d'action	Programmation, animation, prospective, conseil
Portage suggéré	CCPVG
Collaboration	Comité Technique "déplacements, itinéraires et paysages" mutualisé entre les actions B.1.1, B.1.2., B.2.1, B.2.2, B.3.1, B.3.3, Département, Etat, communes, Parc National des Pyrénées, ATVG (...)
Financement	Plan de relance du gouvernement à voir ici . Région, Département
Estimatif	50 000€ pour la mise à jour du schéma directeur 250 000 € pour la mise en œuvre de la SIL sur le Pays Toy
Indicateur de suivi	Réalisation de l'étude, suivi des signalétiques
Actions - PVG	B.1.1, B.1.2., B.2.1, B.2.2, B.3.1, B.3.3 et B.1.3
SCOT	Recommandation : gérer la publicité et la signalétique Prescription : concevoir des OAP au service de la préservation de l'identité des villages
PMP	B.1.1, B.1.2, B.1.3, B.1.4

B.3.3 / MISE EN COMMUN ET DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DES CHARTES SIGNALÉTIQUES D'INTÉRÊT LOCAL ET TOURISTIQUE SUR LE TERRITOIRE

Etat des lieux

La signalétique est un incontournable pour la vie d'un territoire touristique. Sur le territoire des Vallées des Gaves, les stratégies, outils et structures de valorisation patrimoniale et touristique sont très nombreuses, ce qui s'exprime dans la multiplication des typologies signalétiques et de mobilier trop rarement mises en commun.

De nombreuses publicités, pré-enseignes, enseignes, viennent s'ajouter à ces informations. La publicité temporaire d'événementiels ou de festivals est tout aussi impactante, implantée dans des espaces très visibles, carrefours majeurs, entrées de territoire.

La surabondance, l'hétérogénéité et la faible intégration de ces informations, signalétique ou publicité, peuvent être contre-productives, y compris économiquement :

- Parce qu'elles rentrent fréquemment en concurrence visuelle avec les paysages recherchés par les visiteurs.
- Parce qu'elles ne favorisent pas souvent la lecture et la compréhension des paysages et patrimoines recherchés par les visiteurs.
- Parce que leur accumulation provoque un manque de lisibilité et de clarté pour les parcours sur le territoire dont l'image n'est pas valorisée.

Leur maîtrise est indispensable pour préserver et mettre en valeur une des fondations de l'attractivité et de l'économie du territoire : ses paysages exceptionnels. Ces multiples informations perçues des espaces de déplacement et espaces publics se déclinent en :

- Signalétiques directionnelles sur les routes.
- Signalétiques patrimoniales et touristiques "rapides" (en voiture).
- Signalétiques patrimoniales et touristiques "lentes" (en modes de déplacements doux).
- Signalétiques de services et d'équipements de proximité.
- Signalétiques événementielles (temporaires).
- Publicités.
- Pré-enseignes et enseignes.
- Devantures.

Certaines nécessitent un travail spécifique avec les commerçants détaillé dans la fiche C.2.3.

Objectifs

- Réduire l'impact des signalétiques et de la publicité sur le patrimoine et la ressource économique des paysages. Faciliter la compréhension et le guidage, rendre l'expérience de visite fluide, pratique.
- Mettre en scène les parcours et la structure des paysages, valoriser, rendre lisibles, compréhensibles les patrimoines pour les visiteurs et les habitants.

Description

Les éléments d'informations et de guidage impactent la mise en scène des parcours, la perception, la compréhension des paysages, du territoire pour les visites et les déplacements quotidiens et doivent faire l'objet d'une réflexion d'ensemble. Il est proposé un schéma directeur de signalisation sur le territoire. L'équipe d'étude devra comporter un(e) paysagiste. Il s'agit d'articuler et de décliner la réflexion selon les échelles, les acteurs et gestionnaires selon :

- Les informations "rapides" perçues de la route, à traiter grâce la Signalisation d'Information Locale (SIL) outil qui a pour vocation d'intégrer la micro-signalisation (publicité, pré-enseigne) à la signalisation routière, mais aussi grâce à un travail spécifique sur la signalétique événementielle.
- Les informations "lentes" perçues des sentiers et espaces patrimoniaux des sites remarquables et d'altitude, y compris depuis les points de départ et espaces d'intermodalité des villes et villages "portes", en mutualisant les chartes signalétiques sur tout le territoire.
- Les informations "lentes" perçues des espaces publics des villes et villages "portes", à traiter grâce à la SIL, mais aussi par un travail spécifique avec les commerçants autour de la qualité des devantures, des enseignes et pré-enseignes (sujet détaillé dans la fiche B.3.3 " Maîtriser l'impact paysager de la signalétique et de la publicité").

1. Faire l'état des lieux des ressources et chartes existantes sur le territoire

De très nombreuses chartes signalétiques et de mobilier ont été élaborées sur le territoire, utilisées par des acteurs et gestionnaires qui ne dialoguent pas toujours.

- Les chartes et démarches existantes doivent être identifiées, coordonnées, complétées, mises à jour, pour articuler les démarches et mutualiser les moyens, techniciens, capacités des gestionnaires.
- Les CoPil et CoTech de la fiche B.2.1 pourront être remobilisés pour ces études.
- Les récits du territoire développés dans les plans paysages et dans la fiche B.1.3 également.

2. Hiérarchiser les informations, révéler les paysage et la structure du territoire

Les réflexions sur la signalétique mettent trop souvent au premier plan des informations génériques (centralités, services, équipements), effaçant le territoire. La route, les déplacements et l'accessibilité en voiture sont mis en avant, les paysages, l'histoire et le patrimoine qui font la spécificité des Vallées des Gaves, disparaissent.

En hiérarchisant les informations, il s'agit de partager largement une vision commune du territoire, de préciser l'image que l'on souhaite en proposer, de guider et mettre en scène les parcours. Ces éléments décrits dans les 2 plans paysage sont à mobiliser (cf fiches dans le tableau de synthèse de l'action).

Il s'agit aussi de mettre en valeur les situations identifiées dans la stratégie de valorisation des paysages (page 116-117) :

- Les entrées de territoire, le carrefour de l'axe Agos-Vidalos/Soulom.
- Les grandes vallées et routes principales des gaves.
- Les routes secondaires et panoramiques.
- Les villes et villages portes.
- Les entrées hautes des sites d'altitude (fiche B.1.2).
- Les entrées de bords de gave et d'eau.
- Les sentiers (cf hiérarchie en fiche B.2.1)

Les grands patrimoines sont à mettre au premier plan :

- Les vallées et cirques, les grands verrous, les gaves et l'eau qui structurent le territoire.
- Les 7 grands massifs montagneux du territoire, les paysages, panoramas, points de vue, reliefs et sommets, destinations recherchées par les visiteurs.
- Les grands récits patrimoniaux, du thermalisme, du pyrénéisme, de l'agro-sylvo-pastoralisme, naturalistes, fondateurs de l'image du territoire ...

3. Se doter d'outils pratiques pour harmoniser et décliner les chartes sur le territoire

Un schéma directeur de signalisation pour articuler la réflexion à l'échelle du territoire

Le Schéma Directeur de Signalisation doit permettre de répondre aux questions : "Que faut-il signaler ?" (Vallées, gaves, villes et villages portes, massifs, sites, cols, équipements, services, hébergements, activités économiques, commerciales, sports, loisirs ...) et "Comment signaler ?" (hiérarchie et typologie des panneaux, contenus, esthétique, dimensions, positionnement, financement ...).¹ Cette hiérarchie pensée à l'échelle du territoire (et pas seulement de la voiture) est à décliner et articuler dans diverses chartes prônant sobriété, sécurité et propreté, matériaux locaux et réemploi.

Informations "rapides" perçues de la route

- Harmoniser les Signalétiques d'Intérêt Local (SIL) et touristique perçues depuis les routes

La prolifération des informations perçues depuis la route nuit à la lisibilité du guidage et dégrade les paysages. La SIL définit les implantations des pré-enseignes et micro-signalétiques sur le domaine public routier, limite le nombre et l'impact des informations, intègre la publicité de façade pour concilier qualités urbaines, architecturales, paysagères et besoins commerciaux. Il est proposé de mettre à jour et d'harmoniser les SIL sur le territoire dans un document largement partagé.

Signalétiques selon les usages, synthèse du CEREMA

Directionnelle
Guider l'utilisateur en déplacement vers les destinations à moyenne et longue distances

- Panneau A8 (bleu) avec flèche vers le haut et pictogramme d'axe principal.
- Panneau AIX EN PCE (vert) avec flèche vers le haut.
- Panneau VENELLES (noir) avec flèche vers la droite.
- Panneau Hôtel de Ville (noir) avec flèche vers la droite.
- Panneau LES MILLES (noir) avec flèche vers la gauche.
- Panneau Palais de Justice (noir) avec flèche vers la gauche.
- Panneau A8 (bleu) avec pictogramme d'axe principal et flèche vers la droite.
- Panneau AIX EN PCE (vert) avec flèche vers la droite.

Touristique
Guider l'utilisateur vers les curiosités culturelles et touristiques

- Panneau CHÂTEAU DE VASCŒUIL 9 (jaune) avec pictogramme d'un château et un chiffre 9.
- Panneau 1^{er} à droite (jaune) avec flèche vers la droite.

SIL
Guider l'utilisateur en signalant les services ou équipements de proximité

- Panneau Les Lavandes (jaune) avec pictogramme d'un panier et une fleur.
- Panneau Les Oliviers (jaune) avec pictogramme d'un olivier et une flèche vers le haut-droite.
- Panneau Le Mozart (jaune) avec pictogramme d'un instrument de musique et une flèche vers la gauche.

¹ | De bonnes ressources sont à remobiliser dans le réseau des Parcs Nationaux et Régionaux, réseau des Grands Sites de France, réseau des CAUE, CEREMA, réseau des CAUE...

- **Créer des outils pour la signalétique événementielle**

Certaines informations sont mises en place pour des événements temporaires ou des festivals. Implantées dans les espaces les plus visibles, entrées de territoire, carrefours majeurs, centres villes et villages, elles sont très impactantes. Des Kakemos spécifiques d'événements ont été testés à Argelès-Gazost, pour une information intégrée au paysage urbain.

Il est proposé la mise en place d'une charte de signalétique événementielle en concertation avec les organisateurs d'événementiels et de festivals, les offices de tourisme et les entreprises locales de design et d'impression, à diffuser largement sur le territoire.

Le schéma directeur de signalisation devra proposer des formats lisibles qui s'insèrent dans le message général du territoire.

Informations "lentes" perçues des sentiers et sites

- **Mettre en commun les chartes signalétiques et de mobilier des sites, sites d'altitude, sentiers**

GR, sentiers communautaires, itinéraires thématiques, naturalistes, pyrénéistes, agropastoraux, sportifs, les itinéraires sont déclinés dans de nombreuses typologies signalétiques et de mobilier. Il s'agit de mutualiser entre les gestionnaires et instances de valorisation pour maîtriser les coûts, valoriser les patrimoines et mieux guider les visiteurs.

Une première mutualisation a été amorcée en vallées de Gavarnie-Gèdre et de Cauterets : la commission syndicale, l'ONF et les communes ont mis en commun stratégies, mobilier, ligne graphique et de contenus créé par le même bureau d'étude.

Ce travail pourra servir de base, être remobilisé, amendé, décliné selon les vallées. Les propositions de signalétiques été/hiver réversibles du Val d'Azun pourront être étendues.

Informations "lentes" des villes et villages "portes"

- **Traiter les points de départ des sentiers des villes et villages, soigner les intermodalités dans les chartes**

Les sentiers ont souvent des points de départ en coeur de ville ou de village, ce qui va dans le sens d'une utilisation mieux maîtrisée de la voiture. Il s'agit de proposer une signalétique appropriée, lisible et connectée aux typologies d'aménagement de ces espaces publics, de valoriser les lieux d'intermodalité comme des entrées hautes (villages et hameaux perchés, balcons) ou en bord de Gave (villages et villes portes). Ces informations devront être intégrées à la SIL, mais aussi aux chartes d'aménagements urbains, des espaces publics ou de traversée de bourgs.

- **Travailler la qualité des devantures, enseignes et pré-enseignes avec les commerçants**

Ce travail est détaillé dans la fiche C.2.3.



Charte de mobilier et signalétique pour les randonnées pittoresques en pays Toy, réalisée en 2019 par le Bureau d'études Tikopia avec l'ONF et la Commission syndicale. Cette charte pourrait être révisée, amendée, déclinée selon les vallées et généralisée.

Focus / Canigo, le choix d'une signalétique patrimoniale en régie, à la mise en oeuvre aisée



Lors de la visite OGS de 2019 au massif du Canigo, un technicien ONF passionné de design, nous explique qu'il a créé une ligne signalétique en acier corten évoquant le passé minier du territoire. Les panneaux sont dessinés en régie, avec si nécessaire le concours d'un graphiste (exemple ci-dessous, Manu Clabecq) et de spécialistes du patrimoine. Les éléments sont fabriqués à bons de commande par une entreprise locale.





AXE - A | MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DE SES PAYSAGES

AXE - B | BIEN ACCUEILLIR LES VISITEURS ET PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

AXE - C | VIVRE DANS ET GRÂCE AU PAYSAGE DE MONTAGNE, CONCILIER LES PRATIQUES

Objectif C.1 | Préserver le caractère patrimonial et paysager pour des centralités, villages, lieux de vie, respectueux de la trame urbaine d'un territoire de montagne

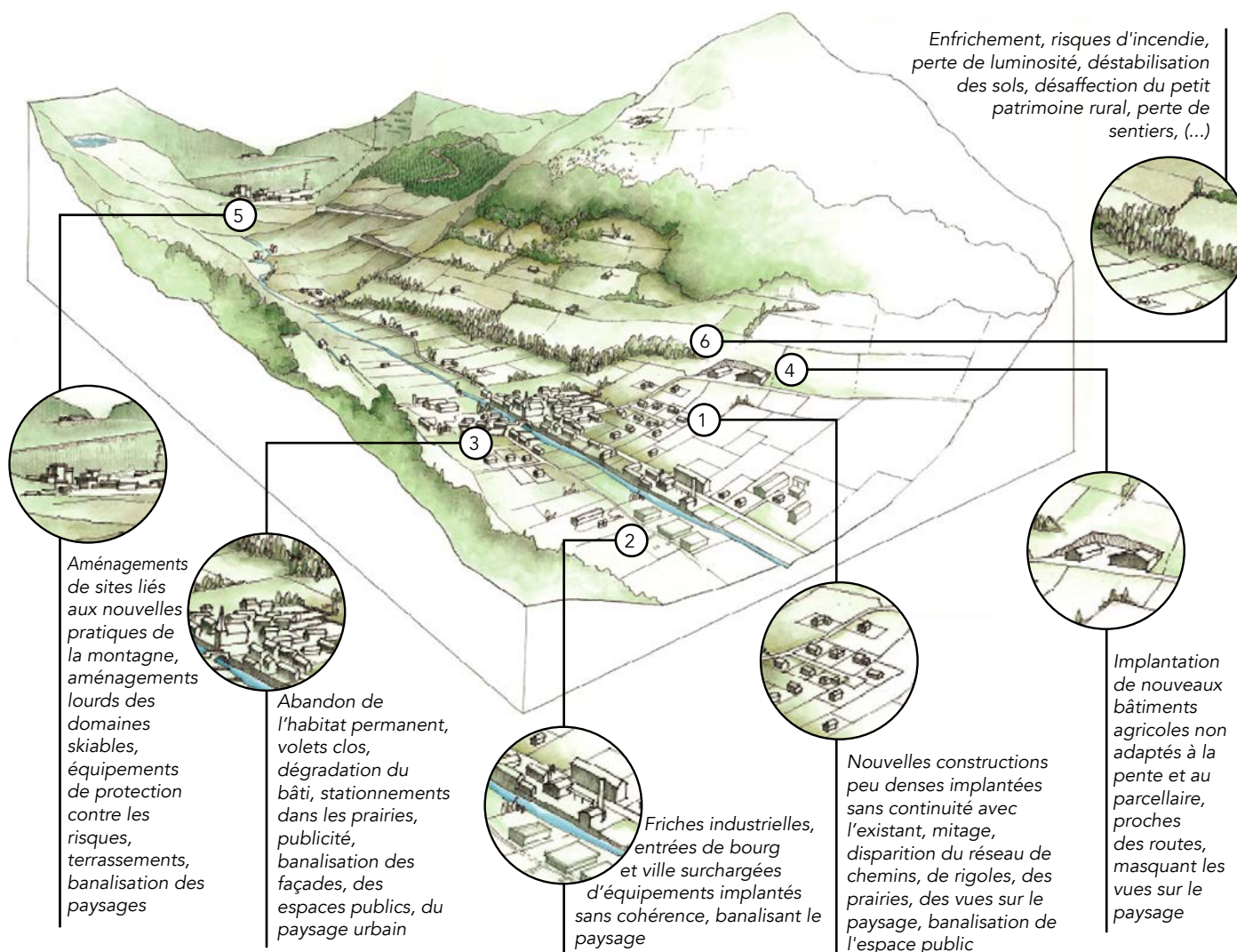
- C.1.1/ Développer la sensibilisation et l'information pour la production d'un paysage urbain et bâti de qualité*
- C.1.2/ Densifier en utilisant et valorisant les patrimoines et fonctions des "vides " urbains*
- C.1.3/ Favoriser et augmenter la qualité paysagère des espaces publics et des entrées urbaines sur les traversées de bourgs*

Objectif C.2 | Favoriser des paysages villageois et urbains vivants, de qualité, tout en accompagnant leur évolution

C.1.1 / DÉVELOPPER LA SENSIBILISATION ET L'INFORMATION POUR LA PRODUCTION D'UN PAYSAGE URBAIN ET BÂTI DE QUALITÉ

Etat des Lieux	Le territoire et les paysages sont en constante évolution, en réponse aux besoins des acteurs économiques, agricoles et touristiques, aux besoins des habitants à l'année comme en résidence secondaire. Or les modes de développement urbain et d'habiter ont des conséquences importantes sur la qualité paysagère, la qualité de vie et la qualité de l'environnement. Et l'on constate que l'étalement urbain s'accompagne d'une tendance à la dévitalisation des cœurs de villages, l'implantation de nouveaux quartiers sans liaison avec le village, auxquels il manque des fonctions clés, contribue à l'effritement du lien social, fragilise le territoire vis à vis des crises écologiques et climatiques, la spécialisation de secteurs conduit à l'augmentation des déplacements, la consommation des terres agricoles pénalise la dynamique économique et la qualité environnementale, contribue à l'augmentation des risques ...
Objectifs	Sensibiliser les publics aux valeurs paysagères, architecturales et urbaines du territoire à préserver. Accompagner les évolutions urbaines en répondant aux besoins contemporains, dans le respect durable de la qualité paysagère, environnementale et de vie des villages.
Description	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer le recours aux conseils en paysage, architecture et urbanisme auprès des porteurs de projets publics comme privés : permanences ouvertes au public, création d'une commission intercommunale « paysage, architecture et urbanisme » pour analyser et accompagner les projets 2. Partager des référentiels communs : trame urbaine d'un village de montagne, construire dans la pente, utiliser les vues, les rigoles, sentiers, espaces de biodiversité pour composer l'urbain... 3. Valoriser les projets exemplaires
Type d'action	Conseil, animation, communication
Portage suggéré	CCPVG - CAUE
Collaboration	CAUE, architecte et paysagiste conseil de l'Etat, SDAP, service instructeur des actes et autorisations d'urbanisme
Financement	FEADER, Plan de relance, Région, Département
Estimatif	Conseil en paysage et architecture 10j/an : 9.000 € Partenariat CAUE - 5.000 €/ an Mise en forme et impression des référentiels – 5.000 €
Indicateur de suivi	Nombre de projets accompagnés par un conseil en urbanisme et paysage - Réalisation et diffusion des référentiels communs - Nombres d'actions de sensibilisation à la qualité paysagère
Actions - PVG	L'ensemble des actions de l'axe C
SCOT	Recommandations SCOT : Doter le territoire d'outils de sensibilisation et de concertation pour la production d'un paysage de qualité Prescriptions SCOT : identifier le potentiel de densification / maîtriser la qualité urbaine et architecturale sur l'ensemble du territoire
PMP	B.1.2, B.2.1, B.2.2, C.1.1, C.1.2

C.1.1 / DÉVELOPPER LA SENSIBILISATION ET L'INFORMATION POUR LA PRODUCTION D'UN PAYSAGE URBAIN ET BÂTI DE QUALITÉ



Source : document "Fabriquer un quartier" CAUE 65, mis à jour septembre 2019, apports paysagers aux légendes.

Etat des lieux

Les paysages bâtis et habités, villes, villages, hameaux sont des éléments importants et caractéristiques du territoire. Leur quantité et leurs qualités sont déterminantes pour l'attractivité et la durabilité de l'habitat, pour le maintien de la qualité de vie en Vallées des Gaves, mais également pour préserver son habitabilité future. Ce riche patrimoine bâti et urbain doit être questionné dans sa capacité à s'adapter aux besoins, modes de vie et usages pour aujourd'hui et demain. Au cours des dernières décennies, les constructions et développements urbains n'ont pas toujours su y répondre :

- la quantité de constructions a explosé, avec une tendance au "mitage" et aux "extensions urbaines de faible densité" contre lesquelles lutte la loi montagne,

- la qualité des implantations a changé avec l'apparition de "formes d'urbanisme génériques" et de bâtiments inadaptés à la montagne,
- des "fonctions"¹ importantes des formes traditionnelles ont disparu dans les extensions nouvelles, gestion des eaux pluviales en surface, biodiversité, déplacements doux, espaces publics et de sociabilité, points de vue sur les paysages, avec une augmentation des risques (incendie, inondations) et une banalisation des paysages,
- les fonctions urbaines ont parfois été sectorisées avec des zones d'activité en entrée d'Argelès-Gazost et de certains villages, mais aussi avec des friches industrielles comme à Soulom.

¹ | Les espaces bâtis ont de nombreuses fonctions qui répondent à des besoins comme par exemple habiter (logements), mais aussi consommer (commerces divers, marchés), sociabiliser (espaces publics), s'instruire (écoles), bénéficier de services (poste, mairie, bibliothèque etc), se déplacer (routes, mais aussi cheminements doux...). Cette liste n'est pas exhaustive.

Les conséquences sont une moindre résilience du territoire :

- consommation de terres agricoles et prairies de fauche planes, fragilisation du secteur agricole, agropastoral, moteur de la fabrique des paysages,
- augmentation des coûts d'implantation avec l'extension des réseaux (routes, eau, électricité...) et de gestion (déchêts, services divers...),
- disparition des fonctions de gestion des eaux pluviales en surface, biodiversité, déplacements doux, espaces publics et de sociabilité, points de vue sur les paysages de la montagne,
- apparition de zones commerciales de faible qualité paysagère en entrée de zone agglomérée,
- dévitalisation des centres bourgs, fermeture de commerces et services, baisse de la résidence principale, "volets clôts".

Le conseil et la sensibilisation semblent indispensables :

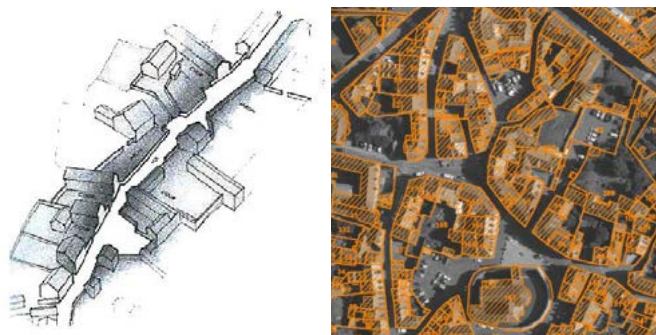
- Si la loi montagne déclinée dans le PADD du SCOT², limite ces dynamiques, ses principes ne permettent pas de prendre finement en compte les spécificités du territoire. C'est lors de l'élaboration des PLU que la diversité des formes urbaines devra être décrite et mise en cohérence.
- Réglementations et enjeux complexes peuvent créer des incompréhensions. Une documentation importante et de qualité existe, notamment au CAUE, mais elle n'est pas systématiquement proposée ou accessible aux porteurs de projets.
- L'évolution des modes de vie, des techniques invisibilise certaines fonctions des petits patrimoines. Certains sujets de paysage ne sont pas suffisamment pris en compte, la compétence étant peu représentée.

Objectifs

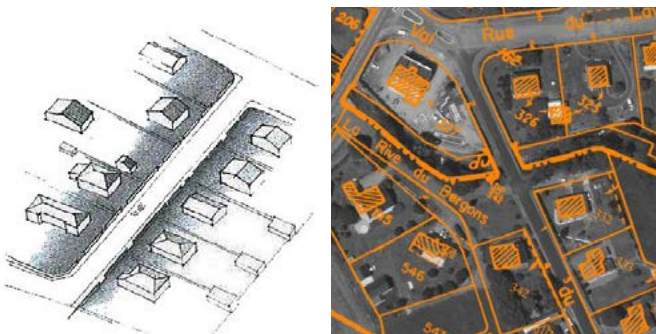
- Préserver la qualité des paysages bâtis et urbains des Vallées des Gaves tout en s'adaptant aux modes de vie actuels et futurs.
- Mobiliser les conseils en paysage, architecture, urbanisme pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et l'élaboration des projets.
- Mobiliser et élaborer des fiches thématiques, guides, cahiers de référence, projets exemplaires.
- Organiser la sensibilisation des porteurs de projet et des habitants.

² | urbanisation en continuité des bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants, préserver et mettre en valeur le cadre de vie, opter pour un développement urbain qualitatif, mettre en place des actions de sensibilisation.

Quelques exemple de densité obtenues selon les formes urbaines développées - Sources : "Fabriquer un quartier" CAUE 65, Géoportail



Densité importante en coeur de village traditionnel (Luz-Saint Sauveur)



Densité faible dans les extensions génériques des lotissements (Ayzac-Ost)

Description

1. Renforcer le recours aux conseils en paysage, architecture, urbanisme

Il est proposé la création d'une commission intercommunale de paysage, d'architecture et d'urbanisme avec des personnes ressources des services instructeurs des autorisations d'urbanisme, architecte conseil du CAUE, paysagiste de la DREAL, ABF (...) Si le territoire fait le choix de se faire accompagner par un conseil en paysage, il pourrait également être mobilisé dans cette commission. Ces ressources sont détaillées dans les fiches de mise en oeuvre des moyens 2 et 3, en fin de document.

Cette commission pourra capitaliser en matière de :

- connaissance fine des typologies bâtie, urbaines et réalisations exemplaires du territoire,
- interprétation de la loi Montagne, connaissance de dispositifs, ZAN (Zéro Artificialisation Nette), opérations de qualité des façades, de revitalisation des centres bourg (...)
- prise en compte de problématiques paysagères aujourd'hui délaissées dans l'urbain, prise en compte des espaces de gestion de l'eau en aérien, de la biodiversité, des cheminements doux et des vues sur le paysage,
- connaissance du SCOT, conseils lors de l'élaboration des PLU, sur le modèle des ateliers et balades commentées réalisées par le CAUE et la DDT,
- partage d'expériences ressource.

La commission pourra être mobilisée pour :

- accompagner les services et les pétitionnaires sur les projets à enjeux, donner un avis technique en préalable à l'instruction de demandes d'autorisation d'urbanisme,
- renforcer le conseil des projets architecturaux et urbains auprès des particuliers, des élus, des bureaux d'étude extra-territoriaux pour l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU) et projets urbains.

Elle pourra contribuer à la rédaction des cahiers des charges des études urbaines ou des documents d'urbanisme, afin que le paysage y soit mieux pris en compte :

- transcrire les éléments contenus dans la fiche "C.1.1/ Connaître et protéger les patrimoines bâtis, paysagers et la diversité de leurs fonctions dans les "vides" urbains",
- demander un paysagiste dans les équipes d'étude,
- fournir un recueil de fiches de référence "utiles" pour la prise en compte des problématiques connues et typiques,
- valoriser les "motifs de paysage".

Cette commission intercommunale permettra de capitaliser la connaissance, de contribuer à la cohérence et à la diffusion d'un référentiel partagé sur le territoire.

2. Identifier et partager des référentiels communs

Il s'agit de mettre à profit l'importante documentation existant sur le sujet à tous types d'échelles et sur tous types de sujets, en particulier au CAUE, de la compléter et de la rendre accessible à divers publics. Pour réaliser cette synthèse, il est proposé de mettre en place une mission pluriannuelle, avec l'équipe du CAUE, renforcée par la présence d'un(e) paysagiste. Elle pourrait également être confiée à la personne en charge du suivi du plan paysage (voir moyens d'action, fiche 3). Cette mission permettra :

- d'établir avec la commission intercommunale une liste des sujets à traiter pour mettre en place un référentiel partagé sur le territoire,
- de rassembler la documentation existante sur ces sujets, fiches thématiques, guides, cahiers de référence, projets exemplaires sur le territoire,
- de mettre en place des supports synthétiques adaptés aux publics visés, ou de mettre à jour la documentation existante³.
- de proposer un programme d'actions de sensibilisation et de vulgarisation sur le modèle des journées d'introduction aux PLU réalisées par le CAUE et la DDT : balades commentées, visite de projets et maisons témoin, expositions, ateliers avec des écoles d'architecture et de paysage.

3 | Ces documents auront vocation à faire référence sur le territoire et devront donc être co-construits avec la commission intercommunale.

Les sujets pourraient être les suivants, à compléter.

- **Une architecture durable, de qualité, adaptée aux modes de vie actuels et futurs :**

- formes et matériaux pour une architecture durable, biosourcés par exemple, en lien avec les architectures vernaculaires et les entreprises locales,
- se former à l'architecture passive, maisons basse consommation, insertion des panneaux solaires en toiture, matériaux durables et renouvelables, filières locales, notamment bois (...),
- s'inspirer des formes vernaculaires pour développer des modularités adaptées aux modes de vie⁴,

- **Des implantations durables et de qualité, cohérentes avec l'architecture vernaculaire :**

- bien insérer les bâtiments dans la pente, qu'il s'agisse d'habitat ou de bâtiment agricole, tenir compte des implantations bioclimatiques et de l'orientation du terrain, traiter les abords, préserver les vues sur le paysage montagnard (Cf focus),
- bien planter les infrastructures de loisir, les campings, pour limiter leur impact dans le paysage⁵,
- réhabiliter les zones industrielles et commerciales et les entrées de bourg, intégration du bâti, espaces publics et de stationnements...,
- densifier tout en préservant les structures vernaculaires de déplacements doux (sentiers), gestion des eaux pluviales (rigoles), biodiversité (prairies), petits espaces publics (placettes ...), vues sur les paysages (Cf fiche action C.1.2),

- **Des développements cohérents avec la trame urbaine d'un territoire de montagne :**

- réaliser des extensions urbaines dans la continuité des villages et hameaux, qui préservent les silhouettes des villages, avec des exemples pris sur des territoires voisins,
- s'appuyer sur les typologies et les spécificités architecturale et urbaines de chaque vallée (...),
- réaliser une étude spécifique des formes et compositions urbaines du XIXe siècle dans les bourgs thermaux, mais aussi dans les villages, tenant compte des traitements des espaces liés à l'eau, aux cheminements et aux vues (sur le modèle de l'étude de cas de l'action C.1.2),
- contribuer à mettre en cohérence les documents d'urbanisme sur le territoire (Cf action C.2.3)

4 | Par exemple : Temps 1 - jeune couple pluriactif, locations, gîtes – Temps 2 - couple avec grands enfants – Temps 3 - hébergement de parents âgés ...

5 | Des travaux ont été réalisés en Val d'Azun à la demande de campings et de communes, à utiliser comme base de travail.

Retour d'expérience / Affiche de vulgarisation des aménagements d'espaces publics et des études de forme urbaine d'un village médiéval par le CAUE 47



PRAYSSAS, TOUR DE VILLE

Le village de Prayssas s'organise autour d'un noyau médiéval circulaire, qui, au fil des siècles, a été « gommé » par le réseau de voiries départementales. Le projet a consisté à redessiner la voirie en affirmant ce tracé circulaire. La plantation d'un alignement d'arbres de haute tige associé à des jardins en pied de remparts, la mise en œuvre de matériaux naturels (bois, castine, pavés de pierre) pour les sols et le mobilier ont contribué à donner une nouvelle identité au centre bourg et à favoriser les usages piétonniers, en toute sécurité.



Avant travaux



Plantations d'alignement le long de la RD



Après travaux



Vue perspective

LES + DU PROJET

- le changement de perception et d'usages du tour de ville
- le choix d'un registre d'aménagement durable : sol perméable, jardins en pieds de rempart, mobilier bois



Maîtrise d'ouvrage :
Commune de Prayssas

Maîtrise d'œuvre :
Agence Casals paysagiste – BET INGC

Réception : 2010

Montant des travaux : 1 080 000 € HT
(année de référence : 2010)

Surface traitée : 16 113 m²

Ratio indicatif : 67 € HT /m²

Distinction : Mention – Palmarès 2012 de l'Architecture et de l'Aménagement de Lot-et-Garonne

En savoir plus : agencecasals.fr

caue 47

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne
9 rue Etienne Dolet - 47 000 Agen
05 53 48 46 70 / www.caue47.com

Aménager les espaces publics du bourg, fiche n°5 / décembre 2015

Les documents graphiques ont été fournis par l'équipe de maîtrise d'œuvre.
Photographies CAUE 47 sauf mention contraire.

Retour d'expérience / Affiche de vulgarisation sur la qualité des clôtures réalisée par le CAUE 47

Souvent considérée comme "accessoire", la clôture est encore trop négligée. Pour autant, elle demeure un élément indissociable de l'habitat individuel. Afin de permettre son intégration dans le paysage, elle doit bénéficier d'un traitement attentif.

DU CENTRE-BOURG... À LA CAMPAGNE

La clôture est une construction qui **fait la liaison entre un espace privé et un espace public ou entre deux espaces privés**. Elle joue un rôle important sur la qualité des paysages d'une commune et doit s'intégrer dans une composition harmonieuse de la rue. Il est donc important de s'intéresser au contexte dans lequel elle est implantée pour **assurer la cohérence de l'espace public**. En effet au-delà de son rôle de protection (intimité ou sécurité) c'est un véritable élément d'urbanisme à considérer avec soin.

/ En centre-bourg

Les maisons y sont le plus souvent mitoyennes, le traitement de la clôture doit alors se faire avec une notion de continuité avec les franges bâties. Les centres-villes disposent généralement d'un patrimoine bâti important, il est donc nécessaire de s'inspirer de ce qui a été fait dans le passé (forme, couleurs, matériaux...) et de conserver, lors de la restauration de la clôture les éléments existants.



Lot-et-Garonne

/ En zone d'habitat pavillonnaire

Les zones d'habitat pavillonnaire présentent une forte concentration de clôture du fait de la densité des maisons individuelles. C'est pourquoi il peut exister un règlement des lotissements qui garantit une harmonisation de l'espace.



Lot - GGR Architectes

/ En milieu rural

L'habitat situé dans la campagne est en lien direct avec les espaces naturels et le grand paysage. Il peut être alors intéressant de s'inspirer des formes de clôtures rurales pour développer des limites qui se fondent dans le paysage.



Lot-et-Garonne - Damon architecte

Le conseil gratuit du CAUE représente une étape préalable permettant d'orienter vers les choix les plus adéquats. Ce conseil est exempt de maîtrise d'œuvre.

UN PEU D'HISTOIRE...

Dans les zones naturelles, les clôtures sont étroitement associées aux activités pastorales pour enclore les pâturages, protéger les animaux ou marquer la propriété. Leur composition les relie directement à leur environnement.



Vosges

Au fil du temps, la clôture est devenue un marqueur de richesse et d'apparat. Elle commence à devenir un élément architectural important et se développe dans le même style que les bâtiments qu'elle entoure. À partir du XX^e siècle on observe la multiplication des produits manufacturés répondant aux désirs de chacun. Cela a eu pour conséquence de rompre l'unité des paysages et de provoquer leur banalisation.

/ Ce qu'il faut éviter...

- les matériaux composites et les matériaux imitant la pierre ou un appareillage
- les matières à nu (non enduites)
- les linéaires de murs pleins et blancs
- la suppression des éléments métalliques anciens

PRINCIPES RÉGLEMENTAIRES

Les linéaires de clôtures, qu'ils soient composés de murets, de grilles ou de haies, composent le paysage des rues. Pour garantir la qualité urbaine de ce paysage, **des réglementations peuvent exister, pour les connaître, contactez le service urbanisme de votre mairie**. Il peut s'agir de règles prévues par le plan local d'urbanisme (PLU) communal ou intercommunal ou par les usages locaux.

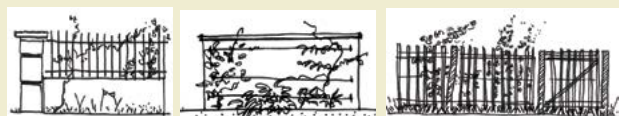
L'implantation d'une clôture est en principe dispensée de Déclaration Préalable (DP) ou de demande de Permis de Construire (PC). Toutefois, **une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée dans certains cas**. Ainsi elle est obligatoire en site protégé (inscrit ou classé), ou si elle se situe en co-visibilité avec un bâtiment classé monument historique, inscrit ou classé.

Un règlement de lotissement peut contenir des dispositions opposables aux clôtures (hauteur, épaisseur, matériau...). Ce règlement peut parfois proposer le choix entre 2 ou 3 modèles de clôtures, afin d'obtenir une qualité homogène de l'espace public.

En l'absence de PLU, les dispositions du Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'appliquent.

L'article L151-19 du code de l'urbanisme permet la préservation de zones, de quartiers ou d'éléments ponctuels et leur inscription dans le PLU. Cela peut s'appliquer à des clôtures possédant une forme ou une histoire particulières.

LA CLÔTURE FABRIQUE LE PAYSAGE DE LA RUE



Mur-bahut surmonté d'une grille

Mur en maçonnerie doublé d'une haie

Clôture en bois

À chaque contexte, correspond une réponse architecturale adaptée.

/ La maçonnerie, des matériaux en accord avec le territoire

Anciennement composés de pierre naturelle ou de tuiles, enduits ou simplement beurrés à la chaux, ces murs s'intègrent parfaitement dans leur environnement. Aujourd'hui, le parpaing enduit a remplacé ces matériaux traditionnels.

/ Métal ou ferronnerie, des éléments à composer ou restaurer

Ces murs-bahuts sont parfois combinés à des ouvrages métalliques qui peuvent prendre des formes variées, barreaux anciens ou contemporains, panneaux pleins ou perforés... Quand ces ferronneries sont anciennes, il faut s'attacher à les conserver et les restaurer. Pour les proportions, il convient de respecter le rapport 2/3 (partie pleine ou à claire-voie) 1/3 (partie pleine ou à claire-voie).

Le portail parachève la composition de la clôture ; simple ou au contraire majestueux, il s'accorde avec la qualité de la bâtisse auquel il donne accès.

/ Le bois, matériau écologique et renouvelable

Cette solution est intéressante en contexte rural. Ce matériau peut être laissé naturel. Si on choisit de le peindre, il faut éviter des couleurs trop vives, sans lien avec l'environnement agricole.

/ Le végétal, une composante simple et écologique

Placé devant ou derrière une clôture, le végétal peut prendre des formes diverses : massifs de plantes tapissantes, haies bustives, petits arbres fruitiers, treilles, plantes grimpantes. La présence du végétal améliore la biodiversité faunistique et floristique. Il contribue à diversifier les ambiances selon les saisons (forme, transparence, couleurs...). La haie mono-spécifique de feuillus persistant (thuya, laurier, cupressus) est à proscrire car trop uniforme et source d'allergies. Dans certains cas (lotissement récent), la haie constitue l'unique dispositif qui matérialise la limite entre des propriétés.

/ Clôtures anciennes

Maçonnerie, ferronnerie, métal, bois, végétal : une clôture résulte souvent de l'assemblage de différents composants.



Lot-et-Garonne



Lot-et-Garonne



Gironde

/ Clôtures contemporaines

En accord avec l'architecture du bâtiment dont elles marquent la propriété, elles s'intègrent dans la rue.



Lot-et-Garonne - VPBA Architecte - BLV2 Atlantique



Gironde



Bretagne

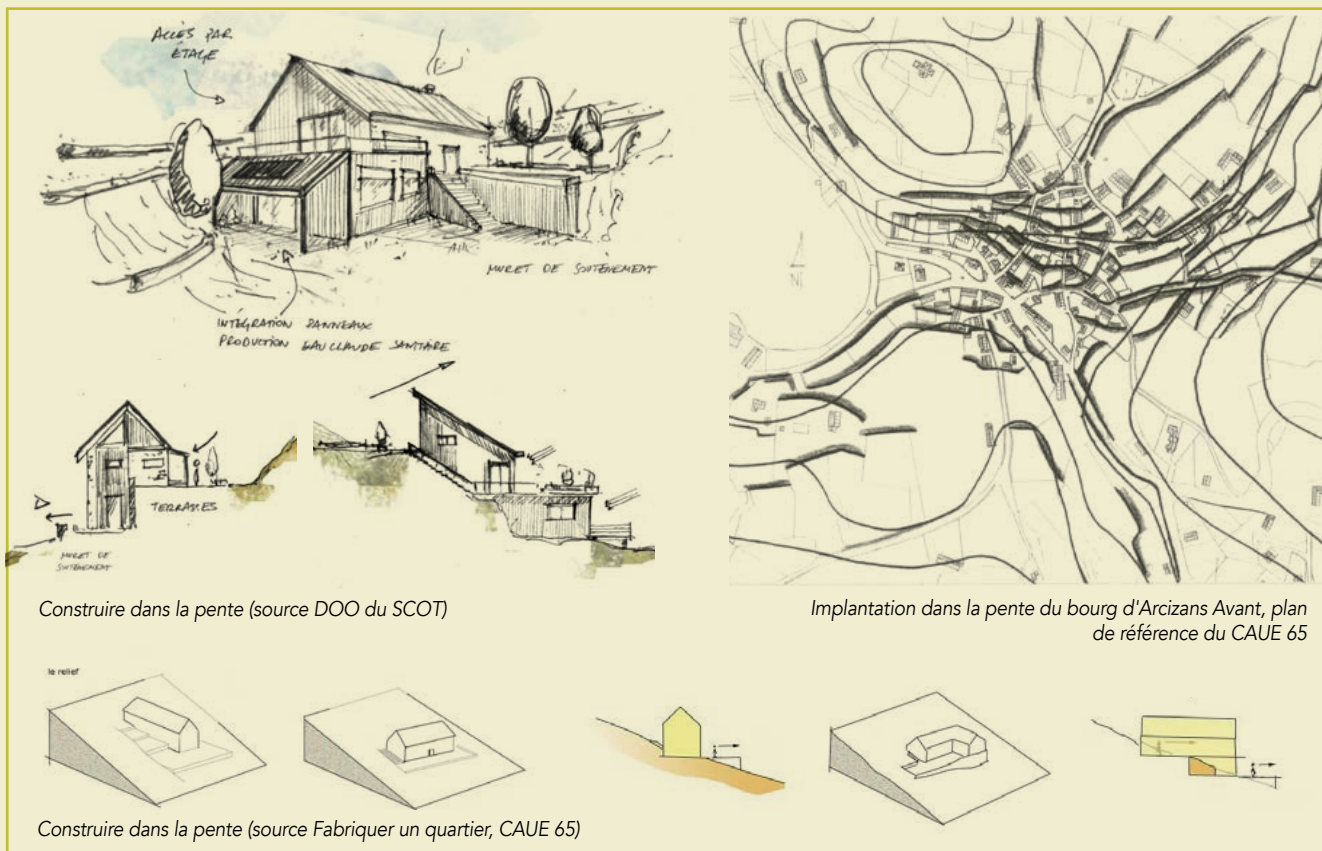
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne
Espace Info Énergie
9 rue Étienne Dolet - 47 000 Agen - 05 53 48 46 70 - contact@caue47.com
www.caue47.com

FOCUS / S'insérer dans la pente pour préserver les terres agricoles et les paysages

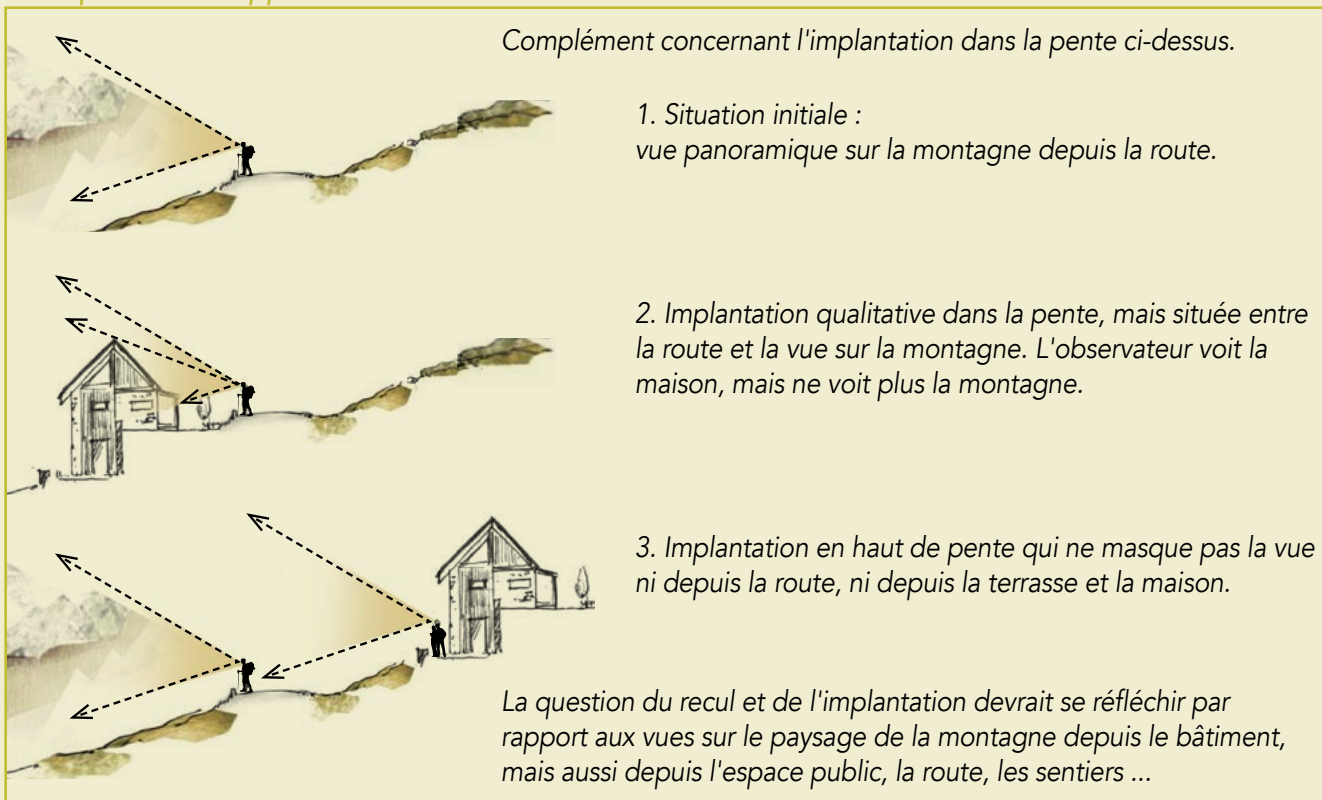
Une documentation nombreuse existe déjà sur le sujet. Il s'agit de la rassembler, de la compléter, avec les sujets de préservation des points de vue sur les paysages et donc d'implantation par exemple.

Il s'agit aussi d'identifier les publics à informer, élus, techniciens des services instructeurs, mais aussi bureaux d'études en charge des PLU, voire architectes via l'ordre des architectes.

Documentation existante à rechercher, regrouper et porter à connaissance pour rendre plus lisible :



Compléments à apporter :



- **Des centralités vivantes au service des populations :**

- composer des rues vivantes, les traversées de bourg, les transitions du public au privé, jardins, haies, clôtures, murets, créer de micro-espaces publics et espaces de sociabilité en relation avec les vues (... Cf Action C.1.3),

- les réflexions transversales à mener dans les études urbaines, opérations de revitalisation des centre-bourgs (...): composer une centralité, regrouper les fonctions, commerces, services, déplacements, le traitement des espaces publics pour des lieux vivants et beaux (... Cf action C.2.2),

- la qualité des façades, des devantures commerciales en centre-urbains et cœurs de village, maîtriser la publicité (... Cf action B.3.3)

Les documents sont à produire en les déclinant selon les publics visés :

- **les élus**, sur des documents très synthétiques, pour les sensibiliser aux enjeux de qualité des paysages urbains pour l'attractivité de leur territoire,
- **les techniciens du territoire** ou y intervenant régulièrement, les instructeurs des autorisations d'urbanisme, mais aussi techniciens de la gestion du risque et de la biodiversité, ceux de l'aménagement des routes, sur des problématiques ciblées,
- **les techniciens de bureaux d'étude** intervenant ponctuellement sur le territoire, sur des portés à connaissance synthétiques et des bibliographies utiles,
- **Les socioprofessionnels** sur des problématiques les concernant, implanter une grange, implanter un camping, avoir une belle façade commerciale...,
- **les habitants**, par le biais de promenades commentées, de conférences ou d'ateliers de réflexion sur le thème « d'habiter autrement » et de « construire autrement »,
- **les futurs habitants**, notamment par le biais de brochures à distribuer aux notaires,
- **les écoles primaires et collèges**, par le biais d'ateliers avec le CAUE, par l'intervention d'architectes indépendants ou par la mise en place de Projets Artistiques Globalisés pour découvrir l'architecture des Vallées des Gaves (Cf retour d'expérience). Le module du CAUE 65 "[l'architecture de mon village](#)" pourrait être déployé en PAG sur le territoire.

Retour d'expérience /

[Découvrir l'architecture à l'école, à voir ici](#)

Le Projet Artistique Globalisé (PAG)

Ce dispositif global associe une structure culturelle et un établissement, fédère des projets artistiques autour d'une thématique commune. Il peut rassembler plusieurs classes d'un même niveau, de niveaux différents et/ou de plusieurs établissements. Le thème se décline dans chaque classe et chaque niveau. Il est construit par les équipes de la structure culturelle et les équipes éducatives du (des) établissement(s) autour du thème fédérateur.

Le PAG interétablissement

Il permet de fédérer autour d'une structure culturelle partenaire les classes de différents établissements, avec des rencontres entre élèves et professionnels, inscrites dans les programmes sur plusieurs mois. Il cse traduit par une réalisation présentée à un public.

Exemple: "[Découvrir l'architecture](#)"



Les élèves des écoles maternelles d'Arc-en-Barrois, Biesles, Bourdons-Ageville, Brethenay et de l'école Claude Monsu de Nogent ont participé au PAG "Découvrir l'architecture". Avec le soutien du rectorat de l'académie de Reims, de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Grand Est, de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) de Haute-Marne, et de la Maison de l'Architecture de Champagne-Ardenne.

[En cliquant sur le lien suivant, vous pourrez découvrir le déroulement de ce PAG et les productions des élèves.](#)

C.1.2 / DENSIFIER EN UTILISANT ET VALORISANT LES PATRIMOINES ET FONCTIONS DES "VIDES " URBAINS

Etat des Lieux	Traditionnellement les villages de montagne se sont construits de façon très groupée et dense. Il s'agissait de laisser les terres libres pour l'agriculture, mais aussi de limiter les déplacements et favoriser la solidarité entre les habitants. Depuis l'après-guerre cette tendance s'est inversée au profit d'un étalement urbain toujours plus important, la voiture ayant largement contribué à ces changements... Cela a pour double conséquence la réduction des surfaces agricoles et la banalisation des formes urbaines dans le paysage, au détriment des villages de montagne traditionnels. De plus, l'évolution contemporaine des pratiques d'urbanisation conduisent souvent à masquer ou faire disparaître les fonctions de certains espaces. Notamment l'application des critères nationaux de densification peut supprimer des fonctions essentielles de « dents creuses ». Ainsi la gestion des eaux pluviales et de ruissellement par canalisation a conduit à la disparition de l'eau associée à des espaces de biodiversité autrefois très présents au cœur des villages, des cheminements doux sont occultés et oubliés, des points de vue sur les paysages de montagne bouchés ... Les besoins en densification de l'urbain renforcent cette dynamique, augmentant les risques.
Objectifs	Connaitre et prendre en compte les fonctions et typologies vernaculaires de l'eau de la biodiversité, des vues, sentiers, petits espaces publics et patrimoines, dans les documents d'urbanisme et les projets de construction. Accompagner la densification des secteurs urbanisés pour lutter contre l'étalement urbain et préserver les terres agricoles, avec comme référentiel la structuration des cœurs de villages de montagne. Former les techniciens.
Description	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier, comprendre et préserver les fonctions et typologies vernaculaires de l'eau, de la biodiversité, des vues, sentiers, petits espaces publics et patrimoines : <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un document de sensibilisation sur les fonctions des espaces non bâtis dans les villages : gestion des eaux pluviales en surface, biodiversité, vues, petits patrimoines, espaces publics, cheminements doux... • Réaliser des relevés de ces espaces non bâtis et en identifier les fonctions avant de réaliser un aménagement important ou d'élaborer un document d'urbanisme. • Préserver les espaces non bâtis dans les documents d'urbanisme lorsque leurs fonctions sont à maintenir ou à restaurer (ex : OAP et art L.151-19 code de l'urbanisme). 2. Favoriser un développement urbain plus dense qui préserve ces fonctions : <ul style="list-style-type: none"> • Diffuser la connaissance des formes urbaines peu consommatrices d'espaces et répondant aux besoins des populations et maintenant les espaces de l'eau, de la biodiversité, des déplacements, des vues. • Utiliser les documents d'urbanisme pour favoriser la densité soutenable des espaces urbains et la préservation des terres agricoles.
Type d'action	Communication, conseil, planification
Portage suggéré	CCPVG, collectivités en charge des PLU (communes / EPCI)
Collaboration	CAUE, DDT, PLVG
Financement	Plan de relance, services paysage et risques des DREAL et DDT
Estimatif	Document de sensibilisation – 7 000 € Relevés et prescriptions dans les PLU – à intégrer dans les cahiers des charges des opérations et PLU
Indicateur de suivi	Réalisation du document de sensibilisation Analyse des cahiers des charges de PLU et opérations d'aménagement
Actions - PVG	A.3.1, A.3.3, B.2.2
SCOT	Prescription SCOT : Identifier le potentiel de densification / Identifier les espaces non bâtis à préserver dans les villages / Préserver et mettre en valeur les paysages de l'eau et le petit patrimoine
PMP	A.2.3, B.1.2

C.1.2 / DENSIFIER EN UTILISANT ET VALORISANT LES PATRIMOINES ET FONCTIONS DES "VIDES " URBAINS

Etat des lieux

Dans les dernières décennies, la façon d'aménager les espaces urbanisés a évolué. Les pratiques techniques se sont progressivement resserrées autour des fonctions d'habiter, de se déplacer dans de l'espace public, d'avoir accès à des commerces et services... D'autres fonctions ont en revanche eu tendance à disparaître, ainsi que les espaces qui leurs sont associés : gestion des eaux pluviales en surface (rigoles canalisées), espaces de biodiversité associé (prairies bâties), cheminements doux associés ((bâtis, coupés), points de vue sur la montagne (fermés), disparition de lieux de représentation, transitions du privé au public, petits espaces publics, lieux de sociabilité ...

Canalisée ou cachée derrière des parapets et des rambarde routières opaques, l'eau des gaves et des rigoles disparaît peu à peu de l'espace urbain et impacte les paysages, les continuités écologiques, les déplacements doux, les espaces de sociabilité et aggrave le risque d'inondations.

La tendance recherchée des urbanistes à la densification, si elle n'est pas prise avec du recul, laissent craindre que ce phénomène se poursuive, si ces fonctions ne sont pas intégrées aux réflexions des PLUs. Le changement de vocabulaire technique (des rigoles aux trames bleues, des prairies, haies aux trames vertes...) ne facilite pas la reconnaissance de ces formes vernaculaires, comme par exemple l'utilisation du terme nouveau de "jardins de pluie"¹ dans les écoquartiers, une réinterprétation contemporaines des "rigoles", "prairies et jardins humides", "saillhet" vernaculaires (Cf motifs de paysages en partie I).

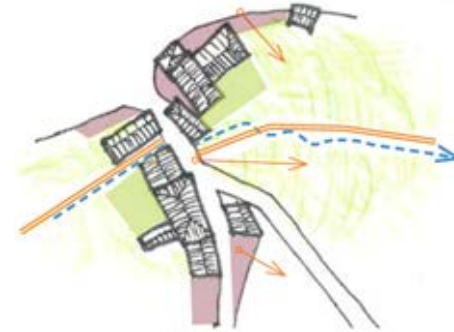
Par ailleurs, ce changement de regard s'est traduit progressivement par la disparition des cartographies fines de ces éléments (fils d'eau, rigoles, fossés, petits sentiers et chemins...) dans les cartographies.

Objectifs

- Connaître les fonctions et typologies vernaculaires de l'«eau» et de la biodiversité, des vues, sentiers, petits espaces publics, patrimoines. Les protéger dans les documents d'urbanisme et les valoriser dans les opérations d'aménagement..
- Former les techniciens.

1 | Voir l'ouvrage du CEREMA sur les "jardins de pluie" [ici](#)

Les rigoles et les autres fonctions urbaines vernaculaires qui peuvent accompagner ces espaces



- Rigole et gestion des eaux pluviales en surface
- espaces de biodiversité associé
- cheminements doux associés
- points de vue associés
- lieux de représentation, transitions du privé au public, lieux de sociabilité (partout)

Etude de cas - Contre-exemple de densification dans les espaces de l'eau, vu lors de la balade du SCoT.



1. Lors des "balades du SCoT", cette prairie infiltrant les eaux pluviales dans le bourg a été visitée pour montrer un exemple de densification.



2. Lors de la visite, les paysagistes ont fait remarquer que les bâtiments au-dessus de cette prairie génèrent des eaux pluviales drainés vers la prairie par le cheminement doux et les escaliers.



3. Pourtant, deux lots doivent être construits sur cet espace perméable, de cheminement doux, de biodiversité, avec vues sur les paysages, sans prise en compte de ces fonctions. Ceci est donc un mauvais exemple de densification.

Description

1. Concevoir un document de sensibilisation

Ce livret décrira ces fonctions et les méthodes possibles pour remobiliser dans les PLU et les projets, les "rigoles urbaines", biodiversité, vues, patrimoines, mais aussi espaces publics, sentiers. Ces espaces, ces irrégularités des façades sont parfois qualifiés de "vides" ou "dents creuses", donc potentiellement à combler. Il donnera des indications en termes de traitements et de matériaux locaux, biosourcés, perméables. Il peut être réalisé par le CAUE avec le concours d'un paysagiste ou la mission de suivi. Il s'agit aussi de former les techniciens des services instructeurs à ces problématiques, nouveaux "jardins de pluie" à relier aux formes vernaculaires.

2. Identifier les espaces non bâtis et leurs fonctions dans les villages

Réaliser un relevé des fils d'eau, rigoles, petits patrimoines de l'eau, biodiversité associée dans l'urbain, points de vue sur les paysages et réseaux de sentiers existants lors de l'élaboration des PLU et projets. Ces relevés devront se faire à une échelle plus fine que celle des cartes IGN, en consultant le cadastre, lors d'ateliers "à dire d'acteurs" avec les sachants et usagers, puis faire l'objet de vérifications terrain. Des expérimentations ont été réalisées dans ce sens à Arrens-Marsous sur des "ateliers de cartographie communale" des sentiers. [Voir également ici](#) une vidéo des ateliers TVB du CAUE Haute Garonne.

3. Protéger et valoriser les fonctions remarquables des espaces non bâti

Il est proposé d'inscrire ces fonctions dans les PLU :

- les fils d'eau et leur biodiversité associée seront inscrits en tant que trames vertes et bleues, et pourront faire l'objet de schémas directeurs des eaux pluviales,
- les sentiers existants seront remobilisés dans les stratégies de déplacement et d'espaces publics,
- les points de vue seront protégés par des "lois paysage" 1993.

Il est fortement conseillé d'associer ces fonctions au sein des mêmes espaces, notamment publics.



Pont, berges accessibles, espaces publics de la base de loisir

Une source d'inspiration positive / le traitement vernaculaire de l'eau, des rigoles, pairies, espaces de biodiversité et de perméabilité vernaculaires homologues des "jardins de pluie", déplacements doux, petits espaces publics et de sociabilité, patrimoines de l'eau, points de vue sur le paysage montagnard à Arrens-Marsous.



Une rigole entre deux maisons à ne pas densifier ou canaliser



Jardins perméables, "jardins de pluie" vernaculaires, berges de gave



Pêche au bord du gave accessible

Etude de cas - Canalisation et construction d'un ruisseau au cours d'une extension de bourg

Un exemple pris à Viey permet de mieux comprendre la problématique liées aux fonctions vernaculaires des "vides" dans l'urbain et de la mettre en perspective concernant la densification des dents creuses. Les aménagements présentés ont certainement été réalisés entre les années 1980 et aujourd'hui, à une époque où ces problématiques n'avaient pas encore émergé. Il s'agit aujourd'hui de les prendre en compte pour augmenter la capacité de résistance aux crises écologiques et climatiques, et préserver les paysages.



Schéma d'implantation des constructions relevé en 1980 dans l'ouvrage produit par le CAUE des Hautes Pyrénées, *Les villages en Pays Toy*, François Barros et Mariano Marcos architectes, Agnès Caillau et Etienne Lavigne, étudiants architectes.

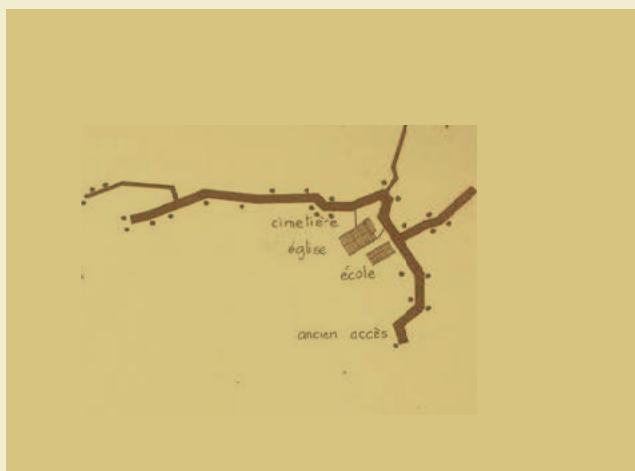
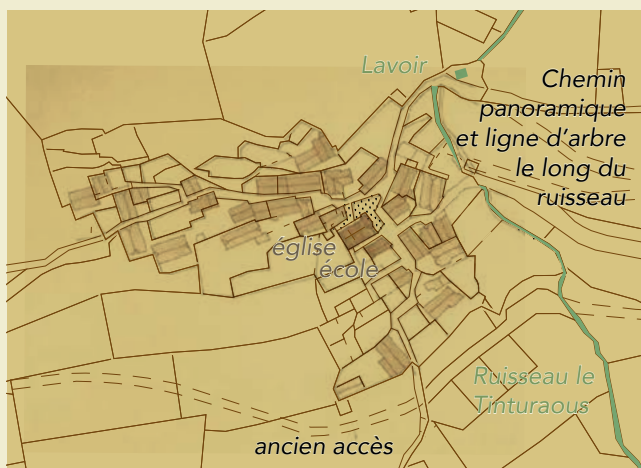
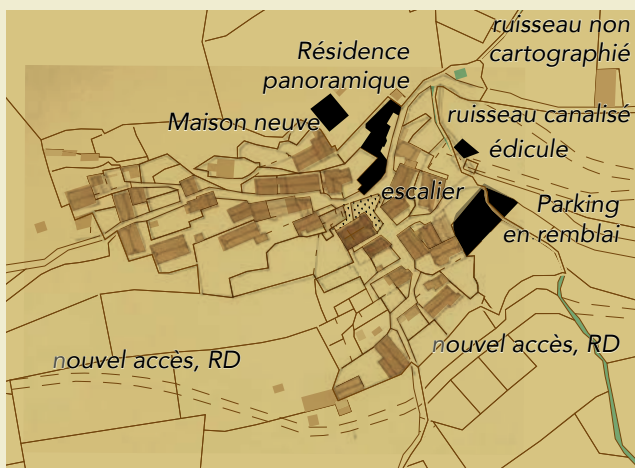


Schéma d'implantation des espaces publics, services... Les villages en Pays Toy, 1980



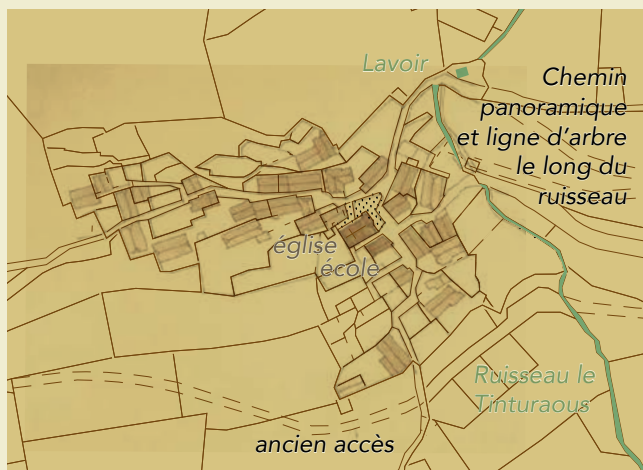
Quelques éléments d'information très importants, récupérés sur le cadastre et identifiés sur la photographie aérienne et street view / l'eau, le lavoir, la toponymie et l'ouvrage précédemment cité...

Ces éléments, présents sur la carte d'Etat major, le cadastre (cadastre.gouv.fr, cadastre du géoportail) et sur la carte IGN de 1950 ont disparu des cartes actuelles et ne sont pas pris en compte dans les aménagements récents.



Aménagements construits entre les années 80 et aujourd'hui sur l'espace du ruisseau qui a été canalisé :

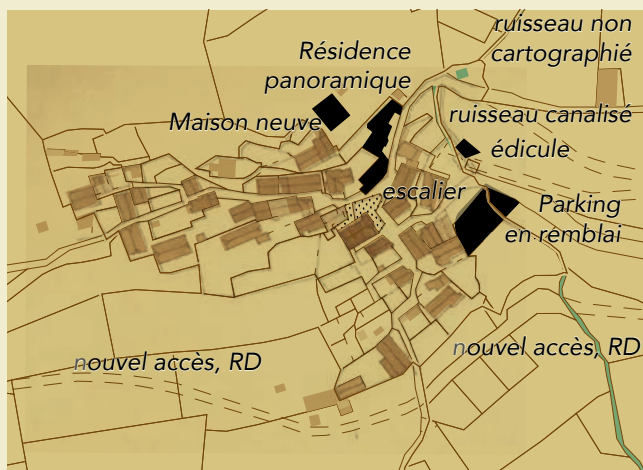
- résidence touristique avec vue sur la vallée,
- parking en belvédère,
- escalier de desserte,
- canalisation du ruisseau, disparition du sentier, des arbres, imperméabilisation du sol...



Cartographie précédente 1980



Photographie aérienne de 1975 (géoportail)



Cartographie précédente cadastre actuel



Photographie aérienne actuelle (géoportail)

Illustrations street view



Il semblerait donc important d'explorer, avant de choisir de «comblar une dent creuse» si elle n'abrite pas ces fonctions :

- gestion des eaux pluviales en surface,
- corridor de biodiversité associé,
- cheminements doux associés,
- points de vue associés,
- lieux de représentation, transitions du privé au public,
- lieux de sociabilité...

Il semblerait également important de donner des échelles à ces fonctions pour écriture réglementaire

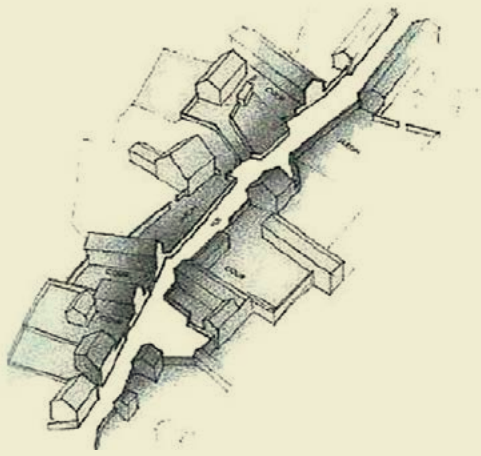
Tous les combien de m2 de toiture faudrait-il conserver un espace de gestion des eaux pluviales en surface ? Tous les combien de paté de maison des cheminements doux ? etc...
Il semblerait également important de préciser que ces fonctions peuvent se superposer dans les dites dents creuses, comme c'est le cas dans cet exemple.

Focus / Composer une extension urbaine sur la base des vues, rigoles, sentiers (...)

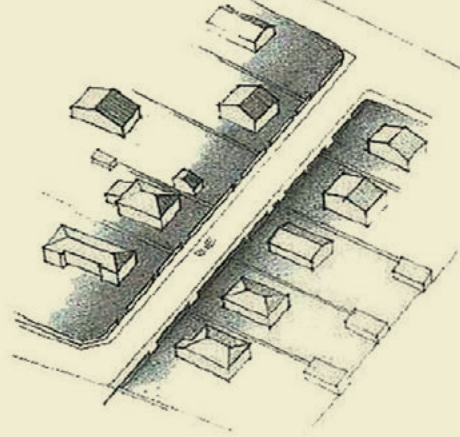
Illustration de la proposition de relevés des vues, rigoles, sentiers pour composer les extensions, fonctions à protéger dans les PLUs. Voir aussi l'action C.1.4 et le focus sur l'article L 151-19 du code de l'urbanisme.

Les schémas en noir et blanc ci-dessous sont issus du livret du CAUE 65, "Fabriquer un quartier".

A l'origine : la rue de village typique de la vallée

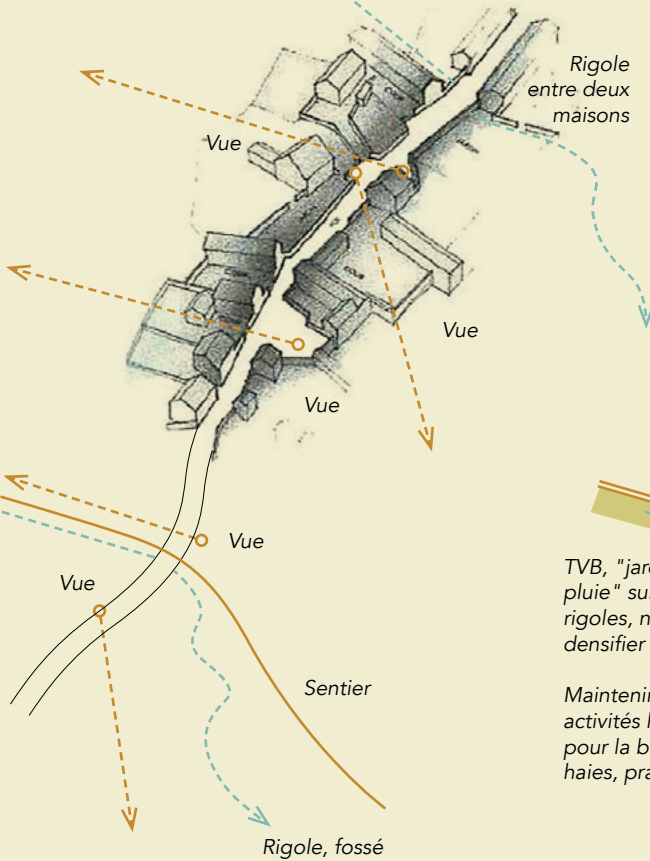


A éviter : la rue rectiligne de lotissement

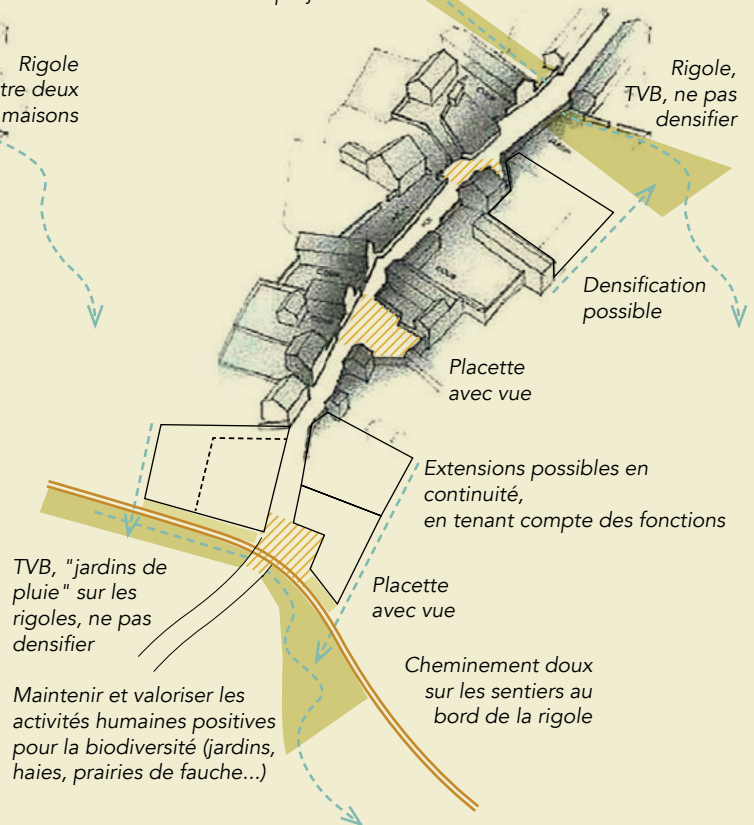


Sur cette base, proposition d'une méthode pour densifier et composer des extensions denses tout en préservant et en utilisant les fonctions et patrimoines des "vides" (sentiers, vues, espaces de l'eau et biodiversité).



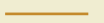
S'appuyer sur les fonctions des vides et dents creuses dans les états de lieux







Composer avec l'existant, utiliser les fonctions dans les projets



Repérage de l'existant pour composer le projet :

-  Points de vue
-  Rigoles, eaux pluviales
-  Sentiers

-  Rigoles eaux pluviales en surface
Espaces de biodiversité associé (trames vertes et bleues)
-  Cheminements doux à partir des sentiers
-  Espaces publics, sociabilités sur de beaux points de vue
-  Parcelles potentielles pour les extensions et eaux pluviales vers les rigoles

C.1.3 / FAVORISER ET AUGMENTER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DES ENTRÉES URBAINES SUR LES TRAVERSÉES DE BOURGS

Etat des Lieux	<p>Les entrées de villages et traversées de bourgs sont des "vitrines" pour les visiteurs, et les espaces publics sont des lieux de vie pour les habitants. Leur qualité est déterminante pour l'attractivité du territoire.</p> <p>Si l'accessibilité aux services et commerces passe en grande partie nécessairement par l'usage de la voiture sur ce territoire rural et de montagne, les aménagements qui en découlent tendent à mettre au second plan les espaces piétons, posent des problématiques d'insécurité et de nuisances sonores et visuelles dans les traversées de villages et affectent la qualité des espaces publics des centre-bourgs.</p>
Objectifs	<p>Qualifier les abords des entrées et traversées de villages. Apaiser la circulation. Restaurer la vocation des espaces publics comme lieux de vie et propres à mettre en valeur les commerces, les patrimoines, les points de vue sur le paysage (...) Améliorer la cohabitation entre la voiture, le vélo et le piéton.</p>
Description	<ol style="list-style-type: none"> Sensibiliser les acteurs de l'aménagement à l'importance des fonctions des espaces publics, en remobilisant la documentation existante et notamment les plans de référence. <ul style="list-style-type: none"> des entrées et traversées de village de montagne des cœurs de villages et centre-bourgs Accompagner les projets d'aménagement d'espaces publics, en prenant en compte les problématiques de déplacements, ainsi que leur prise en compte dans les PLUs.
Type d'action	Communication, aménagements, planification, conseil
Portage suggéré	CCPVG
Collaboration	CAUE, DREAL, DDT, communes
Financement	FEDER, LEADER, Petites Villes de Demain (à consulter ici), Plan de relance, contrat Bourgs-centres Occitanie
Estimatif	Dans l'action C.1.1 et les missions existantes - CCPVG, DDT, CAUE
Indicateur de suivi	Réalisation et diffusion des livrets - Suivi des PLUs, PLUi et projets
Actions - PVG	C.1.1 (pour les documents de vulgarisation), C.2.2, C.2.3
SCOT	Prescription SCOT : Assurer le lien physique avec l'armature urbaine existante, par un maillage routier et des cheminements doux efficaces / Assurer un meilleur partage de la voirie et des espaces publics dans les opérations d'aménagement / Conforter les centralités urbaines / Promouvoir les plans de référence / Mettre en valeur les routes et leurs abords
PMP	B.1.2, B.2.1

C.1.3 / FAVORISER ET AUGMENTER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DES ENTRÉES URBAINES SUR LES TRAVERSÉES DE BOURGS

Etat des lieux

Les traversées de bourgs sont des "vitrines" pour les villages et villes, ainsi que des lieux de vie importants pour les habitants. La qualité des entrées, traversées, espaces publics est déterminante pour préserver les paysages de bourgs, villes et villages. Alors que la présence de la voiture s'est progressivement imposée, ces traversées ont évolué : impératifs de sécurité, difficulté d'accès aux commerces et services, augmentation des distances et du nombre de véhicules, spécialisation d'espaces commerciaux ou industriels sont des nuisances pour les riverains. Les chaussées se sont élargies au détriment des trottoirs, bas-cotés, alignements d'arbres, fluidifiant le trafic et augmentant la vitesse. La voiture sur les voies et stationnements a pris le pas sur les espaces publics. Les signalisations renforcées, bordures hautes, glissières métalliques, chicanes, "gendarmes couchés", séparateurs centraux ont gommé les transitions entre "la route" et "la rue", stérilisant la vie dans les rues les plus passantes, dégradant le paysage des bourgs.

Objectifs

- Identifier clairement les espaces urbanisés, densément habités et pratiqués et les espaces de campagne, peu pratiqués.
- Traiter et marquer les entrées de bourg, de ville de façon claire et qualitative.
- Ralentir la vitesse, mettre en sécurité les traversées, apaiser la circulation, la cohabitation de la voiture et des autres modes de transport.
- Retrouver une vocation de lieu de vie sur les traversées de bourg, de village, de ville.
- Valoriser les patrimoines, les points de vue sur les paysages, utiliser les traversées comme une vitrine pour les villages et lieux de vie.

Description

1. Utiliser la documentation existante pour un document complet, unique, accessible

Nombre de problématiques de traversées de bourg sont liées à l'avènement de la voiture individuelle, sont connues et génériques. Des spécificités des Vallées des Gaves sont à révéler concernant les patrimoines, l'eau et espaces de biodiversité associés, les sentiers et espaces publics, les points de vue sur les paysages de montagne, décrites dans le plan paysage et les motifs de paysage.

Il est proposé de réaliser un suivi des opérations, de la pédagogie active et de faire le lien avec les études paysagères, architecturales et urbaines.

Il est proposé que le CAUE + un(e) paysagiste réalise un livret spécifique aux Vallées des Gaves en mobilisant et complétant la documentation existante avec les apports du plan paysage sur les spécificités et les patrimoines des Vallées des Gaves pour qualifier les traversées de bourg : les traversées de rivières et de gaves sur les ponts, le petit patrimoine de l'eau, canaux, rigoles, fontaines, lavoirs, les sentiers, chemins (...) les routes panoramiques et points de vue sur divers patrimoines, cascades, sommets, co-visibilités entre bourgs (...), les aires de chaînage et autres aires techniques à utiliser comme belvédères.

2. Réévaluer la place de la voiture dans les centres-bourgs traversés

Au cours des aménagements des traversées de centres-bourgs, il est indispensable de rééquilibrer les usages de l'espace publics (piéton, vélo, voiture), afin de redonner de la place à la vie hors de la voiture dans ces centres anciens.

Il est proposé de réaliser un suivi des opérations d'aménagement et des documents d'urbanisme.

Un équilibre reste à trouver dans les centres-urbains suivants, très fréquentés :

- Luz/Esterre/Esquièze, Saint-Sauveur, Barèges et Cauterets avec la problématique des circulations piétonnes entre les différents quartiers ou secteurs des villages, des espaces dédiés au stationnement, de leur intégration paysagère et de leur relation aux espaces de circulation douce et départs de sentier.

3. Valoriser et diffuser, vulgariser, réaliser un accompagnement et un suivi, aller vers des études transversales et globales

Charger la commission intercommunale paysage, architecture et urbanisme d'un suivi des projets de PLU, de traversées de bourgs :

- Visite commentée sur ce sujet au démarrage des PLUs et opérations de traversées,
- Suivi des projets en amont, à l'état des lieux, sur les phases stratégiques (esquisse, PADD),
- Valoriser et faire connaître des opérations réussies lors des journées du patrimoine.

Charger la commission de valoriser et de promouvoir des études transversales de re-dynamisation de centre bourg.

Retour d'expérience / Les problématiques génériques fréquentes et les grands principes à utiliser en réponse - D'après le livret "Traversées de bourg" du CAUE de Seine-Maritime à consulter [ici](#), avec des apports du plan paysage

Le trafic et la vitesse sont-ils vraiment la seule problématique ?

Le premier réflexe pour gérer la dangerosité est de fluidifier le trafic, d'augmenter l'emprise de la voie. Or, cette vitesse élevée est souvent due à ces conditions favorables et à un traitement indifférencié entre rase campagne et traversée de bourg. La proposition est d'utiliser les qualités et les fonctions des espaces traversés pour rythmer, sécuriser le parcours et révéler les lieux au lieu d'utiliser des dispositifs de sécurité techniques peu efficaces qui banalisent le paysage.

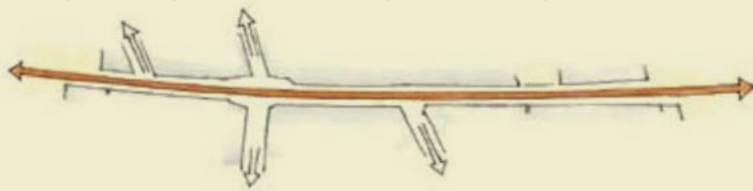
Eviter les extensions linéaires à l'infini, la banalisation et la disparition des paysages.

Il s'agit de bien identifier les espaces, positionner et valoriser les entrées de bourgs.

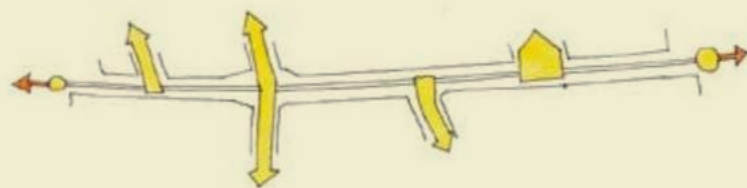
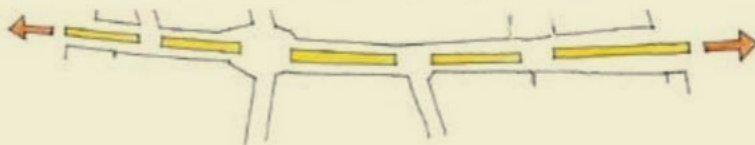
La traversée de bourg, une vitrine pour le village, un lieu de vie pour les habitants.

Il s'agit de révéler les lieux, les patrimoines et les paysages, mais aussi de remettre en avant les fonctions des espaces traversés au service de la vie du village. Places placettes accès aux commerces, services, valorisation des qualités paysagères et du patrimoine bâti du village...

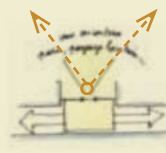
Des séquences pour rythmer et ponctuer le parcours



Séquence 1 | Séquence 2 | Séquence 3 | Séquence 4 | Séquence 5



Patrimoines



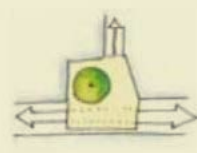
Vues



Commerces



Services



Placettes

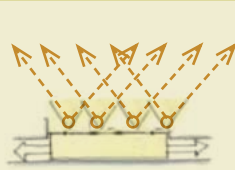
Patrimoines, placette, église, mairie, un bel arbre, un point de vue, permettent de séquencer le parcours



Rigoles, fontaines ...



Gaves



Routes panoramiques



Retrait de façade



Sentiers

Certains patrimoines importants, spécifiques du territoire, identifiés dans le plan paysage et les plan de références doivent être valorisés



Une rue large, au trafic fluide, mais... dangereux

La même rue, aménagée, cadrée et ... sécurisée

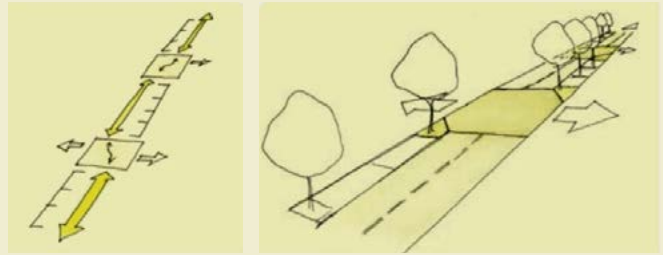


Retour d'expérience / La place de la voiture - D'après le livret "Traversées de bourg" du CAUE de Seine-Maritime à consulter ici, avec des apports du plan paysage

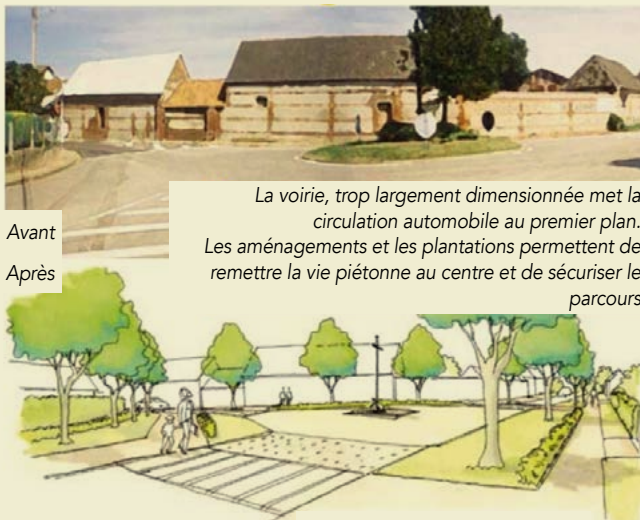
La place de la voiture



L'aménagement des intersections, la réorganisation des stationnements, les plantations peuvent également contribuer à créer des séquences. Dans le même temps, cela permet de cadrer et resserrer la voirie pour sécuriser, mais aussi de valoriser fortement les paysages bâtis de la traversée de bourg.



Les carrefours, giratoires, traversées...



Avant
Après

La voirie, trop largement dimensionnée met la circulation automobile au premier plan. Les aménagements et les plantations permettent de remettre la vie piétonne au centre et de sécuriser le parcours

Les places, les placettes...

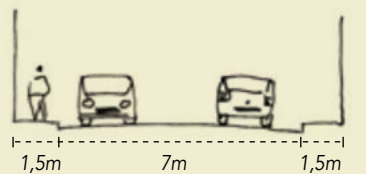


L'interruption dans la nature du traitement de la voie au droit d'une place ou d'un édifice particulier, permet d'inverser la perception routière de l'espace et de redonner la priorité des usages autres que la circulation, (piétons, vélos ...)

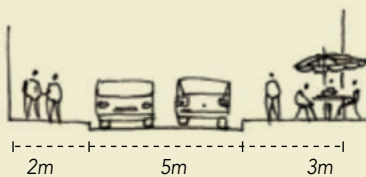


Redonner de la place aux piétons, cycles, aux alternatives à la voiture

Exemple d'une rue de bourg bordée de maisons

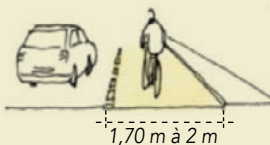


- Voirie trop large, dans le bourg, trottoirs étroits, aucune vie possible - la vitesse est élevée et la rue dangereuse

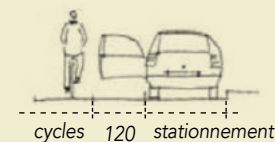


- La réduction de la voirie à 5m permet de créer des trottoirs plus larges, voire des terrasses et de ramener la vie sociale dans le bourg

Donner de l'espace aux cyclistes

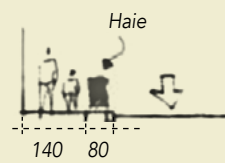


- Il est important de laisser une place aux cyclistes sur les voiries. Cela peut se faire par la mise en place d'un marquage au sol particulier.

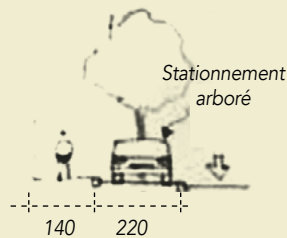


- Il est également essentiel de prévoir un espace pour permettre la cohabitation entre les cyclistes et le stationnement.

Des solutions pour sécuriser les espaces piétons



- La haie permet de cadrer la circulation et de la mettre à distance. Elle doit rester basse pour la visibilité, notamment sur les carrefours. Il est important de ne pas trop étendre ou systématiser ce dispositif qui crée un écran avec le paysage urbain.



- Le stationnement, associé à des plantations d'arbres sépare bien le piéton, permet de cadrer les vues et de mettre en valeur certains lieux.



- Le manque de largeur qui caractérise souvent les centres bourgs anciens, ne permet pas toujours de mettre en place deux trottoirs. Aussi, il peut arriver qu'il soit nécessaire de privilégier un des deux côtés pour donner un espace conséquent aux piétons.

Focus / Valoriser les plans d'ensemble / Exemple Ayzac-Ost, qualifier les traversées de bourg (propositions du BE sur base CAUE)

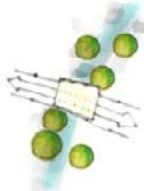
Routes panoramiques

De nombreuses routes en belvédère avec de très belles vues sur les paysages montagnards caractérisent le territoire et sont à protéger et valoriser en séquences.



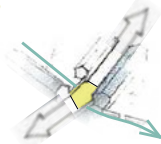
Rivières, gaves ...

La traversée des rivières et des gaves n'est pas toujours mise en valeur. Gardes corps de belle qualité, un traitement au sol particulier, la mise en valeur des ripisylves, des sentiers permettent de revaloriser ces cours d'eau. Une expérience dans ce sens a été menée à Luz-Saint-Sauveur.

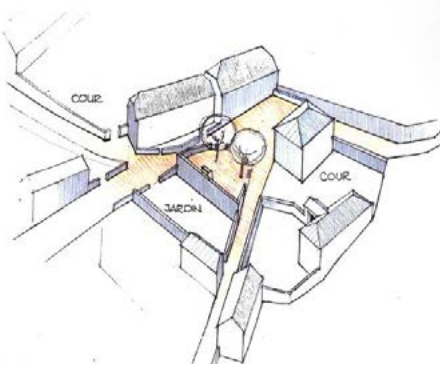


Rigoles, fontaines, placettes

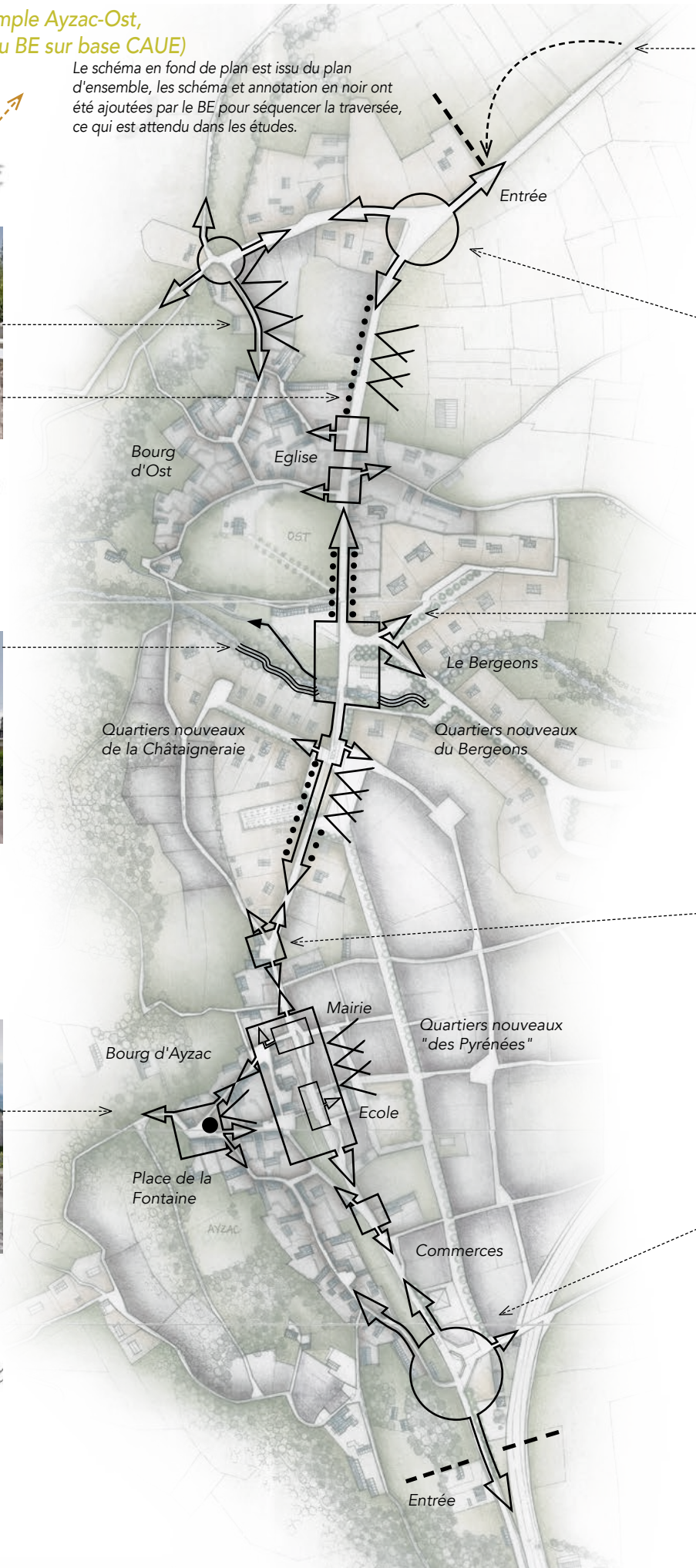
De nombreuses routes en belvédère avec de très belles vues sur les paysages montagnards caractérisent le territoire et sont à protéger et valoriser en séquences.



Les plans de référence existants relèvent analysent, illustrent déjà un nombre important de situations à valoriser dans les traversées de bourgs

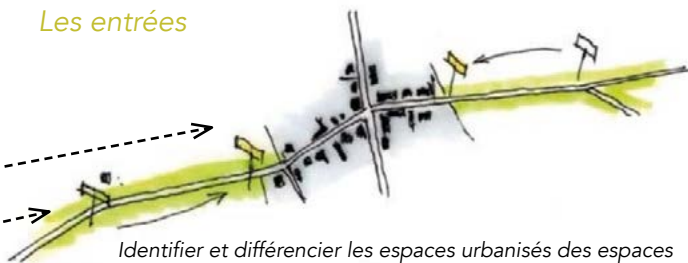


Le schéma en fond de plan est issu du plan d'ensemble, les schéma et annotation en noir ont été ajoutées par le BE pour séquencer la traversée, ce qui est attendu dans les études.





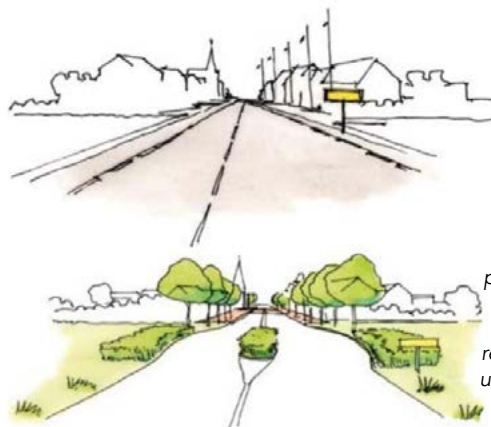
Les entrées



Identifier et différencier les espaces urbanisés des espaces agricoles et naturels. Positionner correctement le panneau d'entrée (au niveau des premières maisons et pas sur la limite communale). Eviter les limites à 50 km/h en rase campagne.



Marquer l'entrée vers le village haut



Un simple panneau d'entrée sur fond d'univers routier banalise l'entrée

Le traitement paysager des voies resserre la vue, ralentit, sécurise, requalifie et amène une lecture efficace de l'entrée



Resserrer l'emprise de voies secondaires sur-dimensionnées

Structurer et rythmer des séquences

La configuration des lieux, les dilations et resserrements de la rue, les besoins en accessibilité des commerces et services, la mise en valeur des patrimoines, les qualités des tissus urbains doivent permettre de structurer des séquences. Le végétal peut être mis au service de ces séquences.



Séquence 1 en entrée de bourg

La mise en oeuvre des plantations différenciées selon les séquences permet d'affirmer le type d'espace dans lequel on se trouve, de resserrer la vue pour sécuriser le parcours et confirmer la hiérarchie des voiries, de donner une autre dimension aux stationnements, de révéler certains lieux...



Séquence 2 linéaire habité, placettes et carrefours



Un traitement traditionnel simple, cadré, resserré

Intégrer et traiter les zones commerciales ou industrielles comme des entrées

Les zones commerciales ou industrielles sont issues d'un type d'urbanisme dit "de secteur" qui produit des espaces "génériques" et notamment spécialisés pour la voiture. Il s'agit de faire ré-émerger les qualités paysagère du lieu, mais aussi d'autres usages, piétons, vélo, transports en commun ...



La zone commerciale existante en entrées d'Ayzac-Ost, qui banalise le paysage et mériterait d'être traitée comme ci-contre.



Exemple d'espace de recul du bâti d'activités géré par le végétal conciliant qualité d'entrée de ville et effet vitrine (Beaucouzé) / Atlas paysages pays de Loire



AXE - A | MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DE SES PAYSAGES

AXE - B | BIEN ACCUEILLIR LES VISITEURS ET PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

AXE - C | VIVRE DANS ET GRÂCE AU PAYSAGE DE MONTAGNE, CONCILIER LES PRATIQUES

Objectif C.1 | Préserver le caractère patrimonial et paysager pour des centralités, villages, lieux de vie, respectueux de la trame urbaine d'un territoire de montagne

Objectif C.2 | Favoriser des paysages villageois et urbains vivants, de qualité, tout en accompagnant leur évolution

- C.2.1/ Expérimenter Des outils pour intégrer les développements, pour favoriser le logement permanent et la vie à l'année*
- C.2.2/ Favoriser la vitalité des commerces et services des centres-bourgs*
- C.2.3/ Accompagner la re-dynamisation des centres bourgs par des études globales*
- C.2.4/ Elaborer des documents d'urbanisme adaptés aux typologies traditionnelles des villages*

C.2.1 / EXPÉRIMENTER DES OUTILS POUR INTÉGRER LES DÉVELOPPEMENTS, POUR FAVORISER LE LOGEMENT PERMANENT ET LA VIE À L'ANNÉE

Etat des Lieux	La tendance à l'étalement urbain s'accompagnant de l'effet « volets clos » dans cœurs de villages, ainsi que de la fuite des commerces en périphérie des centre-bourgs s'observe également en Vallées des Gaves. C'est un cercle vicieux : la diminution des populations habitants les centres-bourgs et villages entraîne la fermeture des commerces et conduit à la perte du dynamisme des centralités historiques rapidement visible dans le paysage urbain (vitrines vides, enseignes dégradées, volets clos, façades décrépites, etc...).
Objectifs	Limiter l'étalement urbain, protéger les terres agricoles et renforcer, voire restaurer, les fonctions économiques et sociales des centralités pour des villages vivants.
Description	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réinvestir les logements dans les cœurs de villages et centre-bourgs : lutte contre la vacance, identification des biens sans maîtres, traitement des situations de péril, Opération de Réhabilitation de l'Habitat... 2. Maîtriser l'étalement urbain en favorisant l'implantations des logements dans la continuité des bourgs pour renforcer les centralités et protéger les terres agricoles. 3. Favoriser la résidence principale par une politique expérimentale volontariste : Bail Réel Immobilier, Bail Réel Solidaire, Fond de dotation...
Type d'action	Animation, gestion, prospective, planification
Portage suggéré	Communes, CCPVG
Collaboration	CCPVG, Commission intercommunale de paysage, d'architecture, d'urbanisme
Financement	
Estimatif	1. Non Chiffré / 2. et 3. Compris dans l'action C.1.1.1 " Renforcer le recours aux conseils "
Indicateur de suivi	Suivi des cahiers des charges - réalisation des portés à connaissance - Expérimentation des outils pour favoriser la résidence principale sur une commune (Gavarnie-Gèdre par exemple) - Réalisation et diffusion d'un fiche de synthèse.
Actions - PVG	C.2.2, C.2.3, C.2.4
SCOT	Prescription SCOT : Se mettre en capacité d'accueillir 1300 à 1500 habitants supplémentaires d'ici 2040 / Intervenir prioritairement sur le parc ancien et limiter le développement de la vacance / Organiser le développement urbain avec les principes de la loi Montagne / Préserver et mettre en valeur le cadre de vie / Conforter les centralités urbaines
PMP	A.1.3, B.1.2, B.2.1, B.2.6, C.1.1

C.2.1 / EXPÉRIMENTER DES OUTILS POUR INTÉGRER LES DÉVELOPPEMENTS, POUR FAVORISER LE LOGEMENT PERMANENT ET LA VIE À L'ANNÉE

Etat des lieux

Les centres-bourgs et centres de villages sont aujourd'hui en perte de dynamique au vu de l'étalement de l'habitat et le développement de centres commerciaux en périphérie, mais aussi du fait de la mutation de résidences principales en résidences secondaire. Ces phénomènes peuvent provoquer la fuite des commerces et activités à l'année et celui des "villages dortoirs", des volets clos" et des "lits froids".

Objectif

- Favoriser le réinvestissement des constructions afin de limiter les besoins en construction neuve et l'étalement urbain.
- Favoriser les zones habitées denses, proches des centralités, plus favorables au vivre ensemble.
- Favoriser la résidence principale et le logement à l'année pour des villages vivants.

Description

1. Optimiser le foncier et développer des outils concrets

Mettre en place des dispositifs permettant d'identifier la vacance des logements et d'identifier les "biens sans maîtres" dans les bourgs, en particulier dans ceux qui sont dévitalisés. Cela doit se faire en lien avec l'action A.1.2 "Préserver la vocation des espaces agricoles". Dans cette action, des outils ont été proposés pour mieux maîtriser le foncier agricole et pour préserver la vocation des terres agricoles.

Sensibiliser aux effets des lits froids sur la vitalité des centres-bourgs ainsi qu'aux solutions pour lutter contre. Une fiche de synthèse pourra être conçue et largement diffusée auprès des communes, notaires et agents immobiliers.

Développer des outils concrets :

- Lutte contre la vacance et l'insalubrité
- identification des biens sans maître
- résorption des situations de péril
- OPAH : mieux valoriser les projets situés dans les centres-bourgs pour faire de l'OPAH un outil de redynamisation du logement dans les centralités
- Opération de réhabilitation des façades : incitations financières pour restaurer l'immobilier des centres-bourgs et ainsi redonner de l'attractivité.

2. Favoriser l'implantation des nouveaux logements à proximité des centres-bourgs

Les implantations bâties traditionnelles tenaient compte de la topographie, de l'accessibilité, l'exposition, la préservation des ressources, terres agricoles, eau, biodiversité, paysages, mobilisation et valorisation de l'existant, sentiers, petits patrimoines, points de vue, préservation des risques, crues torrentielles, avalanches, glissements de terrain, feux.

Les implantations en continuité des bourgs permettent également le renforcement des centralités dans un territoire de montagne où la solidarité est importante pour la vie à l'année.

- **Commission écoquartiers¹** / La commission intercommunale peut se rapprocher de la commission "écoquartiers" en Occitanie pour les informer des ressources à disposition des équipes en charge de la réalisation de ces écoquartier en amont, ainsi que de la possibilité de réaliser une visite de site avec la commission intercommunale. En effet, il est essentiel que ce porté à connaissance se fasse le plus tôt possible dans le processus de conception et de labellisation (avant l'étape 1 de la labellisation).

3. Favoriser la résidence principale

La question de l'habitat à l'année est un sujet délicat, puisque qu'aucune loi ne permet d'imposer les modalités d'habitat en résidence principale ou secondaire. Il est particulièrement difficile de maîtriser le prix du foncier et de garantir son accessibilité pour des ménages dont les revenus sont souvent moins importants que ceux des résidents secondaires. Pour contrer cette difficulté, deux ordonnances en date de Février 2014 et de Juillet 2016 modifient le code de la construction et de l'habitation. Elles permettent de dissocier propriété foncière et propriété immobilière et créent des baux qui, eux, permettent de maîtriser coût et destination des habitations. Il s'agit d'expérimenter des montages fonciers et financiers favorisant l'accès au logement principal sur des projets concrets avec des communes motivées. Il faudra aussi en retranscrire les étapes, difficultés et réussites dans des fiches de synthèse et ateliers pour capitaliser ces expérimentations auprès d'autres communes sur le territoire (Cf action C.1.1).

Les outils à expérimenter sont détaillés en suivant.

¹ | Le site du club écoquartiers Occitanie est [à consulter ici](#)

Le Bail Réel Immobilier²

Le propriétaire du foncier peut être une personne physique ou personne morale de droit privé, une collectivité territoriale, un groupement de collectivité, leurs établissements publics ainsi que par les établissements publics fonciers de l'Etat.

Le bénéficiaire est une personne physique aux revenus modestes ou moyens (plafonds fixés par décret). Il s'engage à construire ou à réhabiliter des constructions, néanmoins il n'achète pas le terrain. Les constructions et améliorations réalisées par le preneur demeurent sa propriété en cours de bail et deviennent la propriété du bailleur à son expiration. Il a l'obligation d'en faire sa résidence principale.

La durée du bail peut aller de dix-huit à quatre-vingt-dix-neuf ans. Pendant toute la durée du bail, le propriétaire reste le détenteur du terrain, mais les constructions ou améliorations sont la propriété de l'occupant qui dispose de tous les droits d'un propriétaire : céder son droit au bail, céder son droit de propriété temporaire sur les constructions, donner son bien en garantie hypothécaire.

Le Bail Réel Solidaire³

C'est un outil complémentaire au Bail Réel immobilier. Le propriétaire du foncier est un organisme de foncier solidaire (OFS, organisme sans but lucratif, agréé par le préfet de région). Le premier Organisme de Foncier Solidaire en Occitanie vient d'être créé (voir le retour d'expérience sur Occitalys Foncier). L'acquisition et la conservation du foncier par l'OFS permettent :

- d'éviter une spéculation sur le foncier,
- une politique d'accessibilité sociale,
- de favoriser la résidence principale.

C'est donc un excellent outil pour attirer les jeunes couples pour un premier achat par exemple.

Le bénéficiaire est une personne physique aux revenus modestes ou moyens (plafonds fixés par décret). Les ménages remplissant les conditions louent le foncier (le terrain) à l'organisme de foncier solidaire, contre une redevance modique.

Le bail réel solidaire est conclu pour une durée allant de 18 à 99 ans et s'applique à des constructions existantes ne nécessitant pas de travaux, à des logements à construire par le preneur, ou à des constructions existantes nécessitant une réhabilitation ou une rénovation par le preneur. Pendant toute la durée du bail, les logements sont destinés à être occupés à titre de résidence principale. Le bail peut être vendu, donner ou transmis par héritage. Le nouveau bénéficiaire devra remplir les conditions éligibilité au dispositif.

Les détails de la procédure peuvent être [consultés ici](#).

Le Fond de dotation⁴

Cette forme juridique n'a pas forcément vocation à gérer du foncier ou de la propriété immobilière, néanmoins ses fondateurs disposent d'une grande liberté pour ses buts ou sa gouvernance. La seule obligation est de composer le Conseil d'administration de trois membres a minima. « Il collecte des fonds d'origine privée, qu'il peut soit constituer en dotation dont il utilise les fruits, soit consommer pour accomplir sa mission. Il peut mener lui-même cette mission, ou financer un autre organisme d'intérêt général pour son accomplissement. » [...] « Le fonds de dotation est une personne morale de droit privé à but non lucratif qui reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable et utilise les revenus de la capitalisation en vue de la réalisation d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général ou les redistribue pour assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt général. »

Cette forme juridique pourrait permettre le rachat et le prêt, la mise en location ou la revente de patrimoines immobiliers à condition que ces actions justifient d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général. La sauvegarde d'un patrimoine culturel ou la vocation sociale de ces rachats peuvent être reconnus comme utile à la collectivité et donc d'intérêt général.

2 | Le texte concernant le Bail Réel Immobilier est [à consulter ici](#)

3 | Le texte concernant le Bail Réel Solidaire est [à consulter ici](#)

4 | Le texte concernant les fonds de dotation est [à consulter ici](#)

Retour d'expérience / Occitalys Foncier, premier Organisme Foncier Solidaire d'Occitanie

[Le site d'Occitalys foncier est à découvrir ici](#)

Occitalys Foncier, 7ème OFS coopératif en France

Le Groupe des Chalets, en partenariat avec la Fédération des Coop'HLM vient de recevoir l'agrément de l'Etat pour la création d'OCCITALYS FONCIER, le 1er Organisme de Foncier Solidaire (OFS) en Occitanie.

C'est ainsi le 7ème OFS coopératif créé en France.

Occitalys Foncier est une SCIC SAS (Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiées) dont les principaux associés sont la SA des Chalets, la SCIC de la Haute-Garonne et COOP'HLM Développement (structure de développement de la Fédération des Coop'HLM). Avec une gouvernance partenariale (6 collègues) et un statut coopératif, Occitalys Foncier souhaite associer l'ensemble des parties prenantes à la stratégie développée.

Occitalys Foncier est ouvert à d'autres acteurs qui souhaiteraient le rejoindre à la suite de la première expérience.

Pourquoi utiliser le BRS à Toulouse ?

Le Bail Réel Solidaire est ici utilisé comme dispositif d'accession sociale à la propriété. Il permet de baisser le coût et de garantir la vocation sociale des logements. Ce nouvel outil permet de rendre abordable l'accession à la propriété dans les zones où le prix du foncier est plus élevé.

Malgré une hausse du nombre de logements produits ces dernières années, l'offre ne correspond pas forcément au pouvoir d'achat des ménages, qui optent alors pour un parcours résidentiel qui ne répond pas à leurs attentes ou qui les amène à faire le choix de zones géographiques coûteuses en terme de transport, de ressources foncière, écologiques et éloignées des zones d'emploi.

Dans un contexte de forte pression du prix du foncier en Occitanie, et plus particulièrement sur le bassin toulousain, complété par un effort financier croissant des ménages consacré au logement, la production de logement abordable est un enjeu majeur.

La production de logements en accession sociale à la propriété est donc une priorité pour les acteurs locaux. Un nouvel outil a été créé par le législateur qui permet de créer une nouvelle offre d'accession sociale en dissociant de manière pérenne le bâti du foncier : l'Organisme de Foncier Solidaire.

Développer une accession sociale sécurisée et durable

Introduit par la Loi Alur de 2014, un OFS est une société privée à but non lucratif, agréée par l'Etat. Son objectif est de développer l'accession sociale sécurisée malgré l'envolée des prix du foncier et de l'immobilier sur certains territoires en dissociant le foncier du bâti. L'OFS acquiert ainsi des terrains ou immeubles et les met à disposition d'acquéreurs au moyen de baux de longue durée, le BRS.

Une nouvelle façon d'accéder à la propriété à un coût abordable !

Cette nouvelle formule permet aux ménages ayant des difficultés à trouver un logement dans des quartiers prisés (où le prix du foncier est plus élevé), de devenir propriétaire de leur logement en dissociant le foncier du bâti à un prix bien moindre que le prix du marché.

Au-delà du prix plus attractif du logement, en devenant propriétaire grâce au BRS, de nombreux avantages sont proposés, notamment une TVA à taux réduit, la possibilité de bénéficier du prêt à taux zéro ou encore une solution sécurisée.

Les atouts du BRS

- Un prix de vente bien moins cher que le prix du marché
- Un taux de TVA réduit (5,5 %)
- Une solution sécurisée : garantie de rachat et de relogement
- La possibilité de bénéficier du prêt à taux zéro
- Plafonds de revenus du PSLA

En cas de revente, le BRS et sa redevance restent d'actualité. Le nouvel acquéreur doit s'y conformer à son tour. L'accession reste ainsi durablement sociale et abordable.

Une 1ère résidence en BRS sur Toulouse



Idéalement située sur le quartier de Saint-Michel, rue Blanchard, à Toulouse, la résidence L'Eclat propose à la vente en BRS 19 appartements du 2 aux 4 pièces.

C.2.2 / FAVORISER LA VITALITÉ DES COMMERCES ET SERVICES DES CENTRES-BOURGS

Etat des Lieux	Le développement de l'habitat en périphérie des centres-bourgs ainsi que leur contournement par des voies à plus grande circulation a pour conséquence le déménagement des services et commerces vers ces secteurs, au détriment des centres-bourgs. Les centres anciens tendent à perdre de leur dynamisme économique, des vitrines se vident, des enseignes se dégradent, des façades manquent d'entretien. L'attractivité de ces cœurs de village est en jeu alors même que les quartiers périphériques ne rempliront vraisemblablement jamais les mêmes fonctions patrimoniales et sociales.
Objectifs	Favoriser le maintien et l'installation des activités, commerces et services en centre-bourg plutôt que dans les périphéries.
Description	<p>1. Favoriser le maintien et l'installation des activités en centres-bourgs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par l'amélioration de la qualité des commerces et terrasses : incitations et accompagnement à la modernisation et restauration des commerces (vitrines, enseignes, aménagement intérieur...), élaboration de chartes pour la qualité des commerces, amélioration de la signalétique touristique... (voir exemple de Cauterets) • par la maîtrise des locaux commerciaux : interdiction des changements de destination dans les PLUs, taxe sur les bâtiments vacants... • par la création de tiers-lieux pour implanter de nouvelles activités <p>2. Limiter l'évasion commerciale en périphérie des centralités : réglementer les implantations commerciales dans les documents d'urbanisme.</p>
Type d'action	Animation, planification
Portage suggéré	Communes, CCPVG
Collaboration	Chambres consulaires, OCAS, EPYVAGUE
Financement	UE, FISAC, Région
Estimatif	Opération de modernisation des commerces de centre-bourg : environ 15 000 € / an et par centre-bourg
Indicateur de suivi	Suivi des cahiers des charges - réalisation des portés à connaissance - Expérimentation des outils pour favoriser la résidence principale sur une commune (Gavarnie-Gèdre par exemple) - Réalisation et diffusion d'un fiche de synthèse.
Actions - PVG	A.1.3, C.1.3, C.2.3
SCOT	Prescription SCOT : Se mettre en capacité d'accueillir 1300 à 1500 habitants supplémentaires d'ici 2040 / Intervenir prioritairement sur le parc ancien et limiter le développement de la vacance / Organiser le développement urbain avec les principes de la loi Montagne / Préserver et mettre en valeur le cadre de vie / Conforter les centralités urbaines
PMP	B.1.2, B.2.1, B.2.2

C.2.2 / FAVORISER LA VITALITÉ DES COMMERCES ET SERVICES DES CENTRES-BOURGS

Etat des lieux

Le développement de l'habitat en périphérie des centres-bourgs ainsi que leur contournement par des voies à plus grande circulation a pour conséquence le déménagement des services et commerces vers ces secteurs, au détriment des centres-bourgs. Les centres anciens tendent à perdre de leur dynamisme économique, des vitrines se vident, des enseignes se dégradent, des façades manquent d'entretien. Dans le même temps, les déplacements en voiture sont favorisés au détriment des déplacements plus doux et les entrées de bourg voient se développer des zones commerciales qui ne sont pas toujours de qualité. L'attractivité de ces cœurs de village est en jeu alors même que les quartiers périphériques ne remplissent vraisemblablement jamais les mêmes fonctions patrimoniales et sociales.

Objectif

- Favoriser le maintien et l'installation des activités, commerces et services en centre-bourg plutôt que dans les périphéries.

Description

1. Favoriser le maintien et l'installation des activités en centres-bourgs :

- par l'amélioration de la qualité des commerces et terrasses : incitations et accompagnement à la modernisation et restauration des commerces (vitrines, enseignes, aménagement intérieur...), élaboration de chartes pour la qualité des commerces, amélioration de la signalétique touristique... (voir exemple de Cauterets en focus ci-contre)
- par la maîtrise des locaux commerciaux : interdiction des changements de destination dans les PLUs, taxe sur les bâtiments vacants...
- par la création de tiers-lieux pour implanter de nouvelles activités.

2. Limiter l'évasion commerciale en périphérie des centralités :

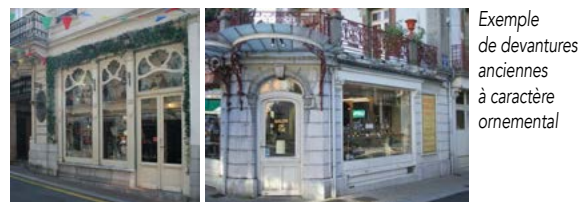
Il s'agira de réglementer les implantations commerciales dans les documents d'urbanisme.

Focus / Qualité des devantures commerciales

Inciter à l'amélioration des devantures commerciales, l'expérience de Cauterets [à consulter ici](#)

La ville de Cauterets a mené ces dernières années des opérations d'amélioration des devantures commerciales qui ont donné d'excellents résultats. Il s'agissait d'intégrer la publicité de façades, de concilier qualités urbaines, architecturale et besoins commerciaux. Cet outil permet de concilier le patrimoine, les paysages avec les fonctionnalités et usages de l'activité commerciale. Il peut s'adresser aux commerçants, artisans, fabricants et installateurs d'enseigne en zone urbaine, zones d'activité, mais également en entrée de site d'altitude. La commune de Cauterets a proposé un accompagnement financier à ses commerçants :

- Projets de rénovation de la façade du commerce (façade, enseignes, store...) :
 - o 30% du montant HT des travaux
 - o maximum 8 000 € pour une rénovation complète
 - o maximum 1000€ pour une rénovation partielle
- Projets d'acquisition ou de renouvellement du mobilier des terrasses (tables, chaises et parasols) :
 - o 30 % du montant HT
 - o maximum 3 000 € pour un renouvellement complet
 - o maximum 1000€ pour un renouvellement partiel



Exemple de devantures anciennes à caractère ornemental



Exemple de devantures contemporaines

Extraits de la Charte de Qualité Urbaine à Destination des commerces de Cauterets - Atelier Etienne Lavigne-Architecte du patrimoine

C.2.3 / ACCOMPAGNER LA RE-DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS PAR DES ÉTUDES GLOBALES

Etat des Lieux	Les thématiques impliquées dans la vitalité des centres-bourgs sont nombreuses, très imbriquées, mais hélas rarement prises en compte d'une façon globale dans les stratégies de revitalisation. Qualité de l'habitat, habitat à l'année, traversées des bourgs, espaces publics, valorisation patrimoniale, maintien des commerces et services (...) interviennent toutes dans la problématique de vitalité des centres-bourgs. PLUs ou PLUi, études de revitalisation, sont des occasions de réaliser ces synthèses.
Objectifs	Traiter par une approche transversale la problématique de la vitalité des bourgs-centres : activités, services, commerces, habitat, déplacements... Inscrire la qualité des espaces publics, des paysages et de l'architecture au cœur de la réflexion comme moteur de l'attractivité des centralités.
Description	1. Doter les bourgs-centres de programmes opérationnels transversaux et pluriannuels pour répondre aux enjeux de leur revitalisation. 2. Mettre en place un pilotage adapté et mobiliser les acteurs autour du projet.
Type d'action	Programmation, prospective, conseil
Portage suggéré	Communes
Collaboration	CCPVG, Commission intercommunale paysage, architecture, urbanisme
Financement	Contrats Bourgs-centres Occitanie / Conventions d'Opération de Revitalisation du Territoire et Petites Villes de Demain (à consulter ici) / Plan de relance du gouvernement (à consulter ici), "Dynamiques territoriales et contractualisation"
Estimatif	15 à 30 000€ par bourg-centre, une dizaine en 10 ans
Indicateur de suivi	Nombre de bourgs-centres dotés d'un programme opérationnel et faisant l'objet d'un conventionnement. Bilan opérationnel des contrats.
Actions - PVG	C.1.2, C.1.3, C.2.1, C.2.2, C.2.4
SCOT	Recommandation SCOT : promouvoir les plans de référence Prescription SCOT : Conforter les centralités urbaines / Identifier, préserver et mettre en valeur les éléments paysagers constitutifs de l'identité Montagne Pyrénées / Identifier et protéger les panoramas et points de vue / Soigner la qualité des villages portes
PMP	B.2.1

C.2.3 / ACCOMPAGNER LA RE-DYNAMISATION DES CENTRES BOURGS PAR DES ÉTUDES GLOBALES

Etat des lieux

Il est indispensable de faire le lien entre politiques de maintien des services (école, poste, commerces à l'année...), d'aménagement des traversées¹, de développement, d'accueil de nouveaux habitants, avec une politique autour de l'accueil d'habitants à l'année.

La cohérence des enjeux globaux de la CCPVG et des enjeux communaux tend à disparaître lors des changements d'échelle de travail, mais aussi par la multiplication d'études qui se focalisent sur une seule thématique et ne sont ensuite pas mises en cohérence avec les autres thèmes sur le territoire.

Les PLUs, PLUi, les opérations d'aménagements ou de revitalisation de centres bourgs, constituent des occasions de mise en cohérence et devraient pouvoir bénéficier du travail transversal réalisé sur l'ensemble de la CCPVG.

Objectif

- Favoriser la vie à l'année dans les villages et l'activité à l'année dans les bourgs et les centres.
- Favoriser des centres vivants et remplissant leur fonction de service et de lieu ressource.
- Préserver et valoriser le patrimoine paysager des villages et leur activité.
- Mobiliser les études thématiques existantes du territoire pour mieux répondre aux problématiques contemporaines des centres-bourgs.

Description

1. Identifier les thématiques pertinentes et les ressources existantes pour les études globales de centres-bourgs

Les études préalables à la définition des projets de revitalisation des bourgs-centres devront permettre :

- de questionner la place des espaces publics, actuelle et future, dans le bourg ou le village
- de repérer points de vue, chemins et voies d'eau nécessaires à la qualité de cet espace urbain
- de retravailler à échelle réduite les enjeux soulevés par le plan paysage.

Une documentation importante et de très nombreuses études existent déjà dans beaucoup de communes. En revanche, il existe peu de documents de synthèse. Projets de revitalisation de centres-bourgs ou de développement sont des occasions de rassembler et de synthétiser ces études pour élaborer des stratégies territoriales pertinentes et transversales, ceci dès le stade de l'élaboration des cahiers des charges :

- Patrimoine architectural, urbain et valorisations
 - o Plans de référence urbains réalisés par le CAUE 65, dont la liste est détaillée dans l'action C.2.3.
 - o Etude "les villages en pays Toy " réalisée par le CAUE 65 en 1980.
 - o Etudes du patrimoine architectural et urbain, AVAP, SPR, inventaires de petits patrimoines...
 - o Etudes de traversées de bourgs, d'aménagements de routes, chartes diverses, projets d'aménagement des espaces publics, déplacements doux...
 - o Enfouissement des réseaux, opérations façades, publicité...
 - o Diverses études concernant l'habitat, les commerces, services, la redynamisation économique...
 - o Etudes de valorisation touristique et d'accueil des visiteurs, opérations devantures...
- Patrimoines naturel, agricole, paysager, protection contre les risques
 - o Atlas des paysages, plans paysage, y compris les motifs de paysage.
 - o Divers relevés de patrimoines et relevés des sentiers, PDIPR
 - o Espaces et patrimoines agricoles, documentations du CAUE concernant les bâtiments agricoles.
 - o Patrimoines naturels, Natura 2000, ZNIEFF, réserves naturelles, plans de gestion du PLVG concernant la forêt, l'eau.
 - o PPR, PAPI, risques divers (...)

2. Définir un projet global et partagé pour la revitalisation de chaque bourg-centre

Il est proposé que les étapes de projet diagnostic/enjeux/programme d'actions opérationnel, pluriannuel et transversal, ainsi que les thématiques à traiter activités, commerces, services, déplacements, habitat... soient étudiées selon une approche transversale à partir du prisme du paysage, du patrimoine, de la qualité des espaces publics.

1 | Cf action C.1.3/ "Favoriser et augmenter la qualité paysagère des espaces publics et des entrées urbaines"

Retour d'expérience / Projection de l'évolution d'un bourg - "Clermont au loin" Chroniques périurbaines à consulter ici

Un exemple de mise en perspective transversale d'actions pour revitaliser un centre bourg en Auvergne, mais également restaurer des patrimoines agricoles, paysagers, architecturaux et urbains, préserver la silhouette du bourg tout en répondant aux besoins d'un habitat et de modes de vies adaptés à l'époque.

Etat existant



Etat projeté



Un certain nombre de thématiques sont aujourd'hui trop peu mobilisées dans les études urbaines. Il est indispensable de les indiquer dans les cahiers des charges, avec proposition de méthodes pour s'en emparer.

- Relevé des points de vue sur les paysages.
- Relevé des fils d'eau, rigoles, espaces de biodiversité associés.
- Relevés des cheminements existants dans les bourgs, connexions avec les patrimoines, petits, grands, naturels ou culturels, ainsi qu'avec les grands itinéraires de découverte.

La méthode proposée pour réaliser ces relevés est "à dire d'acteurs", c'est à dire au cours d'ateliers avec des sachants et usagers.

Un certain nombre d'expérimentations sont décrites dans la littérature urbanistique pour redynamiser les centre-bourg, maisons communales, créations de tiers-lieux, comme proposé dans le plan paysage Pyrénées Mont Perdu en fiche C.1.1. De nombreuses ressources documentaires existent pour diversifier les possibilités d'expérimentation et ouvrir les imaginaires concernant les solutions à apporter à ces problématiques de revitalisation de centres-bourgs, par exemple, les fiches du CEREMA qui portent à connaissance les résultats dans les communes lauréates du programme national présentées pages suivantes.

3. Mettre en place un pilotage adapté et mobiliser les acteurs autour du projet

" La conduite efficiente d'un projet de revitalisation de centre-bourg suppose la mise en place d'une gouvernance adaptée :

- Le projet doit être piloté : un pilote identifié pour un pilotage pérenne.
- Existence d'une ou plusieurs personnes « fils rouge ». Un portage politique fort.
- Une structuration interne : identification d'un chef de projet et de personnes compétentes, structuration des équipes, mise en place d'instances techniques et décisionnelles.
- Un projet aux enjeux et à la mise en œuvre partagés.
- Une connaissance précise des différents acteurs publics privés ou associatifs.
- Une mobilisation/association opportune des différents acteurs et partenaires pour l'instauration d'une réelle gouvernance partagée.
- Une réelle implication des habitants et citoyens, à travers des dispositifs de concertation et participation adaptés.

- Création d'une véritable dynamique à une échelle territoriale plus large que le périmètre du centre-bourg.
- Assurer une transversalité entre les différents dispositifs publics, pour une meilleure convergence des actions : revitalisation de centre-bourg, Quartier Prioritaire de la Ville, Opération de Restauration Immobilière... "2

4. Saisir l'opportunité des contrats de territoires pour financer les programmes de revitalisation des bourgs-centres

La revitalisation des villes moyennes et des centre-bourg bénéficie d'un certain nombre de programmes d'accompagnement et de financement qui peuvent être mobilisés pour mettre en place ces études globales :

- Contrats Bourgs-centres Occitanie,
- Opération de Revitalisation des Territoires et Petites Villes de Demain,
- Plan de relance du gouvernement.

2 | Extrait de la fiche thématique du CEREMA "Identifier et mobiliser les partenaires autour du projet" du Programme national de revitalisation de centres-bourgs.

Retour d'expérience /

Les fiches du CEREMA sur les opérations de revitalisations de centres-bourgs

Une capitalisation des démarches de revitalisation

Ce programme expérimental a été lancé en 2014 pour une durée de 6 ans par le Gouvernement et a permis de suivre 54 communes lauréates sur l'ensemble des régions. Parmi ses missions, le Cerema a capitalisé et produit une série de fiches territoriales et thématiques avec des solutions et des outils pour lutter contre la dévitalisation des territoires. Ce programme visait plus particulièrement deux types de territoires :

- Les bourgs des bassins de vie ruraux qui ont un rôle de structuration du territoire et d'organisation de centralités de proximité, mais qui sont en perte de vitalité, et recouvrent des enjeux de requalification de l'habitat notamment ;
- les bourgs dans les troisièmes couronnes périurbaines, avec l'arrivée de nouvelles populations, des besoins de logements, services et d'adaptation de l'habitat existant (vieillesse de la population, etc.).

Ces fiches, à destination des décideurs et des techniciens des collectivités, des partenaires et des services déconcentrés de l'État et des bureaux d'études, visent à mettre en avant les problématiques particulières des projets de revitalisation du centre-bourg, avec l'objectif de couvrir l'ensemble des questions liées à leur revitalisation.

Elles apportent des éléments de réponses et présentent des bonnes pratiques que le programme expérimental diffuse au sein des réseaux de centres-bourgs, bien au-delà des seuls lauréats du programme.

Les fiches territoriales exposent les projets de revitalisation de 52 collectivités lauréates. Chaque fiche comprend plusieurs volets : le contexte, la stratégie et les enjeux territoriaux, les axes principaux du projet de revitalisation et un zoom sur l'une des actions mises en œuvre.

L'ensemble des fiches du CEREMA sur les opérations de revitalisation de centre-bourg est [à consulter ici](#).

Une des fiches est présentée en page suivante.

Des retours d'expérience sur l'ensemble des thématiques de la revitalisation



Les 14 fiches thématiques, aujourd'hui regroupées dans un recueil, mettent en avant des méthodologies, des leviers d'action et des retours d'expériences diversifiés (issues des collectivités ayant participé au programme ainsi que d'autres hors programme) sur les thèmes suivants :

- Identifier et mobiliser les partenaires autour du projet
- Associer la population
- Initiatives, expérimentation et créativité
- La revitalisation économique et commerciale
- Le centre-bourg, une destination touristique
- S'engager dans la transition énergétique
- Construire et aménager durablement
- Révéler et valoriser le paysage du quotidien
- Porter le développement numérique du territoire
- L'avancée en âge, un atout pour les centres-bourgs
- Rénover l'habitat et l'adapter aux besoins
- Qualifier l'espace public
- Valoriser le patrimoine bâti
- Développer la vie culturelle dans les centres-bourgs

Les missions d'accompagnement du Cerema auprès des nouveaux élus, notamment dans le cadre du plan "Petites villes de demain" et de l'action de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), sont l'occasion pour le Cerema de publier et de mettre en avant ces fiches qui étaient auparavant uniquement disponibles sur le site internet du programme de revitalisation des centres bourgs.

Les fiches thématiques sont [à consulter ici](#).

Retour d'expérience / Exemples de la fiche de Lauzerte (Tarn-et-Garonne) / Fiche à consulter ici /

Convention de l'Opération de revitalisation de centre bourg et de développement du territoire à consulter ici

Mots clés : Projet de territoire, patrimoine, espaces-publics, qualité d'habiter

Le contexte communal et territorial

- Un bourg centre et quatre centres-bourgs
- Une commune rurale de 1479 hab. en 2013 (intercommunalité: 8732 hab)
- 150 logements vacants soit 11,3 % (9,3 % à échelle départementale)
- Coût du foncier à bâtir : 25€/m². Prix à la vente pour un appartement : 1315€/m², 1235 €/m² pour une maison
- Une inadéquation de l'offre locative par rapport aux besoins : Carence en petits logements (63 % de T4 ; T5 ou +)
- 27 établissements de commerce et 2 marchés de plein vent

La revitalisation s'inscrit dans le projet de développement territorial du Pays de Serres en Quercy. Ses axes stratégiques sont le traitement de l'habitat, la valorisation du patrimoine, le développement économique et touristique et les fonctionnalités urbaines. Ils répondent à des objectifs de progrès sur le plan social, économique, culturel et environnemental.

Proposition schématique d'intervention sur les aménagements urbains, par Urbanis, Octobre 2015



Un plan d'aménagement d'ensemble pour la mobilité au quotidien

L'étude pré-opérationnelle et l'expertise du label « plus beaux villages de France » soulignent les qualités et les problématiques du centre bourg :

- « séparation » de la ville haute, centralité historique, et de la ville basse, lieu d'une nouvelle centralité,
- dénivelé de 117 mètres entre la partie médiévale perchée et la partie faubourg dans la vallée.

La création de liaisons entre le haut et le bas du village de stationnements localisés, petits espaces publics, cheminements piétons repérables et accessibles est préconisée. Il s'agit d'inciter les piétons à prendre le temps de découvrir le village, son patrimoine, ses paysages, d'accueillir les visiteurs avec un travail des entrées de village.

L'amélioration de l'habitat en centre bourg

Il s'agit de freiner les constructions en périphérie, de protéger les espaces agricoles, naturels et de reconquérir le coeur du village, son patrimoine architectural et son identité paysagère remarquables. Pour favoriser le logement à l'année et créer une offre de logements locatifs adaptée, à loyer modéré et de qualité, une large réflexion est lancée sur la qualité de l'habitat en centre ancien.

Les propositions permettent de répondre aux aspirations actuelles dans les logements, avec un accompagnement fin du CAUE, de la DDT, de l'UDAP et de l'ABF. Un focus est fait sur l'amélioration de l'habitat en centre-bourg, sur l'amélioration thermique du bâti ancien. Un organisme de formation en construction durable et efficacité énergétique intervient et une étude du CEREMA sur l'adaptation de la rénovation énergétique au bâti ancien de Midi-Pyrénées en lien avec la DDT est réalisée.

Le projet en dates

- 2011 : Révision du PLU
- 2013 : Pré-diagnostic réalisé la DDT
- 2014 : Lauzerte lauréate des centres-bourgs
- 2015 : Rapport de la commission qualité de l'association des plus beaux villages de France
- 2015-2016 : Projet de territoire de la CdC
- 2016: Rapport d'expertise du CAUE 82 - « Plan de vigilance » de deux étudiantes en architecture à Chaillot - Ateliers étudiants du Master de l'ENSAT
- 2016-2017 : Relance de la révision du PLU et mise à l'étude d'une AVAP (futur SPR)
- 2017 : Convention de revitalisation centres-bourgs

C.2.4 / ELABORER DES DOCUMENTS D'URBANISME ADAPTÉS AUX TYPOLOGIES TRADITIONNELLES DES VILLAGES

Etat des Lieux	<p>La qualité des paysages des villes, villages et hameaux est majeure pour l'attractivité et la qualité de vie du territoire. Or le paysage urbain d'un territoire de montagne présente des caractéristiques spécifiques à préserver : formation des villages en bourg, hameaux, groupes de constructions traditionnelles / villages perchés, dans la pente, en balcon / bâti agricole isolé ou en quartier de granges...</p> <p>Les villages de montagne sont par ailleurs riches d'un patrimoine bâti rural ou lié à leur histoire thermal ou industrielle qu'il y a lieu de valoriser.</p> <p>Or le territoire présente une grande disparité en matière de règlements d'urbanisme actuellement, ce qui ne favorise pas la préservation des formes urbaines et qualités architecturales et patrimoniales faisant la spécificité des villages de montagne.</p>
Objectifs	Préserver les qualités architecturales, urbaines et paysagères qui font l'attrait des villages de montagne.
Description	<ol style="list-style-type: none"> Mobiliser les études (Plans paysages, plans de référence urbains, Atlas des paysages...) pour sensibiliser les acteurs publics aux caractéristiques de la trame urbaine et de l'architecture et du patrimoine des villages des Vallées des Gaves. Elaborer des documents d'urbanisme sur l'ensemble des communes du territoire : <ul style="list-style-type: none"> Dont les règlements cartographiques préservent leur forme urbaine traditionnelle Dont les règlements écrits et OAP protègent et mettent en valeur leurs qualités patrimoniales et architecturales.
Type d'action	Planification, animation, conseil
Portage suggéré	Communes, CCPVG
Collaboration	Commission intercommunale paysage, architecture, urbanisme
Financement	DGD (si PLUi)
Estimatif	Environ 40 000 € pour un PLU communal / environ 400 000 € pour un PLUi
Indicateur de suivi	Taux de couverture du territoire en documents d'urbanisme d'ici à 2026
Actions - PVG	Actions de l'axe C, Actions A.1.2, B.3.1, B.3.3
SCOT	Prescription SCOT : Préserver et mettre en valeur le cadre de vie / Proposer un développement urbain préservant le caractère traditionnel des villages / Opter pour un développement urbain qualitatif / Maîtriser le développement des hébergements légers de loisirs / Identifier, préserver et mettre en valeur les éléments paysagers constitutifs de l'identité Montagne Pyrénées / Préserver et mettre en valeur les sites d'altitude / Concevoir des OAP au service de la préservation de l'identité des villages / Encourager l'embellissement des bourgs-centres
PMP	A.2.1, A.2.2, A.2.3, B.1.1, B.1.2, B.1.3, B.1.4, B.2.3

C.2.4 / ELABORER DES DOCUMENTS D'URBANISME ADAPTÉS AUX TYPOLOGIES TRADITIONNELLES DES VILLAGES

Etat des lieux

Le territoire des Vallées des Gaves présente une disparité des règles d'urbanisme. En effet, certaines communes disposent actuellement de Plan Locaux d'Urbanisme, de cartes communales, ou sont soumises au Règlement National d'Urbanisme. Les communes peuvent avoir des réglementations spécifiques de protection des patrimoines, sites classés, périmètres de monuments historiques et secteurs SPR par exemple.

Cette disparité ne favorise pas une préservation et mise en valeur harmonisée des caractéristiques paysagères, urbaines et architecturales propres à ce territoire de montagne :

- formes urbaines des villages de montagne (bourg, hameaux, groupes de constructions traditionnelles),
- implantation des villages (en balcon, dans la pente...),
- typologies d'architecture (thermale, rurale...)

Objectifs

- Préserver les qualités architecturales, urbaines et paysagères sur l'ensemble du territoire, des sites emblématiques à forts enjeux aux lieux de vie quotidienne.
- Capitaliser les connaissances sur le territoire, prendre appui sur des études existantes.
- Harmoniser les règles d'urbanisme en préservant les spécificités des vallées.
- Partager des projets de PLU et de PLUi exemplaires pour alimenter la réflexion.



L'ouvrage "les villages en pays Toy" réalisé en 1980 par le CAUE 65

Description

1. Mobiliser les connaissances de la commission intercommunale et des référentiels communs pour harmoniser les documents sur le territoire

L'action C.1.1 décrit la mise en place d'une commission intercommunale de paysage, d'architecture et d'urbanisme, de fiches, documents de synthèse et référence sur les formes et typologies du territoire.

Il est proposé de poursuivre et d'amplifier les ateliers préalables aux PLU déjà réalisés par le CAUE et la DDT et de les élargir à la commission intercommunale de paysage, d'architecture et d'urbanisme au besoin dans le cadre du Nouveau Conseil au Territoire.

Une documentation très importante existe sur le territoire. Il est proposé que le CAUE et la commission intercommunale réalisent et portent à connaissance des équipes une bibliographie utile ainsi que des extraits de PLU et PLUi exemplaires au démarrage de la réalisation du document d'urbanisme.



Le retour d'expérience du travail sur les trames vertes et bleues de l'URCAUE en Occitanie

FOCUS / Rassembler la documentation existante sur le territoire (...) - donner des exemples des documents attendus dans les cahiers des charges - les implantations des villages

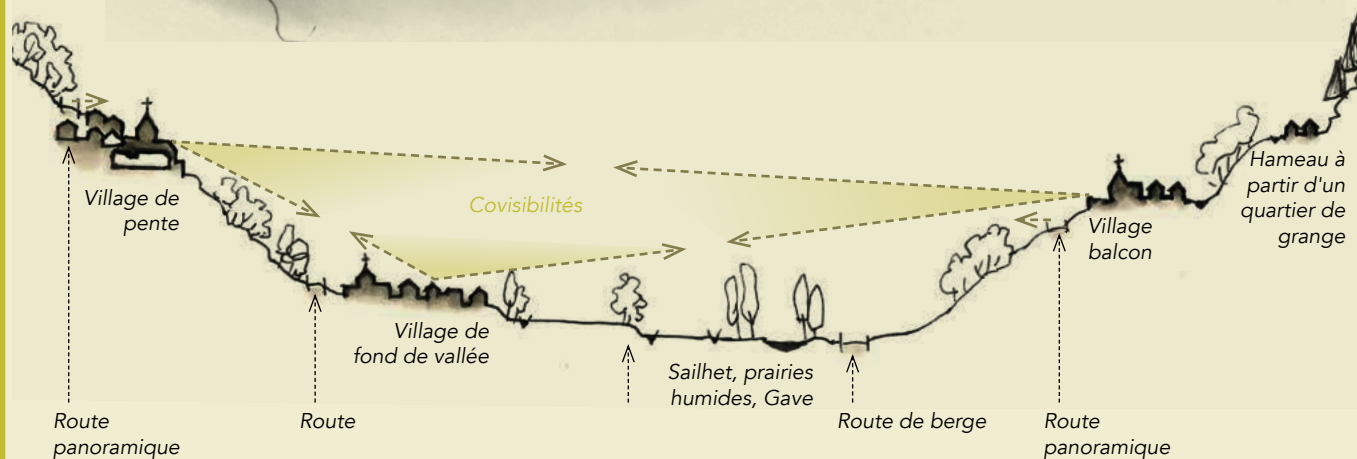
Une documentation importante existe, que les équipes d'étude extérieures ne peuvent rassembler faute de temps et de connaissance. La commission intercommunale peut faire lien et porter à connaissance, ou utiliser des exemples pour construire les cahiers des charges et cibler les demandes.

Dans le pays Toy aux vallées plus étroites, on a trois niveaux d'occupation [bâtie] :

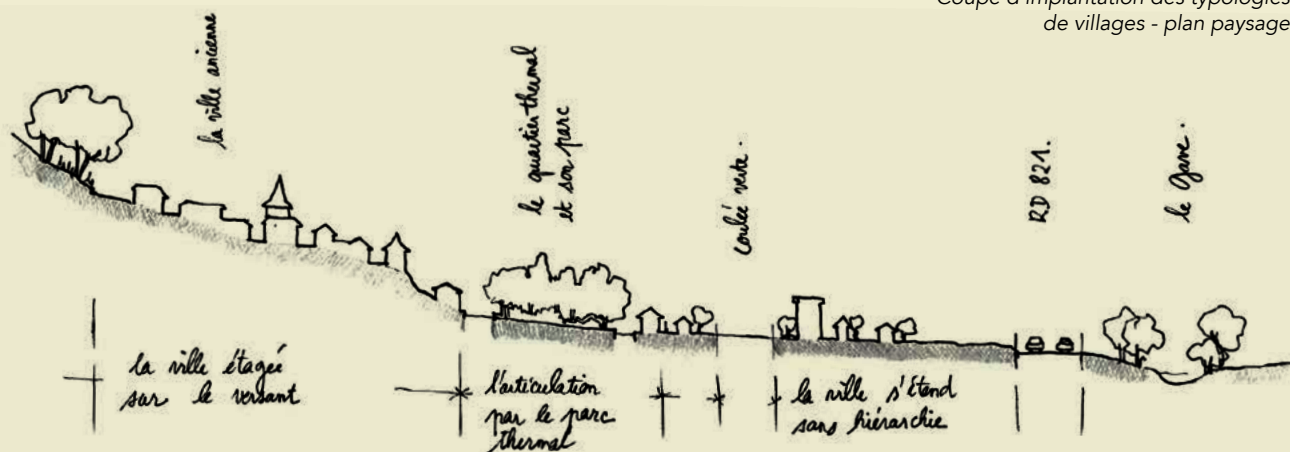
- en fond de vallée : Esterre,
- sur les flancs plus ouverts, 4 villages : Viella - Vieu - Belpouey - Sers,
- après le resserrement : un habitat dispersé, en site homogène, qui forme un tout.



Éléments issus de l'ouvrage "les villages en pays Toy" réalisé en 1980 par le CAUE 65



Coupe d'implantation des typologies de villages - plan paysage



Coupe d'implantation des typologies bâties - PCE de la DDT lors d'une balade commentée à Argelès-Gazost pour le SCOT

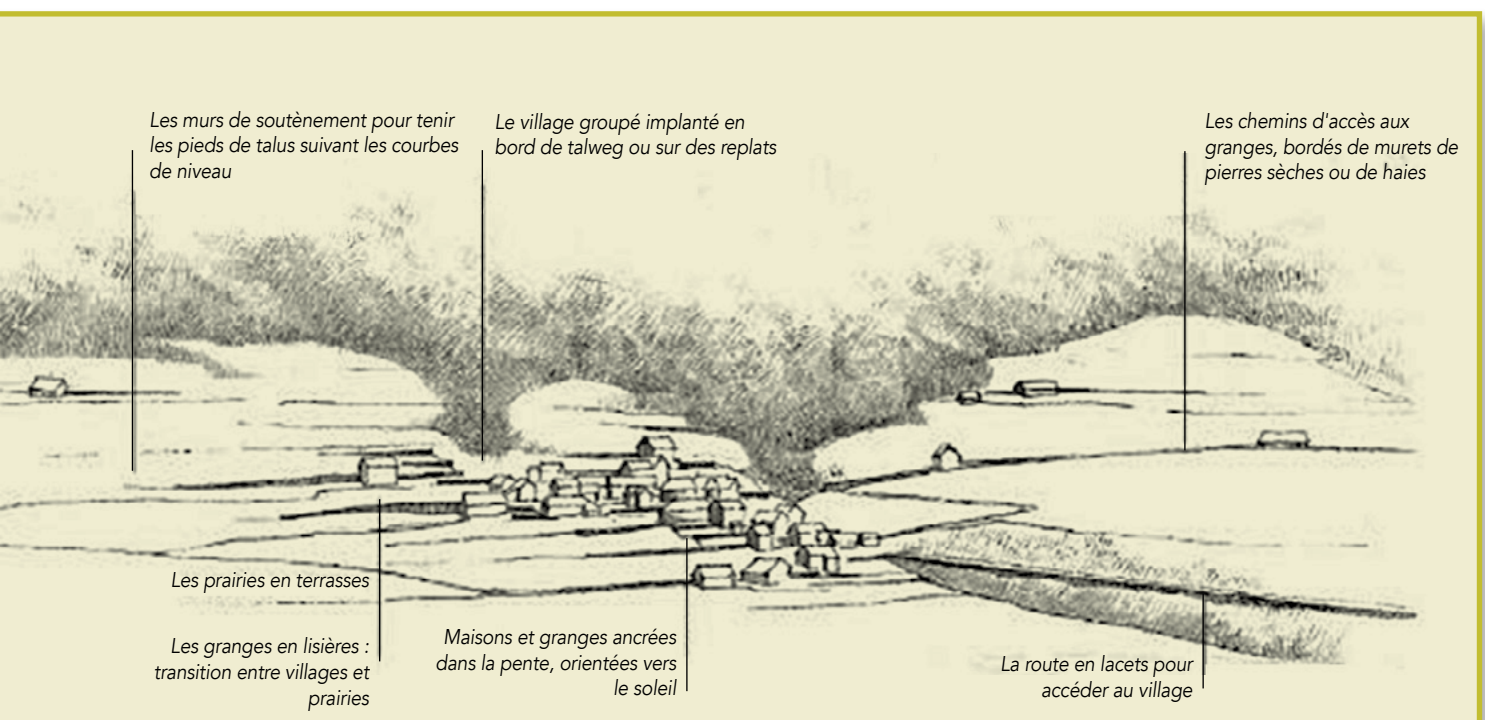
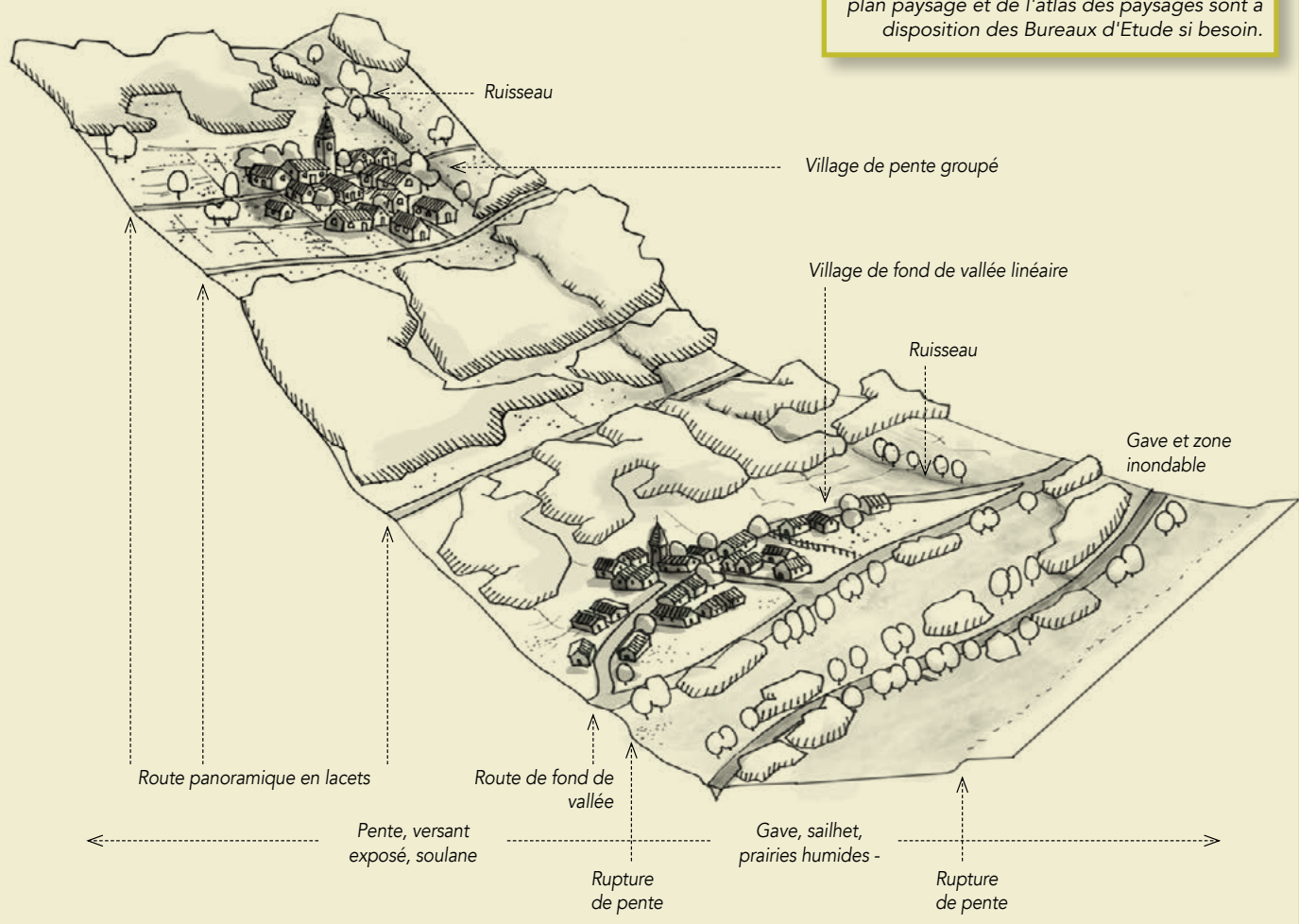


Schéma d'implantation dans la pente et de description de la silhouette issu livret du CAUE 65, "Fabriquer un quartier"

Les fonds de blocs diagrammes modifiables du plan paysage et de l'atlas des paysages sont à disposition des Bureaux d'Etude si besoin.

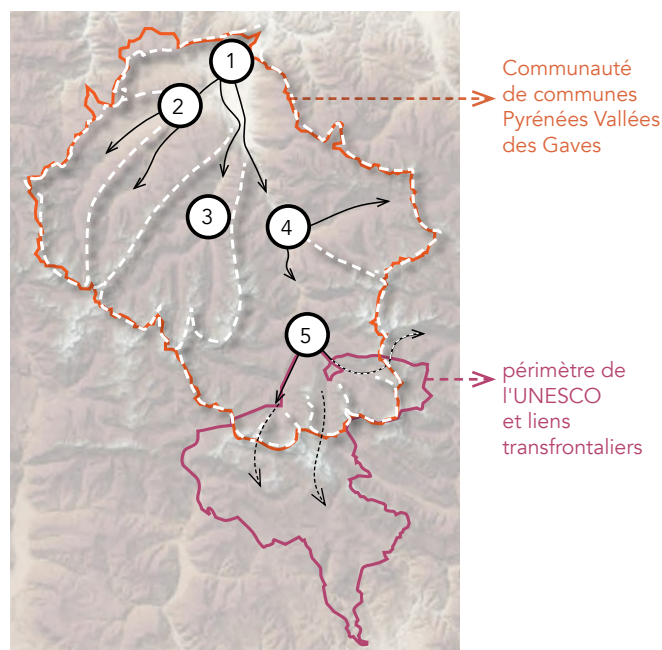


Remobilisation des motifs de paysage dans la description des implantations pour le PLU - Plan paysage

2. Tenir compte de la spécificité des vallées, des trames et des paysages de ce territoire de montagne

La partie I du plan de paysage, l'atlas des paysages des Hautes Pyrénées, une documentation existante particulièrement importante, présentent beaucoup des spécificités de chacune des vallées de la Communauté de communes. Un travail de motifs de paysage a également été réalisé sur le territoire, qui peut être mis à profit. Le retour d'expérience OAP paysage & biodiversité présenté ci-contre est une piste intéressante pour structurer et remobiliser la connaissance dans le cadre de règlements de PLU ou PLUi.

Si des regroupements entre communes sont proposés pour la réalisation des PLU ou si un PLUi est envisagé, il est proposé de maintenir les dispositifs d'études par vallées qui ont été proposés pour le SCOT et le plan paysage, du fait des spécificités physiques, culturelles, historiques de ce territoire de montagne.



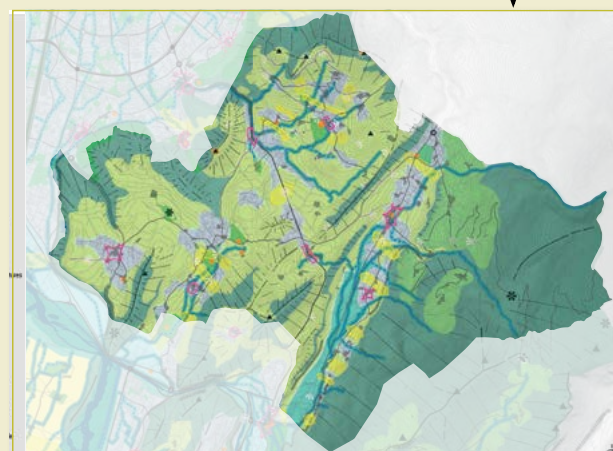
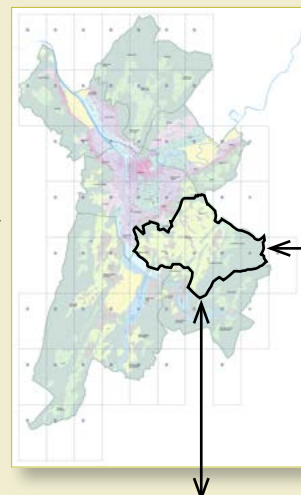
- ① La vallée large, à la topographie douce d'Argelès-Gazost, au carrefour de l'ensemble des vallées et les pentes du Davantaygues
- ② La double vallée du Val d'Azun, encore bocagère, aux villages traditionnels et préservés, au tourisme "vert" et "slow"
- ③ La vallée boisée de Cauterets, sa ville thermale, la station de ski, le pyrénéisme et le site majeur du Pont d'Espagne
- ④ Les vallées du Barrège et de Gavarnie-Gèdre, aire culturelle de l'agropastoralisme, ses villes thermales et pyrénéistes, les sites majeurs de Gavarnie et du Tourmalet,
- ⑤ Le massif du Mont perdu, le socle géologique exceptionnel, la dissymétrie des versants, les paysages culturels vivants de l'UNESCO et les liens avec l'Espagne et les Nestes

Retour d'expérience /

L'OAP « Paysage & Biodiversité » de Grenoble-Alpes est divisée en 7 Carnets de paysage correspondant à 7 territoires spécifiques de la métropole.

Un référentiel a été construit autour de 14 ambiances ou récits de paysage (faubourg, piémont urbain, plaine urbaine, fond de vallée, plaine agricole, montagne pastorale, versant boisé...) et se décline dans ses 7 territoires.

C'est une approche d'une part localisée, d'autre part typologique, qui permet de structurer et de transmettre la connaissance accumulée et de décliner les règles d'urbanisme pour protéger et valoriser paysages et biodiversité.



CARNETS DE PAYSAGE

Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

Bourgs, villages et hameaux ruraux	Piémont urbain
Centre ancien de Grenoble	Plaine agricole
Coteau résidentiel	Plaine urbaine
Faubourgs	Versant boisé
Fond de vallée	Ville parc
Fond de vallée d'activité	Villégiature thermale
Montagne pastorale	
Vallée, plateau et pente agricole	

Mise en œuvre : Grenoble-Alpes Métropole

Services associés : Urbanisme et Planification, Agriculture, Forêt, Biodiversité et Montagne, Urbanisme des communes

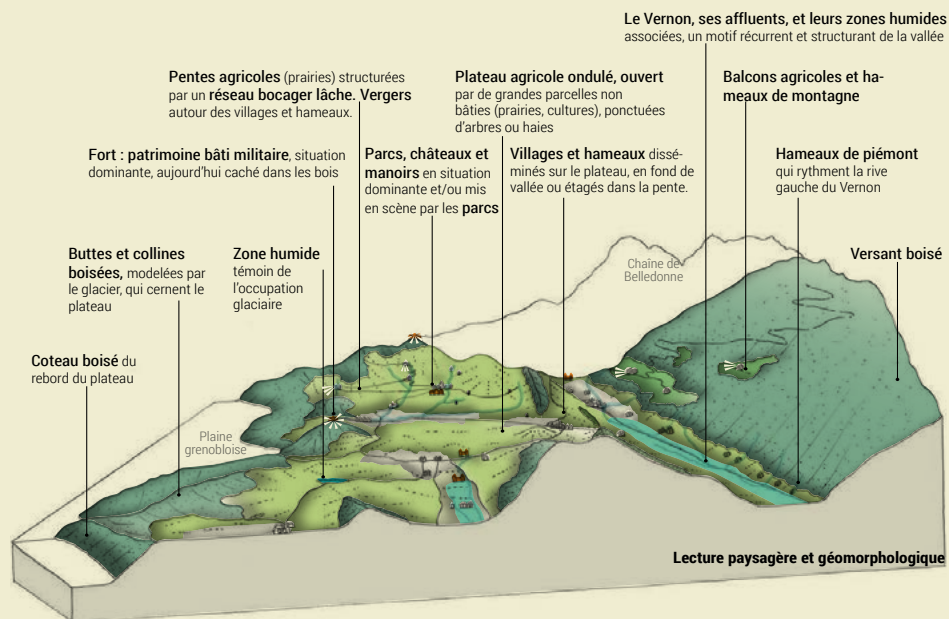
Budget : 317 100 € HT (prestataires pour l'élaboration de l'OAP thématique 29 500 € HT - étude complémentaire « Trame verte et bleue dans le cadre du PLUi » 49 787 € HT - mise à jour de l'inventaire départemental des zones humides dans le cadre du PLUi

Partenaires financiers : Union européenne et Ministère de la transition écologique et solidaire (Interreg Espace Alpin, appel à projet « Los_DAMA! »), Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (appel à projet « Plan de Paysage » 2017-2019)

Partenaires techniques : Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG), CAUE de l'Isère

OAP " Paysage et biodiversité " du PLUi de Grenoble-Alpes-Métropole

Le plan est à consulter [ici](#) - les Carnets de paysage sont à consulter [ici](#)



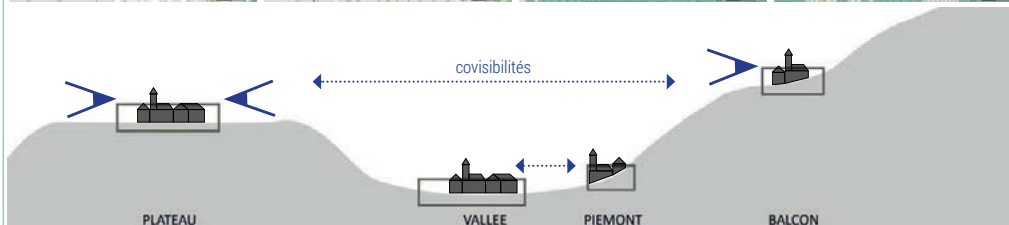
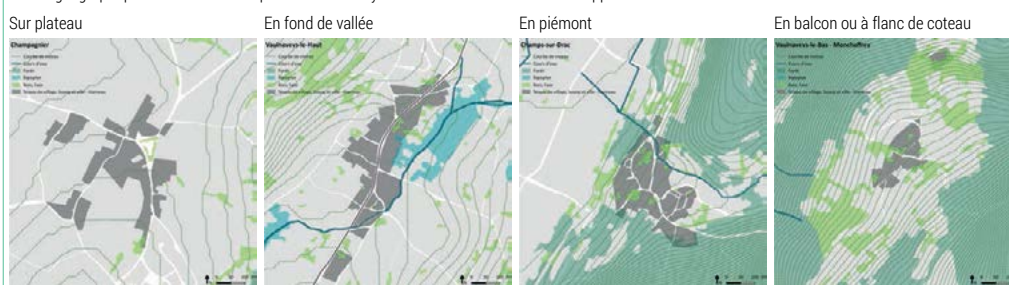
2 STRUCTURE BÂTIE

ORIENTATION 4 RECHERCHER LE CARACTÈRE GROUPÉ DU VILLAGE OU DU HAMEAU ET UNE GRADUATION DU CŒUR BÂTI AU MILIEU AGRICOLE ET NATUREL

- Le pétitionnaire respectera les logiques géographiques et historiques du village ou du hameau à travers son projet. Il cherchera à renforcer :
 - le caractère groupé en se rapprochant du bâti existant.
 - la lisibilité du groupement bâti dans le paysage par le maintien de continuités ouvertes agricoles ou naturelles entre deux groupements bâtis, et devant la forêt.

Typologie des implantations du bâti dans le paysage

Le site géographique a conditionné l'implantation des noyaux anciens et orienté leur développement :



Objectif général : Développer le village ou hameau selon son contexte géographique
Objectifs spécifiques :

<ul style="list-style-type: none"> - Maintien du caractère groupé - Transition avec l'espace agricole (couronne) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur des cours d'eau (trame longitudinale) - Lecture du fond de vallée et des versants : maintien des continuités naturelles et agricoles autour du cours d'eau, entre bâti et versant boisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Transition et un lien avec le versant, l'espace agricole ou naturel - Mise en valeur des cours d'eau (trame transversale) 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des continuités agricoles en amont et en aval (couronne) - Maintien des vues depuis le site et vers la silhouette
--	---	--	---

3. Prendre appui sur des plans de référence urbains, paysagers, AVAP, SPR et sur le plan paysage pour l'élaboration de PLU ou d'un PLUi

De nombreux plans de référence urbains ont été réalisés sur le territoire par le CAUE, dans le même type de format que l'étude "les villages en pays Toy" réalisée par le CAUE 65 en 1980. Si ces documents sont parfois datés, ils représentent une matière très pertinente concernant notamment les implantations bâties. Ces documents bénéficieraient de compléments tels que décrits dans l'action C.1.2, qui peuvent être apportés lors de l'élaboration de PLU et de PLUi. Des éléments seraient à compléter concernant l'eau, les vues, la biodiversité. Les sentiers anciens, espaces publics, inscription dans la pente, sont déjà fréquemment identifiés.

Plans de référence : Agos Vidalos / Arcizans avant / Argeles Gazost / Arras en Lavedan / Artalens Souin / Ayzac Ost / Barèges / Chèze / Grust / Saint Pastous / Saligos / Sassis / Sazos / Uz / Villelongue / Viscos / Vizos



Etude "Les villages en Pays Toy" / Viscos / Chèze / Vizos / Grust / Viey / Viella / Sers / Saligos / Betspouey / Sazos / Sassis / Esquièze - Sère / Esterre / Barèges

Il faudrait y ajouter les SPR ou équivalent sur Cauterets et Gavarnie à Gavarnie-Gèdre.

4. Faire connaître ressources, outils et expériences exemplaires de PLU et de PLUi

Le territoire a besoin à la fois de mettre ses documents d'urbanisme communaux à jour et d'harmoniser un ses règles de développement et d'aménagement.

Focus /

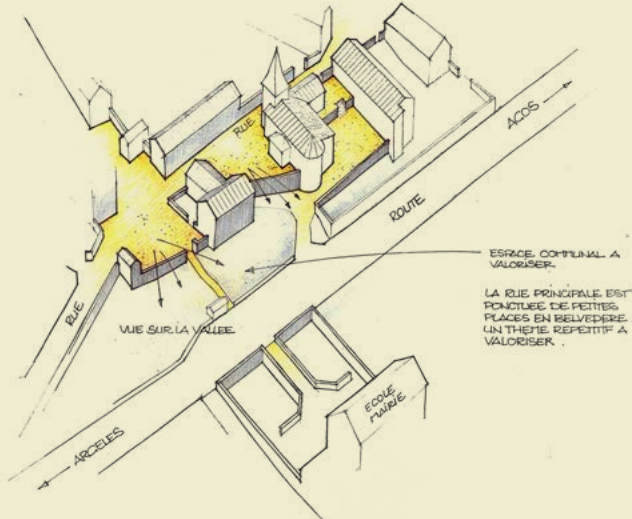
Plan de référence d'Artalens-Souin montrant la structure polycentrique de la commune



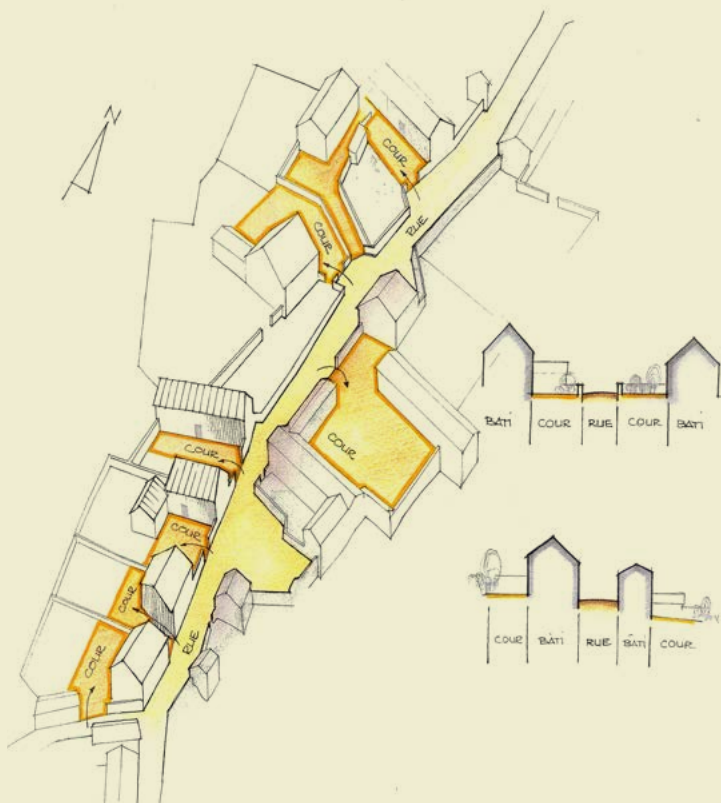
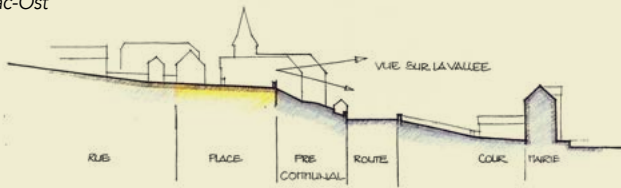
Mettre en valeur les plans de référence existants sur le territoire



Silhouette du village dans la pente et les terrasses / Ayzac-Ost



Des espaces publics centraux inscrits dans la pente, avec de belles vues / Ayzac-Ost



Organisation des espaces de cour en relation avec la rue, tructuration du bâti autour des cours / Ayzac-Ost



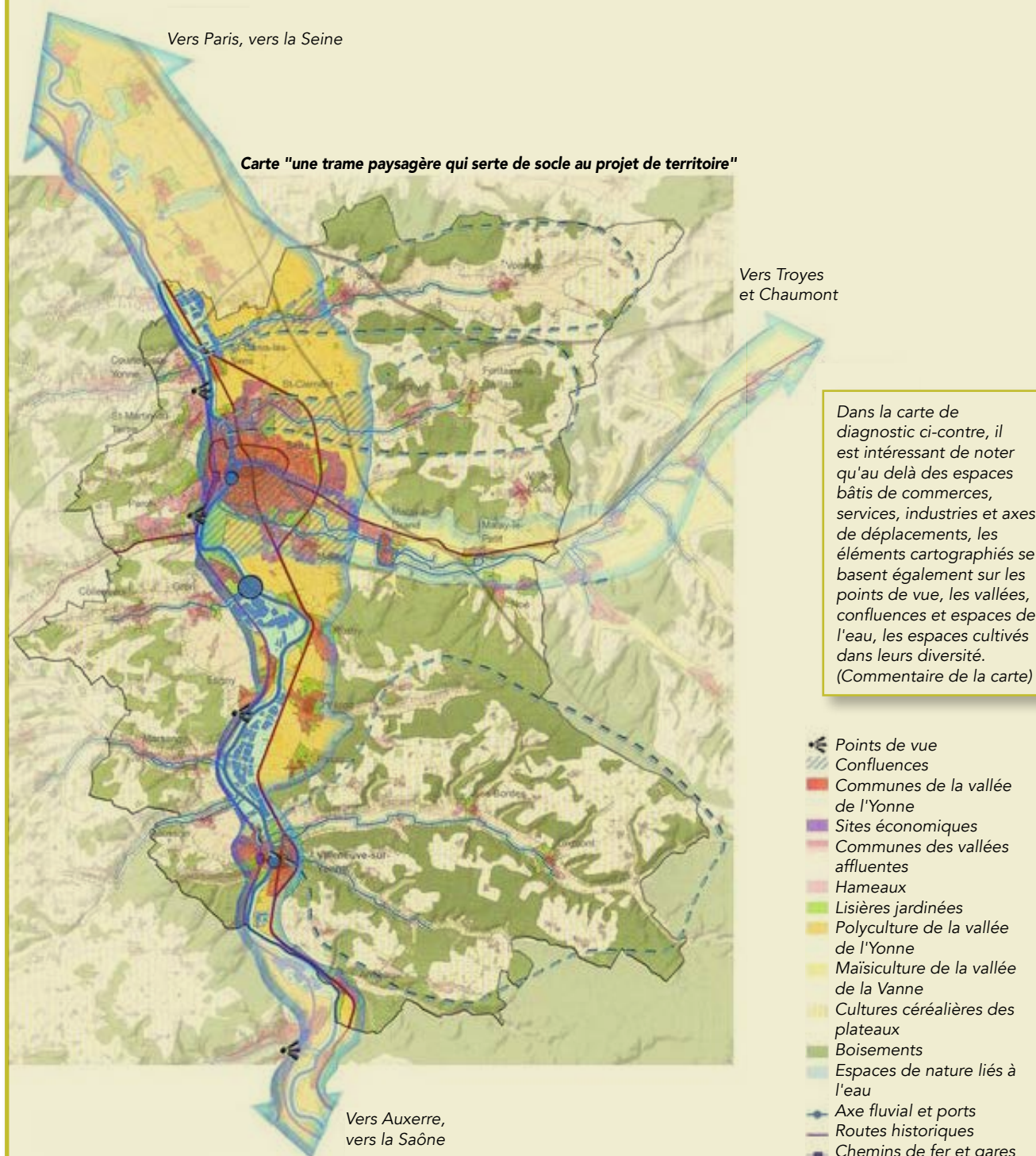
Plan d'ensemble - organisation des quartiers / Ayzac-Ost



Organisation des espaces de cour en relation avec la rue, tructuration du bâti autour des cours / Ayzac-Ost

Retour d'expérience / Le PLU i - h de Sens (Yonne) - 27 communes - DBW Urbanistes mandataires, Agence Folléa-Gauthier Paysagistes co-traitants - 2017-2018

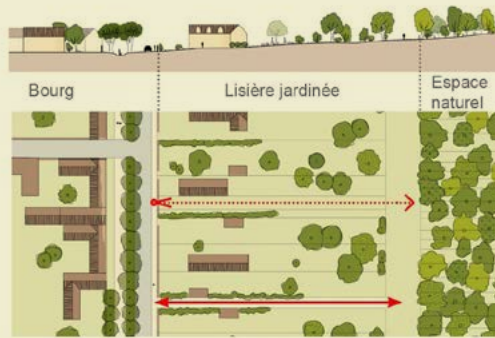
Le choix est fait d'un PLUi-h, un plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local d'Habitat. L'équipe projet aborde le territoire par le paysage, utilisé comme "cheville ouvrière de l'élaboration du PLUi-h", clef de lecture et levier sur le cadre de vie, l'économie, l'écologie, la culture. "La démarche paysagère est une méthode qui a garanti de mettre l'humain au centre des débats et du PLUi." (extraits de la note de présentation de l'agence Folléa-Gauthier).





■ Lisière jardinée ■ Lisière agricole — Absence de lisière

Etude de cas à Veron



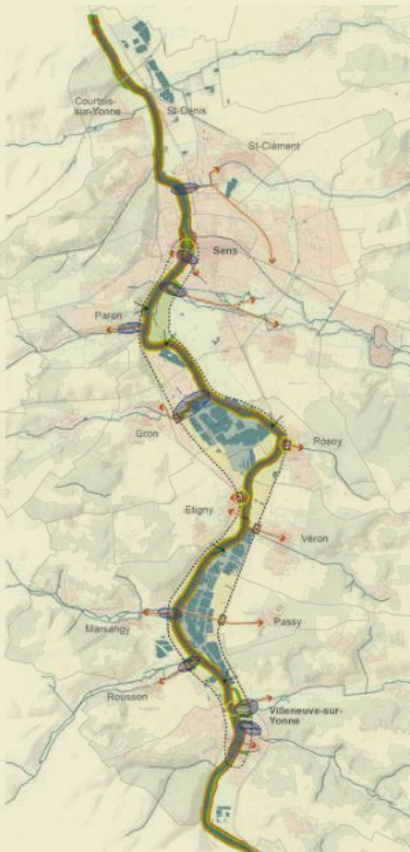
↔ Cheminement ↔ Ouverture visuelle

Principe d'une lisière jardinée

Les éléments décrits dans l'action C.1.2 sont ici utilisés pour faire une étude de cas qui alimentera la mise en place des OAP. Ainsi, la définition des implantations bâties ne se limite pas aux bâtiments et aux routes ...

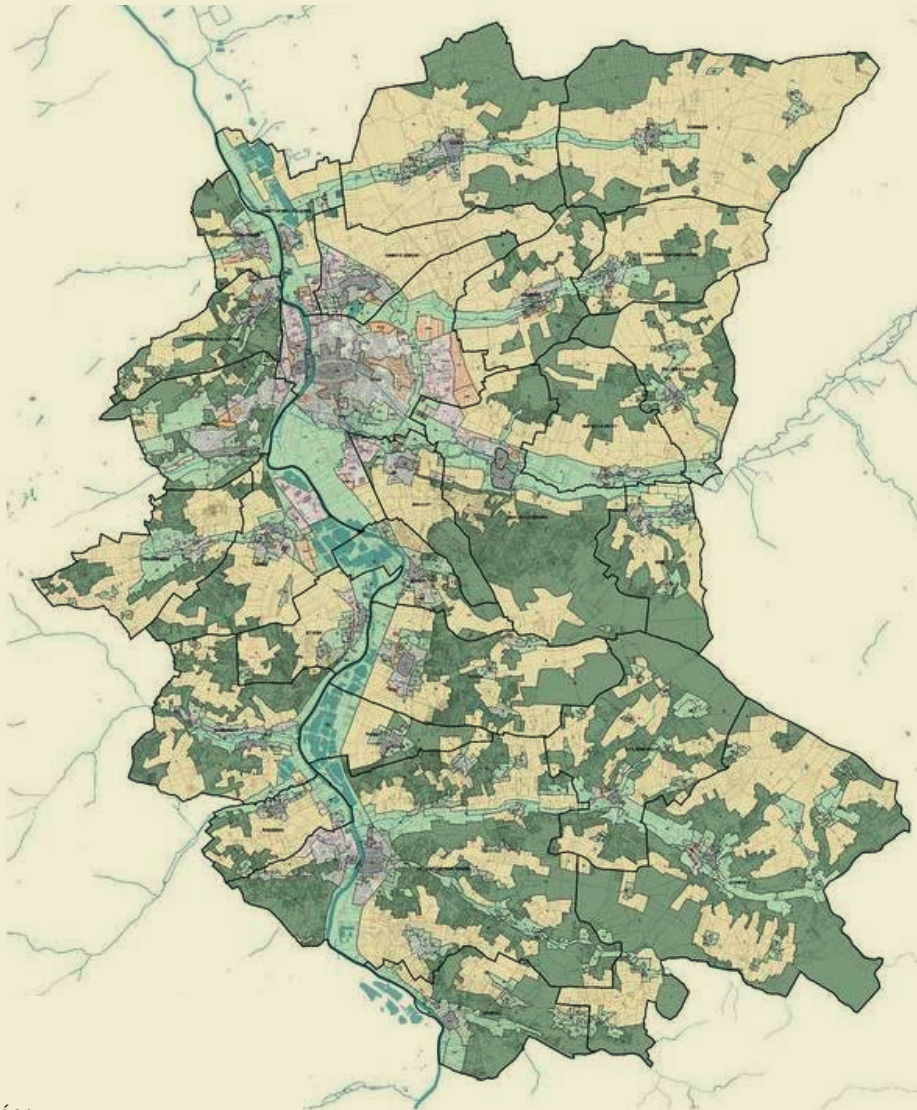
Une étude de cas sur les implantations avec vues, cheminements, lisières jardinées et espaces de biodiversité pour alimenter les OAP

Schéma de délimitation et de description d'un "Parc Naturel Urbain" au niveau de la rivière principale pour le PADD



- ⬜ Délimitation du Parc Naturel Urbain
- Espaces de Nature le long de l'eau
- Parcs existants
- Gravières existantes
- ↔ Ouvertures visuelles à maintenir ou à créer
- ↔ Circulations douces existantes ou à créer
- Pont existant
- ↔ Connexions douces avec les villages à créer ou requalifier
- ⬜ Traversée des axes routiers historiques à sécuriser et requalifier
- Halles fluviales existantes ou à créer
- Quais urbains à requalifier
- Espaces agricoles à préserver
- Confluences à mettre en valeur
- Espaces bâtis
- Axes routiers historiques

Le plan de zonage



Les espaces de l'eau et les fils d'eau sont utilisés comme élément structurant pour la cartographie du plan de zonage réglementaire de ce PLUi - h, ce qui exprime de façon très explicite la prise en compte de la démarche paysagère dans la réalisation du document.



CAUTRETS ET LES SITES
NATURELS D'ALTITUDE

GUIDE DES BALADES
CAUTRETS
LES PLUS BEAUX PANORAMAS DES
PYRÉNÉES

III.2. Les moyens de mise en oeuvre des actions

Objectif : Mettre en oeuvre le plan paysage et accompagner les porteurs de projet et d'action

- 1 / *Animer la mise en œuvre du programme d'action*
- 2 / *Mobiliser les conseils en paysage*
- 3 / *Accompagner la montée en compétence « paysage » sur le territoire, faire émerger une mission de suivi*

1 / FAIRE CONNAITRE LE PLAN PAYSAGE ET ANIMER LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION

Etat des lieux

La concrétisation des actions du plan paysage nécessite une action continue et un suivi à part entière : il n'est pas réglementaire et ne peut vivre que s'il est connu, porté politiquement, techniquement et intégré aux missions de chacun des porteurs suggérés. De plus, le document doit pouvoir évoluer dans le temps, s'adapter aux nécessités et changements de contexte.

Les techniciens qui ont réalisé le suivi des plans paysage Pyrénées Mont Perdu et CCPVG pour la commune, le PNP, la CCPVG sont compétents et ont acquis savoirs et savoir-faire en matière de paysage. Cependant, ils sont actuellement trop peu disponibles pour les besoins de suivi identifiés pour le patrimoine paysager omniprésent dans les Vallées des Gaves, compte tenu de l'importance stratégique des paysages culturels vivants pour la qualité de vie, l'attractivité et l'économie de tout le territoire. Aussi, la présente action ne peut constituer qu'un premier pas pour faire vivre le plan paysage et devra être couplée avec les deux autres moyens de mise en oeuvre.

Type d'action	Animation, communication, gestion
Portage suggéré	Commune
Comités technique et de pilotage	CCCPVG, Communes, PNP, PLVG, Département, Région, services de l'Etat, CAUE, Chambre d'agriculture, commissions syndicales, Associations patrimoniales et d'usagers, acteurs économiques divers (...)
Financement	Dans les mission de l'ensemble des institutions concernées.
Estimatif	A inclure aux missions existantes
Indicateur de suivi	2 à 4 CoTech et 1 CoPil par an. Bilan tous les deux ans.
Actions - PVG	Actions de mise en oeuvre des moyens
PMP	Actions de mise en oeuvre des moyens

Objectifs

Mettre en place un calendrier contractuel et soutenable pour tous. Se donner des moyens de mise en oeuvre par une animation, un suivi, une évaluation réguliers. Maintenir la synergie et le dialogue entre les acteurs. Prendre en compte les paysages dans les stratégies. Clarifier la dimension patrimoniale du plan paysage au service du territoire, des paysages culturels vivants et habitants, à court, moyen et long terme.

Description

1. Identifier les besoins de suivi pour chacune des institutions et collectivités les plus impliquées et légitimes pour le suivi du plan paysage et la mise en lien avec les différentes stratégies et politiques publiques portées par chacun des acteurs. *Presentis : CCPVG, Communes, PNP, PLVG, Département, Région, services de l'Etat, CAUE, Chambre d'agriculture, commissions syndicales, Associations patrimoniales et d'usagers, acteurs économiques divers (...). Identifier des techniciens et bénévoles référents, des journées et missions précises, mettre en place ces missions dans les fiches de poste.*
2. Mettre en place un Comité Technique de suivi du plan paysage à réunir 2 à 4 fois par année par actions et par lieux.
3. Mettre en place un Comité de Pilotage au moins une fois par an pour la validation des moyens et actions à mettre en place pour l'année. *Faire régulièrement le bilan du Plan Paysage en utilisant les indicateurs de suivi, tous les deux ans par exemple.*
4. Désigner parmi les acteurs les plus impliqués un chargé de coordination et de suivi des comités et groupes de travail. *Il serait très intéressant de «faire tourner» cette charge entre acteurs. Le chargé de coordination et de suivi devra mettre autour de la table l'ensemble des parties prenantes selon les sujets, y compris des personnes ressources hors institutions si nécessaire.*

2 / MOBILISER LES RESSOURCES ET CONSEILS EN PAYSAGE

Etat des lieux

Ce territoire, qui abrite tant de superbes paysages, n'emploie actuellement pas de paysagiste. Pourtant, ces savoirs et savoir-faire devraient être mobilisés pour la préservation et la valorisation de ces paysages culturels vivants.

Certaines des institutions qui accompagnent le territoire sont dotées de cette compétence, en interne ou par le biais de conseils. Une paysagiste est actuellement inspectrice de sites en DREAL Occitanie, qui bénéficie de vacations de Paysagistes Conseil de l'Etat (PCE), de même que la DDT. Depuis 2014, un accompagnement des collectivités locales est proposé par les DDT et DREAL via un «nouveau conseil aux territoires» qui pourrait aussi être consacré au suivi et à l'animation des plans paysage. Le CAUE des Hautes Pyrénées, s'il n'emploie pas de paysagiste, est sensibilisé au paysage et réalise déjà des missions de conseil pour les PLU avec la PCE de la DDT. De nombreux chercheurs ont déjà travaillé sur ces paysages. Certains d'entre eux sont paysagistes. D'autres, s'ils sont historiens, géographes, ethnologues (...), ont côtoyé des paysagistes au cours de leurs travaux et acquis des compétences en la matière.

Type d'action	Conseil, prospective, animation
Portage suggéré	CCPVG
Collaboration	DREAL, DDT, DRAC, CAUE, PNP, Associations patrimoniales et d'usagers
Financement	Dans les missions existantes, DREAL, POCTEFA
Estimatif	6 jrs nouveau conseil aux territoires DREAL-DDT, 6 jrs CAUE, 4 jrs chercheurs, experts et experts d'usage / 8000 € par an
Indicateur de suivi	Réalisation de 10 journées de conseil minimum par an dont 2 minimum avec des experts d'usage du territoire
Actions - PVG	Actions de mise en oeuvre des moyens
PMP	Actions de mise en oeuvre des moyens

Par ailleurs, des personnes ressources du territoire, sachantes, expertes d'usage et de ces paysages, doivent être considérées comme de bon conseil et leurs savoirs doivent être re-légitimés .

Les dynamiques et problématiques de ces paysages sont particulièrement complexes et nécessitent un temps de documentation, de prise de connaissance, d'appropriation important. Il est donc intéressant de remobiliser des conseils qui connaissent déjà le territoire et ses problématiques paysagères pour éviter de perdre du temps (et de l'argent).

Objectifs

Identifier les conseils, capitaliser les connaissances, remobiliser les ressources et les missions existantes.

Description

1. Les journées de travail communes CAUE, DDT et PCE pour l'accompagnement des PLU pourraient être reconduites autour de l'animation et du suivi du plan paysage dans le cadre du nouveau conseil aux territoires DDT et DREAL¹, ainsi que sur des journées à déterminer pour le CAUE.
2. Un «réseau paysage» existe dans chaque Région, qui pourrait également être mis à profit².
3. Des chercheurs et des savants locaux, paysagistes ou non, ont déjà travaillé sur ces paysages et pourraient être remobilisés lors de conférences, d'ateliers, pour la réalisation de certaines actions, voire pour une mission de suivi.
 - Les chercheurs en paysage de l'UFR PASSAGES comme par exemple Bernard Davasse géographe, chercheur, Serge Briffaud, historien, chercheur,
 - M-A. Lasmènes, ethnologue, cabinet Paroles, paroles, ayant travaillé sur l'UNESCO à Gavarnie-Gèdre,
 - Brice Dupin, Eco-Altitude, spécialiste de l'écologie du paysage dans les vallées des Gaves.

¹ | [Cliquer ici pour voir la fiche du nouveau conseil aux territoires](#)

² | [Cliquer ici pour accéder au réseau paysage Occitanie](#)

3 / ACCOMPAGNER LA MONTÉE EN COMPÉTENCE « PAYSAGE » SUR LE TERRITOIRE, FAIRE ÉMERGER UNE MISSION DE SUIVI

Etat des lieux

Les patrimoines paysagers sont particulièrement importants sur le territoire, avec des implications en termes de protection, de restauration, de fabrication, de gestion, de valorisation, mais aussi de coordination avec les dispositifs d'exploitation économique de cette ressource paysagère par le secteur touristique, par les stratégies de valorisation du territoire. Comme déjà évoqué, les instances publiques du territoire ne disposent actuellement pas en interne de paysagistes.

Il est ainsi fréquent qu'il soit nécessaire de faire appel à des paysagistes extérieurs au territoire sur un certain nombre de missions, comme par exemple celle-ci, mais aussi pour divers aménagements, comme par exemple celui de l'axe Gavarnie-Cirque, des traversées de bourg, des aménagements de stationnements en entrée de sites d'altitude (...). Il est probable que ce besoin ne faiblisse pas dans les prochaines années.

Comme également déjà évoqué, les dynamiques et problématiques de ces paysages sont particulièrement complexes et nécessitent un temps de documentation, de prise de connaissance, d'appropriation important et faire intervenir des paysagistes extra-territoriaux au coup par coup représente une perte de temps et d'argent conséquente.

Type d'action	Animation, prospective
Portage suggéré	CCPVG
Collaboration	DREAL
Financement	Cofinancements, LEADER, FEADER, POCTEFA, Département, Région, Etat
Estimatif	40 000 à 70 000€ annuels
Indicateur de suivi	Création du poste et suivi des indicateurs des autres actions
Actions - PVG	Actions de mise en oeuvre des moyens
PMP	Actions de mise en oeuvre des moyens

Objectifs

- Partager largement le constat de ce besoin en compétence paysage sur le territoire.
- Faire émerger un portage politique.
- Identifier les possibilités d'accueil de cette compétence paysage sur le territoire ainsi que les modalités de sa mutualisation entre les instances qui en ont besoin.
- Faire le lien avec les stratégies territoriales.
- Faire émerger une mission de suivi du plan paysage.

Description

1. *Faire le bilan des besoins et des économies à réaliser sur une dizaine d'années (le temps de vie d'un plan paysage) si un poste de paysagiste est mis en place par rapport au coût de missions externalisées au coup par coup.*
2. *Définition précise de la mission et faisabilité, modalités de mutualisation et montage technique :*
 - *sur un ou des poste(s) existant(s) en ajoutant la mission initiale,*
 - *sur une mission de conseil et de suivi via un marché à bon de commande sur plusieurs années pour capitaliser les connaissances, réseau, habitudes de travail - possibilité de mixer l'équipe pour associer par exemple une compétence paysage et une compétence agronomie (...),*
 - *sur une création de poste.*
3. *Identifier les sources de financement propres, subventions ou liées à l'UNESCO et les cofinancements possibles entre instances qui ont besoin de la compétence.*
4. *Réunir les instances qui ont besoin de la compétence paysage sur le territoire, faire émerger la mission selon ce qui aura pu être élaboré entre les parties prenantes.*
5. *Création du poste ou des missions.*

Il serait également intéressant d'identifier les postes qui pourraient bénéficier d'une formation en paysage. L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux propose des formations « à la carte » pour des techniciens déjà en poste. Un plan de formation au paysage pourrait être mis en place pour les agents en poste dans diverses instances du territoire¹.

¹ | la personne à contacter à l'ENSAPBx est Bernard Davasse.

Plan Paysage Pyrénées - Vallées des Gaves

Rapport de synthèse

le 19-04-2021

Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves

